

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-12



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
*Approbation du procès-verbal du Comité Syndical
Du 20 février 2018*

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	
de la réception par le Sous-Préfet le :	06 AVR. 2018
de la publicité le :	11 AVR. 2018

DELIBERATION N° : 2018-12

RAPPORTEUR : M. MASSON

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
Approbation du procès-verbal du Comité Syndical
Du 20 février 2018

Après en avoir délibéré,

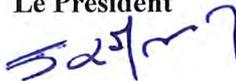
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 20 février 2018.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

PROCES VERBAL

L'an deux-mille-dix-huit, le 20 février à 14 h 30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 13 février 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (13) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Philippe MAURIZOT (11 voix), François DE CANSON (11 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Marie-Pierre CALLET (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Marcel BOURRAT (4 voix), Eric BERRUS (4 voix), Jacky PASCAL (4 voix), Laurent PELISSIER (12 voix), Léopold ROSSO (11 voix), Alain DUPONT (4 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (2) : Isabelle HENAULT (11 voix), Jean-Paul REY (4 voix).

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (2) : Monique CHRISTOL, Marie-Christine ROUVIERE.

Absent(s) excusé(s) (11) : Pascale LICARI, Jean DENAT, Mylène VESENTINI, Henri PONS, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Cyril JUGLARET, Monique NOVARETTI, Julien SANCHEZ, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (2) : Corinne CHABAUD à Marie-Pierre CALLET (11 voix), Martial ALVAREZ à Jean-Luc MASSON (11 voix),

**PRESENTS : 13 TITULAIRES + 2 SUPPLEANTS = 15 VOTANTS
TOTAL : 15 VOTANTS + 2 PROCURATIONS SOIT 146 VOIX**

Marie-Pierre CALLET est désigné(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

Représentants de l'Administration : M. GAUTIER, Directeur Général – M. MALLET Thibaut, Directeur Général Adjoint - Mme CASTILLON Patricia, Responsable du Pôle Finances/Budget - Mme COUNIOT Béatrice, Responsable du Pôle RH-Subventions-Délibérations,

Le Président rappelle que la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a créé un bloc de compétences communales obligatoires comprenant les missions relatives à la GEMAPI. A compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI a été attribuée automatiquement et dans son intégralité aux EPCI à fiscalité propre dont les communes sont membres. Au regard de ses statuts, le SYMADREM exerce des compétences GEMAPI et se trouve en chevauchement de périmètre avec des communes de 5 EPCI qui doivent intervenir en représentation-substitution de leurs communes membres pour la compétence GEMAPI au sein du SYADMADREM au 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, sont substituées de plein droit au sein du SYMADREM pour la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à Port Saint Louis du Rhône
- la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette à Arles, les Saintes-Maries-de-la-Mer et Tarascon
- la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole à Saint Gilles,
- la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence à Bellegarde, Fourques et Beaucaire.
- la Communauté de communes Petite Camargue à Aimargues, Beauvoisin, le Cailar et Vauvert.

Ces EPCI ont maintenu les délégués précédemment désignés par les Communes membres à l'exception de la métropole Aix Marseille qui a nommé M. GIBERTI Roland, suppléant, à la place de M. ROUGON et de la Communauté de communes Petite Camargue qui a nommé M. RUBIO Rodolphe, suppléant, à la place de Mme INESTA Elsa.

L'ordre du jour est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR
Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 5 décembre 2017
Compte rendu des décisions du Président
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018
Actualisation des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP)
Ouverture d'une ligne de trésorerie
Indemnité de conseil versée aux receveurs des communes et établissements publics locaux Exercice 2017
Partenariat avec IRSTEA sur le programme de recherche DIGUE 2020 concernant les digues maritimes en sol-chaux Actualisation du plan de financement
Approbation de la convention de cession de droits sur le développement de logiciels et droits de propriété intellectuelle
Travaux de renforcement de la digue de la Montagnette, des Quais de Tarascon, et des Murs du Château Royal de Provence - Indemnité d'éviction et modification d'une erreur matérielle de la délibération n°2017-24
Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées -Acquisitions foncières à l'amiable
Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées - Acquisitions foncières à l'amiable

N° 2018-01 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2017

Adopté à l'unanimité.

N° 2018-02 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Compte-rendu des décisions prises par le Président

N°	OBJETS	MONTANTS
2017-32	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité définitive d'expropriation à M. et Mme GACHON dans le cadre de la procédure d'expropriation – Travaux de renforcement de la digue du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques</i>	2 000,00 €
2017-33	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité définitive d'expropriation au GFA PATIENCE GRAND BELLEVAL et Mme Sandrine GALLON dans le cadre de la procédure d'expropriation – Travaux de renforcement de la digue du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques</i>	2 000,00 €
2017-34	<i>Autorisant la signature d'une convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse en vue de l'habilitation électrique de 2 agents</i>	600,00 €

2017-35	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité définitive d'expropriation à M. et Mme GACHON dans le cadre de la procédure d'expropriation en appel – Travaux de renforcement de la digue du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques</i>	68 182,00 €
2017-36	<i>Portant réalisation d'un emprunt auprès de la banque postale</i>	3 500 000,00 €
2017-37	<i>Portant réalisation d'un emprunt auprès de la banque postale</i>	3 500 000,00 €
2018-01	<i>Portant mandat à la SCP NICOLAY-LANOUVELLE-HANNOTIN Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation – expropriation époux GACHON - Fourques</i>	
2018-02	<i>Convention d'audit, de conseil et d'assistance à la passation des marchés d'assurance</i>	4 680,00 €
2018-03	<i>Autorisant le paiement d'une indemnité définitive d'expropriation à M. Gallon Pierre, à Mme Navarro Maryse veuve Gallon, à Mme Valérie Gallon, à Mme Stéphanie Gallon ép. Gautier et à Mme Sandrine Gallon dans le cadre de la procédure d'expropriation en appel – Travaux de renforcement de la digue du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques</i>	3 8 256,68 €
2018-04	<i>Autorisant la signature d'une convention avec le Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable 4B suite à la mutation de Mme Lemoine Pauline ép. Soubien</i>	2 075,61 €

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par Monsieur MASSON Jean-Luc sur le fondement de la délibération n° 2016-79 du 8 décembre 2016 portant délégations données au Président par le Comité Syndical.

N° 2018-03 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Conformément aux dispositions de l'article L 5722-1 et à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat sur le rapport d'orientation budgétaire, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, qui doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat permet de discuter des priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informe de l'évolution de la situation financière de l'établissement public.

Ce rapport donne lieu à un débat en Comité syndical, dans les conditions fixées par son règlement intérieur. Il est pris acte par un vote de ce rapport par une délibération spécifique

Après discussion, le Comité Syndical prend acte qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu précédant au vote du budget de l'exercice 2018 du SYMADREM et approuve le rapport d'orientation budgétaire susvisé.

Adopté à l'unanimité

2018-04 - FINANCES

Actualisation des autorisations de programmes (AP)
et crédits de paiements (CP)

Adopté à l'unanimité

N° 2018-05- FINANCES

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Adopté à l'unanimité

N° 2018-06 - FINANCES

Indemnité de conseil versée aux receveurs des communes et établissements publics locaux
Exercice 2017

Adopté à l'unanimité

N° 2018-07- LITTORAL

Partenariat avec IRSTEA sur le programme de recherche DIGUE 2020 concernant les digues
maritimes en sol-chaux - Actualisation du plan de financement

Adopté à l'unanimité

N° 2018-08 - SIRS DIGUES V2

Approbation de la convention de cession de droits sur le développement de logiciels et droits de
propriété intellectuelle

Adopté à l'unanimité

N° 2018-09 - PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

Travaux de renforcement de la digue de la Montagnette, des Quais de Tarascon, et des Murs du
Château Royal de Provence

Indemnité d'éviction et modification d'une erreur matérielle de la délibération n°2017-24

Adopté à l'unanimité

N° 2018-10 - PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées
Acquisitions foncières à l'amiable

Adopté à l'unanimité

N° 2018-11 - PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées
Acquisitions foncières en cours

Adopté à l'unanimité

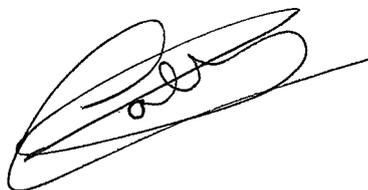
QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MASSON informe que les prochaines séances du Comité syndical sont fixées à 14 h 30 :
. le jeudi 29 mars 2018 (vote du budget),
. le jeudi 21 juin 2018.

La séance est levée à 16 h 45.

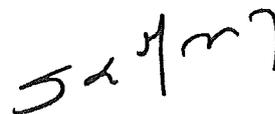
Signature du secrétaire de séance

Marie-Pierre CALLET



Signature du Président

Jean-Luc MASSON



Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

SOUS-PREFECTURE
D'ARLES

- 6 AVR. 2018

ARRIVÉE

DELIBERATION N° : 2018-13

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Décisions prises par le Président

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	
de la réception par le Sous-Préfet le :	06 AVR. 2018
de la publicité le :	11 AVR. 2018

DELIBERATION N° : 2018-13

RAPPORTEUR : M. MASSON

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Décisions prises par le Président

Par délibération n° 2016-79 du 8 décembre 2016 du Comité Syndical, ce dernier a donné délégation au Président d'une partie de ses attributions dans les conditions prévues à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les décisions prises par le Président en application des dispositions de l'article L. 5211-10 sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Comité Syndical et le Président doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical.

Le Président informe le Comité Syndical que, depuis la réunion du Comité Syndical du 20 février 2018, les décisions suivantes ont été prises :

N°	OBJETS	MONTANTS
2018-05	Déclarant 2 offres inacceptables suite à l'avis de la Commission Consultative des Marchés réunie pour l'ouverture et l'enregistrement des offres relative à l'étude de renforcement et de recul limité des digue du Petit Rhône (1ère priorité) : Etude d'avant-projet des mesures environnementales et élaboration des dossiers règlementaires	
2018-06	Autorisant la signature d'une convention-cadre de formation avec le CNFPT pour l'année 2018	

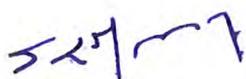
Après en avoir pris connaissance,

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du compte rendu des décisions prises par le Président sur le fondement de la délibération n° 2016-79 du 8 décembre 2016.

Fait au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

S/PREFECTURE D'ARLES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de la réception par le Sous-Préfet le : 16 FEV 2018
de la publicité le : 13/18

ARRIVEE

DECISION DU PRESIDENT N° 2018 / 05

Déclarant 2 offres inacceptables

suite à l'avis de la Commission Consultative des Marchés réunie pour l'ouverture et l'enregistrement des offres relative à l'étude de renforcement et de recul limité des digues du Petit Rhône (1ère priorité) : Etude d'avant-projet des mesures environnementales et élaboration des dossiers réglementaires

Le Président du Syndicat Interrégional Mixte d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer, (SYMADREM)

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'Assemblée délibérante de déléguer au Président une partie de ses attributions, conformément aux statuts du SYMADREM,

VU la délibération n° 2016-79 du 08/12/2016 donnant délégation au Président pour l'ensemble des marchés publics supérieurs à 209 000 € HT de rejeter les offres anormalement basses, irrégulières, inappropriées ou inacceptables, après avis de Commission Consultative des Marchés,

VU l'avis de la Commission Consultative des marchés réunie le 13 février 2018,

VU l'article 42.1° a) de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 25.1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif à la procédure adaptée,

VU l'avis d'appel public à la concurrence n° 2018/S 006-009312 publié au JOUE le 10 janvier 2018 et n° 18-2050 publié au BOAMP le 10 janvier 2018,

VU les crédits ouverts au budget du SYMADREM,

VU l'article 59.I « examen des offres » du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, stipule qu' « une offre inacceptable est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure. »

DECIDE

Article 1er : Trois candidats ont déposé une offre dans le délai imparti. Il s'agit des groupements EGIS Eau / ECOMED, SAFEGE / NATURALIA et SYSTRA / ECOSPHERE.

1°) Le montant des offres des groupements SAFEGE / NATURALIA et SYSTRA / ECOSPHERE, présente un prix largement supérieur aux crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure. Elles s'élèvent pour :

- SAFEGE / NATURALIA à 463 900 € HT
- SYSTRA / ECOSPHERE à 587 254 € HT.

2°) Le montant global de l'opération, adopté par délibération n° 2016-90 du 08 décembre 2016, relatif à la réalisation des dossiers réglementaires nécessaires aux travaux de renforcement des digues du Petit Rhône (1ère priorité), s'élève à 300 000 € HT.

3°) Le financement de cette opération est assuré par les subventions obtenues à hauteur de 300 000 € HT.

Le budget du SYMADREM ne peut financer ces offres en dehors des subventions obtenues.

Seule l'offre du groupement EGIS Eau / ECOMED présente un montant inférieur aux crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure. Elle s'élève à 299 355 € HT.

Article 2 :

Au vu de ce qui précède, le Pouvoir adjudicateur décidé de :

- **JUGER** les offres déposées par les groupements SAFEGE / NATURALIA et SYSTRA / ECOSPHERE **inacceptables** au sens de l'article 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
- **CONTINUER** la procédure avec le groupement EGIS Eau / ECOMED. Son offre et sa candidature seront analysées et examinées.

Article 3 :

Le Directeur Général et le Receveur du SYMADREM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-préfet d'Arles au titre du contrôle de légalité.

Fait à Arles le 13 février 2018

Le Président du SYMADREM

SYMADREM

Jean-Luc MASSON

Nota : la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

DECISION N° 2018 / 06
AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE DE FORMATION
AVEC LE CNFPT POUR L'ANNEE 2018



Le Président du Syndicat Interrégional Mixte d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer, (SYMADREM),

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'Assemblée délibérante de déléguer au Président une partie de ses attributions conformément aux statuts du SYMADREM,

VU la délibération n° 2016-79 du 8 décembre 2016 donnant délégation au Président par le comité syndical des signer toutes les conventions dans la limite des seuils,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la proposition du CNFPT de passer une convention-cadre ayant pour objet de faire bénéficier aux agents des prestations complémentaires à celles prises en charge dans le cadre de la cotisation,

Vu les conditions financières proposées,

Vu les crédits ouverts au budget du SYMADREM,

DECIDE

Article 1^{er} : Une convention-cadre de formation est passée pour l'année 2018 avec le CNFPT permettant de compléter son offre de formation en fonction des besoins exprimés (actions de conseil, d'accompagnement de projet et d'orientation des agents ; actions de formation spécifiques dites « intra » ; participation des agents sur des dispositifs non financés par la cotisation ; participation d'agents non cotisants à des formations programmées par le CNFPT).

Article 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arles au titre du contrôle de légalité.

Fait à Arles, le 28 FEB. 2018

SYMADREM

Jean-Luc MASSON

Acte certifié exécutoire compte tenu
de la réception par le Sous-Préfet le : 28 FEB. 2018
de la publicité le : 2 MARS 2018

Nota : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux



Délégation de Provence-Alpes-Côte d'Azur

CONVENTION-CADRE DE FORMATION
ANNEE 2018
RC 18

Vu la loi n° 84-594 du 1^{er} juillet 1984

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007

Vu la délibération du 5 novembre 2014 relative à l'évolution des activités du CNFPT soumises à participation financière et la décision du 11 février 2015 fixant le niveau de participation financière des collectivités territoriales et de leurs établissements.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CNFPT n° 09/033 du 27 mai 2009 relative à l'ajustement de la délibération n°08/066 du Conseil d'Administration du 25 juin 2008 relative aux formations à l'armement – prise en compte de la nouvelle arme de dotation de la police municipale, le pistolet à impulsion électrique.

ENTRE

Le CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, désigné ci-après par le sigle CNFPT, 80, rue de Reuilly – CS 41232 – 75578 PARIS, représenté par Monsieur Gérard CHENOZ, Délégué du CNFPT Provence-Alpes-Côte d'Azur, Chemin de la Planquette – CS 90578 – 83041 TOULON cedex 9, dûment habilité aux fins des présentes

D'une part,

ET

La collectivité : SYMA DREM

Nom et adresse : 1182 chemin de Fouchoux VC 33-13200 ARLES

Siret : 251 302048 00052

Numéro d'identifiant inscription en ligne (IEL) : RSIT0013ms

Représenté(e) par M. MASSON Jean-Luc et désigné(e) ci-après par "La Collectivité", dûment habilité aux fins des présentes

D'autre part,

Entre les deux parties cocontractantes, il a été convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION CADRE DE FORMATION

En réponse aux besoins de formation de la collectivité exprimés, notamment au travers de son plan de formation, le CNFPT propose des actions de formation qui relèvent de son offre. La loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale indique dans le 3^{ème} alinéa de son article 8, que le CNFPT a la possibilité de fixer une participation financière des collectivités au-delà de la cotisation au CNFPT

« (...) Lorsque la collectivité ou l'établissement demande au centre une formation particulière différente de celle qui a été prévue par le programme du centre, la participation financière qui s'ajoute à la cotisation, est fixée par voie de convention ».



Délégation de Provence-Alpes-Côte d'Azur

ARTICLE 2 : DEFINITION DES ACTIONS CONCERNEES

Les actions visées à l'article 1 peuvent revêtir des formes diverses :

2.1 Les actions de formation spécifiques dites « intra »

La Loi du 19 février 2007 rappelle l'obligation faite aux employeurs territoriaux de se doter d'un plan de formation et de le communiquer au CNFPT.

Dans ce cadre et pour faciliter le développement de la formation en Paca, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, à jour de leur cotisation, dotés d'un plan de formation finalisé ou en cours d'élaboration, et ayant contractualisé un partenariat de formation professionnel territorialisé (PFPT), ont la possibilité de demander au CNFPT l'organisation de stages « intra » à destination de leurs agents.

Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre au titre de ce dispositif :

1/ L'**intra dit « standard »** ou « **intra catalogue** » correspond aux actions mises en œuvre à la demande des collectivités à partir d'un référentiel prescrit dans le répertoire du CNFPT (objectif, contenus, jours). Ces référentiels peuvent correspondre à des stages proposés par la délégation Paca mais également par d'autres délégations. Il est à noter que, compte tenu de ses objectifs stratégiques, le CNFPT souhaite minimiser, autant que faire se peut, ce type d'intra et, progressivement se concentrer uniquement sur les intra sur mesure décrites ci-après.

2/ L'**intra sur mesure** est une action de formation qui regroupe plusieurs agents d'une même collectivité, ou plusieurs agents de différentes collectivités (union de collectivité). Elle peut correspondre à un stage du répertoire qui nécessite d'être contextualisé ou à une demande très personnalisée, adaptée aux souhaits précis. Dans ce cas, un cahier des charges de la demande doit être produit par la collectivité.

3/ L'**accompagnement de projet** est sollicité par la collectivité pour conduire un ensemble d'actions de formation entreprises dans le but de répondre à un besoin défini dans des délais fixés. Le projet se caractérise par son côté relativement inédit et unique, multidimensionnel, complexe et stratégique. Il requiert une phase diagnostic essentielle devant permettre de définir : les contextes, finalités, objectifs, contraintes, conditions de réussite, publics cibles. La réponse de l'établissement sera formalisée en dispositif déclinant des actions. Ces actions doivent être calibrées en fonction des objectifs visés et des publics : formation, formation-action, accompagnement collectif, ateliers, séminaires...

2.2 Autres formations

- **Les actions de formation du domaine de l'hygiène, la sécurité et la santé au travail**
 - Formation réglementaire des agents membres des CHSCT
 - Formation initiale minimale obligatoire (FIMO) et formation continue obligatoire préalable à la qualification professionnelle de conducteur routier ou nécessaire à son exercice
 - Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES)
- **Les actions de formation du domaine des langues** (hormis les formations en langue régionale dont le financement est mis en œuvre sans participation financière à la condition qu'il existe une charte ou toute autre forme de déclaration prévoyant la formation des agents territoriaux à l'usage de cette langue régionale) (hormis les formations à l'anglais professionnel destinées aux sapeurs-pompiers professionnels)
- **Les formations Tremplin** (pouvant être préalables aux préparations aux concours et examens professionnels de catégorie C)
- **Les formations Tremplin et du domaine de la remise à niveau** (Ingénieur interne) (pouvant être préalables aux préparations aux concours et examens professionnels de catégorie B et A)
- **Les actions d'accompagnement individuel** (bilan professionnel, accompagnement personnalisé) et hormis la VAE qui ne donne pas lieu à participation financière.



Délégation de Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Les actions de formation hors programme diplômantes ou conduisant à une certification (hormis pour les formations permettant d'accéder à un titre délivré par le CNFPT)
- Les actions de formation au bénéfice de personnes qui ne relèvent pas de la compétence du CNFPT (hors « contrats aidés »)
- Autres formations diverses relevant des activités de l'établissement avec participation financière
- Les formations continues obligatoires de la filière police municipale y compris les formations à l'armement.

ARTICLE 3 : PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA COLLECTIVITE

3.1 Les intra

- Actions de formation « **intra standard** » du programme de l'établissement :
Ces actions sont réalisées sur la cotisation sous réserve de la constitution d'un groupe d'au moins 15 agents au regard du plan de formation de la collectivité transmis au CNFPT et d'un PFPT.

Dans l'hypothèse où la session de formation:

- o ne comprendrait finalement qu'un effectif inférieur au seuil de 15 stagiaires (sauf accord écrit préalable signé par le CNFPT sur ce point), chaque place non occupée en-deçà de ce seuil (du fait de l'absence du stagiaire inscrit) donne lieu à une participation financière au tarif délibéré par le conseil d'administration du CNFPT par jour et par place non occupée.
- o serait annulée du fait de la collectivité ou de l'établissement public bénéficiaire, une participation financière est demandée :
 - ✓ si l'annulation est connue au plus un mois avant la date de formation : la collectivité prend à sa charge 50 % du montant fixé dans la proposition pour engagement signée par les deux parties
 - ✓ si l'annulation est connue au plus une semaine avant la date de l'action : la collectivité prend à sa charge 100 % du montant fixé dans la proposition pour engagement signée par les deux parties
- Actions de formation « **intra sur mesure** » (Annexe I)
Ces actions seront réalisées avec participation financière de la collectivité sur la base de la grille des participations financières en vigueur.
- Actions en « **intra** » d'accompagnement de projets (annexe I)

La mise en œuvre de ces actions est arrêtée sur la base d'une « proposition pour engagement » signée par les deux parties valant engagement de participation financière de la part de la collectivité. La signature de l'autorité territoriale vaut acceptation de l'action et engagement de participation financière correspondante.

3.2 Les autres formations

Les niveaux de participation financière des actions de formation payantes sont annexés à la présente. (Annexe II)



Délégation de Provence-Alpes-Côte d'Azur

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

Le CNFPT établira les titres de recettes correspondant aux formations dispensées.
Le titre de recettes formant « avis de somme à payer » indique les références de la convention et la somme due au titre des actions réalisées. Il sera transmis à la collectivité par l'agent comptable accompagné d'un décompte ou mémoire récapitulant l'intitulé des formations, les dates et noms des participants.

Le règlement s'effectuera par voie de mandatement et par virement au compte identifié comme suit :
Nom et adresse : CNFPT - 80, rue de Reuilly – CS 41232 – 75578 PARIS
Titulaire du Compte : Agence comptable du CNFPT
Domiciliation du Compte : Recette Générale des Finances de Paris
Code Banque : 10071 **Code Guichet :** 75000
N° de Compte : 00001005162 **Clé RIB :** 17

ARTICLE 5: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa signature jusqu'au 31 mars 2019.

ARTICLE 6 : COMPETENCES JURIDICTIONNELLES

Tout litige pouvant résulter de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Paris.

COLLECTIVITE		CNFPT
Nom de l'autorité territoriale	Signature	Signature L'Ordonnateur, Pour le Président et par délégation Gérard CHENOZ Délégué du CNFPT Provence-Alpes-Côte d'Azur Adjoint au Maire de Marseille



Délégation de Provence-Alpes-Côte d'Azur

ANNEXE I

PARTICIPATIONS FINANCIERES 2018 DES ACTIONS DE FORMATION PAYANTES

INTRA SUR MESURE ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJET

ACTIONS DE FORMATIONS INTRA SUR MESURE

Principe du calcul de la participation financière :

Le niveau de la participation financière est fixé en fonction de la complexité du montage de l'action et de la rémunération des intervenants ou du coût d'achat des prestations en marchés publics.

CATEGORIE	Participation financière
Niveau 1	400 €/jour/groupe
Niveau 2	600 €/jour/groupe
Niveau 3	800 €/jour/groupe
Niveau 4	1 000 €/jour/groupe
Niveau 5	1 200 €/jour/groupe

ACTIONS DE FORMATIONS INTRA D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

CATEGORIE	Participation financière
Accompagnement	250 € la ½ journée
Accompagnement de haute expertise	400 € la ½ journée
Accompagnement de très haute expertise	600 € la ½ journée



PARTICIPATIONS FINANCIERES 2018 DES ACTIONS DE FORMATION PAYANTES

AUTRES FORMATIONS

Remise à niveau	
Tremplin pour les préparations aux concours et examens catégorie C à compter du 21 ^{ème} jour de préparation	50€ / jour/stagiaire
Tremplin pour les préparations aux concours et examens catégories A et B et mise à niveau interne Ingénieur territorial à compter du 11 ^{ème} jour de préparation	50€ / jour/stagiaire
Les formations en langue	
Formation en langue par groupe par jour	Le tarif appliqué correspond au coût TTC de la prestation achetée via un marché par le CNFPT ou au coût de l'intervention en régie.
Formation en langue par stagiaire par jour	Le tarif appliqué correspond au tarif groupe tel que déterminé ci-dessus, divisé par huit.
Actions d'accompagnement individuel (bilan professionnel, accompagnement ...)	
Accompagnement individuel	100 € /heure/stagiaire
Agents externes à la fonction publique territoriale	
Préparation aux concours	80€ /jour/stagiaire
Formation continue (tous stages)	150 € /jour/stagiaire



Délégation de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hygiène et sécurité	
Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité CACES	Le tarif appliqué par stagiaire correspond au cout TTC facturé par le prestataire retenu sur marché divisé par 8 ou bien le cout de l'intervention si l'action se fait en régie divisé par 8 Tarif groupe : entre 400 et 1200€ par jour
Formation réglementaire des agents membres des CHSCT	60 € /jour/stagiaire Tarif groupe : entre 400 et 1200€ par jour
Formation initiale minimale obligatoire (FIMO) et formation continue obligatoire préalable à la qualification professionnelle de conducteur routier ou nécessaire à son exercice.	Le tarif appliqué par stagiaire correspond au cout TTC facturé par le prestataire retenu sur marché divisé par 8 ou bien le cout de l'intervention si l'action se fait en régie divisé par 8 Tarif groupe : entre 400 et 1200€ par jour
Action de formation diplômantes ou conduisant à une certification (hormis pour les formations permettant d'accéder à un titre délivré par le GNFT)	
Par groupe	Le tarif appliqué correspond au coût TTC de la prestation achetée par marché ou au coût de l'intervention en régie
Par stagiaire	Le tarif appliqué correspond au tarif groupe tel que déterminé ci-dessus divisé par huit.



Délégation de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Police municipale

Formation continue dispensée en cours de carrière (FCO)	125 € /jour/stagiaire
---	-----------------------

Formation préalable à l'armement

Cas 1 : dispositif national avec localisation des formations dans une école de la police nationale et une prise en charge de la restauration et de l'hébergement des stagiaires par le CNFPT en fonction de la durée de la formation

Cas 2 : dispositif régional mis en place pour une ou plusieurs collectivités quand il existe une structure agréée par la police nationale à proximité de la ou des collectivités. Le CNFPT prend en charge uniquement la restauration des stagiaires

Cas 3 : dispositif local mis en place pour une collectivité disposant des ressources et moyens nécessaires pour organiser ces formations en intra (2 moniteurs en maniement des armes au moins, un stand de tir aux normes)

	Cas 1	Cas 2	Cas 3
Environnement juridique (tronc commun)	468 € /stagiaire	390 € /stagiaire	126 € /stagiaire
Lanceur de balles de défense	60 € /stagiaire	60 € /stagiaire	
4 ^{ème} catégorie	1237,50 € /stagiaire	1012,50 € /stagiaire	
Pistolet à impulsion électrique	288 € /stagiaire	240 € /stagiaire	
Option TONFA	468 € /stagiaire	378 € /stagiaire	

Séances d'entraînement

Cas 1 : entraînement pour une commune ne disposant pas de moniteur en maniement des armes

Cas 2 : entraînement pour les communes disposant d'un moniteur en maniement des armes ou mutualisant cette ressource et ayant un stand de tir avec lequel existe une convention d'utilisation

Cas 3 entraînement pour les communes disposant d'un moniteur en maniement des armes ou mutualisant cette ressource mais ne disposant pas d'un stand de tir

Cas 4 entraînement pour les communes ne disposant pas d'un moniteur en maniement des armes et lié par convention avec un stand de tir

Cas 1	180 € /stagiaire/séance
Cas 2	10 € /stagiaire/séance
Cas 3	120 € /stagiaire/séance
Cas 4	60 € /stagiaire/séance



Délégation de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Proposition pour engagement

Formation INTRA SUR MESURE ET/OU ACCOMPAGNEMENT DE PROJET

Convention 2018 : <input type="text" value="RC18"/>	Collectivité(s) concernée(s) : Mail et tél personne à contacter :
Demande 2018 : <input type="text" value="18"/>	
Code service <input type="text"/>	

Action demandée : par une collectivité par plusieurs collectivités

INTITULE(S) FORMATION(S)	DATES		CODE ACTION	NBRE JOURS	NBRE AGENTS PREVU
	Du	Au			

Durée de l'accompagnement en ½ journée	Prestation d'accompagnement de projet : Tarif appliqué en ½ journée	Durée de la formation intra sur mesure	Tarif / groupe / jour appliqué ¹	Montant global de la participation
	<input type="checkbox"/> 250 € <input type="checkbox"/> 400 € <input type="checkbox"/> 600 €		<input type="checkbox"/> 400 € <input type="checkbox"/> 600 € <input type="checkbox"/> 800 € <input type="checkbox"/> 1000 € <input type="checkbox"/> 1200 €	

Fait à La Garde, le

Pour le Délégué empêché
 Laurent BASSO
 Directeur Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur
 du CNFPT

Fait à _____, le

Bon pour accord,
 Nom et fonction de l'autorité territoriale



Délégation de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Proposition pour engagement

Formation INTRA PROGRAMME

Convention 2018 : <input type="text" value="RC18"/>	Collectivité(s) concernée(s) : Mail et tel personne à contacter :
Demande 2018 : <input type="text" value="18"/>	
Code service <input type="text"/>	

Action demandée : par une collectivité par plusieurs collectivités

Intitulé	Dates		CODE ACTION	Nombre de jours	Nombre d'agents
	Du	Au			

Participation financière de la collectivité dans les situations suivantes :

- En cas d'absentéisme des stagiaires aux actions en intra programme :
 Toute action, pour laquelle il sera constaté, a posteriori, un effectif de stagiaires inférieur à 15 ou au seuil fixé par convention le 1^{er} jour de l'action, fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes du montant de la participation, soit :
 le tarif délibéré par le conseil d'administration du CNFPT X le nombre d'absents X le nombre de jour.

Le constat du nombre de stagiaires présents sera effectué au moyen de la feuille d'émargement

- En cas d'annulation tardive par la collectivité des actions en intra programme :
 Lorsque l'annulation intervient moins d'un mois avant le 1^{er} jour de l'action, la collectivité prend à sa charge 50 % du coût total de la participation financière, soit €
 Lorsque l'annulation intervient moins de huit jours francs avant le 1^{er} jour de l'action, la collectivité prend à sa charge 100 % du coût total de la participation financière, soit €.

Toute formation commencée est due en totalité.



Délégation de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Durée de la formation (Nombre de jours)	Tarif / groupe / jour appliqué	Montant global de la participation
	<input type="checkbox"/> 400 € <input type="checkbox"/> 600 € <input type="checkbox"/> 800 € <input type="checkbox"/> 1000 € <input type="checkbox"/> 1200 €	

Fait à La Garde, le

Pour le délégué empêché
Laurent BASSO
Directeur Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur
du CNFPT

Fait à _____ le
Bon pour accord,

Nom et fonction de l'autorité territoriale

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-14



CONTENTIEUX

*Crue 2016 – brèche de la Digue du Petit Rhône – Brèche VENTABREN
Provision semi-budgétaire*

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	
de la réception par le Sous-Préfet le :	06 AVR. 2018
de la publicité le :	11 AVR. 2018

CONTENTIEUX

Crue 2016 – brèche de la Digue du Petit Rhône – Brèche VENTABREN
Provision semi-budgétaire

Pour l'application du 29^{ème} de l'article L.2321-2 une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dès l'ouverture d'un contentieux en première instance, ou en application du principe de prudence si le risque de l'ouverture d'un contentieux est avéré.

La crue du 23 novembre 2016 a provoqué une brèche de la digue du petit Rhône. Suite à cette brèche le Mas Ventabren appartenant à Monsieur DUPUI Jean a été inondé.

En date du 5 décembre 2017 nous avons reçu un courrier de son avocat, la SCP GOBERT et Associés, dans lequel il est demandé au SYMADREM une indemnité préalable en remboursement des frais estimés pour cette affaire. A défaut d'une réponse positive de notre part dans un délai de deux mois à compter du 27 novembre 2017, ils nous informent que le tribunal administratif compétent pourrait être saisi.

Le SYMADREM a considéré qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à cette requête qu'il estime non fondée.

En date du 26 février 2018 nous avons reçu une copie de la requête présentée au Tribunal Administratif de Marseille par Monsieur DUPUI Jean et de son assureur AXA France IARD.

Compte tenu de cette requête il est proposé d'ouvrir une provision semi-budgétaire en application du cadre budgétaire et comptable de la M14 d'un montant de 73 000 € et cela conformément à un montant de risque estimé au regard des éléments connus à ce jour.

Après en avoir délibéré,

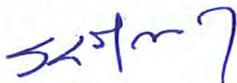
Le Comité Syndical :

- **DECIDE** en application du cadre budgétaire et comptable de la M14 en vigueur au SYMADREM depuis le 1^{er} janvier 2011, d'ouvrir une provision semi-budgétaire pour l'affaire citée en référence, à savoir « Crue 2016 – Rupture de la digue du petit Rhône – Brèche Ventabren » d'un montant de 73 000 €. Cette provision sera lissée sur plusieurs années dont 20 000 € au titre du budget 2018.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-15

FINANCES

Modification des durées d'amortissement

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu

de la réception par le Sous-Préfet le :

de la publicité le :

~~11 AVR. 2018~~ ~~06 AVR. 2018~~

FINANCES**Modification des durées d'amortissement**

Vu l'Article l 2321-2. Alinéa 27 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'Article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015-06 relative à la modification des durées d'amortissement,

Il est proposé de fixer à 5 ans la durée d'amortissement **des subventions d'équipement** versées (article 204).

Pour mémoire, il est rappelé ci-dessous les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et des amortissements des immobilisations incorporelles pour les études non suivies de réalisation, de recherche et de développement.

Immobilisations Corporelles

Catégories de biens	Barème indicatif M14 fixant les durées d'Amortissement	Durée d'amortissement proposée
Logiciel	2 ans	2 ans
Voitures	5 à 10 ans	5ans
Véhicules industriels	4 à 8 ans	5 ans
Mobilier	10 à 15 ans	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	5 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans	3 ans
Matériels classiques	6 à 10 ans	6 ans
Coffre-fort	20 à 30 ans	20 ans
Installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans	10 ans
Appareils de levage – ascenseurs	20 à 30 ans	20 ans
Equipements de garage et ateliers	10 à 15 ans	10 ans
Equipements cuisines	10 à 15 ans	10 ans
Plantations	15 à 20 ans	15 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans	15 ans

.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-15

Catégories de biens	Barème indicatif M14 fixant les durées d'Amortissement	Durée d'amortissement proposée
Autres agencements et aménagements de terrain	15 à 30 ans	15 ans
Biens de faible valeur : inférieure à 500€	1 an	1 an

La durée d'amortissement des **immobilisations incorporelles** pour les frais d'études non suivies de réalisation, de recherche et de développement est de cinq ans.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les dispositions ci-dessus exposées.
- **DECIDE** de maintenir la méthode d'amortissement linéaire.
- **DECIDE** de fixer à cinq ans la durée d'amortissement des **subventions d'équipement** versées (compte 204).

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-16

FINANCES

*Demande de financement des Postes Techniques
au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours
d'eau et Milieux aquatiques du Gard (SMD)*

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	
de la réception par le Sous-Préfet le :	06 AVR. 2018
de la publicité le :	11 AVR. 2018

FINANCES

Demande de financement des Postes Techniques
au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours
d'eau et Milieux aquatiques du Gard (SMD)

Comme chaque année, le Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard (SMD) finance les postes techniques du SYMADREM travaillant sur la rive droite du Rhône.

Cette participation vient en déduction des cotisations demandées dans le cadre du budget du SYMADREM aux communes, adhérentes du SMD, au sein de l'EPCI.

Pour l'exercice 2018, le SMD nous a fait savoir que cette participation serait d'un montant de 56 821 €.

Il convient donc de solliciter cette aide et demander son versement.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **SOLLICITE** le financement des postes techniques travaillant sur la rive droite du Rhône, à hauteur de 56 821 €, auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard (SMD).
- **DIT** que ce financement viendra en déduction des participations demandées aux communes adhérentes du SMD.
- **DIT**, que pour des raisons de trésorerie, le paiement de cette participation pourra être effectué en 2 versements, un par semestre.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-17



ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR
DU SYMADREM
Exercice 2017

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	
de la réception par le Sous-Préfet le :	06 AVR. 2018
de la publicité le :	11 AVR. 2018

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR
DU SYMADREM
Exercice 2017

Le Comité Syndical,

- ▶▶ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,

- ▶▶ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, y compris celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

013201

TRES. ARLES MUNICIPALE ET CAMARG

20600 SYMADREM

ORIGINE DU DOCUMENT : mathieu.lopez

Libellé du poste comptable : TRES. ARLES MUNICIPAL

Date à considérer dans les messages de supervision

Filtre : Edition Provisoire : 1

Filtre : A Viser : 0

Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend



TRÉSOR PUBLIC

IDENTIFIANT BUDGET 20600

TRES. ARLES MUNICIPALE ET CAMARGUE

N° de SIRET 25130204800052

N° CODIQUE 013201

Date d'édition : 10/01/2018

SYMADREM
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2017

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme Sylvie PUJOL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2017 AU 10/01/2018

SITUATION PATRIMONIALE

N° CODIQUE 013201
 TRES. ARLES MUNICIPALE ET CAMARG
 Date d'édition : 10/01/2018
 L5.0.005.019

Population :
 Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
 Voté par Nature avec ref. fonct.
 Exercice 2017

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
3 Compte de résultat synthétique	13
4 Compte de résultat	14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	22
2 Résultats d'exécution	23
3 Etat de consommation des crédits	24
4 Etat de réalisation des opérations	28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	37
1 Balance des comptes	38
2 Situation des valeurs inactives	64
4EME PARTIE : Page des signatures	65

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	4 881,45	Dotations	973,73
Terrains	66 451,66	Fonds globalisés	25 781,66
Constructions	983,93	Réserves	7 012,85
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,51	Différences sur réalisations d'immobilisations	206,71
Immobilisations corporelles en cours	131 213,31	Report à nouveau	101,99
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	424,21
Autres immobilisations corporelles	162,99	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	198 812,40	Subventions non transférables	166 358,90
Immobilisations financières	14 267,93	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	217 961,79	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	200 860,06
Créances	207,56	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 490,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	24 883,77
Disponibilités	9 807,55	Fournisseurs	686,14
Autres actifs circulants	0,00	Autres dettes à court terme	28,66
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 015,11	Total dettes à court terme	714,81
Comptes de régularisations	0,00	TOTAL DETTES	25 598,58
		Comptes de régularisations	28,27
TOTAL ACTIF	227 976,90	TOTAL PASSIF	227 976,90

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
Subventions d'équipement versées	3 923,00	0,00	3 923,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	5 137 789,22	260 257,30	4 877 531,92	4 609 012,01
Immobilisations incorporelles en cours				
Terrains en toute propriété	59 863 999,00	104 739,79	59 759 259,21	59 311 262,10
Constructions en toute propriété	991 704,89	7 775,40	983 929,49	983 929,99
Construction sur sol autrui en tie prop				
Réseaux installations voirie rés divers	509,84	0,00	509,84	509,84
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	594 172,78	431 186,07	162 986,71	185 199,69
Immobilisations corporelles en cours	131 213 314,15	0,00	131 213 314,15	101 278 146,91
Immo affect à service non personnalisé				
Immo en concess afferm à dispo immo aff				
Terrains reçus au titre de mise à dispo	6 692 405,24	0,00	6 692 405,24	6 692 405,24
Construc reçues au titre mise à dispo				
Construction sur sol autrui mise à dispo				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
MONTANT A REPORTER	204 497 818,12	803 958,56	203 693 859,56	173 060 465,78

ACTIF

IMMOBILISE

20600 - SYMADREM

BILAN (en Euros)

PASSIF			EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		1 490 000,00	1 540 000,00
	Provisions pour charges			
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		1 490 000,00	1 540 000,00

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES			
Emprunts obligataires			
Emprunts auprès des étab de crédits	24 883 771,56	16 539 266,79	
Emprunts et dettes financières divers			
Crédits et lignes de trésorerie			
Fournisseurs et comptes rattachés	676 440,02	325 177,15	
Dettes fiscales et sociales	2 241,15	0,00	
Dettes envers l'Etat et les collec publ			
Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées			
Opérations pour le compte de tiers			
Autres dettes	26 422,79	0,00	
Fournisseurs d'immobilisations	9 702,85	1 569 534,28	
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	25 598 578,37	18 433 978,22	

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	3 484,71	3 925,80
Produits des services		
Autres produits	113,97	31,53
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	3 598,68	3 957,33
Traitements, salaires, charges sociales	1 379,23	1 383,25
Achats et charges externes	1 406,28	1 271,33
Participations et interventions	9,10	7,97
Dotations aux amortissements et provisions	70,71	593,71
Autres charges	55,64	36,94
Charges courantes non financières	2 920,96	3 293,21
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	677,72	664,13
Produits courants financiers	141,75	82,17
Charges courantes financières	417,90	588,96
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-276,14	-506,79
RÉSULTAT COURANT	401,58	157,34
Produits exceptionnels	237,90	10,09
Charges exceptionnelles	215,26	0,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	22,64	10,09
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	424,21	167,42

COMPTÉ DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions	70 000,00	
Transferts de charges		
Autres produits	43 969,87	31 532,64
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	3 484 711,00	3 925 801,00
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	3 598 680,87	3 957 333,64
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	1 017 633,87	1 018 272,47
Charges sociales	361 598,53	364 979,89
Achats et charges externes	1 406 284,14	1 271 325,92
Impôts et taxes	51 573,68	32 465,02
Dotations amortissements des immob	50 713,91	53 714,16
Dot amort sur charges à répartir		

20600 - SYMADREM

COMpte DE Résultat 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions	20 000,00	540 000,00
Autres charges	4 065,63	4 475,92
Contingents et participations		
Subventions	9 095,00	7 974,00
TOTAL II	2 920 964,76	3 293 207,38
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	677 716,11	664 126,26
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	141 754,66	82 174,00
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	141 754,66	82 174,00
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	417 895,35	588 962,45
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	417 895,35	588 962,45

COMpte DE Résultat I

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-276 140,69	-506 788,45
A + B - RESULTAT COURANT	401 575,42	157 337,81
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions	57 600,00	
Prod exception gestion : Autres opér	2 159,72	251,10
Produits des cessions d'immobilisations	156 381,64	
Diff réalisés(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	21 758,10	9 835,87
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	237 899,46	10 086,97
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg except op gestion-Autres opérations	58 880,00	
Valeur comptable des immo cédées	1 182,14	
Diff réalisés(positives)transf à investist	155 199,50	
Charg except op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	215 261,64	

20600 - SYMADREM

COMPTE DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	22 637,82	10 086,97
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 978 334,99	4 049 594,61
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	3 554 121,75	3 882 169,83
RESULTAT DE L'EXERCICE	424 213,24	167 424,78

ANNEXE

20600 - SYMADREM

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2017

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

20600 - SYMADREM

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2017**

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

EXECUTION BUDGETAIRE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	75 577 713,41	4 519 570,55	80 097 283,96
Titres de recettes émis (b)	53 855 361,36	4 068 624,25	57 923 985,61
Réductions de titres (c)	1 139 458,00	71 274,98	1 210 732,98
Recettes nettes (d = b - c)	52 715 903,36	3 997 349,27	56 713 252,63
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	75 577 713,41	4 519 570,55	80 097 283,96
Mandats émis (f)	51 754 804,95	4 018 599,81	55 773 404,76
Annulations de mandats (g)	7,29	445 463,78	445 471,07
Dépenses nettes (h = f - g)	51 754 797,66	3 573 136,03	55 327 933,69
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	961 105,70	424 213,24	1 385 318,94
(h - d) Déficit			

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	6 162 273,42	0,00	961 105,70	0,00	7 123 379,12
Fonctionnement	692 996,28	591 004,00	424 213,24	0,00	526 205,52
TOTAL I	6 855 269,70	591 004,00	1 385 318,94	0,00	7 649 584,64
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	6 855 269,70	591 004,00	1 385 318,94	0,00	7 649 584,64

20600 - SYMADREM

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Institué	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	1 250 000,00		1 250 000,00
13	Subventions d'investissement		703 822,00	703 822,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 519 902,84		18 519 902,84
20	Immobilisations incorporelles	2 378 155,19	-900 000,00	1 478 155,19
21	Immobilisations corporelles	2 786 100,00	-1 599 402,59	1 186 697,41
23	Immobilisations en cours	32 911 809,97	2 523 403,00	35 435 212,97
27	Autres immobilisations financières	12 000 000,00		12 000 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	69 845 968,00	727 822,41	70 573 790,41
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	69 845 968,00	727 822,41	70 573 790,41
041	Opérations patrimoniales	5 000 000,00	3 923,00	5 003 923,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 000 000,00	3 923,00	5 003 923,00
TOTAL GENERAL		74 845 968,00	731 745,41	75 577 713,41

20600 - SYMADREM

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions					Émissions		Annulations		DEPENSES nettes		Solde prévisions / réalisations	
	1	2	3	4=2-3	5=1-4	2	3	4=2-3	5=1-4	4=2-3	5=1-4	4=2-3	5=1-4
10	1 250 000,00	1 250 000,00				1 250 000,00				1 250 000,00			
13	703 822,00	703 821,57				703 821,57				703 821,57			0,43
16	18 519 902,84	6 168 455,72				6 168 455,72				6 168 455,72			12 351 447,12
20	1 478 155,19	517 507,17				517 507,17				517 507,17			960 648,02
21	1 186 697,41	468 764,18				468 764,18				468 764,18			717 933,23
23	35 435 212,97	30 658 228,43			7,29	30 658 228,43		7,29		30 658 221,14			4 776 991,83
27	12 000 000,00	11 007 605,34			7,29	11 007 605,34		7,29		11 007 605,34			992 394,66
SOUS-TOTAL	70 573 790,41	50 774 382,41			7,29	50 774 382,41		7,29		50 774 375,12			19 799 415,29
TOTAL	70 573 790,41	50 774 382,41			7,29	50 774 382,41		7,29		50 774 375,12			19 799 415,29
041	5 003 923,00	980 422,54				980 422,54				980 422,54			4 023 500,46
TOTAL	5 003 923,00	980 422,54				980 422,54				980 422,54			4 023 500,46
TOTAL GENERAL	75 577 713,41	51 754 804,95			7,29	51 754 804,95		7,29		51 754 797,66			23 822 915,75

20600 - SYMADREM

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Institué	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	3 344 132,00		3 344 132,00
13	Subventions d'investissement	28 705 243,30	723 885,00	29 429 128,30
16	Emprunts et dettes assimilées	25 500 000,00	3 937,00	25 503 937,00
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	3 804 838,00		3 804 838,00
27	Autres immobilisations financières	1 714 713,78		1 714 713,78
024	Produits de cessions (recettes)	155 000,00	-156 381,64	-1 381,64
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	63 223 927,08	571 440,36	63 795 367,44
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	63 223 927,08	571 440,36	63 795 367,44
021	Virement de la section de fonctionnement	409 054,00		409 054,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	50 713,50	156 382,05	207 095,55
041	Opérations patrimoniales	5 000 000,00	3 923,00	5 003 923,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 459 767,50	160 305,05	5 620 072,55
001	Solde d'exécution de la section d'invest	6 162 273,42		6 162 273,42
TOTAL GENERAL		74 845 968,00	731 745,41	75 577 713,41

20600 - SYMADREM

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
10	3 344 132,00	3 345 224,38		3 345 224,38	-1 092,38
13	29 429 128,30	33 387 703,24	1 007 000,00	32 380 703,24	-2 951 574,94
16	25 503 937,00	14 500 000,00		14 500 000,00	11 003 937,00
21		6,00		6,00	-6,00
23	3 804 838,00	959 196,66		959 196,66	2 845 641,34
27	1 714 713,78	475 712,99	132 458,00	343 254,99	1 371 458,79
024	-1 381,64				-1 381,64
SOUS-TOTAL	63 795 367,44	52 667 843,27	1 139 458,00	51 528 385,27	12 266 982,17
TOTAL	63 795 367,44	52 667 843,27	1 139 458,00	51 528 385,27	12 266 982,17
021	409 054,00				409 054,00
040	207 095,55	207 095,55		207 095,55	
041	5 003 923,00	980 422,54		980 422,54	4 023 500,46
TOTAL	5 620 072,55	1 187 518,09		1 187 518,09	4 432 554,46
001	6 162 273,42				6 162 273,42
TOTAL GENERAL	75 577 713,41	53 855 361,36	1 139 458,00	52 715 903,36	22 861 810,05

20600 - SYMADREM

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	1 656 250,00		1 656 250,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500 000,00		1 500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	18 800,00		18 800,00
66	Charges financières	632 371,00		632 371,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	70 000,00	76 000,00
68	Dotations aux Amortissements et aux prov	20 000,00		20 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 833 421,00	70 000,00	3 903 421,00
023	Viement à la section d'investissement (409 054,00		409 054,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	50 713,50	156 382,05	207 095,55
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	459 767,50	156 382,05	616 149,55
TOTAL GENERAL		4 293 188,50	226 382,05	4 519 570,55

20600 - SYMADREM

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	1 656 250,00	1 753 685,83	325 177,15	1 428 508,68	227 741,32
012	1 500 000,00	1 428 385,87	790,05	1 427 595,82	72 404,18
65	18 800,00	13 160,63		13 160,63	5 639,37
66	632 371,00	537 391,93	119 496,58	417 895,35	214 475,65
67	76 000,00	58 880,00		58 880,00	17 120,00
68	20 000,00	20 000,00		20 000,00	
TOTAL	3 903 421,00	3 811 504,26	445 463,78	3 366 040,48	537 380,52
023	409 054,00				409 054,00
042	207 095,55	207 095,55		207 095,55	
TOTAL	616 149,55	207 095,55		207 095,55	409 054,00
TOTAL GENERAL	4 519 570,55	4 018 599,81	445 463,78	3 573 136,03	946 434,52

20600 - SYMADREM

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	16 000,00		16 000,00
74	Dotations et participations	3 833 395,90		3 833 395,90
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	0,41	50 000,41
76	Produits financiers	216 800,32		216 800,32
77	Produits exceptionnels	75 000,00	156 381,64	231 381,64
78	Reprises sur amortissements et provision		70 000,00	70 000,00
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 191 196,22	226 382,05	4 417 578,27
002	Résultat de fonctionnement reporté	101 992,28		101 992,28
	TOTAL GENERAL	4 293 188,50	226 382,05	4 519 570,55

20600 - SYMADREM

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
013	16 000,00	19 014,28		19 014,28	-3 014,28
74	3 833 395,90	3 484 711,00		3 484 711,00	348 684,90
75	50 000,41	43 969,87		43 969,87	6 030,54
76	216 800,32	212 275,66	70 521,00	141 754,66	75 045,66
77	231 381,64	238 653,44	753,98	237 899,46	-6 517,82
78	70 000,00	70 000,00		70 000,00	
TOTAL	4 417 578,27	4 068 624,25	71 274,98	3 997 349,27	420 229,00
002	101 992,28				101 992,28
TOTAL GENERAL	4 519 570,55	4 068 624,25	71 274,98	3 997 349,27	522 221,28

20600 SYMADREM

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
103	Plan de relance FCTVA	1 250 000,00		1 250 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	1 250 000,00		1 250 000,00
13158	Subventions d'équipement transférables -	700 000,00		700 000,00
1384	Autres subventions invest non transférab	3 821,57		3 821,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	703 821,57		703 821,57
1641	Emprunts en euros	6 168 455,72		6 168 455,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	6 168 455,72		6 168 455,72
2031	Frais d'études	499 620,93		499 620,93
2051	Concessions et droits similaires	17 886,24		17 886,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	517 507,17		517 507,17
2111	Terrains nus	449 184,75		449 184,75
2181	Installations générales agencements et a	2 072,40		2 072,40
2183	Matériel de bureau et matériel informati	12 900,00		12 900,00
2184	Mobilier	1 999,86		1 999,86
2188	Autres immobilisations corporelles	2 607,17		2 607,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	468 764,18		468 764,18
2312	Agencements et aménagements de terrains	30 094 158,79	7,03	30 094 151,76
2313	Constructions	38 662,04		38 662,04
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mi	63 302,76	0,26	63 302,50
238	Avances et acomptes versés sur immobili	462 104,84		462 104,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	30 658 228,43	7,29	30 658 221,14
275	Dépôts et cautionnements versés	7 605,34		7 605,34
27633	Créances sur les Département	11 000 000,00		11 000 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	11 007 605,34		11 007 605,34

20600 SYMADREM
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Institué	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	50 774 382,41	7,29	50 774 375,12
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	50 774 382,41	7,29	50 774 375,12
204411	Biens mobiliers, matériel et études	3 923,00		3 923,00
2051	Concessions et droits similaires	740 356,78		740 356,78
2312	Agencements et aménagements de terrains	101 600,44		101 600,44
2313	Constructions	73 309,34		73 309,34
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mi	61 232,98		61 232,98
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	980 422,54		980 422,54
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	980 422,54		980 422,54
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	51 754 804,95	7,29	51 754 797,66

20600 SYMADREM

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (2 754 220,38		2 754 220,38
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	591 004,00		591 004,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	3 345 224,38		3 345 224,38
1381	Autres subventions invest non transfétab	10 972 428,38	1 000 000,00	9 972 428,38
1382	Autres subventions invest non transfétab	6 287 817,74	7 000,00	6 280 817,74
1383	Autres subventions invest non transfétab	12 695 554,00		12 695 554,00
1384	Autres subventions invest non transfétab	362 639,44		362 639,44
1385	Groupements de collectivités et collecti	632 445,85		632 445,85
1388	Autres subv invest non transférables aut	2 436 817,83		2 436 817,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	33 387 703,24	1 007 000,00	32 380 703,24
1641	Emprunts en euros	14 500 000,00		14 500 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	14 500 000,00		14 500 000,00
2111	Terrains nus	6,00		6,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	6,00		6,00
238	Avances et acomptes versés sur immobilis	959 196,66		959 196,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	959 196,66		959 196,66
275	Dépôts et cautionnements versés	174 798,39		174 798,39
276348	Créances sur autres Communes	300 914,60	132 458,00	168 456,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	475 712,99	132 458,00	343 254,99
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	52 667 843,27	1 139 458,00	51 528 385,27
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	52 667 843,27	1 139 458,00	51 528 385,27
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	155 199,50		155 199,50
2111	Terrains nus	1 181,64		1 181,64
2138	Autres constructions	0,50		0,50

20600 SYMADREM

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
28051	Concessions et droits similaires	12 844,50		12 844,50
28158	Autres installations matériel et outilla	1 478,81		1 478,81
28182	Matériel de transport	2 483,00		2 483,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	11 758,39		11 758,39
28184	Mobilier	11 950,21		11 950,21
28188	Amortissements autres immobilisations co	10 199,00		10 199,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	207 095,55		207 095,55
2031	Frais d'études	976 499,54		976 499,54
2184	Mobilier	3 923,00		3 923,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	980 422,54		980 422,54
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 187 518,09		1 187 518,09
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	53 855 361,36	1 139 458,00	52 715 903,36

20600 SYMADREM

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	1 038,08		1 038,08
60612	Achats non stockés de fournitures non st	9 784,64		9 784,64
60621	Achats non stockés de combustibles	8 915,50	1 820,99	7 094,51
60622	Achats non stockés de carburants	23 851,78		23 851,78
60623	Achats non stockés d'alimentation	494,52	42,57	451,95
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	90,56		90,56
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	20 518,28	95,95	20 422,33
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	6 430,74	767,93	5 662,81
6064	Achats non stockés de fournitures admini	5 195,95	788,84	4 407,11
611	Contrats prestations de services	1 578,00		1 578,00
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	60 460,60	1 912,00	58 548,60
61521	Services extérieurs - entretien et répar	843 229,87	185 450,11	657 779,76
615221	Bâtiments publics	16 394,27		16 394,27
615228	Autres bâtiments	5 031,05	4 490,40	540,65
61551	Services extérieurs - entretien et répar	11 261,91	3 569,53	7 692,38
61558	Services extérieurs - entretien et répar	1 586,55		1 586,55
6156	Services extérieurs - maintenance	152 848,96	44 762,95	108 086,01
6161	Multirisques	65 888,48		65 888,48
6182	Services extérieurs - divers - documenta	2 300,00		2 300,00
6184	Services extérieurs - divers - versement	1 475,20	220,00	1 255,20
6188	Services extérieurs - autres frais diver	701,53		701,53
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	2 754,56		2 754,56
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	356 828,06	65 826,30	291 001,76
6227	Rémunération d'intermédiaires et honorai	12 840,00		12 840,00

20600 SYMADREM

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorari	2 837,53		2 837,53
6231	Publicité publications relations publicu	11 862,00	3 330,00	8 532,00
6232	Publicité publications relations publicu	1 733,80		1 733,80
6233	Publicité publications relations publicu	2 704,00		2 704,00
6238	Publicité publications relations publicu	13 028,16	2 414,40	10 613,76
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	3 635,67		3 635,67
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	7 266,96	1 042,00	6 224,96
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	6 624,00	3 058,50	3 565,50
6261	Frais d'affranchissement	5 815,96		5 815,96
6262	Frais de télécommunications	17 142,63		17 142,63
627	Autres services extérieurs - services ba	6 600,00		6 600,00
6281	Autres services extérieurs - concours di	3 500,00		3 500,00
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	32 179,03	5 584,68	26 594,35
6284	Divers - redevances pour services rendus	4 323,46		4 323,46
6288	Autres services extérieurs	709,00		709,00
63512	Impôts directs - taxes foncières	18 100,00		18 100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	57,76		57,76
637	Autres impôts taxes et versements assimi	4 066,78		4 066,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 753 685,83	325 177,15	1 428 508,68
6331	Versement de transport	5 869,72		5 869,72
6332	Cotisations versées au FNAL	3 668,50		3 668,50
6336	Cotisation au centre national et au cent	17 609,70		17 609,70
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	2 201,22		2 201,22
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	562 428,38		562 428,38

20600 SYMADREM

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
64112	Personnel titulaire - nbj supplément fam	21 955,38		21 955,38
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	259 389,61		259 389,61
64131	Personnel non titulaire - rémunération	163 053,79	752,37	162 301,42
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	145 562,59		145 562,59
6453	Cotisations aux caisses de retraites	188 646,17	37,68	188 608,49
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance c	9 431,41		9 431,41
6456	Charges sécurité sociale et prévoyance v	3 564,00		3 564,00
6474	Autres charges sociales-versements aux a	2 872,04		2 872,04
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	1 690,00		1 690,00
6478	Autres charges sociales diverses	9 870,00		9 870,00
6488	Autres charges de personnel	30 573,36		30 573,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 428 385,87	790,05	1 427 595,82
651	Redevances pour concessions brevets lice	4 065,63		4 065,63
65738	Subventions de fonctionnement aux organi	9 095,00		9 095,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	13 160,63		13 160,63
66111	Intérêts réglés à l'échéance	385 518,19		385 518,19
66112	Intérêts - rattachement des icne	132 457,07	119 496,58	12 960,49
6681	Indemnités pour remboursement anticipé d	11 250,00		11 250,00
6688	Autres	8 166,67		8 166,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	537 391,93	119 496,58	417 895,35
6712	Charges exceptionnelles - amendes fiscal	58 880,00		58 880,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	58 880,00		58 880,00
6815	Dotations aux provisions pour risques et	20 000,00		20 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux prov	20 000,00		20 000,00

20600 SYMADREM

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 811 504,26	445 463,78	3 366 040,48
675	Charges exceptionnelles - valeurs comptables	1 182,14		1 182,14
6761	Différences sur réalisations (positives)	155 199,50		155 199,50
6811	Dotations aux Amortissements immobilisés	50 713,91		50 713,91
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	207 095,55		207 095,55
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	207 095,55		207 095,55
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 018 599,81	445 463,78	3 573 136,03

20600 SYMADREM

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	19 014,28		19 014,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	19 014,28		19 014,28
7472	Participations - Régions	1 121 148,00		1 121 148,00
7473	Participations - Départements	1 154 895,00		1 154 895,00
74741	Participations des Communes membres du G	447 656,00		447 656,00
74751	Participations - GFP de rattachement	704 481,00		704 481,00
7478	Participations - autres organismes	56 531,00		56 531,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	3 484 711,00		3 484 711,00
752	Autres produits de gestion courante - re	40 658,76		40 658,76
758	Produits divers de gestion courante	3 311,11		3 311,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	43 969,87		43 969,87
7621	Produits des autres immobilisations fina	212 275,66	70 521,00	141 754,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	212 275,66	70 521,00	141 754,66
7711	Produits exceptionnels sur opérations ge	2 159,72		2 159,72
774	Produits exceptionnels - subventions exc	57 600,00		57 600,00
775	Produits exceptionnels - produits des ce	156 381,64		156 381,64
7788	Produits exceptionnels divers	22 512,08	753,98	21 758,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	238 653,44	753,98	237 899,46
7815	Reprises sur provisions pour risques et	70 000,00		70 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	Reprises sur amortissements et provision	70 000,00		70 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 068 624,25	71 274,98	3 997 349,27
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	4 068 624,25	71 274,98	3 997 349,27

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		973 729,82						973 729,82		973 729,82
10222	FCTVA	23 025 793,74				2 754 220,38			25 780 014,12		25 780 014,12
10228	Autres fonds d'investissement		1 645,31						1 645,31		1 645,31
	Sous Total compte 1022	23 027 439,05				2 754 220,38			25 781 659,43		25 781 659,43
	Sous Total compte 102	24 001 168,87				2 754 220,38			26 755 389,25		26 755 389,25
103	Plan de relance FCTVA	1 250 000,00				1 250 000,00			1 250 000,00		0,00
									1 250 000,00		0,00
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé	6 421 850,45				591 004,00			7 012 854,45		7 012 854,45
	Sous Total compte 106	6 421 850,45				591 004,00			7 012 854,45		7 012 854,45
	Sous Total compte 10	31 673 019,32				1 250 000,00			1 250 000,00		33 768 243,70
						3 345 224,38			35 018 243,70		33 768 243,70
110	Report à nouveau solde créditeur		525 571,50	591 004,00	1 67 424,78				591 004,00	692 996,28	101 992,28
	Sous Total compte 11		525 571,50	591 004,00	1 67 424,78				591 004,00	692 996,28	101 992,28
12	Résultat exercice excéd déficit		1 67 424,78	1 67 424,78					1 67 424,78	1 67 424,78	0,00
	Sous Total compte 12		1 67 424,78	1 67 424,78					1 67 424,78	1 67 424,78	0,00

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13158	Subv équipt transf autres groupements		700 000,00			700 000,00		700 000,00		700 000,00	0,00
	Sous Total compte 1315		700 000,00			700 000,00		700 000,00		700 000,00	0,00
	Sous Total compte 131		700 000,00			700 000,00		700 000,00		700 000,00	0,00
1321	Etat et EPN	6 993 141,71							6 993 141,71		6 993 141,71
1322	Région	9 498 261,20							9 498 261,20		9 498 261,20
1323	Dépt	5 905 854,53							5 905 854,53		5 905 854,53
13241	Communes membres du GFP	692 262,84							692 262,84		692 262,84
	Sous Total compte 1324	692 262,84							692 262,84		692 262,84
13258	Autres groupements	435 600,00							435 600,00		435 600,00
	Sous Total compte 1325	435 600,00							435 600,00		435 600,00
1326	Autres EPL	3 324,31							3 324,31		3 324,31
1327	Budget communautaire fonds structurels	4 498 500,72							4 498 500,72		4 498 500,72
1328	Autres	552 998,81							552 998,81		552 998,81

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 132	28 579 944,12						28 579 944,12		28 579 944,12	
1341	Dotation d'équipement territoires ruraux	4 259,59						4 259,59		4 259,59	
	Sous Total compte 134	4 259,59						4 259,59		4 259,59	
1381	Autres subv invest non transf Etat- epn	43 652 860,05			1 000 000,00	10 972 428,38		1 000 000,00	54 625 288,43	53 625 288,43	
1382	Autres subv invest. non transf Région	33 082 943,93			7 000,00	6 287 817,74		7 000,00	39 370 761,67	39 363 761,67	
1383	Autres subv invest non transf Dépt	20 951 364,39				12 695 554,00			33 646 918,39	33 646 918,39	
1384	Autres subv invest non transf Cnes	6 784 802,01			3 821,57	362 639,44		3 821,57	7 147 441,45	7 143 619,88	
1385	Groupements de collectivités et collecti	370 957,48				632 445,85			1 003 403,33	1 003 403,33	
1386	Autres subv invest non transf autres epl	64 802,27							64 802,27	64 802,27	
1388	Autres subv invest non transf autres	490 083,25				2 436 817,83			2 926 901,08	2 926 901,08	
	Sous Total compte 138	105 397 813,38			1 010 821,57	33 387 703,24		1 010 821,57	138 785 516,62	137 774 695,05	
	Sous Total compte 13	134 682 017,09			1 710 821,57	33 387 703,24		1 710 821,57	168 069 720,33	166 358 898,76	
15111	Prov litiges (nb)	1 540 000,00							1 540 000,00	1 540 000,00	

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 1511	1 540 000,00						1 540 000,00			1 540 000,00
15181	Autres prov pour risques (nb)			70 000,00	20 000,00			70 000,00	20 000,00		50 000,00
	Sous Total compte 1518			70 000,00	20 000,00			70 000,00	20 000,00		50 000,00
	Sous Total compte 151	1 540 000,00		70 000,00	20 000,00			70 000,00	1 560 000,00		1 490 000,00
	Sous Total compte 15	1 540 000,00		70 000,00	20 000,00			70 000,00	1 560 000,00		1 490 000,00
1641	Emprunts en euros	16 419 770,21				6 168 455,72	14 500 000,00	6 168 455,72	30 919 770,21		24 751 314,49
	Sous Total compte 164	16 419 770,21				6 168 455,72	14 500 000,00	6 168 455,72	30 919 770,21		24 751 314,49
16884	Int sur empts étab crédit	119 496,58		119 496,58	132 457,07			119 496,58	251 953,65		132 457,07
	Sous Total compte 1688	119 496,58		119 496,58	132 457,07			119 496,58	251 953,65		132 457,07
	Sous Total compte 168	119 496,58		119 496,58	132 457,07			119 496,58	251 953,65		132 457,07
	Sous Total compte 16	16 539 266,79		119 496,58	132 457,07	6 168 455,72	14 500 000,00	6 287 952,30	31 171 723,86		24 883 771,56
192	Plus ou moins-values cessions immo	51 513,58							206 713,08		206 713,08
	Sous Total compte 19	51 513,58							206 713,08		206 713,08

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 1	185 178 813,06		947 925,36	319 881,85	9 129 277,29	51 388 127,12	10 077 202,65	236 886 822,03	50 000,00	226 859 619,38
2031	Frais d'études	4 590 345,91				499 620,93	976 499,54	5 089 966,84	976 499,54	4 113 467,30	
	Sous Total compte 203	4 590 345,91				499 620,93	976 499,54	5 089 966,84	976 499,54	4 113 467,30	
204411	Biens mobiliers, matériel et études					3 923,00		3 923,00		3 923,00	
	Sous Total compte 20441					3 923,00		3 923,00		3 923,00	
	Sous Total compte 2044					3 923,00		3 923,00		3 923,00	
	Sous Total compte 204					3 923,00		3 923,00		3 923,00	
2051	Concessions et droits similaires	266 078,90				758 243,02		1 024 321,92		1 024 321,92	
	Sous Total compte 205	266 078,90				758 243,02		1 024 321,92		1 024 321,92	
	Sous Total compte 20	4 856 424,81				1 261 786,95	976 499,54	6 118 211,76	976 499,54	5 141 712,22	
2111	Terrains nus	50 786 929,56				449 184,75	1 187,64	51 236 114,31	1 187,64	51 234 926,67	
2117	Bois et forêts	10 087,00						10 087,00		10 087,00	
2118	Autres terrains	31 785,03						31 785,03		31 785,03	

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 211	50 828 801,59				449 184,75	1 187,64	51 277 986,34	1 187,64	51 276 798,70	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	8 587 200,30						8 587 200,30		8 587 200,30	
	Sous Total compte 212	8 587 200,30						8 587 200,30		8 587 200,30	
2138	Autres constructions	991 705,39					0,50	991 705,39	0,50	991 704,89	
	Sous Total compte 213	991 705,39					0,50	991 705,39	0,50	991 704,89	
21538	Autres réseaux	509,84						509,84		509,84	
	Sous Total compte 2153	509,84						509,84		509,84	
2158	Autres instal mat outil tech	35 304,07						35 304,07		35 304,07	
	Sous Total compte 215	35 813,91						35 813,91		35 813,91	
21728	Autres agencet et aménagt terrains	6 692 405,24						6 692 405,24		6 692 405,24	
	Sous Total compte 2172	6 692 405,24						6 692 405,24		6 692 405,24	
	Sous Total compte 217	6 692 405,24						6 692 405,24		6 692 405,24	
2181	Instal gales agencet amngmts divers	4 320,30				2 072,40		6 392,70		6 392,70	

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2182	Mat de transport	79 383,86						79 383,86		79 383,86	
2183	Mat bureau mat informatique	125 112,78				12 900,00		138 012,78		138 012,78	
2184	Mobilier	144 311,96		3 917,02		1 999,86	3 923,00	146 311,82	7 840,02	138 471,80	
2188	Autres immobilisations corporelles	194 000,40				2 607,17		196 607,57		196 607,57	
	Sous Total compte 218	547 129,30		3 917,02		19 579,43	3 923,00	566 708,73	7 840,02	558 868,71	
	Sous Total compte 21	67 683 055,73		3 917,02		468 764,18	5 111,14	68 151 819,91	9 028,16	68 142 791,75	
2312	Agencements et aménagements de terrains	52 074 097,40				30 195 759,23	7,03	82 269 856,63	7,03	82 269 849,60	
2313	Constructions	4 119 176,84				111 971,38		4 231 148,22		4 231 148,22	
2317	Immob reçues au titre mise à dispo	44 081 834,56				124 535,74	0,26	44 206 370,30	0,26	44 206 370,04	
	Sous Total compte 231	100 275 108,80				30 432 266,35	7,29	130 707 375,15	7,29	130 707 367,86	
238	Avances aptes vers sur immob corpo	1 003 038,11				462 104,84	959 196,66	1 465 142,95	959 196,66	505 946,29	
	Sous Total compte 23	101 278 146,91				30 894 371,19	959 203,95	132 172 518,10	959 203,95	131 213 314,15	
275	Dépôts et cautionnements versés	183 810,80				7 605,34	174 798,39	191 416,14	174 798,39	16 617,75	

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
27633	Créances sur Dépt					11 000 000,00		11 000 000,00		11 000 000,00	
276348	Créances sur autres Cnes	3 419 770,20				132 458,00	300 914,60	3 552 228,20	300 914,60	3 251 313,60	
	Sous Total compte 27634	3 419 770,20				132 458,00	300 914,60	3 552 228,20	300 914,60	3 251 313,60	
	Sous Total compte 2763	3 419 770,20				11 132 458,00	300 914,60	14 552 228,20	300 914,60	14 251 313,60	
	Sous Total compte 276	3 419 770,20				11 132 458,00	300 914,60	14 552 228,20	300 914,60	14 251 313,60	
	Sous Total compte 27	3 603 581,00				11 140 063,34	475 712,99	14 743 644,34	475 712,99	14 267 931,35	
28051	Concessions et droits similaires		247 412,80					12 844,50		260 257,30	260 257,30
	Sous Total compte 2805		247 412,80					12 844,50		260 257,30	260 257,30
	Sous Total compte 280		247 412,80					12 844,50		260 257,30	260 257,30
28128	Amort autres agencat amégat terr		104 739,79							104 739,79	104 739,79
	Sous Total compte 2812		104 739,79							104 739,79	104 739,79
28138	Amort autres constructions		7 775,40							7 775,40	7 775,40
	Sous Total compte 2813		7 775,40							7 775,40	7 775,40

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28158	Autres instal mat outil tech		26 926,81				1 478,81		28 405,62		28 405,62
	Sous Total compte 2815		26 926,81			1 478,81			28 405,62		28 405,62
28181	Instal gales agent amngts divers		4 320,30						4 320,30		4 320,30
28182	Mat de transport		68 992,46					2 483,00	71 475,46		71 475,46
28183	Mat bureau mat informatique		105 264,96					11 758,39	117 023,35		117 023,35
28184	Mobilier		52 990,60	3 917,02				11 950,21	3 917,02	64 940,81	61 023,79
28188	Amort autres immobilisations corporelles		138 738,55					10 199,00	148 937,55		148 937,55
	Sous Total compte 2818		370 306,87	3 917,02				36 390,60	3 917,02	406 697,47	402 780,45
	Sous Total compte 281		509 748,87	3 917,02				37 869,41	3 917,02	547 618,28	543 701,26
	Sous Total compte 28		757 161,67	3 917,02				50 713,91	3 917,02	807 875,58	803 958,56
	Total classe 2	177 421 205,45	757 161,67	3 917,02	3 917,02	43 764 985,66	2 467 241,53	221 190 111,13	3 228 320,22	218 765 749,47	803 958,56
4011	Fournisseurs			1 005 348,17	1 005 348,17			1 005 348,17	1 005 348,17		0,00
	Sous Total compte 401			1 005 348,17	1 005 348,17			1 005 348,17	1 005 348,17		0,00

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4041	Fournis immob	1 513 067,66		33 170 812,78		33 170 812,78		33 170 812,78			0,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie	56 466,62		46 763,77		46 763,77		56 466,62			9 702,85
40473	Fournis immob pénal retard exéc marchés			2 159,72	2 159,72	2 159,72		2 159,72			0,00
	Sous Total compte 4047	56 466,62		48 923,49	2 159,72	48 923,49		58 626,34			9 702,85
	Sous Total compte 404	1 569 534,28		33 219 736,27	31 659 904,84	33 219 736,27		33 229 439,12			9 702,85
408	Fournis factures non parvenues	325 177,15		325 177,15	676 440,02	325 177,15		1 001 617,17			676 440,02
	Sous Total compte 40	1 894 711,43		34 550 261,59	33 341 693,03	34 550 261,59		35 236 404,46			686 142,87
4111	Redevables - amiable			210 311,89	182 046,39	210 311,89		182 046,39		28 265,50	
4116	Redevables - contentieux			500,00		500,00				500,00	
	Sous Total compte 411			210 811,89	182 046,39	210 811,89		182 046,39		28 765,50	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	2 241,18		4 534,20	6 677,70	6 775,38		6 677,70		97,68	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux			4 483,14	4 483,14	4 483,14		4 483,14			0,00
	Sous Total compte 414	2 241,18		9 017,34	11 160,84	11 258,52		11 160,84		97,68	

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 41	2 241,18		219 829,23 193 207,23				222 070,41 193 207,23		28 863,18	
421	Personnel - rémunérations dues			802 513,65 803 093,41				802 513,65 803 093,41			579,76
427	Personnel - oppositions			2 420,16	2 420,16			2 420,16	2 420,16		0,00
	Sous Total compte 42			804 933,81 805 513,57				804 933,81 805 513,57			579,76
431	Sécurité sociale			237 357,43	237 357,43			237 357,43	237 357,43		0,00
437	Autres organismes sociaux			318 989,95 318 989,95				318 989,95 318 989,95			0,00
	Sous Total compte 43			556 347,38 556 347,38				556 347,38 556 347,38			0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			15 497 723,29 15 421 746,08				15 497 723,29 15 421 746,08		75 977,21	
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	828 265,50		2 615 057,65 3 410 406,24				3 443 323,15 3 410 406,24		32 916,91	
	Sous Total compte 441	828 265,50		18 112 780,94 18 832 152,32				18 941 046,44 18 832 152,32		108 894,12	
44311	Opér partiel avec Etat dépenses			58 880,00	58 880,00			58 880,00	58 880,00		0,00
	Sous Total compte 4431			58 880,00	58 880,00			58 880,00	58 880,00		0,00
44331	Opér particulières avec Département_Dép			11 000 000,00 11 000 000,00				11 000 000,00 11 000 000,00			0,00

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4433			11 000 000,00 11 000 000,00				11 000 000,00 11 000 000,00			0,00 0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			3 821,57	3 821,57			3 821,57	3 821,57		0,00 0,00
	Sous Total compte 4434			3 821,57	3 821,57			3 821,57	3 821,57		0,00 0,00
44351	Opér particu grp dépenses			700 000,00 700 000,00				700 000,00 700 000,00			0,00 0,00
	Sous Total compte 4435			700 000,00 700 000,00				700 000,00 700 000,00			0,00 0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			13 418,46	13 418,46			13 418,46	13 418,46		0,00 0,00
	Sous Total compte 4438			13 418,46	13 418,46			13 418,46	13 418,46		0,00 0,00
	Sous Total compte 443			11 776 120,03 11 776 120,03				11 776 120,03 11 776 120,03			0,00 0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			49 912,29	51 573,68			49 912,29	51 573,68		1 661,39 1 661,39
	Sous Total compte 44	828 265,50		29 938 813,26 30 659 846,03				30 767 078,76 30 659 846,03		107 232,73	
4621	Créances cess immob - amiable			156 381,64	156 381,64			156 381,64	156 381,64		0,00 0,00
	Sous Total compte 462			156 381,64	156 381,64			156 381,64	156 381,64		0,00 0,00
466	Excédit de verSEMENT			71 392,50	71 392,50			71 392,50	71 392,50		0,00 0,00

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs			50 992,39	73 395,31			50 992,39	73 395,31		22 402,92
	Sous Total compte 4671			50 992,39	73 395,31			50 992,39	73 395,31		22 402,92
46721	Débiteurs divers - amiable	31 423,92		9 692 956,18	9 654 573,31			9 724 380,10	9 654 573,31		69 806,79
46726	Débiteurs divers - contentieux	6 962,00		139 491,26	146 453,26			146 453,26	146 453,26		0,00
	Sous Total compte 4672	38 385,92		9 832 447,44	9 801 026,57			9 870 833,36	9 801 026,57		69 806,79
	Sous Total compte 467	38 385,92		9 883 439,83	9 874 421,88			9 921 825,75	9 874 421,88		47 403,87
4686	Divers - charges à payer				4 019,87				4 019,87		4 019,87
	Sous Total compte 468				4 019,87				4 019,87		4 019,87
	Sous Total compte 46	38 385,92		10 111 213,97	10 106 215,89			10 149 599,89	10 106 215,89		43 384,00
4712	Virements réimputés		511 290,72	523 421,94	12 131,22			523 421,94	523 421,94		0,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			21 493 400,00	21 493 400,00			21 493 400,00	21 493 400,00		0,00
47134	Raet : subv			18 773 796,56	18 802 062,06			18 773 796,56	18 802 062,06		28 265,50
47138	Raet : autres		604 080,00	6 609 688,62	6 005 608,62			6 609 688,62	6 609 688,62		0,00

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4713		604 080,00	46 876 885,18 46 301 070,68				46 876 885,18 46 905 150,68			28 265,50
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			1 078 392,50 1 078 392,50				1 078 392,50 1 078 392,50			0,00
	Sous Total compte 47141			1 078 392,50 1 078 392,50				1 078 392,50 1 078 392,50			0,00
	Sous Total compte 4714			1 078 392,50 1 078 392,50				1 078 392,50 1 078 392,50			0,00
4718	Autres recettes à régulariser			115 398,40 115 398,40				115 398,40 115 398,40			0,00
	Sous Total compte 471		1 115 370,72	48 594 098,02 47 506 992,80				48 594 098,02 48 622 363,52			28 265,50
47211	DACR - rembst annuités emprunts			6 464 956,92 6 464 956,92				6 464 956,92 6 464 956,92			0,00
47218	DACR - autres dépenses			1 479 439,23 1 479 439,23				1 479 439,23 1 479 439,23			0,00
	Sous Total compte 4721			7 944 396,15 7 944 396,15				7 944 396,15 7 944 396,15			0,00
	Sous Total compte 472			7 944 396,15 7 944 396,15				7 944 396,15 7 944 396,15			0,00
	Sous Total compte 47		1 115 370,72	56 538 494,17 55 451 388,95				56 538 494,17 56 566 759,67			28 265,50
	Total classe 4	868 892,60 3 010 082,15		132 719 893,41 131 114 212,08				133 588 786,01 134 124 294,23		207 564,09 743 072,31	
515	Compte au trésor	10 655 955,83		42 303 577,62 43 151 983,52				52 959 533,45 43 151 983,52		9 807 549,93	

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 51	10 655 955,83		42 303 577,62 43 151 983,52				52 959 533,45 43 151 983,52		9 807 549,93	
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 187 518,09	1 187 518,09			1 187 518,09	1 187 518,09		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			7 436,52	7 436,52			7 436,52	7 436,52		0,00
	Sous Total compte 58			1 194 954,61 1 194 954,61				1 194 954,61 1 194 954,61			0,00
	Total classe 5	10 655 955,83		43 498 532,23 44 346 938,13				54 154 488,06 44 346 938,13		9 807 549,93	0,00
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					1 038,08		1 038,08		1 038,08	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					9 784,64		9 784,64		9 784,64	
	Sous Total compte 6061					10 822,72		10 822,72		10 822,72	
60621	Achts non stkés combustibles					8 915,50	1 820,99	8 915,50	1 820,99	7 094,51	
60622	Achts non stkés carburants					23 851,78		23 851,78		23 851,78	
60623	Achts non stkés d'aliment					494,52	42,57	494,52	42,57	451,95	
	Sous Total compte 6062					33 261,80	1 863,56	33 261,80	1 863,56	31 398,24	
60631	Achts non stkés fournit entretien					90,56		90,56		90,56	

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					20 518,28	95,95	20 518,28	95,95	20 422,33	
60636	Achts non stkés vêtements travail					6 430,74	767,93	6 430,74	767,93	5 662,81	
	Sous Total compte 6063					27 039,58	863,88	27 039,58	863,88	26 175,70	
6064	Achts non stkés fournit admin					5 195,95	788,84	5 195,95	788,84	4 407,11	
	Sous Total compte 606					76 320,05	3 516,28	76 320,05	3 516,28	72 803,77	
	Sous Total compte 60					76 320,05	3 516,28	76 320,05	3 516,28	72 803,77	
611	Contrats prestations de services					1 578,00		1 578,00		1 578,00	
6135	Locations mobilières					60 460,60	1 912,00	60 460,60	1 912,00	58 548,60	
	Sous Total compte 613					60 460,60	1 912,00	60 460,60	1 912,00	58 548,60	
61521	Entretien et réparations de terrains					843 229,87	185 450,11	843 229,87	185 450,11	657 779,76	
615221	Bâtiments publics					16 394,27		16 394,27		16 394,27	
615228	Autres bâtiments					5 031,05	4 490,40	5 031,05	4 490,40	540,65	
	Sous Total compte 61522					21 425,32	4 490,40	21 425,32	4 490,40	16 934,92	

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6152					864 655,19	189 940,51	864 655,19	189 940,51	674 714,68	
61551	Entretien réparations matériel roulant					11 261,91	3 569,53	11 261,91	3 569,53	7 692,38	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					1 586,55		1 586,55		1 586,55	
	Sous Total compte 6155					12 848,46	3 569,53	12 848,46	3 569,53	9 278,93	
6156	Maintenance					152 848,96	44 762,95	152 848,96	44 762,95	108 086,01	
	Sous Total compte 615					1 030 352,61	238 272,99	1 030 352,61	238 272,99	792 079,62	
6161	Multirisques					65 888,48		65 888,48		65 888,48	
	Sous Total compte 616					65 888,48		65 888,48		65 888,48	
6182	Divers doc générale et technique					2 300,00		2 300,00		2 300,00	
6184	Divers versé à organismes formation					1 475,20	220,00	1 475,20	220,00	1 255,20	
6188	Autres frais divers					701,53		701,53		701,53	
	Sous Total compte 618					4 476,73	220,00	4 476,73	220,00	4 256,73	
	Sous Total compte 61					1 162 756,42	240 404,99	1 162 756,42	240 404,99	922 351,43	

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					2 754,56		2 754,56		2 754,56	
6226	Rému interméd honoraires					356 828,06	65 826,30	356 828,06	65 826,30	291 001,76	
6227	Rému interméd honoraires frais act cont					12 840,00		12 840,00		12 840,00	
6228	Rému interméd honoraires divers					2 837,53		2 837,53		2 837,53	
	Sous Total compte 622					375 260,15	65 826,30	375 260,15	65 826,30	309 433,85	
6231	Pub public relat publ annonces insert					11 862,00	3 330,00	11 862,00	3 330,00	8 532,00	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					1 733,80		1 733,80		1 733,80	
6233	Pub public relat publ foires expositions					2 704,00		2 704,00		2 704,00	
6238	Pub public relat publ divers					13 028,16	2 414,40	13 028,16	2 414,40	10 613,76	
	Sous Total compte 623					29 327,96	5 744,40	29 327,96	5 744,40	23 583,56	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					3 635,67		3 635,67		3 635,67	
6256	Déplacts missions récep - missions					7 266,96	1 042,00	7 266,96	1 042,00	6 224,96	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					6 624,00	3 058,50	6 624,00	3 058,50	3 565,50	

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 625					17 526,63	4 100,50	17 526,63	4 100,50	13 426,13	
6261	Frais d'affranchissement					5 815,96		5 815,96		5 815,96	
6262	Frais de télécommunications					17 142,63		17 142,63		17 142,63	
	Sous Total compte 626					22 958,59		22 958,59		22 958,59	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					6 600,00		6 600,00		6 600,00	
6281	Aut serv extér concours divers					3 500,00		3 500,00		3 500,00	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					32 179,03	5 584,68	32 179,03	5 584,68	26 594,35	
6284	Redevances pour services rendus					4 323,46		4 323,46		4 323,46	
6288	Autres serv extér					709,00		709,00		709,00	
	Sous Total compte 628					40 711,49	5 584,68	40 711,49	5 584,68	35 126,81	
	Sous Total compte 62					492 384,82	81 255,88	492 384,82	81 255,88	411 128,94	
6331	Verst de transport					5 869,72		5 869,72		5 869,72	
6332	Cotisations versées au FNAL					3 668,50		3 668,50		3 668,50	

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6336	Cofis. centre national - centres gestion					17 609,70		17 609,70		17 609,70	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					2 201,22		2 201,22		2 201,22	
	Sous Total compte 633					29 349,14		29 349,14		29 349,14	
63512	Impôts directs - taxes foncières					18 100,00		18 100,00		18 100,00	
	Sous Total compte 6351					18 100,00		18 100,00		18 100,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					57,76		57,76		57,76	
	Sous Total compte 635					18 157,76		18 157,76		18 157,76	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					4 066,78		4 066,78		4 066,78	
	Sous Total compte 63					51 573,68		51 573,68		51 573,68	
64111	Persl titulaire rémunération principale					562 428,38		562 428,38		562 428,38	
64112	Persl titular NBI suppl fami indem rés					21 955,38		21 955,38		21 955,38	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					259 389,61		259 389,61		259 389,61	
	Sous Total compte 6411					843 773,37		843 773,37		843 773,37	

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64131	Persel non titulaire - rémunération					163 053,79	752,37	163 053,79	752,37	162 301,42	
	Sous Total compte 6413					163 053,79	752,37	163 053,79	752,37	162 301,42	
6419	Rembst rémunérations du persel										19 014,28
	Sous Total compte 641					1 006 827,16	19 766,65	1 006 827,16	19 766,65	987 060,51	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					145 562,59		145 562,59		145 562,59	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					188 646,17	37,68	188 646,17	37,68	188 608,49	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					9 431,41		9 431,41		9 431,41	
6456	Charges sécu verst FNC et SF					3 564,00		3 564,00		3 564,00	
	Sous Total compte 645					347 204,17	37,68	347 204,17	37,68	347 166,49	
6474	Autres charges sociales-verSEMENTS aux a					2 872,04		2 872,04		2 872,04	
6475	Autres charges sociales médecine travail					1 690,00		1 690,00		1 690,00	
6478	Autres charges sociales diverses					9 870,00		9 870,00		9 870,00	
	Sous Total compte 647					14 432,04		14 432,04		14 432,04	

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6488	Autres charges de personnel					30 573,36		30 573,36		30 573,36	
	Sous Total compte 648					30 573,36		30 573,36		30 573,36	
	Sous Total compte 64					1 399 036,73	19 804,33	1 399 036,73	19 804,33	1 379 232,40	
651	Redev concessions brevets licences					4 065,63		4 065,63		4 065,63	
65738	Subv fonct autres orga publics					9 095,00		9 095,00		9 095,00	
	Sous Total compte 6573					9 095,00		9 095,00		9 095,00	
	Sous Total compte 657					9 095,00		9 095,00		9 095,00	
	Sous Total compte 65					13 160,63		13 160,63		13 160,63	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					385 518,19		385 518,19		385 518,19	
66112	Intérêts - rattachement des icne					132 457,07	119 496,58	132 457,07	119 496,58	12 960,49	
	Sous Total compte 6611					517 975,26	119 496,58	517 975,26	119 496,58	398 478,68	
	Sous Total compte 661					517 975,26	119 496,58	517 975,26	119 496,58	398 478,68	
6681	Indemnités pour remboursement ant Emp Ri					11 250,00		11 250,00		11 250,00	

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6688	Autres					8 166,67		8 166,67		8 166,67	
	Sous Total compte 668					19 416,67		19 416,67		19 416,67	
	Sous Total compte 66					537 391,93	119 496,58	537 391,93	119 496,58	417 895,35	
6712	Charges except - amendes fiscales					58 880,00		58 880,00		58 880,00	
	Sous Total compte 671					58 880,00		58 880,00		58 880,00	
675	Charges except vnc immob cédées					1 182,14		1 182,14		1 182,14	
6761	Différences sur réalisations (positives)					155 199,50		155 199,50		155 199,50	
	Sous Total compte 676					155 199,50		155 199,50		155 199,50	
	Sous Total compte 67					215 261,64		215 261,64		215 261,64	
6811	DA - immob					50 713,91		50 713,91		50 713,91	
6815	Dot aux prov pour risques et charges					20 000,00		20 000,00		20 000,00	
	Sous Total compte 681					70 713,91		70 713,91		70 713,91	
	Sous Total compte 68					70 713,91		70 713,91		70 713,91	

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					4 018 599,81 464 478,06		4 018 599,81 464 478,06		3 573 136,03 19 014,28	
7472	Participations - Région					1 121 148,00		1 121 148,00			1 121 148,00
7473	Participations - Dépt					1 154 895,00		1 154 895,00			1 154 895,00
74741	Participations Cnes membres GFP					447 656,00		447 656,00			447 656,00
	Sous Total compte 7474					447 656,00		447 656,00			447 656,00
74751	Participations - GFP de rattachement					704 481,00		704 481,00			704 481,00
	Sous Total compte 7475					704 481,00		704 481,00			704 481,00
7478	Participations - autres organismes					56 531,00		56 531,00			56 531,00
	Sous Total compte 747					3 484 711,00		3 484 711,00			3 484 711,00
	Sous Total compte 74					3 484 711,00		3 484 711,00			3 484 711,00
752	Revenus des immeubles					40 658,76		40 658,76			40 658,76
758	Produits divers de gestion courante					3 311,11		3 311,11			3 311,11
	Sous Total compte 75					43 969,87		43 969,87			43 969,87

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7621	Produits autres immob finan enc échéance					70 521,00	212 275,66	70 521,00	212 275,66		141 754,66
	Sous Total compte 762					70 521,00	212 275,66	70 521,00	212 275,66		141 754,66
	Sous Total compte 76					70 521,00	212 275,66	70 521,00	212 275,66		141 754,66
7711	Débits et pénalités perçus						2 159,72		2 159,72		2 159,72
	Sous Total compte 771						2 159,72		2 159,72		2 159,72
774	subv exceptionnelles						57 600,00		57 600,00		57 600,00
775	Produits des cessions d'immobilisations						156 381,64		156 381,64		156 381,64
7788	Produits exceptionnels divers					753,98	22 512,08	753,98	22 512,08		21 758,10
	Sous Total compte 778					753,98	22 512,08	753,98	22 512,08		21 758,10
	Sous Total compte 77					753,98	238 653,44	753,98	238 653,44		237 899,46
7815	Rep provis risques et charges						70 000,00		70 000,00		70 000,00
	Sous Total compte 781						70 000,00		70 000,00		70 000,00
	Sous Total compte 78						70 000,00		70 000,00		70 000,00

20600 - SYMADREM

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 7					71 274,98	4 049 609,97	71 274,98	4 049 609,97	0,00	3 978 334,99
	Total général	188 946 056,88		177 170 268,02		56 984 137,74		423 100 462,64		232 403 999,52	
		188 946 056,88		175 784 949,08		58 369 456,68		423 100 462,64		232 403 999,52	

20600 - SYMADREM

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2017

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT		CRÉDIT		SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs Créditeurs
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À _____, le _____,

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SYMADREM pendant l'année 2017 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

À _____, le _____,

Vu par _____

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

À _____, le _____,

013201

TRES. ARLES MUNICIPALE ET CAMARG

20600 SYMADREM

Nombre de pages : 65

FIN DE DOCUMENT

Liste des marchés publics attribués en 2017

Publication de cette liste sur www.marches-securises.fr et sur www.symadrem.fr

(dans l'attente de la publication des données essentielles au 01/10/2018)

Marchés publics de services

Objet du marché	Date du marché	Titulaires	Code postal	Montant € HT
Montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 89 999,99 € HT				
Réalisation d'étude de traitement selon deux formulations à base de chaux et à la définition de prescriptions techniques de construction dans le cadre de la réalisation d'un plot d'essai pour l'opération de renforcement de la digue du Grand Rhône rive droite à Salin-de-Giraud et rive gauche à Port-Saint-Louis-du-Rhône.	16/03/2017	LHOIST	92085	25 590 €
Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de fourniture et de mise en oeuvre d'un dispositif d'auscultation continue par fibre optique dans le cadre des travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire-entre Tarascon et Arles	08/08/2017	EDF CIH / GEOPHY Consultants	73373	75 780 €
Prestations d'études relatives au renforcement de la digue du Grand Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite, associées à la création d'une digue de protection rapprochée au sud de Salin de Giraud	22/08/2017	ISL / EGIS EAU	34170	49 702 €
Lot n2 : reprise de l'Avant-Projet pour le renforcement de la digue du Grand Rhône en rive droite à Salin-de-Giraud				
Prestations d'études relatives au renforcement de la digue du Grand Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite, associées à la création d'une digue de protection rapprochée au sud de Salin de Giraud	22/08/2017	GINGER CEBTP	34830	79 970 €
Lot n3 : reconnaissances géotechniques et essais de laboratoire				
Prestations d'études relatives au renforcement de la digue du Grand Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite, associées à la création d'une digue de protection rapprochée au sud de Salin de Giraud	22/08/2017	ATGTSM	13090	44 085 €
Lot n4 : travaux topographiques et bathymétriques				
Mission de maîtrise d'oeuvre partielle relative aux travaux de - Rehausse de la digue ouest d'Aramon ; - Rehausse du déversoir de Comps ; - Rehausse de la digue des Marguilliers ; - Rehausse du déversoir de Boulbon.	06/09/2017	BRLI	30001	77 468 €
Campagne bathymétrique du grand Rhône, préalable aux études réglementaires et aux travaux de confortement	29/08/2017	BATHYS SARL	69400	44 085 €
Accord-cadre à bons de commande pour les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs de 2ème ou 3ème catégorie (SPS)	19/11/2017	PRESENTS SA	69003	Accord cadre à BC Sans montant mini et montant maxi de 50 000 € HT 1/2

<i>Objet du marché</i>	<i>Date du marché</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Code postal</i>	<i>Montant € HT</i>
Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 199 999,99 € HT				
Prestations d'études relatives au renforcement de la digue du Grand Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite, associées à la création d'une digue de protection rapprochée au sud de Salin de Giraud	22/08/2017	BRIL Ingénierie	30001	152 919 €
Lot n1 : Avant-Projet pour la création d'une digue de protection rapprochée au sud de Salin-de-Giraud et modification de l'accès à Beauduc				
Montant supérieur à 200 000 € HT				
Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles	02/02/2017	EGIS EAU / SAFEGE	34965	995 050 €
Etude pour l'élaboration d'un schéma d'organisation de la compétence locale de l'eau sur le grand delta du Rhône (SOCLE Grand Delta)	14/09/2017	SCP / BRLI / AKLEA	13182	208 955 €
Mission SPS : relative aux travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles	03/04/2017	VERITAS construction	13325	Accord cadre à BC Sans montant mini et montant maxi de 200 000 € HT
Marchés publics de fournitures				
Montant égal ou supérieur à 20 000 € HT				
CPIER - Plan Rhône 2015-2020 Auscultation par fibre optique de la digue du Rhône entre Beaucaire et Fourques Marché de fourniture de fibre optique	16/02/2017	ACOME SA	50140	20 258 €

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-18



ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON et sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS pour le vote du compte administratif 2017. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS

Considérant que M. MASSON Jean-Luc, ordonnateur en 2017, s'est retiré au moment du vote, le nombre de voix est de 49 sur 49

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	
de la réception par le Sous-Préfet le :	6 AVR. 2018
de la publicité le :	11 AVR. 2018

DELIBERATION N° : 2018- 18

RAPPORTEUR : M. DUMAS

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Comité Syndical, délibérant sur le Compte Administratif 2017, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2017 dressé par le Receveur,

Considérant que M. DUMAS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur MASSON Jean-Luc, Président du SYMADREM, s'est retiré pour laisser la présidence à M. DUMAS pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2017, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après.

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESTE A REALISER
Fonctionnement	3 573 136.03 €	3 997 349.27 €	
Investissement	51 754 797.66 €	52 715 903.36 €	D= 9 45 607,00€ R= 11 544 467,00 €

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2017-18

SECTIONS	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT CUMULE
	au 31/12/2016	EXERCICE 2017	au 31/12/2017
Fonctionnement	101 992.28 €	424 213.24 €	526 205.52 €
Investissement	6 162 273.42 €	961 105.70 €	7 123 379.12 €

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen.
- **DECLARE** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2017 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2017 sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal du SYMADREM.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Vice-Président

Gilles DUMAS



REPUBLIQUE FRANÇAISE



SYMADREM

Numéro SIRET : 25130204800052

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ARLES MUNICIPALE CAMARGUE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : SYMADREM Budget Principal

ANNEE 2017

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 573 136,03	G	3 997 349,27
	Section d'investissement	B	51 754 797,66	H	52 715 903,36
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	101 992,28 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	6 162 273,42 (si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			55 327 933,69 = A+B+C+D		62 977 518,33 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	945 607,00	L	11 544 467,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018		945 607,00 = E+F		11 544 467,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		3 573 136,03 = A+C+E		4 099 341,55 = G+I+K
	Section d'investissement		52 700 404,66 = B+D+F		70 422 643,78 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		56 273 540,69 = A+B+C+D+E+F		74 521 985,33 = G+H+I+J+K+L

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 945 607,00	L 11 544 467,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	11 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	8 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	67 693,00	0,00
23	Immobilisations en cours	769 414,00	505 947,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	38 520,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 656 250,00	748 048,79	680 459,89	0,00	227 741.32
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500 000,00	1 427 595,82	0,00	0,00	72 404.18
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 800,00	13 160,63	0,00	0,00	5 639.37
Total des dépenses de gestion courante		3 175 050,00	2 188 805,24	680 459,89	0,00	305 784.87
66	Charges financières	632 371,00	285 438,28	132 457,07	0,00	214 475.65
67	Charges exceptionnelles	76 000,00	58 880,00	0,00	0,00	17 120.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 903 421,00	2 553 123,52	812 916,96	0,00	537 380.52
023	Virement à la section d'investissement (2)	409 054,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (1)	50 713,91	207 095,55	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		459 767,91	207 095,55	0,00	0,00	252 672.36
TOTAL		4 363 188,91	2 760 219,07	812 916,96	0,00	790 052.88
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	16 000,00	19 014,28	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 833 395,90	3 484 711,00	0,00	0,00	348 684.90
75	Autres produits de gestion courante	50 000,41	43 969,87	0,00	0,00	6 030.54
Total des recettes de gestion courante		3 899 396,31	3 547 695,15	0,00	0,00	351 701.16
76	Produits financiers	216 800,32	141 754,66	0,00	0,00	75 045.66
77	Produits exceptionnels	75 000,00	237 899,46	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (1)	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 261 196,63	3 997 349,27	0,00	0,00	263 847.36
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 261 196,63	3 997 349,27	0,00	0,00	263 847.36
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		(3) 101 992,28				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 478 155,19	517 507,17	8 500,00	952 148,02
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 186 897,41	293 965,79	67 693,00	825 038,62
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	35 435 212,97	30 653 437,14	769 414,00	4 012 361,83
Total des dépenses d'équipement		38 100 065,57	31 464 910,10	845 607,00	5 789 548,47
21	Immobilisations corporelles	0,00	174 798,39	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 250 000,00	1 250 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	703 822,00	703 821,57	0,00	0,43
16	Emprunts et dettes assimilées	18 519 902,84	6 168 455,72	0,00	12 351 447,12
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 000 000,00	11 007 605,34	100 000,00	892 394,66
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		32 473 724,84	19 304 681,02	100 000,00	13 069 043,82
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		70 573 790,41	50 769 591,12	945 607,00	18 858 592,29
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	5 003 923,00	985 206,54	0,00	4 018 716,46
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 003 923,00	985 206,54	0,00	4 018 716,46
TOTAL		75 577 713,41	51 754 797,66	945 607,00	22 877 308,75
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	25 503 937,00	14 500 000,00	11 000 000,00	3 937,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 804 838,00	954 412,86	505 947,00	2 344 478,34
Total des recettes d'équipement		29 308 775,00	15 454 418,86	11 505 947,00	2 348 409,34
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 753 128,00	2 754 220,38	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	591 004,00	591 004,00	0,00	0,00
138	Subventions d'investissement	29 429 128,30	32 380 703,24	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 714 713,78	343 254,99	38 520,00	1 332 936,79
024	Produits de cessions	155 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		34 642 974,08	36 069 182,61	38 520,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		63 951 749,08	51 523 601,27	11 544 467,00	883 680,81
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	409 054,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	50 713,91	207 095,55	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	5 003 923,00	985 206,54	0,00	4 018 716,46
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 463 690,91	1 192 302,09	0,00	4 217 388,82
TOTAL		69 415 439,99	52 715 903,36	11 544 467,00	5 155 069,63
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		6 162 273,42			

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 428 508,68	0,00	1 428 508,68
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 427 595,82	0,00	1 427 595,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	13 160,63	0,00	13 160,63
66	Charges financières	417 895,35	0,00	417 895,35
67	Charges exceptionnelles	58 880,00	156 381,64	215 261,64
68	Dotations aux amortissements et provisions	20 000,00	50 713,91	70 713,91
	Dépenses de fonctionnement - Total	3 366 040,48	207 095,55	3 573 136,03
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00
13	Subventions d'investissement	703 821,57	0,00	703 821,57
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	6 168 455,72	0,00	6 168 455,72
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	517 507,17	740 356,78	1 257 863,95
204	Subventions d'équipements versés	0,00	3 923,00	3 923,00
21	Immobilisations corporelles (6)	468 764,18	0,00	468 764,18
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	30 653 437,14	240 926,76	30 894 363,90
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 007 605,34	0,00	11 007 605,34
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'Investissement - Total	50 769 591,12	985 206,54	51 754 797,66
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	19 014,28	0,00	19 014,28
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 484 711,00	0,00	3 484 711,00
75	Autres produits de gestion courante	43 969,87	0,00	43 969,87
76	Produits financiers	141 754,66	0,00	141 754,66
77	Produits Exceptionnels	237 899,46	0,00	237 899,46
78	Reprises sur amortissements et provisions	70 000,00	0,00	70 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	3 997 349,27	0,00	3 997 349,27
	Pour information			101 992,28
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 754 220,38	0,00	2 754 220,38
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	591 004,00	0,00	591 004,00
13	Subventions d'investissement	32 380 703,24	0,00	32 380 703,24
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	14 500 000,00	0,00	14 500 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00	0,00	0,00
19	Plus-Values de cession	0,00	155 199,50	155 199,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	976 499,54	976 499,54
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	6,00	5 105,14	5 111,14
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	954 412,66	4 784,00	959 196,66
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	343 254,99	0,00	343 254,99
28	Amortissements des immobilisations	0,00	50 713,91	50 713,91
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	51 523 601,27	1 192 302,09	52 715 903,36
	Pour information			6 162 273,42
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2016			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 656 250,00	748 048,79	680 459,89	0,00	227 741,32
60611	Eau et assainissement	1 000,00	1 038,08	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	15 000,00	9 784,64	0,00	0,00	5 215,36
60621	Combustibles	11 000,00	5 437,41	1 657,10	0,00	3 905,49
60622	Carburants	31 000,00	23 851,78	0,00	0,00	7 148,22
60623	Alimentation	1 000,00	397,95	54,00	0,00	548,05
60631	Fournitures d'entretien	400,00	90,56	0,00	0,00	309,44
60632	Fournitures de petit équipement	30 924,84	11 817,80	8 604,53	0,00	10 502,51
60636	Vêtements de travail	7 200,00	99,79	5 563,02	0,00	1 537,19
6064	Fournitures administratives	7 000,00	4 057,69	349,42	0,00	2 592,89
6068	Autres matières et fournitures	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
611	Contrats de prestations de services	7 516,54	1 578,00	0,00	0,00	5 938,54
6135	Locations mobilières	76 020,00	57 722,38	826,22	0,00	17 471,40
61521	Terrains	719 700,00	361 555,72	296 224,04	0,00	61 920,24
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	16 475,16	10 741,13	5 653,14	0,00	80,89
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	13 000,00	540,65	0,00	0,00	12 459,35
61551	Matériel roulant	12 000,00	7 328,28	364,10	0,00	4 307,62
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	1 586,55	0,00	0,00	413,45
6156	Maintenance	117 590,00	57 798,90	50 287,11	0,00	9 503,99
6161	Assurance multirisques	71 000,00	65 888,48	0,00	0,00	5 111,52
6162	Assurance obligatoire dommage - constructeur	4 400,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
6182	Documentation générale et technique	2 500,00	2 300,00	0,00	0,00	200,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 300,00	655,20	600,00	0,00	44,80
6188	Autres frais divers	2 000,00	701,53	0,00	0,00	1 298,47
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	3 000,00	2 754,56	0,00	0,00	245,44
6226	Honoraires	329 500,00	21 515,76	269 486,00	0,00	38 498,24
6227	Frais d'actes et de contentieux	21 000,00	0,00	12 840,00	0,00	8 160,00
6228	Divers	3 500,00	2 837,53	0,00	0,00	662,47
6231	Annonces et insertions	8 600,00	1 332,00	7 200,00	0,00	68,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 700,00	1 733,80	0,00	0,00	966,20
6233	Foires et expositions	2 800,00	0,00	2 704,00	0,00	96,00
6237	Publications	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6238	Divers	10 700,00	10 613,76	0,00	0,00	86,24
6251	Voyages et déplacements	3 600,00	3 615,00	20,67	0,00	0,00
6256	Missions	10 000,00	5 861,76	363,20	0,00	3 775,04
6257	Réceptions	11 300,00	-70,50	3 636,00	0,00	7 734,50
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	5 815,96	0,00	0,00	184,04
6262	Frais de télécommunications	17 200,00	10 135,17	7 007,46	0,00	57,37
627	Services bancaires et assimilés	6 600,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	5 000,00	3 500,00	0,00	0,00	1 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	27 300,00	19 574,47	7 019,88	0,00	705,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6284	Redevances pour services rendus	4 323,46	4 323,46	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	709,00	0,00	0,00	2 291,00
63512	Taxes foncières	18 100,00	18 100,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	57,76	0,00	0,00	42,24
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	4 100,00	4 066,78	0,00	0,00	33,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500 000,00	1 427 695,82	0,00	0,00	72 404,18
6331	Versement de transport	5 900,00	5 869,72	0,00	0,00	30,28
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 100,00	3 668,50	0,00	0,00	431,50
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	18 000,00	17 609,70	0,00	0,00	390,30
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	2 500,00	2 201,22	0,00	0,00	298,78
64111	Rémunération principale	588 000,00	562 428,38	0,00	0,00	25 571,62
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	22 000,00	21 955,38	0,00	0,00	44,62
64118	Autres indemnités	266 100,00	259 389,61	0,00	0,00	6 710,39
64131	Rémunérations	162 400,00	162 301,42	0,00	0,00	98,58
64138	Autres indemnités	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	150 000,00	145 562,59	0,00	0,00	4 437,41
6453	Cotisations aux caisses de retraite	210 000,00	188 608,49	0,00	0,00	21 391,51
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	9 500,00	9 431,41	0,00	0,00	68,59
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	4 000,00	3 564,00	0,00	0,00	436,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	5 000,00	2 872,04	0,00	0,00	2 127,96
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	1 690,00	0,00	0,00	310,00
6478	Autres charges sociales diverses	13 000,00	9 870,00	0,00	0,00	3 130,00
64832	Contributions au Fonds de compensation de C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	31 000,00	30 573,36	0,00	0,00	426,64
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 800,00	13 160,63	0,00	0,00	5 639,37
651	Redevances pour concessions, brevets, licenc	6 000,00	4 065,63	0,00	0,00	1 934,37
65738	Autres organismes publics	10 800,00	9 095,00	0,00	0,00	1 705,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associatic	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 175 050,00	2 188 805,24	680 459,89	0,00	305 784,87
66	Charges financières (b)	632 371,00	285 438,28	132 457,07	0,00	214 475,65
66111	Intérêts réglés à l'échéance	530 586,00	385 518,19	0,00	0,00	145 067,81
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus noi	76 785,00	-119 496,58	132 457,07	0,00	63 824,51
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'empr	0,00	11 250,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	25 000,00	8 166,67	0,00	0,00	16 833,33
67	Charges exceptionnelles (c)	76 000,00	58 880,00	0,00	0,00	17 120,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	70 000,00	58 880,00	0,00	0,00	11 120,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provi	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 903 421,00	2 553 123,52	812 916,96	0,00	537 380,52
023	Virement à la section d'investissement	409 054,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	50 713,91	207 095,55	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédét	0,00	1 182,14	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives) transfé	0,00	155 199,50	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	50 713,91	50 713,91	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		459 767,91	207 095,55	0,00	0,00	252 672,36
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		459 767,91	207 095,55	0,00	0,00	252 672,36
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 363 188,91	2 760 219,07	812 916,96	0,00	790 052,88
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	132 457,07
Montant de l'exercice 2016	119 496,58
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	12 960,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	16 000,00	19 014,28	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	16 000,00	19 014,28	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 833 395,90	3 484 711,00	0,00	0,00	348 684,90
7472	Régions	1 121 147,63	1 121 148,00	0,00	0,00	0,00
7473	Départements	1 503 580,63	1 154 895,00	0,00	0,00	348 685,63
74741	Communes membres du GFP	331 697,34	447 656,00	0,00	0,00	0,00
74751	GFP de rattachement	820 439,30	704 481,00	0,00	0,00	115 958,30
7478	Autres organismes	56 531,00	56 531,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,41	43 969,87	0,00	0,00	6 030,54
752	Revenus des immeubles	40 000,41	40 658,76	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	10 000,00	3 311,11	0,00	0,00	6 688,89
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		3 899 396,31	3 547 695,15	0,00	0,00	351 701,16
76	Produits financiers (b)	216 800,32	141 754,66	0,00	0,00	75 045,66
7621	Produits autres immobilisations financières réglés	216 800,32	141 754,66	0,00	0,00	75 045,66
77	Produits exceptionnels (c)	75 000,00	237 899,46	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	2 159,72	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	60 000,00	57 600,00	0,00	0,00	2 400,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	156 381,64	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	15 000,00	21 758,10	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (d)	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
7815	Reprises sur prov. pour risques et charges	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 261 196,63	3 997 349,27	0,00	0,00	263 847,36
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 261 196,63	3 997 349,27	0,00	0,00	263 847,36
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		101 992,28				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 478 155.19	517 607,17	8 500,00	952 148.02
2031	Frais d'études	1 451 755.19	499 620,93	0,00	952 134.26
2051	Concessions et droits similaires	26 400.00	17 886,24	8 500,00	13.76
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 186 697.41	293 965,79	67 693,00	825 038.62
2111	Terrains nus	1 124 805.00	274 386,36	25 381,00	825 037.64
2181	Installations générales, agencements et aménagements div	2 072.40	2 072,40	0,00	0.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	24 192.00	12 900,00	11 292,00	0.00
2184	Mobilier	26 900.00	1 999,86	24 900,00	0.14
2188	Autres immobilisations corporelles	8 728.01	2 607,17	6 120,00	0.84
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	35 435 212.97	30 653 437,14	769 414,00	4 012 361.83
2312	Agencements et aménagements de terrains	32 091 182.07	30 089 367,76	69 414,00	1 932 400.31
2313	Constructions	29 798.00	38 662,04	0,00	0.00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	514 232.90	63 302,50	0,00	450 930.40
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos inco	800 000.00	0,00	200 000,00	600 000.00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	2 000 000.00	462 104,84	500 000,00	1 037 895.16
Total des dépenses d'équipement		38 100 065.57	31 464 910,10	845 607,00	5 789 548.47
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0.00	174 798,39	0,00	0.00
2111	Terrains nus	0.00	174 798,39	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 250 000.00	1 250 000,00	0,00	0.00
103	Plan de relance FCTVA	1 250 000.00	1 250 000,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	703 822.00	703 821,57	0,00	0.43
13158	Autres groupements	700 000.00	700 000,00	0,00	0.00
1384	Communes	3 822.00	3 821,57	0,00	0.43
16	Emprunts et dettes assimilées	18 519 902.84	6 168 455,72	0,00	12 351 447.12
1641	Emprunts en euros	18 519 902.84	6 168 455,72	0,00	12 351 447.12
27	Autres immobilisations financières	12 000 000.00	11 007 605,34	100 000,00	892 394.66
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000 000.00	7 605,34	100 000,00	892 394.66
27633	Départements	11 000 000.00	11 000 000,00	0,00	0.00
Total des dépenses financières		32 473 724.84	19 304 681,02	100 000,00	13 069 043.82
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		70 573 790.41	50 769 591,12	945 607,00	18 858 592.29
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (7)	5 003 923.00	985 206,54	0,00	4 018 716.46
204411	Subv nature org publics - Biens mobiliers, matériel et étude:	3 923.00	3 923,00	0,00	0.00
2051	Concessions et droits similaires	746 000.00	740 356,78	0,00	5 643.22
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 000 000.00	106 384,44	0,00	2 893 615.56
2313	Constructions	80 000.00	73 309,34	0,00	6 690.66
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	1 174 000.00	61 232,98	0,00	1 112 767.02
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 003 923.00	985 206,54	0,00	4 018 716.46
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		75 577 713.41	51 754 797,66	945 607,00	22 877 308.75
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		0,00			

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal		CA	2017
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Dont 192.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	25 503 937.00	14 500 000,00	11 000 000,00	3 937.00
1641	Emprunts en euros	25 503 937.00	14 500 000,00	11 000 000,00	3 937.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
2031	Frais d'études	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	6,00	0,00	0.00
2111	Terrains nus	0.00	6,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	3 804 838.00	954 412,66	505 947,00	2 344 478.34
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos inco	800 000.00	0,00	0,00	800 000.00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	3 004 838.00	954 412,66	505 947,00	1 544 478.34
Total des recettes d'équipement		29 308 775.00	15 454 418,66	11 505 947,00	2 348 409.34
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 344 132.00	3 345 224,38	0,00	0.00
10222	F.C.T.V.A.	2 753 128.00	2 754 220,38	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	591 004.00	591 004,00	0,00	0.00
138	Subventions d'investissement	29 429 128.30	32 380 703,24	0,00	0.00
1381	Etat et établissements nationaux	11 210 061.01	9 972 428,38	0,00	1 237 632.63
1382	Régions	8 505 998.37	6 280 817,74	0,00	2 225 180.63
1383	Départements	6 135 309.41	12 695 554,00	0,00	0.00
1384	Communes	741 901.49	362 639,44	0,00	379 262.05
1385	Groupements de coll. et coll. à statut particulier	0.00	632 445,85	0,00	0.00
1388	Autres	2 835 858.02	2 436 817,83	0,00	399 040.19
27	Autres immobilisations financières	1 714 713.78	343 254,99	38 520,00	1 332 938.79
275	Dépôts et cautionnements versés	1 183 810.80	174 798,39	38 520,00	970 492.41
27633	Départements	349 000.00	0,00	0,00	349 000.00
276348	Autres communes	181 902.98	168 456,60	0,00	13 446.38
024	Produits de cessions	155 000.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes financières		34 642 974.08	36 069 182,61	38 520,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		63 951 749.08	51 523 601,27	11 544 467,00	883 680.81
021	Virement de la section de fonctionnement	409 054.00	0,00	0,00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	50 713.91	207 095,55	0,00	0.00
192	Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	0.00	155 199,50	0,00	0.00
2111	Terrains nus	0.00	1 181,64	0,00	0.00
2138	Autres constructions	0.00	0,50	0,00	0.00
28051	Concessions et droits similaires	12 844.50	12 844,50	0,00	0.00
28158	Autres Installations, matériel et outillage techniques	1 478.81	1 478,81	0,00	0.00
28182	Matériel de transport	2 483.00	2 483,00	0,00	0.00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 758.39	11 758,39	0,00	0.00
28184	Mobilier	11 950.21	11 950,21	0,00	0.00
28188	Autres immobilisations corporelles	10 199.00	10 199,00	0,00	0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		459 767.91	207 095,55	0,00	252 672.36
041	Opérations patrimoniales (5)	5 003 923.00	985 206,54	0,00	4 018 716.46
2031	Frais d'études	5 000 000.00	976 499,54	0,00	4 023 500.46
2184	Mobilier	3 923.00	3 923,00	0,00	0.00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	0.00	4 784,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 463 690.91	1 192 302,09	0,00	4 271 388.82
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		69 415 439.99	52 715 903,36	11 544 467,00	5 155 069.63

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal		CA	2017
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2	
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		6 162 273,42	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 9008

LIBELLE : Prog. GI digues - Tranche 2

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 6 247 663,91
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	64 308,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	64 308,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	103 410,35
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	103 410,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	6 079 946,56
2312	Agencements et aménagements de terrai	0,00	0,00	0,00	0,00	6 079 909,56
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mis	0,00	0,00	0,00	0,00	36,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -6 247 663,91

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° BA0 - 1

LIBELLE : Etudes gles calage et mise en

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECVETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° BA1
LIBELLE : Dignes Beaucaire & Fourques
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		29 600 000,00	^A 30 044 070,36	0,00	0,00	^B 43 931 286,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	244 528,17
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	244 528,17
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	200 000,00	137 588,22	0,00	62 411,78	1 751 894,54
2111	Terrains nus	200 000,00	137 588,22	0,00	62 411,78	1 751 894,54
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	29 400 000,00	29 906 482,14	0,00	0,00	41 934 863,83
2312	Agencements et aménagements de terrains	29 400 000,00	29 444 377,30	0,00	0,00	40 250 854,22
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	538,20
237	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	0,00	0,00	3 827,20
238	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	462 104,84	0,00	0,00	1 679 644,21

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 949 438,56	0,00	0,00	^D 989 027,39
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	6,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	949 432,56	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	949 432,56	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -29 094 631,80	D-B -42 942 259,15

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° BA2
LIBELLE : Création digue ouest de la voie ferré
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		2 868 974,74	^A 301 950,77	0,00	2 567 023,97	^B 1 752 976,04
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	7 237,73
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	7 237,73
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	610 992,00	10 992,00	0,00	600 000,00	10 992,00
2111	Terrains nus	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatiq	10 992,00	10 992,00	0,00	0,00	10 992,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 257 982,74	290 958,77	0,00	1 967 023,97	1 734 746,31
2312	Agencements et aménagements de terrai	2 257 982,74	290 958,77	0,00	1 967 023,97	1 734 746,31

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -301 950,77	D-B -1 752 976,04

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° BA7
LIBELLE : Qais de Tarascon et Digue de la Montagnette
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		374 232,90	A 177 869,50	0,00	196 363,40	B 7 891 201,01
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	158 778,46
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	158 778,46
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	160 000,00	114 567,00	0,00	45 433,00	114 605,25
2111	Terrains nus	160 000,00	114 567,00	0,00	45 433,00	114 605,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	214 232,90	63 302,50	0,00	150 930,40	7 617 817,30
2312	Agencements et aménagements de terrai	-300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 139,98
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	514 232,90	63 302,50	0,00	450 930,40	7 281 040,82
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00	0,00	0,00	335 636,50

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -177 869,50	D-B -7 891 201,01

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° BA8
LIBELLE : Réhaussement SIP Beaucaire & Tarascon
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)	
DEPENSES		60 000,00	A	0,00	60 000,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00		0,00	60 000,00		0,00
2031	Frais d'études	60 000,00		0,00	60 000,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	0,00		0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B
	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° DELTA2

LIBELLE : Trav sécurisation de surveillance et des interv / périodes crue

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 1 670 262,85
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 670 262,85
2312	Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00	1 670 262,85

RECVETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	^{C-A} 0,00	^{D-B} -1 670 262,85

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° DELTA4
LIBELLE : Confortement de points très faibles identifiées par les études d
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		55 893,45	A 16 816,93	0,00	39 076,52	B 385 189,15
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	37 292,44
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	37 292,44
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	55 893,45	16 816,93	0,00	39 076,52	347 896,71
2312	Agencements et aménagements de terrai	55 893,45	16 816,93	0,00	39 076,52	341 292,09
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mis	0,00	0,00	0,00	0,00	6 604,62

RECKETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réallser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-16 816,93	D-B	-385 189,15

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° DIGUES 2020
LIBELLE : Programme de recherche Digue 2020 réalisation d' une digue en so
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		72 000,00	^A 0,00	0,00	72 000,00	^B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	72 000,00	0,00	0,00	72 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrain	72 000,00	0,00	0,00	72 000,00	0,00

RECVTTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	^{C-A} 0,00	^{D-B} 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° DN Trav.
LIBELLE : Construct digue nord (Arles)
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 8 561 088,43
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	404 463,83
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	404 078,24
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	385,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	8 156 624,60
2312	Agencements et aménagements de terrai	0,00	0,00	0,00	0,00	7 854 298,55
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00	0,00	0,00	302 326,05

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 593,61
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrai	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -8 560 494,82

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° FONC
LIBELLE : FONCIER RIVE DROITE entre Tourette- Marsanne
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 214 103,45
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	206 615,43
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	206 615,43
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	7 488,02
2312	Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00	7 488,02

RECKETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -214 103,45

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° FONC 3
LIBELLE : Regul acquisition foncières 3 eme phase
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		120 000,00	A 21 412,36	0,00	98 587,64	B 21 412,36
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	120 000,00	21 412,36	0,00	98 587,64	21 412,36
2111	Terrains nus	120 000,00	21 412,36	0,00	98 587,64	21 412,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-21 412,36	D-B	-21 412,36

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° GEO

LIBELLE : Etudes Géotechniques et bathymétriques sur les digues du Rhone
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		808 351,06 ^A	391 125,38	0,00	417 225,68 ^B	423 998,32
20	Immobilisations incorporelles	808 351,06	391 125,38	0,00	417 225,68	423 998,32
2031	Frais d'études	808 351,06	391 125,38	0,00	417 225,68	423 998,32
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -391 125,38	D-B -423 998,32

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° GR1
LIBELLE : Renforcement quais d'Arles
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 32 426 192,96
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	81 187,47
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	81 187,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	32 345 005,49
2312	Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00	2 456,08
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	0,00	0,00	0,00	0,00	31 495 322,66
238	Avances et acomptes versés sur commande	0,00	0,00	0,00	0,00	847 226,75

RECVTTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 700 000,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
13158	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B -31 726 192,96

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° GR1-T2
LIBELLE : T2 : Renforcement quais d'Arles
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	0,00 ^A	0,00	0,00	0,00 ^B
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B 0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° GR2-1
LIBELLE : Dignes Salin de Giraud - Port St Louis
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		344 807,18	A 185 273,71	0,00	159 533,47	B 564 502,54
20	Immobilisations incorporelles	344 807,18	38 878,93	0,00	306 928,25	376 434,14
2031	Frais d'études	344 807,18	38 878,93	0,00	306 928,25	376 434,14
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	146 394,78	0,00	0,00	188 068,40
2312	Agencements et aménagements de terrain	0,00	146 394,78	0,00	0,00	188 032,40
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	0,00	0,00	0,00	0,00	36,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-185 273,71	D-B	-564 502,54

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° GR2-2
LIBELLE : Protection SUD D'ARLES
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		369 028,15 ^A	16 956,38	0,00	352 071,77 ^B	20 294 171,38
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	779 932,91
2111	Terrains nus	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	779 932,91
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	362 028,15	16 956,38	0,00	345 071,77	19 514 238,47
2312	Agencements et aménagements de terrain	362 028,15	16 956,38	0,00	345 071,77	18 750 306,30
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	0,00	0,00	0,00	0,00	2 029,82
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00	0,00	0,00	761 902,35

RE CETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D	350 680,80
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	350 680,80
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00	0,00	350 680,80

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	-16 956,38	D-B -19 943 490,58

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° GRPSL 2
LIBELLE : CANAL DU RHONE / BOIS FRANCOIS
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 4 529 696,55
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	4 529 696,55
2312	Agencements et aménagements de terrai	0,00	0,00	0,00	0,00	4 314 544,69
238	Avances et acomptes versés sur commai	0,00	0,00	0,00	0,00	215 151,86

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-4 529 696,55

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° LITTORAL STES
LIBELLE : Sécurisation de la Digue à la mer à l' Est des Saintes
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		41 200,00	^A 2 120,22	0,00	39 079,78	^B 2 120,22
20	Immobilisations incorporelles	41 200,00	2 120,22	0,00	39 079,78	2 120,22
2031	Frais d'études	41 200,00	2 120,22	0,00	39 079,78	2 120,22
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrai	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECKETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -2 120,22	D-B -2 120,22

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° PGOPC1
LIBELLE : SECURISATION DE LA SURVEILLANCE E
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	0,00 ^A	0,00	0,00	1 599 511,72 ^B
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	126 159,28
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	126 159,28
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	29 168,22
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	29 168,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 444 184,22
2312	Agencements et aménagements de terrai	0,00	0,00	0,00	0,00	683 289,78
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	0,00	0,00	0,00	0,00	668 270,61
238	Avances et acomptes versés sur commai	0,00	0,00	0,00	0,00	92 623,83

RECVETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -1 599 511,72

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° PGOPC2
LIBELLE : SECURISATION DU PGOPC
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 1 427 459,45
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	57 367,84
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	57 367,84
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 370 091,61
2312	Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00	1 370 091,61

RECVTTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-1 427 459,45

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° POSE BARRIERES
LIBELLE : POSE DE BARRIERES S/ LES DIGUES
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	0,00 ^A	0,00	0,00	179 134,03 ^B
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	179 134,03
2312	Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00	179 134,03

RE CETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -179 134,03

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° PR1
LIBELLE : Petit Rhone - renforcement & décorsetage limité & déversoirs
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		57 135,53	A 0,00	0,00	57 135,53	B 2 606 760,47
20	Immobilisations incorporelles	57 135,53	0,00	0,00	57 135,53	2 591 536,94
2031	Frais d'études	57 135,53	0,00	0,00	57 135,53	2 591 536,94
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	621,20
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	621,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	14 602,33
2312	Agencements et aménagements de terrai	0,00	0,00	0,00	0,00	14 602,33

RECVETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B -2 606 760,47

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° PR4
LIBELLE : Réhabilitation des Pertuis de la Comtesse et de la Gacholle
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		40 767,02	^A 0,00	0,00	40 767,02	^B 197 306,13
20	Immobilisations incorporelles	40 767,02	0,00	0,00	40 767,02	61 232,98
2031	Frais d'études	40 767,02	0,00	0,00	40 767,02	61 232,98
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	136 073,15
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise	0,00	0,00	0,00	0,00	104 889,84
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00	0,00	0,00	31 183,31

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-197 306,13

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° PR4-2

LIBELLE : Réhabilitation des pertuis de la Fourcade de la Comtesse

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		99 494,40	^A 67 496,40	0,00	31 998,00	^B 100 002,00
20	Immobilisations incorporelles	99 494,40	67 496,40	0,00	31 998,00	100 002,00
2031	Frais d'études	99 494,40	67 496,40	0,00	31 998,00	100 002,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	^{C-A} -67 496,40	^{D-B} -100 002,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° SIEGE SOCI
LIBELLE : SIEGE SOCIAL
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		0,00	0,00 ^A	0,00	0,00	4 292 033,71 ^B
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	73 309,34
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	73 309,34
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 631,08
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	2 631,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	4 216 093,29
2312	Agencements et aménagements de terrai	0,00	0,00	0,00	0,00	501,57
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 146 963,77
238	Avances et acomptes versés sur commai	0,00	0,00	0,00	0,00	68 627,95

RE CETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	4 980,10 ^C	0,00	0,00	4 980,10 ^D
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 980,10	0,00	4 980,10
238	Avances et acomptes versés sur commai	0,00	4 980,10	0,00	4 980,10

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A + 4 980,10	D-B -4 287 053,61

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° SIRS
LIBELLE : Etude SIRS nouvelle génération
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 745 867,66
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	745 325,74
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	745 325,74
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	398,40
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	398,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	143,52
2312	Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00	143,52

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-745 867,66

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° TRAV LITTO-2
LIBELLE : Confortement de la digue à la mer au droit de la plage est
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	0,00 ^A	0,00	0,00 ^B	287 999,33
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	287 999,33
2312	Agencements et aménagements de terrai	0,00	0,00	0,00	0,00	287 999,33

RECVETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-287 999,33

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1) A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des adm- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
---------	--	---	--	--	--------------	---------------------------	---	--------------	---------------	--	--------------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2016)												
Dépenses réelles	18 418 455,72	0,00	31 464 910,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 883 365,82
- Equipements municipaux (2)		0,00	31 464 910,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 464 910,10
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	18 418 455,72											18 418 455,72
Dépenses d'ordre	980 422,54											980 422,54
Solde d'exécution reporté de 2016	0,00											0,00
Total dépenses	19 398 878,26	0,00	32 355 919,40	0,00	51 754 797,66							
Total recettes	22 609 252,11	0,00	36 288 924,67	0,00	58 878 176,78							
Solde d'investissement	3 210 373,85	0,00	3 913 005,27	0,00	7 123 379,12							
RESTE A REALISER au 31/12/2017												
Total RAR dépenses	0,00	0,00	945 607,00	0,00	945 607,00							
Total RAR recettes	11 000 000,00	0,00	544 467,00	0,00	11 544 467,00							
SOLDE RAR d'investissement	11 000 000,00	0,00	-401 140,00	0,00	10 598 860,00							

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2016)												
Total dépenses	799 452,56	2 773 683,47	0,00	3 573 135,03								
Total recettes	101 992,28	3 997 349,27	0,00	4 099 341,55								
Solde de fonctionnement	-697 460,28	1 223 665,80	0,00	526 205,52								
RESTE A REALISER au 31/12/2017												
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal		CA	2017
---	--	----	------

IV - ANNEXES		IV	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A1	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3; R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal

CA 2017

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total dépenses d'investissement	19 398 878,26	0,00	33 301 526,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 700 404,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00
103	Plan de relance FCTVA	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	703 821,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	703 821,57
13158	Autres groupements	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
1384	Communes	0,00	0,00	3 821,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 821,57
16	Emprunts et dettes assimilées	6 168 455,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 168 455,72
1641	Emprunts en euros	6 168 455,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 168 455,72
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	517 507,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	517 507,17
2031	Frais d'études	0,00	0,00	499 620,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	499 620,93
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	17 886,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 886,24
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	468 764,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 764,18
2111	Terrains nus	0,00	0,00	449 184,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	449 184,75
2181	Installations générales, agencements et aménagements	0,00	0,00	2 072,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 072,40
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	12 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 900,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	1 999,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 999,86
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 607,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 607,17
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	30 653 437,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 653 437,14
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	30 089 367,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 089 367,76
2313	Constructions	0,00	0,00	38 662,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 662,04
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0,00	0,00	63 302,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 302,50
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos in	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos c	0,00	0,00	462 104,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462 104,84
27	Autres immobilisations financières	11 000 000,00	0,00	7 605,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 007 605,34
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	7 605,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 605,34
27633	Départements	11 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000 000,00
	Dépenses d'ordre	980 422,54	0,00	4 784,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	985 206,54
041	Opérations patrimoniales	980 422,54	0,00	4 784,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	985 206,54
204411	Subv nature org publiques - Biens mobiliers, matériel et étu	3 923,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 923,00
2051	Concessions et droits similaires	740 955,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	740 955,78

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal

CA

2017

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
2312	Agencements et aménagements de terrains	101 600,44	0,00	4 784,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 384,44
2313	Constructions	73 309,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 309,34
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	61 232,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 232,98

RECETTES

Total recettes d'investissement		33 609 252,11	0,00	36 813 391,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 422 643,78
10 Dotations, fonds divers et réserves		591 004,00	0,00	2 754 220,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 345 224,38
10222 F.C.T.V.A.		0,00	0,00	2 754 220,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 754 220,38
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		591 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	591 004,00
13 Subventions d'investissement		0,00	0,00	32 380 703,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 380 703,24
1381 Etat et établissements nationaux		0,00	0,00	9 972 428,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 972 428,38
1382 Régions		0,00	0,00	6 280 817,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 280 817,74
1383 Départements		0,00	0,00	12 695 554,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 695 554,00
1384 Communes		0,00	0,00	362 639,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 639,44
1385 Groupements de coll. et coll. à statut particulier		0,00	0,00	632 445,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	632 445,85
1388 Autres		0,00	0,00	2 436 817,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 436 817,83
16 Emprunts et dettes assimilées		14 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500 000,00
1641 Emprunts en euros		14 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500 000,00
21 Immobilisations corporelles		0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00
2111 Terrains nus		0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00
23 Immobilisations en cours		0,00	0,00	954 412,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	954 412,66
237 Avances et acomptes versés sur commandes d'immos in		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immos c		0,00	0,00	954 412,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	954 412,66
27 Autres immobilisations financières		168 456,60	0,00	174 798,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343 254,99
275 Dépôts et cautionnements versés		0,00	0,00	174 798,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 798,39
27633 Département		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276348 Autres communes		168 456,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 456,60
Recettes d'ordre		1 187 518,09	0,00	4 784,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 192 302,09
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		207 095,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 095,55
192 Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation		155 199,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 199,50
2111 Terrains nus		1 181,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 181,64
2138 Autres constructions		0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50
28051 Concessions et droits similaires		12 844,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 844,50
28158 Autres installations, matériel et outillage techniques		1 478,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 478,81

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal

CA 2017

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
28182	Matériel de transport.	2 483,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 483,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 758,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 758,39
28184	Mobilier	11 950,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 950,21
28188	Autres immobilisations corporelles	10 199,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 199,00
041	Opérations patrimoniales	980 422,54	0,00	4 784,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	985 206,54
2031	Frais d'études	976 499,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	976 499,54
2184	Mobilier	3 923,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 923,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations	0,00	0,00	4 784,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 784,00
001	Solde d'exécution reporté de 2016	5 162 273,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 162 273,42

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
Total dépenses de fonctionnement		799 452,56	2 773 883,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 573 136,03
011	Charges à caractère général	355 282,74	1 073 225,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 428 508,68
60611	Eau et assainissement	0,00	1 038,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 038,08
60612	Énergie - Électricité	0,00	9 784,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 784,64
60621	Combustibles	-163,89	7 258,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 094,51
60622	Carburants	0,00	23 851,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 851,78
60623	Alimentation	11,43	440,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451,95
60631	Fournitures d'entretien	0,00	90,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,56
60632	Fournitures de petit équipement	8 508,58	11 913,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 422,33
60636	Vêtements de travail	4 795,09	867,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 662,81
60654	Fournitures administratives	-439,42	4 846,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 407,11
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 578,00
6135	Locations mobilières	-1 085,78	59 634,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 548,60
61521	Terrains	110 773,93	547 005,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	657 779,76
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	5 653,14	10 741,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 394,27
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	-4 490,40	5 031,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540,65
61551	Matériel roulant	-3 205,43	10 897,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 692,38
61558	Autres biens mobiliers	0,00	1 586,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 586,55
6156	Maintenance	5 524,16	102 561,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 086,01
6161	Assurance multirisques	0,00	65 888,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 888,48
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal

CA 2017

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6184	Versements à des organismes de formation	380,00	875,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 255,20
6188	Autres frais divers	0,00	701,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	701,53
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	2 754,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 754,56
6226	Honoraires	203 659,70	87 342,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 001,76
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 840,00
6228	Divers	0,00	2 837,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 837,53
6231	Annonces et insertions	3 870,00	4 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 532,00
6232	Fières et cérémonies	0,00	1 733,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 733,80
6233	Foires et expositions	2 704,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 704,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	-2 414,40	13 028,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 613,76
6251	Voyages et déplacements	20,67	3 615,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 635,67
6256	Missions	-678,80	6 803,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 224,96
6257	Réceptions	577,50	2 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 565,50
6261	Frais d'affranchissement	0,00	5 815,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 815,96
6262	Frais de télécommunications	7 007,46	10 135,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 142,63
627	Services bancaires et assimilés	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 435,20	25 159,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 594,35
6284	Redevances pour services rendus	0,00	4 323,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 323,46
6288	Autres services extérieurs	0,00	709,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	709,00
63512	Taxes foncières	0,00	18 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	57,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57,76
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	0,00	4 066,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 066,78
6412	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 427 595,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 427 595,82
6332	Versement de transport	0,00	5 669,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 669,72
6336	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	3 668,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 668,50
6338	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	17 609,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 609,70
6411	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	2 201,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 201,22
64112	Rémunération principale	0,00	562 428,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	562 428,38
64118	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	21 955,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 955,38
64131	Autres indemnités	0,00	259 389,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 389,61
64138	Rémunérations	0,00	162 301,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 301,42
6451	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	145 562,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 562,59
	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	188 608,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 608,49

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal

CA 2017

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	9 431,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 431,41
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	3 564,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 564,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	2 872,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 872,04
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 690,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	9 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 870,00
64832	Contributions au Fonds de compensation de CPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	30 573,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 573,36
65	Autres charges de gestion courante	0,00	13 160,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 160,63
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels	0,00	4 065,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 065,63
65728	Autres organismes publics	0,00	9 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 095,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	373 455,91	44 439,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	417 895,35
66111	Intérêts réglés à l'échéance	354 059,86	31 476,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385 536,19
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	12 960,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 960,49
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	0,00	11 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 250,00
6688	Autres	6 455,56	1 711,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 166,67
67	Charges exceptionnelles	0,00	58 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 880,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	58 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 880,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionn	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
Dépenses d'ordre		50 713,91	156 381,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 095,55
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 713,91	156 381,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 095,55
6761	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	1 182,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 182,14
6811	Différences sur réalisations (positives) transférées en inv	0,00	155 199,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 199,50
6811	Dotations aux amort. des immos incorporables et corporel	50 713,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 713,91
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		101 992,28	3 997 349,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 099 341,55
013	Atténuations de charges	0,00	19 014,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 014,28
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	19 014,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 014,28
74	Dotations, subventions et participations	0,00	3 484 711,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 484 711,00

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal

CA 2017

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7472	Régions	0,00	1 121 148,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 121 148,00
7473	Départements	0,00	1 154 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 154 895,00
74741	Communes membres du GFP	0,00	447 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	447 656,00
74751	GFP de rattachement	0,00	704 481,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	704 481,00
7478	Autres organismes	0,00	56 531,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 531,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	43 969,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 969,87
752	Revenus des immeubles	0,00	40 658,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 658,76
758	Produits divers de gestion courante	0,00	3 311,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 311,11
76	Produits financiers	0,00	141 754,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 754,66
7621	Produits autres immobilisations financières régies à éc	0,00	141 754,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 754,66
77	Produits exceptionnels	0,00	237 899,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 899,46
7711	Débits et pénalités perçus	0,00	2 159,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 159,72
774	Subventions exceptionnelles	0,00	57 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 600,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	156 381,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 381,54
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	21 759,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 759,10
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
7815	Reprises sur prov. pour risques et charges	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	101 992,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 992,28

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT**

	IV
	A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	0 Services généraux des administrations	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (1)	2 773 683,47	799 452,56	3 573 136,03
011 Charges à caractère général	1 073 225,94	355 282,74	1 428 508,68
023 Charges de personnel et frais assimilés	1 427 595,82	0,00	1 427 595,82
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 381,64	50 713,91	207 095,55
65 Autres charges de gestion courante	13 160,63	0,00	13 160,63
66 Charges financières	44 439,44	373 455,91	417 895,35
67 Charges exceptionnelles	58 880,00	0,00	58 880,00
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	20 000,00	20 000,00
RECETTES TOTALES (1)	3 997 349,27	101 992,28	4 099 341,55
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	101 992,28	101 992,28
013 Atténuations de charges	19 014,28	0,00	19 014,28
74 Dotations, subventions et participations	3 484 711,00	0,00	3 484 711,00
75 Autres produits de gestion courante	43 969,87	0,00	43 969,87
76 Produits financiers	141 754,66	0,00	141 754,66
77 Produits exceptionnels	237 899,46	0,00	237 899,46
78 Reprises sur amortissements et provisions	70 000,00	0,00	70 000,00

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal		CA	2017
---	--	----	------

IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT			

<p>IV - ANNEXES</p> <p>ELEMENTS DU BILAN</p> <p>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</p> <p>DETAIL INVESTISSEMENT</p>	<p>IV</p> <p>A1.2</p>
---	-----------------------

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (1)	19 398 878,26	19 398 878,26
Non individualisées en opérations	19 398 878,26	19 398 878,26
041 Opérations patrimoniales	980 422,54	980 422,54
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 250 000,00	1 250 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	6 168 455,72	6 168 455,72
27 Autres immobilisations financières	11 000 000,00	11 000 000,00
RECETTES TOTALES (1)	22 609 252,11	22 609 252,11
Non affectées aux opérations	22 609 252,11	22 609 252,11
001 Solde d'exécution de la section d'investis	6 162 273,42	6 162 273,42
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
024 Produits de cessions	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	207 095,55	207 095,55
041 Opérations patrimoniales	980 422,54	980 422,54
10 Dotations, fonds divers et réserves	591 004,00	591 004,00
16 Emprunts et dettes assimilées	14 500 000,00	14 500 000,00
27 Autres immobilisations financières	168 456,60	168 456,60

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 Sécurité et salubrité publiques

CHAPITRES	11 Sécurité intérieure	Total
DEPENSES TOTALES (1)	32 355 919,40	32 355 919,40
Non individualisées en opérations	32 355 919,40	32 355 919,40
041 Opérations patrimoniales	4 784,00	4 784,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	703 821,57	703 821,57
20 Immobilisations incorporelles	517 507,17	517 507,17
21 Immobilisations corporelles	468 764,18	468 764,18
23 Immobilisations en cours	30 653 437,14	30 653 437,14
27 Autres immobilisations financières	7 605,34	7 605,34
RECETTES TOTALES (1)	36 268 924,67	36 268 924,67
Non affectées aux opérations	36 268 924,67	36 268 924,67
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	4 784,00	4 784,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 754 220,38	2 754 220,38
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	32 380 703,24	32 380 703,24
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	6,00	6,00
23 Immobilisations en cours	954 412,66	954 412,66
27 Autres immobilisations financières	174 798,39	174 798,39

CHAPITRES	Sous-fonction : 11	Services communs
DEPENSES TOTALES (1)	32 355 919,40	32 355 919,40
Non individualisées en opérations	32 355 919,40	32 355 919,40
041 Opérations patrimoniales	4 784,00	4 784,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	703 821,57	703 821,57
20 Immobilisations incorporelles	517 507,17	517 507,17
21 Immobilisations corporelles	468 764,18	468 764,18
23 Immobilisations en cours	30 653 437,14	30 653 437,14
27 Autres immobilisations financières	7 605,34	7 605,34

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrivez que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL INVESTISSEMENT		

Sous-fonction : 11		
110		
Services communs		
RECETTES TOTALES (1)	36 268 924,67	
Non affectées aux opérations	36 268 924,67	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	
041 Opérations patrimoniales	4 784,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 754 220,38	
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	32 380 703,24	
20 Immobilisations incorporelles	0,00	
21 Immobilisations corporelles	6,00	
23 Immobilisations en cours	954 412,66	
27 Autres immobilisations financières	174 798,39	

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement
C-1-1-B

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal		CA	2017
---	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR: INTB9900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 5615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 5618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
103 Plan de relance FCTVA (total)					2 500 000,00									
9001228					2 500 000,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 500 000,00 F				0.0	0.0	A	C	N	A-1
1641 Emprunts en euros (total)					35 535 067,00									
MIR 239255 EUR					35 535 067,00									
A29102QX	DEXIA CLF Banque	15/07/2009		01/08/2010	548 067,00 F				4.08	4.08	A	P	N	A-1
A29140SH	CAISSE D'EPARGNE P.A.C.	27/01/2011		25/03/2012	1 487 000,00 F				4.37	4.3808	A	P	N	A-1
2015900451T0000	CAISSE D'EPARGNE P.A.C.	19/09/2014		15/10/2014	2 000 000,00 F				3.95	3.97263	A	P	N	A-1
2015900585N0000	BANQUE POSTALE	11/06/2015		12/11/2015	3 000 000,00 V				1.44	1.25712	T	F	O	A-1
201590068890000	BANQUE POSTALE	28/07/2015		14/12/2015	3 000 000,00 V				1.44	1.41432	T	F	O	A-1
A291600E	BANQUE POSTALE	11/08/2015		07/12/2015	3 000 000,00 V				1.44	1.44513	T	F	O	A-1
2016900888z0000	CAISSE D'EPARGNE P.A.C.	14/01/2016		28/01/2016	4 000 000,00 F				1.09	1.09	A	F	N	A-1
FSPL 25 PRET 51	BANQUE POSTALE	12/12/2016		26/07/2017	3 500 000,00 V				1.06	1.12778	T	F	O	A-1
2016900889A0000	CAISSE DES DEPOTS BANQUE POSTALE	18/05/2017		27/10/2017	11 000 000,00 F				1.62	1.61181	T	X	O	A-1
Total général				16/04/2018	4 000 000,00 V				1.05	1.15856	T	F	O	A-1
					38 035 067,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN-ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES 5 hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numero de contrat)	Couverture? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'Emprunt après couverture éventuelle(11)	Capital restant du au 31/12/2017	Durée résiduelle (en année)	Taux d'intérêt		Annuités de l' exercice			ICNE de l' Exercice
						Type de taux(12)	Index(13)	Niveaux du taux d'intérêt au 31/12/2017(14)	Capital	Charges d' intérêt(15)	
103 Plan de relance FCTVA (Total)		0.00		0.00				1 250 000.00	0.00	0.00	0.00
9001228	N	0.00		0.00	0.00 F			1 250 000.00	0.00	0.00	0.00
164 Emprunts auprès d' établissements de crédit(Total)		0.00		24 751 314.48				6 168 455.72	396 768.19	0.00	0.00
1641 Emprunts en euros(Total)		0.00		24 751 314.48				6 168 455.72	396 768.19	0.00	0.00
MIR 239255 EUR	N	0.00		296 643.54	6.67 F		4.08	35 998.12	13 760.28	0.00	5 112.98
A29102QX	N	0.00		1 165 314.57	13.25 F		4.38	59 506.08	53 524.66	0.00	39 014.93
A291405H	N	0.00		1 789 356.37	16.83 F		3.97	72 951.52	73 561.16	0.00	14 921.24
2014900852 (Emprunt solde par anticipation en 2016)	N	0.00		0.00	0.00		0.00	0.00	27 300.00	0.00	0.00
2015900451T0000	N	0.00		3 000 000.00	0.50 V		EUROBOR	1.26	0.00	44 040.00	6 326.29
2015900585N0000	N	0.00		0.00	0.00 V		EUROBOR	1.41	3 000 000.00	42 466.67	0.00
2015900689B0000	N	0.00		0.00	0.00 V		EUROBOR	1.45	3 000 000.00	43 680.00	0.00
A29151E1 (Emprunt solde par anticipation en 2016)	N	0.00		0.00	0.00 F			0.00	4 178.33	0.00	0.00
A291600E	N	0.00		4 000 000.00	1.08 F		1.09	0.00	43 600.00	0.00	40 330.00
2016900888Z0000	N	0.00		3 500 000.00	2.08 R		EUROBOR	1.13	0.00	22 254.17	6 847.47
PSPL25PRET51	N	0.00		11 000 000.00	20.67 F		1.61	0.00	22 402.92	0.00	19 877.16
2016900888A00001 (emprunt de 4M€ signé en 2016 dont aucun versement n'a été effectué en 2017)	N	0.00		0.00	3.08 V		EUROBOR	1.06	0.00	6 000.00	0.00
Total général		0.00		24 751 314.48				7 418 455.72	396 768.19	0.00	132 430.07

(9) S'agissant des emprunts assortis d' une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l' emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(11) Catégorie d' emprunt. Exemple A-1. (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DGB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d' intérêt après opérations de couvertures : F : fixe; V : Variable simple ; C : complexe (c' est à dire un taux variable qui n' est pas seulement défini comme la simple additions d' un taux usuel de référence et d' une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelle. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen constaté sur l' année.

(15) Il s' agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l' article 66111 " Intérêts réglés à l' échéance" (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d' échange éventuel et comptabilisés à l' article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d' échange éventuel et comptabilisés au 768.

SYMADREM-13 Budget Principal	CA 2017
IV- ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN- ETAT DE LA DETTE	A2.2
EMPRUNT CONTRACTE POUR UNE COLLECTIVITE MEMBRE	

COMMUNE	ANNEE DE REALISATION	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTE EN CAPITAL AU 01/01/2017	ANNUITE AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
					INTERETS	CAPITAL
Ville d' Arles	2011	1 487 000.00	1 336 462.52	113 030.74	53 524.66	59 506.08
Ville d' Arles	2014	2 000 000.00	2 000 000.00	146 512.68	73 561.16	72 951.52
SIDR	2009	548 067.00	400 459.77	49 758.40	13 760.28	35 998.12
CD 30	2017	11 000 000.00	0.00	22 402.92	22 402.92	0.00

IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2017 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 788.

	IV
IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A2.4

Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	7 100,00% 24 751 314,48					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2017 après opérations de couverture éventuelles.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA	2017
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal

CA 2017

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	
Total								

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A2.6

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
																Annuité de l'exercice	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'il s'agit de retracer.
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, T : trimestrielle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt qu'il s'agit de refinancer.
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES
IV
A2.7

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2017 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié		Intérêts	Capital		
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act. (4)	Type de taux (3)									Index (4)

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation.
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable Simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.8
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			24/02/2015
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Camion et vehicule industriel	5	24/02/2015
Linéaire	Equipement de garage et atelier	10	24/02/2015
Linéaire	Logiciels	2	24/02/2015
Linéaire	Materiel de bureau électrique	5	24/02/2015
Linéaire	Materiel informatique	3	24/02/2015
Linéaire	Matériels classique	6	24/02/2015
Linéaire	Mobilier	10	24/02/2015
Linéaire	Voltures	5	24/02/2015

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2017	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)	20 000,00		1 540 000,00	1 560 000,00	70 000,00	1 490 000,00
Crue 2003 / Petite Argence	20 000,00	10/03/2010	1 470 000,00	1 490 000,00	0,00	1 490 000,00
Homicide involontaire	0,00	15/12/2015	70 000,00	70 000,00	70 000,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	20 000,00		1 540 000,00	1 560 000,00	70 000,00	1 490 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		19 769 902.84	7 418 455.72
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		18 519 902.84	6 168 455.72
1641	Emprunts en euros	18 519 902.84	6 168 455.72
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 250 000.00	1 250 000.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	1 250 000.00	1 250 000.00
103	Plan de relance FCTVA	1 250 000.00	1 250 000.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2017	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2016)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 418 455,72	945 607,00	0,00	8 364 062,72

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		34 511 737.99	35 528 892.52
Ressources propres externes de l'année (a)		33 896 970.08	35 478 178.61
10222	Dotations, fonds divers et réserves	2 753 128.00	2 754 220.38
138	Subventions d'investissement	29 429 128.30	32 380 703.24
275	Autres immobilisations financières	1 183 810.80	174 798.39
27633	Autres immobilisations financières	349 000.00	0.00
276348	Autres immobilisations financières	181 902.98	168 456.60
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		614 767.91	50 713.91
28051	<i>Amortissement des immobilisations</i>	<i>12 844.50</i>	<i>12 844.50</i>
28158	<i>Amortissement des immobilisations</i>	<i>1 478.81</i>	<i>1 478.81</i>
28182	<i>Amortissement des immobilisations</i>	<i>2 483.00</i>	<i>2 483.00</i>
28183	<i>Amortissement des immobilisations</i>	<i>11 758.39</i>	<i>11 758.39</i>
28184	<i>Amortissement des immobilisations</i>	<i>11 950.21</i>	<i>11 950.21</i>
28188	<i>Amortissement des immobilisations</i>	<i>10 199.00</i>	<i>10 199.00</i>
024	Produits de cessions	155 000.00	0.00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>409 054.00</i>	<i>0.00</i>

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2017	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	35 528 892.52	11 544 467.00	6 162 273.42	591 004,00	53 826 636,94

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	8 364 062,72
Ressources propres disponibles	IV	53 826 636,94
Solde	V = IV - II (3)	+ 45 462 574,22

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

13004	SYMADREM	2017
Code INSEE	SYMADREM Budget Principal	CA

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	IV A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
03/01/2017	C2298 FOURQUES les ségonnaux de farragon indivision DUMAS	127,42	0,00	
03/01/2017	C2298 FOURQUES les ségonnaux de farragon indivision DUMAS	42,47	0,00	
03/01/2017	C2298 FOURQUES les ségonnaux de farragon indivision DUMAS	42,47	0,00	
03/01/2017	C2298 FOURQUES les ségonnaux de farragon indivision DUMAS	127,42	0,00	
03/01/2017	C2298 FOURQUES les ségonnaux de farragon indivision DUMAS	127,42	0,00	
03/01/2017	C2298 FOURQUES les ségonnaux de farragon indivision DUMAS	42,47	0,00	
03/01/2017	C2298 FOURQUES les ségonnaux de farragon indivision DUMAS	127,42	0,00	
03/01/2017	C2298 FOURQUES les ségonnaux de farragon indivision DUMAS	84,97	0,00	
06/01/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	2 049,70	0,00	
08/01/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	2 943,82	0,00	
09/01/2017	E299 E527 La Fabrique FOURQUES	621,08	0,00	
09/01/2017	E299 E527 La Fabrique FOURQUES	621,08	0,00	
09/01/2017	E299 E527 La Fabrique FOURQUES	621,08	0,00	
09/01/2017	E299 E527 La Fabrique FOURQUES	621,08	0,00	
09/01/2017	E299 E527 La Fabrique FOURQUES	621,08	0,00	
09/01/2017	E299 E527 La Fabrique FOURQUES	621,08	0,00	
12/01/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	464,83	0,00	
20/01/2017	BV226 BEAUCAIRE DEPOSS2016/77	164,51	0,00	
20/01/2017	BV 223 BEAUCAIRE	94,12	0,00	
20/01/2017	BV 223 BEAUCAIRE	94,12	0,00	
23/01/2017	D1452P D1453P LINSOLAS AUZIERE	1 421,12	0,00	
24/01/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET D 1577 pour 7a42 AUZIERE Foncier/régul.	16 934,40	0,00	
26/01/2017	FARE Jean-Marie	2 653,14	0,00	
27/01/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	540,00	0,00	
27/01/2017	Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	1 080,00	0,00	
31/01/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	54 804,00	0,00	
31/01/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	36,00	0,00	
31/01/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	36,00	0,00	
31/01/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	5 290,02	0,00	
31/01/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	61 481,64	0,00	
31/01/2017	M08.017Etude du renforcement digue salin -port st louis	144,00	0,00	
01/02/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	786,86	0,00	
01/02/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	689,60	0,00	
01/02/2017	PARCELLE KL 18 ARLES	398,78	0,00	
01/02/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	5 737,81	0,00	
01/02/2017	BY45 BEAUCAIRE MAS D ALBON	5 983,54	0,00	
03/02/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	1 802,34	0,00	
03/02/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	192,48	0,00	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
07/02/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beaucaire/Fourques	299,89	0,00	
07/02/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beaucaire/Fourques	144,92	0,00	
07/02/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beaucaire/Fourques	144,92	0,00	
07/02/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beaucaire/Fourques	2 335,20	0,00	
07/02/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beaucaire/Fourques	191,23	0,00	
07/02/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beaucaire/Fourques	191,23	0,00	
07/02/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beaucaire/Fourques	2 335,19	0,00	
07/02/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beaucaire/Fourques	946,60	0,00	
07/02/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	20 310,05	0,00	
07/02/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	3 967,20	0,00	
07/02/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beaucaire/Fourques	420,31	0,00	
07/02/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beaucaire/Fourques	299,89	0,00	
08/02/2017	DK 95 BEAUCAIRE GFA PATIENCE DU GRAND BELLEVAL/GALLON SANDRINE	12,00	0,00	
09/02/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	255,00	0,00	
10/02/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	28,07	0,00	
14/02/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	4 099,39	0,00	
14/02/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	4 099,39	0,00	
16/02/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	19 938,97	0,00	
16/02/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	40 623,60	0,00	
16/02/2017	M.2015.021 BC 2017-01 Crue 23/11/2016 : Remise en état digue au	39 154,04	0,00	
20/02/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	1 508,83	0,00	
20/02/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	204,02	0,00	
23/02/2017	Parcelle DK 95 beaucaire RSU GFA Patience Grand Belleval	12,00	0,00	
28/02/2017	ACHATS EXTINCTEURS + DENATURATION EXT PORTATIF	391,74	0,00	1
01/03/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	20 743,51	0,00	
01/03/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	253,85	0,00	
03/03/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	3 967,20	0,00	
03/03/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	20 258,27	0,00	
03/03/2017	RENFORCEMENT DIGUE GRAND RHONE ENTRE PRENDS-TE-GARDE ET LE GRAND	3 607,20	0,00	
03/03/2017	RENFORCEMENT DIGUE GRAND RHONE ENTRE PRENDS-TE-GARDE ET LE GRAND	6 233,18	0,00	
03/03/2017	PARCELLE A 6930 TARASCON	2 350,00	0,00	
03/03/2017	PARCELLE A 6964 TARASCON	4 550,00	0,00	
03/03/2017	PARCELLE A N°6950 TARASCON	100,00	0,00	
03/03/2017	PARCELLE A 6894 TARASCON	3 000,00	0,00	
03/03/2017	PARCELLE A 6892 TARASCON	6 850,00	0,00	
03/03/2017	PARCELLE A N°6888 TARASCON	2 800,00	0,00	
03/03/2017	PARCELLE A 6920 ET A 6922 TARASCON	17 600,00	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
07/03/2017	Diagnostic patrimonial du pertuis de la Comtesse M. ord. 16.006	25 395,00	0,00	
07/03/2017	Diagnostic patrimonial du pertuis de la Comtesse M. ord. 16.006	21 273,00	0,00	
07/03/2017	Indemnité provisoire de dépossession parcelle DK45 ET DH 13 BEAU	16,37	0,00	
07/03/2017	Diagnostic patrimonial du pertuis de la Comtesse M. ord. 16.006	782,40	0,00	
07/03/2017	indemnité de dépossession parcelle DK 84 + DK50 +DK 74	3 857,55	0,00	
07/03/2017	indemnité de dépossession parcelle DK 84 + DK50 +DK 74	125,00	0,00	
07/03/2017	Indemnité provisoire de dépossession parcelle DK45 ET DH 13 BEAU	16,38	0,00	
07/03/2017	indemnité de dépossession parcelle DK 84 + DK50 +DK 74	125,00	0,00	
07/03/2017	Indemnité provisoire de dépossession parcelle DK45 ET DH 13 BEAU	16,38	0,00	
08/03/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	3 000,00	0,00	
08/03/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	1 201 796,05	0,00	
13/03/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	300,40	0,00	
13/03/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	9 120,00	0,00	
13/03/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	8 196,86	0,00	
14/03/2017	Maitrise d'oeuvre confortement berges et démolition maison	2 491,47	0,00	
14/03/2017	Maitrise d'oeuvre confortement berges et démolition maison	7 976,19	0,00	
17/03/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	20 874,86	0,00	
20/03/2017	PARCELLE A6914 TARASCON	1 300,00	0,00	
20/03/2017	PARCELLE A6914 TARASCON	1 300,00	0,00	
21/03/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	8 643,38	0,00	
22/03/2017	TONDEUSE A GAZON VIKING MB 650 T	800,00	0,00	6
23/03/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	676 432,20	0,00	
23/03/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	17 640,00	0,00	
23/03/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	12 092,00	0,00	
23/03/2017	M08.017Etude du renforcement digue salin -port st louis	1 398,13	0,00	
23/03/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	678 850,60	0,00	
24/03/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	3 779,46	0,00	
24/03/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	4 099,39	0,00	
27/03/2017	M08.017Etude du renforcement digue salin -port st louis	540,00	0,00	
28/03/2017	Travaux renforcement digue Beaucaire/ Fourques	-947,82	0,00	
29/03/2017	PARCELLE A 6915 et A 6918 TARASCON	4 900,00	0,00	
30/03/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	661,32	0,00	
30/03/2017	Indemnité provisionnelle d' expropriation	1 735,34	0,00	
03/04/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	1 140,24	0,00	
03/04/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	30 614,46	0,00	
03/04/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	324,00	0,00	
03/04/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	2 479,56	0,00	
03/04/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	625,62	0,00	
03/04/2017	PARCELLE A 6915 et A 6918 TARASCON	4 900,00	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/04/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	11 278,28	0,00	
05/04/2017	PARCELLE A 6958 TARASCON	1 200,00	0,00	
05/04/2017	PARCELLE A 6948 TARASCON	11 600,00	0,00	
05/04/2017	PARCELLE A 6972 TARASCON	130,00	0,00	
05/04/2017	PARCELLE A 6966 TARASCON	2 750,00	0,00	
05/04/2017	PARCELLE A 6890 TARASCON	2 880,00	0,00	
06/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	1 419 308,00	0,00	
06/04/2017	Travaux renforcement digue Beaucaire/ Fourques	-1 950,00	0,00	
06/04/2017	PARCELLE A 6928 TARASCON	136,00	0,00	
06/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	1 800,00	0,00	
07/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	3 967,20	0,00	
07/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	20 258,28	0,00	
10/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	1 380,28	0,00	
10/04/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	2 491,75	0,00	
10/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	2 005,63	0,00	
10/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	506,50	0,00	
10/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	979,46	0,00	
10/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	180,42	0,00	
10/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	3 894,16	0,00	
10/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	163,63	0,00	
10/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	2 454,54	0,00	
10/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	819,12	0,00	
10/04/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	1 814,04	0,00	
10/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	266,64	0,00	
10/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	575,02	0,00	
10/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	3 363,64	0,00	
13/04/2017	ACQUISITION FONCIERE / TARASCON PARCELLE A627P	9 150,00	0,00	
13/04/2017	Acquisition fonciere - Tarascon PARCELLE A6769P	984,00	0,00	
13/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	23 528,45	0,00	
13/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	3 069,50	0,00	
18/04/2017	Renforcement Digue Salin de Giraud et Port Saint Louis	144,00	0,00	
20/04/2017	PARCELLE A 6956 TARASCON	1 950,00	0,00	
20/04/2017	PARCELLE A 6956 TARASCON	1 950,00	0,00	
21/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	3 705,00	0,00	
21/04/2017	Travaux renforcement digue Beaucaire/ Fourques	461 843,54	0,00	
21/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	563 077,14	0,00	
21/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	36 451,20	0,00	
21/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	36 310,00	0,00	
21/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	747 335,96	0,00	
24/04/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	5 340,00	0,00	
24/04/2017	indemnité de dépossession parcelle DK 84 + DK50 +DK 74	125,00	0,00	
24/04/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beaucaire/Fourques	0,03	0,00	
24/04/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beaucaire/Fourques	295,93	0,00	
24/04/2017	Indemnité provisoire de dépossession parcelle DK45 ET DH 13 BEAU	87,87	0,00	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
27/04/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	2 755,58	0,00	
28/04/2017	EMPRUNT RD SIDR 239255/249238/001	-1 624,00	0,00	
28/04/2017	EMPRUNT RD SIDR 239255/249238/001	-3 294,00	0,00	
28/04/2017	EMPRUNT RD SIDR 239255/249238/001	-5 220,00	0,00	
28/04/2017	EMPRUNT RD SIDR 239255/249238/001	-14 183,00	0,00	
28/04/2017	EMPRUNT RD SIDR 239255/249238/001	-4 806,00	0,00	
28/04/2017	EMPRUNT RD SIDR 239255/249238/001	-2 527,00	0,00	
28/04/2017	EMPRUNT RD SIDR 239255/249238/001	-1 620,00	0,00	
28/04/2017	EMPRUNT RD SIDR 239255/249238/001	-2 725,00	0,00	
28/04/2017	PARCELLE A 6940 ET A 6942 TARASCON	2 450,00	0,00	
28/04/2017	PARCELLE A 2926 TARASCON	236,00	0,00	
28/04/2017	PARCELLE A 6940 ET A 6942 TARASCON	2 450,00	0,00	
02/05/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	4 800,00	0,00	
09/05/2017	PARCELLE A 6980 ET A 6981 TARASCON	4 700,00	0,00	
09/05/2017	EMPRUNT CE PACA PREFINANCEMENT TRAVAUX ARLES 2011/2014 CONTRAT	-72 951,52	0,00	
10/05/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	6 149,08	0,00	
10/05/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	603,90	0,00	
10/05/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	1 887,77	0,00	
10/05/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	240,94	0,00	
10/05/2017	Parcelle KP 94 Antenne radio relais Mas Thibert Rédaction et pu	420,00	0,00	
10/05/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	2 605,22	0,00	
12/05/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	3 840,00	0,00	
12/05/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	1 799 597,87	0,00	
12/05/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	642,00	0,00	
12/05/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	1 836 323,87	0,00	
12/05/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	3 840,00	0,00	
12/05/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	37 368,00	0,00	
12/05/2017	Travaux renforcement digue Beaucaire/ Fourques	192,00	0,00	
16/05/2017	PARCELLE A 6896 TARASCON	1 850,00	0,00	
17/05/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	26 225,45	0,00	
17/05/2017	PARCELLE A 6978 TARASCON	317,50	0,00	
17/05/2017	PARCELLE A 6978 TARASCON	635,00	0,00	
17/05/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	2 479,56	0,00	
17/05/2017	PARCELLE A 6978 TARASCON	317,50	0,00	
17/05/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	625,62	0,00	
17/05/2017	Travaux renforcement digue Beaucaire/ Fourques	-642,00	0,00	
17/05/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	1 140,24	0,00	
19/05/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	60,07	0,00	
19/05/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	60,07	0,00	
19/05/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	60,07	0,00	
22/05/2017	PARCELLE A 6898 TARASCON	350,00	0,00	
23/05/2017	PARCELLE A 6934 ET A 6935 TARASCON	2 927,50	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
23/05/2017	PARCELLE A 6934 ET A 6935 TARASCON	2 927,50	0,00	
23/05/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	533 241,58	0,00	
24/05/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	5 421,06	0,00	
24/05/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	4 041,70	0,00	
24/05/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	4 524,76	0,00	
30/05/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	4 222,09	0,00	
30/05/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	13 365,14	0,00	
30/05/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	24 606,00	0,00	
01/06/2017	Bureau Fusion avec retour + Voilde Fonds+ Goulotte M. CESARI	502,54	0,00	10
01/06/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	30 729,58	0,00	
01/06/2017	Licence Flottante Arcgis standard + 3d analyst (option 4)	5 190,00	0,00	2
01/06/2017	Licence Flottante Arcgis standard + 3d analyst (option 4)	10 512,00	0,00	2
01/06/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	864,00	0,00	
01/06/2017	Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	1 080,00	0,00	
05/06/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	6 829,20	0,00	
05/06/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	17 996,40	0,00	
05/06/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	19 493,80	0,00	
05/06/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	6 829,20	0,00	
06/06/2017	Acquisition fonciere parcelle A6908 104M² TARASCON	100,00	0,00	
06/06/2017	Travaux : Reprise effondrement du talus à St Gilles	45 603,72	0,00	
06/06/2017	2 FAUTEUILS A ROULETTE S.MOURET ET M.CESARI	1 456,58	0,00	10
06/06/2017	Travaux : Reprise effondrement du talus à St Gilles	16 155,80	0,00	
08/06/2017	Travaux : Reprise effondrement du talus à St Gilles	4 360,50	0,00	
09/06/2017	Maîtrise d'oeuvre confortement berges et démolition maison	671,64	0,00	
12/06/2017	PERFORELIEUR GALAXY 500	342,00	0,00	1
13/06/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	0,49	0,00	
13/06/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	0,49	0,00	
16/06/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	-0,26	0,00	
21/06/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	-7,03	0,00	
21/06/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	3 613,74	0,00	
21/06/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	299 559,47	0,00	
22/06/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	864,00	0,00	
23/06/2017	1 LICENCE ACROBAT PRO DC V2015 N. MAZOYER	637,20	0,00	2
26/06/2017	Maîtrise d'oeuvre confortement berges et démolition maison	184,09	0,00	
26/06/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	0,41	0,00	
26/06/2017	Maîtrise d'oeuvre confortement berges et démolition maison	184,21	0,00	
26/06/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	108,00	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
28/06/2017	Travaux renforcement digue Beaucaire/ Fourques	-3 613,74	0,00	
29/06/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	4 092,25	0,00	
30/06/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	6 829,20	0,00	
30/06/2017	Bureau Fusion avec retour + Voilde Fonds+ Goulotte M. CESARI	40,74	0,00	10
30/06/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	25 376,10	0,00	
04/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	1 152,36	0,00	
04/07/2017	Travaux : Reprise effondrement du talus à St Gilles	32 004,00	0,00	
04/07/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	144,36	0,00	
04/07/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	1 617,23	0,00	
05/07/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	6 348,00	0,00	
06/07/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	660,00	0,00	
10/07/2017	LICENCE PROFESSIONAL PLUS OFFICE 2016 A.CASTAGNET	467,04	0,00	1
10/07/2017	lenovo ThinkCentre M900 10FD-MT AC +MEMOIRE 8GO SUPP+RAM SUPP	1 264,20	0,00	3
12/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	4 940,80	0,00	
12/07/2017	TARASCON Parcelle A6886 204m² St Victor	200,00	0,00	
12/07/2017	TARASCON Parcelles A6910-A6912 Saint Victor BA7	50,00	0,00	
12/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	7 764,00	0,00	
12/07/2017	M08.017Etude du renforcement digue salin -port st louis	143,99	0,00	
12/07/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	36,02	0,00	
12/07/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	36,02	0,00	
12/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	6 380,00	0,00	
12/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	387 875,57	0,00	
12/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	2 112,00	0,00	
12/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	464 122,13	0,00	
13/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	21 040,35	0,00	
13/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	4 208,07	0,00	
13/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	479 929,19	0,00	
13/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	1 063 759,54	0,00	
13/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	14 520,00	0,00	
13/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	16 458,00	0,00	
13/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	6 899,40	0,00	
17/07/2017	Indemnité provisionnelle d' expropriation	1 468,86	0,00	
17/07/2017	BIANCHI INDEMNITE DEFINITIVE PARCELLES E419 E420 E421 E422 Ac 03	2 085,61	0,00	
17/07/2017	FOURQUES Parcelles E419-E420- +E421-E422 DEPOSS2016/19 - Ac 02	304,49	0,00	
17/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	9 768,00	0,00	
18/07/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	654,49	0,00	
18/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	4 740,00	0,00	
18/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	7 220,00	0,00	
18/07/2017	Travaux renforcement digue Beaucaire/ Fourques	-160 422,76	0,00	
18/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	162 814,76	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
18/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	1 142 074,86	0,00	
18/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	979 260,10	0,00	
18/07/2017	Travaux renforcement digue Beaucaire/ Fourques	-2 112,00	0,00	
18/07/2017	Travaux renforcement digue Beaucaire/ Fourques	-2 112,00	0,00	
27/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	11 805,26	0,00	
27/07/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	1 818,60	0,00	
28/07/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	2 943,82	0,00	
28/07/2017	CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE	38 662,04	0,00	
28/07/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	1 469,86	0,00	
31/07/2017	M08.017Etude du renforcement digue salin -port st louis	540,00	0,00	
31/07/2017	Certificat electronique M. Gautier 3 ans	540,00	0,00	2
01/08/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	25 484,34	0,00	
01/08/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	6 829,20	0,00	
04/08/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	1 234 191,26	0,00	
04/08/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	4 740,00	0,00	
07/08/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	5 220,00	0,00	
08/08/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	531 927,32	0,00	
08/08/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	212,53	0,00	
08/08/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	1 062,65	0,00	
08/08/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	26 514,00	0,00	
10/08/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	968 806,40	0,00	
11/08/2017	Travaux renforcement digue Beaucaire/ Fourques	-317 708,70	0,00	
11/08/2017	Travaux renforcement digue Beaucaire/ Fourques	-156,00	0,00	
18/08/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	324,00	0,00	
18/08/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	324,00	0,00	
21/08/2017	DISQUE DUR SSD SAMSUNG T3 MU-PT250B (transmission données CNR TM	164,40	0,00	1
21/08/2017	TARASCON Barailler bas et haut 7034-7036	1,00	0,00	
21/08/2017	TARASCON St Victor parcelles A6960-A6962 Ac 01	1 280,00	0,00	
30/08/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	1 092,31	0,00	
31/08/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	735,00	0,00	
01/09/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	25 430,22	0,00	
01/09/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	6 829,20	0,00	
01/09/2017	Travaux : Reprise effondrement du talus à St Gilles	3 046,50	0,00	
01/09/2017	Appareil type OCC/K2 et filte TYPE DUO DFR 100K pour poser sur l	2 072,40	0,00	15
01/09/2017	Diagnostic patrimonial du pertuis de la Comtesse M. ord. 16.006	5 548,80	0,00	
04/09/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	2 886,30	0,00	
04/09/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	694,66	0,00	
04/09/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	5 541,70	0,00	
07/09/2017	ETUDE SIRS 2 GE - Etude et développement du SIRS 2 ^e	-740 356,78	0,00	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumuli des amortissements	Durée de l'amortissement
07/09/2017	Développement du SIRS 2 EME GENERATION	740 356,78	0,00	5
12/09/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	18 415,09	0,00	
18/09/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	2 418,00	0,00	
18/09/2017	CERTIFICAT ELECTRONIQUE CONFORT 3 ANS T.MALLET	540,00	0,00	2
19/09/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	179 604,00	0,00	
19/09/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	42 000,00	0,00	
20/09/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	2 792,81	0,00	
20/09/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	3 039,60	0,00	
20/09/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	102 000,00	0,00	
25/09/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	14 467,01	0,00	
25/09/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	19 105,20	0,00	
26/09/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	43 197,60	0,00	
02/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	70 277,41	0,00	
02/10/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	8 520,00	0,00	
02/10/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	8 520,00	0,00	
04/10/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	1 944,00	0,00	
04/10/2017	20 ordinateurs portables avec câble de vérouillage BA2	10 992,00	0,00	2
05/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	6 829,20	0,00	
05/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	25 430,22	0,00	
06/10/2017	Diagnostic patrimonial du pertuis de la Comtesse M. ord. 16.006	1 387,20	0,00	
09/10/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	1 214,42	0,00	
09/10/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	144,36	0,00	
12/10/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	3 433,73	0,00	
12/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	3 434,76	0,00	
12/10/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	912,24	0,00	
12/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	18 900,00	0,00	
12/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	1 487 485,97	0,00	
12/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	3 120,00	0,00	
12/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	1 284 933,22	0,00	
12/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	4 740,00	0,00	
13/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	1 684 179,07	0,00	
13/10/2017	PARCELLE A 1760 TARASCON Ac 01	1 565,50	0,00	
13/10/2017	PARCELLE A 1760 TARASCON Ac 01	1 565,50	0,00	
16/10/2017	Parcelle A6906 TARASCON St Hervan Ac 01	4 100,00	0,00	
17/10/2017	Parcelles A6902 A6904 A6900 Ac 01 TARASCON lieudit Saint Hervan	1 700,00	0,00	
17/10/2017	Tarascon Parcelles A 7026 ET 7027 lieudit St Hervan Ac 01	2 434,00	0,00	
19/10/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	601,20	0,00	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
20/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	2 406,28	0,00	
20/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	897 011,32	0,00	
20/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	1 534 144,31	0,00	
20/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	5 688,00	0,00	
20/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	7 291,40	0,00	
23/10/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	59 893,16	0,00	
23/10/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	747,00	0,00	
30/10/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	13 947,12	0,00	
30/10/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	24 786,00	0,00	
02/11/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	3 791,44	0,00	
02/11/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	53 488,50	0,00	
02/11/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	10 900,27	0,00	
02/11/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	2 303,38	0,00	
03/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	22 173,80	0,00	
03/11/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	3 000,00	0,00	
03/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	4 809,60	0,00	
04/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	922 580,18	0,00	
04/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	21 925,00	0,00	
04/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	4 740,00	0,00	
06/11/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	13 784,64	0,00	
07/11/2017	Indemnité provisoire de dépossession parcelle DK45 ET DH 13 BEAU	-6,00	0,00	
07/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	2 748,00	0,00	
13/11/2017	FOURQUES E1515 ancienne E273 lieudit Cornille	263,72	0,00	
13/11/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	7 709,04	0,00	
13/11/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	505,46	0,00	
13/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	449 859,84	0,00	
13/11/2017	M08.017 Etude du renforcement digue salin -port st louis	46 499,76	0,00	
14/11/2017	ACQUISITION FONCIERES QUARTIER NORD - DEPÔT DES INDEMNITES	-4 970,00	0,00	
14/11/2017	CP 47 ACQUI FONC FER A CHEVAL QUENIN	4 970,00	0,00	
14/11/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	3 129,02	0,00	
15/11/2017	Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	14 190,67	0,00	
16/11/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	10 050,26	0,00	
16/11/2017	BEUCAIRE Parcelles DH50 - DH 61	1 000,80	0,00	
16/11/2017	BEUCAIRE Parcelles DH55-DH56-DH57 DEPOSS2016/31 - Ac 01	1 308,61	0,00	
16/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	5 631,05	0,00	
16/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	852 825,06	0,00	
16/11/2017	BY86 BY125 BY127 BEUCAIRE DEPOSS2016/80	6 454,79	0,00	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
16/11/2017	BEUCAIRE Parcelles DH48-DH63 DEPOSS 2016/ 29 - Ac 01	2 814,50	0,00	
16/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	13 669,00	0,00	
16/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	14 486,25	0,00	
16/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	29 375,00	0,00	
16/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	4 740,00	0,00	
16/11/2017	BY82/84/46/131/42 BEUCAIRE DEPOSS2016.52	3 339,90	0,00	
16/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	1 276 751,27	0,00	
16/11/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	108,00	0,00	
16/11/2017	1 casque audio HD 518 CASQUE HI FI AUDIOPHILE FILAIRE	137,40	0,00	1
17/11/2017	Construction du nouveau siege- Lot 2 Fondations- Gros oeuvre- Et	-4 980,10	0,00	
20/11/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beucaire/Fourques	-23 374,45	0,00	
20/11/2017	Travaux renforcement digue Beaucaire/ Fourques	-5 250,00	0,00	
20/11/2017	DK45 Saujan et DH13 mas de Ranguy BEUCAIRE	178,04	0,00	
20/11/2017	E160 E158 E157 E156 E413 E412 E411 Ségonaux brassière FOURQUES	65 831,79	0,00	
20/11/2017	DK84 DK50 DK74 Saujan BEUCAIRE	74 846,80	0,00	
20/11/2017	DI18 DI21 DI22 Mas de Iecques BEUCAIRE	2 104,00	0,00	
20/11/2017	DK109 division DK95 Petit Saujan BEUCAIRE	3 229,59	0,00	
20/11/2017	Parcelles E390 E397et E385 les Ségonnaux de la brassière FOURQUE	23 374,45	0,00	
20/11/2017	étude du système de protection littoral du delta du Rhône géré p	2 120,22	0,00	
21/11/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beucaire/Fourques	-178,04	0,00	
21/11/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beucaire/Fourques	-2 104,00	0,00	
21/11/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beucaire/Fourques	-74 846,80	0,00	
21/11/2017	Création de la Digue nord - Arles	-4 784,00	0,00	
21/11/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beucaire/Fourques	-65 831,79	0,00	
21/11/2017	Consignations Acquisitions Foncières Beucaire/Fourques	-3 229,59	0,00	
21/11/2017	EMPRUNT TRAV ARLES 99-2010	-59 506,08	0,00	
22/11/2017	TARASCON Parcelle A6932 St Hervan	30,00	0,00	
24/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	11 253,67	0,00	
27/11/2017	DIGUE BEUCAIRE/ FOURQUES	5 250,00	0,00	
28/11/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	4 824,09	0,00	
29/11/2017	A498 1278 217 295 FOURQUES GFA de la Borde CAVALIER Ac 01	2 486,60	0,00	
29/11/2017	A498 1278 217 295 FOURQUES GFA de la Borde CAVALIER Ac 01	414,26	0,00	
01/12/2017	Diagnostic patrimonial du pertuis de la Comtesse M. ord. 16.006	13 110,00	0,00	
01/12/2017	Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	4 692,00	0,00	
01/12/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET	216,00	0,00	
01/12/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	7 044,96	0,00	
01/12/2017	Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	12 083,46	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
01/12/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	5 776,84	0,00	
04/12/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	59 472,84	0,00	
04/12/2017	Renforcement Dignes Salin de Giraud et Port Saint Louis	5 608,80	0,00	
04/12/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	41 944,61	0,00	
04/12/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	4 809,60	0,00	
04/12/2017	Travaux quais de Tarascon et Digue à la Montagnette	2 536,28	0,00	
05/12/2017	A1736 1731 1739 1733 1734 807 FOURQUES EMANUEL JM	7 284,52	0,00	
05/12/2017	A1813 et A1815 FOURQUES EMANUEL André	2 372,27	0,00	
05/12/2017	Régularisation foncière à Fourques entre la Tourette et Gd Caban	2 450,64	0,00	
05/12/2017	Acquisition foncière Renaud CAVALIER à FOURQUES	830,12	0,00	
05/12/2017	GFA LA BORDE Frais parcelle A1756 Ac 04	163,02	0,00	
05/12/2017	GFA LA BORDE Frais parcelle A1756 Ac 04	155,03	0,00	
05/12/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	2 889 104,79	0,00	
05/12/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	864 839,12	0,00	
05/12/2017	Travaux renforcement digue Beaucaire/ Fourques	69,30	0,00	
06/12/2017	M08.017 Etude du renforcement digue salin -port st louis	97 128,89	0,00	
07/12/2017	FOURQUES Parcelles E419-E420- +E421-E422 DEPOSS2016/19 - Ac 02	2 000,00	0,00	
07/12/2017	DK 95 BEAUCAIRE GFA PATIENCE DU GRAND BELLEVAL/GALLON SANDRINE	2 000,00	0,00	
07/12/2017	DK 95 BEAUCAIRE GFA PATIENCE DU GRAND BELLEVAL/GALLON SANDRINE	1 037,42	0,00	
07/12/2017	C2298 FOURQUES les ségonnaux de farragon indivision DUMAS	127,42	0,00	
07/12/2017	Travaux renforcement digue Beaucaire/ Fourques	-454 517,54	0,00	
07/12/2017	FOURQUES Parcelles D363-D1434-D1438-D1439	68 182,00	0,00	
08/12/2017	ETUDES GEOTECHNIQUES ET BATHYMETRIQUES SUR LES DIGUES DU RHONE	12 032,64	0,00	
11/12/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	1 172,34	0,00	
11/12/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	300,00	0,00	
11/12/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	288,84	0,00	
11/12/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	5 815,55	0,00	
11/12/2017	Acquisition foncière Renaud CAVALIER à FOURQUES	1 181,64	0,00	
11/12/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	24 005,58	0,00	
12/12/2017	DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	108,00	0,00	
14/12/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	1 571,48	0,00	
27/12/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	456,00	0,00	
27/12/2017	CREATION D UNE DIGUE AU REMBLAI DE LA VOIE SNCF ENTRE ARLES ET DIGUE BEAUCAIRE/ FOURQUES	1 610,93	0,00	
29/12/2017	A505-A506-A5919 TARASCON	3 115,00	0,00	
29/12/2017	Parcelle A226 TARASCON	11 610,00	0,00	
Divers				

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
06/10/2017	Emprunt CDC /Participation opération BA1 CD30	11 000 000,00	0,00	
TOTAL GENERAL		44 639 608,61	0,00	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES
ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
23/06/2017	Diverses parcelles (2000)	4 411,11		0,00	1 181,64	1 181,64	0,00
13/10/2017	F 94 Mas Ballarin	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13/10/2017	F 95 Mas Ballarin suite vente nouveau n° cadastral F478	1,00		0,00	0,50	155 200,00	155 199,50
Cessions à titre gratuit							
23/06/2017	BUREAU COMPACT ERABLE	383,35	1	383,35	0,00	0,00	0,00
23/06/2017	table trapézoïdale pour salle de réunion	208,86	1	208,86	0,00	0,00	0,00
23/06/2017	table trapézoïdale pour salle de réunion	208,86	1	208,86	0,00	0,00	0,00
23/06/2017	caisson mobile 2 tiroirs caisson mobile	198,05	1	198,05	0,00	0,00	0,00
23/06/2017	SIEGES DE BUREAU - EMILIE ET PAULINE	197,39	2	197,39	0,00	0,00	0,00
31/12/2017	Caissons 3 tiroirs Techn - CAT	586,04	15	468,00	59,02	0,00	-59,02
31/12/2017	Table rondo, S. Détente CAT	382,72	15	300,00	82,72	0,00	-82,72
31/12/2017	Chaises travail + visiteur - CAT	403,47	15	286,00	117,47	0,00	-117,47
31/12/2017	Chaises travail + visiteur Accueil CAT	403,47	15	312,00	91,47	0,00	-91,47
31/12/2017	Chaises visiteurs DG- CAT	1 148,16	15	912,00	236,16	0,00	-236,16
31/12/2017	Sièges Techn CAT	1 554,80	15	1 236,00	318,80	0,00	-318,80
31/12/2017	Chaises S. Réunion CAT	8 611,20	15	6 888,00	287,20	0,00	-287,20
31/12/2017	Caissons 3 tiroirs Techn - CAT	586,04	15	468,00	59,02	0,00	-59,02
31/12/2017	Chaises visiteurs Tech-CAT	1 148,16	15	912,00	177,12	0,00	-177,12
31/12/2017	Tabourets Hauts, S Détente CAT	376,74	15	300,00	76,74	0,00	-76,74
31/12/2017	Table réunion abattante CAT	6 817,20	15	5 448,00	855,75	0,00	-855,75
31/12/2017	Chaises S. Réunion CAT	8 611,20	15	6 888,00	287,20	0,00	-287,20
31/12/2017	Chaises S. Réunion CAT	8 611,20	15	6 888,00	229,76	0,00	-229,76
31/12/2017	Chaises S. Réunion CAT	8 611,20	15	6 888,00	287,20	0,00	-287,20
31/12/2017	Chaises S. Réunion CAT	8 611,20	15	6 888,00	229,76	0,00	-229,76
31/12/2017	Chaises S. Réunion CAT	8 611,20	15	6 888,00	287,20	0,00	-287,20
31/12/2017	Chaises S. Réunion CAT	8 611,20	15	6 888,00	114,88	0,00	-114,88
31/12/2017	CHAISE DE BUREAU	211,68	5	126,00	85,68	0,00	-85,68
31/12/2017	bureau compact	345,85	10	306,00	39,85	0,00	-39,85
Mises à la réforme							
09/06/2017	MAGISTER M1/5/7 Logiciel COMPTA	6 159,40	2	6 159,40	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	Bras de faucheuse NOREMAT	32 014,23	5	32 014,23	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	MAGNOLIA Logiciel PAIE	6 331,62	2	6 331,62	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	2 ONDULEURS EATON STATION 800V	246,38	2	246,38	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	Logo pour mât extérieur CAT	2 475,72	10	2 475,72	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	APPAREIL PHOTO SONYDCSS930S +	124,50	5	124,50	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	APPAREIL PHOTO NIKON COOLPIX	130,36	5	130,36	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	COUTEAUX TAILLIS	151,22	5	151,22	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	ONDULEUR EATON PROTECTION STAT	123,19	2	123,19	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES
ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
09/06/2017	Bureau 1800 x 800	376,90	15	376,90	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	Bureau angle 90° (bleu)	187,53	1	187,53	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	Caisson à roulettes (sidrhemer)	365,87	15	365,87	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	Bureau angle 1400 x 800 (bleu)	330,94	15	330,94	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	STANDARD TELEPHONIQUE ALCATEL	3 950,39	10	3 950,39	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	Logiciel AP/CP	1 805,96	2	1 805,96	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	Adoucisseur CAT	2 284,36	6	2 284,36	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	Triangle de signalisation percuse coffret	630,29	5	630,29	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	forets pinc TRACEUR	148,05	1	148,05	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	ANTIVIRUS BITDEFENDER PLUS X4	10 741,27	2	10 741,27	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	BACHE POUR ROLLUP X2	120,00	2	120,00	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	APPAREIL PHOTO NIKON COOLPIX P520	502,32	3	502,32	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	NOIR+HOUSSE+ CARDE SD ANTIVIRUS BITDEFENDER POUR P.CASTILLON	381,70	3	381,70	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	STANDARD ALCATEL SERIE 4039	30,00	2	30,00	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	LANCEUR COMPLET CARTE PROFESSIONNELLE	474,81	2	474,81	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	PULVERISATEUR	161,75	2	161,75	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	ABONNEMENT LICENCE 1 AN LOGICIEL ADOBE INDESIGN CC	77,98	1	77,98	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	LOGICIEL KERNEL POUR CONVERTIR LES MAILS OUTLOOK ET LES METTRE S	289,00	2	289,00	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	RENOUVELLEMENT LICENCES BITDEFENDER	417,60	1	417,60	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	abonnement logiciel antivirus plus bitdefender X4	119,60	1	119,60	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	Foret cobalt+ percuse + écrou + rondelle inox+ rivet+ pince à r	315,44	1	315,44	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	VIDEO PROJECTEUR ACER H5360 3D	599,00	2	599,00	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	PANNEAUX (DANGER ACCES INTERD	6 467,37	5	6 467,37	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	battery pour onduleur	187,13	1	187,13	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	LICENCE BIDEFENDER INTERNET	418,60	2	418,60	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	onduleur pour serveurs	934,66	2	934,66	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	MODEM ROUTEUR ADSL VPN	307,74	3	307,74	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	2TUNNEL PANNEAUX SECURITE/STICKERS	1 921,59	5	1 921,59	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION	A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
09/06/2017	COMPLEMENT INFOS PANNEAUX PORTABLE	282,00	5	282,00	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	TOSHIBA SATELLITE L3	675,74	2	675,74	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	TELEPHONE ALCATEL SERIE 4020	248,17	2	248,17	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	LOGICIEL JOOMLA MISE A JOUR	807,30	2	807,30	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	TEMPLATE PANNEAUX SECURITE	615,94	2	615,94	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	ACHAT LOGICIEL WINDOWS 2010	612,72	2	612,72	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	panneau de securisation / digues	1 539,85	2	1 539,85	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	LICENCE ANTI SPAM MAIL IN BLACK	2 774,48	2	2 774,48	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	SWITCH L2 +20 PORTS	384,00	2	384,00	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	ANTIVIRUS BITDEFENDER X2	59,80	2	59,80	0,00	0,00	0,00
09/06/2017	Pièce Méallique remplissage silo à bois déchiquaté	252,00	1	252,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2017	Bureaux murals - Techn CAT	2 248,48	15	1 788,00	460,48	0,00	-460,48
31/12/2017	Lecteur enregistreur+Enceintes	420,99	10	420,99	0,00	0,00	0,00
31/12/2017	PANNEAUX DE SIGNALISATIONS	5 413,25	15	1 444,00	3 969,25	0,00	-3 969,25
31/12/2017	SUPPORTS POUR PANNEAUX SUR LA DIGUE A LA MER SELON PRESCRIPTION	840,42	10	252,00	588,42	0,00	-588,42
31/12/2017	60 PANNEAUX DE DANGER A POSER SUR LES BARRIERES	1 890,00	10	567,00	1 323,00	0,00	-1 323,00
31/12/2017	100 PANNEAUX DE DANGER A POSER SUR LES BARRIERES	3 150,00	10	630,00	2 520,00	0,00	-2 520,00
31/12/2017	DIBOND 3mm (alu) (x50) - Panneaux + impression+ vernis anti UV+	1 575,00	15	210,00	1 365,00	0,00	-1 365,00
31/12/2017	Dibond 3 mm (alu) (panneaux) + impression + triangles réflecto	3 150,00	15	420,00	2 730,00	0,00	-2 730,00
31/12/2017	100 panneaux danger pour barrières	3 150,00	10	630,00	2 520,00	0,00	-2 520,00
31/12/2017	PANNEAUX DE SIGNALISATION +SUPPORTS+ FIXATIONS	5 107,30	10	1 533,00	3 574,30	0,00	-3 574,30
31/12/2017	TRONCONEUSE DEBROUSSAILLEUSE	5 008,85	10	4 500,00	508,85	0,00	-508,85
31/12/2017	tronconneuse & débroussailleus	5 008,85	10	4 500,00	508,85	0,00	-508,85
31/12/2017	PANNEAUX DE SECURISATION	6 848,94	10	3 425,00	3 423,94	0,00	-3 423,94
TOTAL GENERAL		214 704,70					127 784,41

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	155 000,00
Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	156 381.64
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 182.14

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.4
VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Mise à disposition			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
TOTAL GENERAL		0,00	0.00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.5
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	
ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal

CA

2017

IV - ANNEXES

IV

C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2	0	2	2	0	2
Dir. gén. serv. 40-80.000 hts	A	1	0	1	1	0	1
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11	0	11	7	0	7
Attaché Principal	A	1	0	1	0	0	0
Attaché Territorial	A	2	0	2	2	0	2
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Rédacteur principal de 1er classe	B	1	0	1	1	0	1
Rédacteur principal de 2 ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint Administratif	C	2	0	2	0	0	0
Adjoint administratif de 1ère classe principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE TECHNIQUE (c)		19	0	19	11	5	16
Chargé de mission PR + Littoral	A	1	0	1	0	1	1
Chargé de mission spécialisé en géotechnique et hydraulique	A	2	0	2	0	0	0
Chargé de mission spécialité en géotechnique et hydraulique	A	0	0	0	0	2	2
Ingénieur	A	3	0	3	2	0	2
Ingénieur en chef	A	1	0	1	0	0	0
Ingénieur principal	A	2	0	2	2	0	2
Chargé de mission SIRS	B	1	0	1	0	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	0	2	1	0	1
Agent de maîtrise	C	3	0	3	2	1	3
Agent de Maîtrise Principal	C	4	0	4	4	0	4
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		30	0	30	18	5	23

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal		CA	2017
---	--	----	------

IV - ANNEXES		IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017		C1.1	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/85/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail - période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal

CA

2017

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Chargé de mission PR + Littoral	A	TECH	464	0,00		CDD
Chargé de mission spécialité en géotechnique et hydraulique	A	TECH	464	0,00		CDD
Chargé de mission SIRS	B	TECH	502	0,00		CDD
Agent de maîtrise	C	TECH	404	0,00		CDI
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quote de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres*" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	CA 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

1 - SYMADREM Budget Principal

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2016)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	75 577 713,41	51 754 797,66	945 607,00	22 877 308,75
RECETTES	75 577 713,41	58 878 176,78	11 544 467,00	5 155 069,63
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 363 188,91	3 573 136,03	0,00	790 052,88
RECETTES	4 363 188,91	4 099 341,55	0,00	263 847,36

(1) Y compris les rattachements.

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2016)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	75 577 713,41	51 754 797,66	945 607,00	22 877 308,75
RECETTES	75 577 713,41	58 878 176,78	11 544 467,00	5 155 069,63
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 363 188,91	3 573 136,03	0,00	790 052,88
RECETTES	4 363 188,91	4 099 341,55	0,00	263 847,36
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	79 940 902,32	55 327 933,69	945 607,00	23 667 361,63
TOTAL GENERAL DES RECETTES	79 940 902,32	62 977 518,33	11 544 467,00	5 418 916,99

(1) Y compris les rattachements.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal		CA	2017
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le Président,
A Arles, le 29/03/2018
Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.
A Arles, le 29/03/2018

Les membres du Comité syndical,

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour :
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A, le

Liste des marchés publics attribués en 2017

Publication de cette liste sur www.marches-securises.fr et sur www.symadrem.fr

(dans l'attente de la publication des données essentielles au 01/10/2018)

Marchés publics de services

Objet du marché	Date du marché	Titulaires	Code postal	Montant € HT
Montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 89 999,99 € HT Réalisation d'étude de traitement selon deux formulations à base de chaux et à la définition de prescriptions techniques de construction dans le cadre de la réalisation d'un plot d'essai pour l'opération de renforcement de la digue du Grand Rhône rive droite à Salin-de-Giraud et rive gauche à Port-Saint-Louis-du-Rhône.	16/03/2017	LHOIST	92085	25 590 €
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de fourniture et de mise en œuvre d'un dispositif d'auscultation continue par fibre optique dans le cadre des travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire-entre Tarascon et Arles	08/08/2017	EDF CIH / GEOPHY Consultants	73373	75 780 €
Prestations d'études relatives au renforcement de la digue du Grand Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite, associées à la création d'une digue de protection rapprochée au sud de Salin de Giraud	22/08/2017	ISL / EGIS EAU	34170	49 702 €
Lot n2 : reprise de l'Avant-Projet pour le renforcement de la digue du Grand Rhône en rive droite à Salin-de-Giraud Prestations d'études relatives au renforcement de la digue du Grand Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite, associées à la création d'une digue de protection rapprochée au sud de Salin de Giraud	22/08/2017	GINGER CEBTP	34830	79 970 €
Lot n3 : reconnaissances géotechniques et essais de laboratoire Prestations d'études relatives au renforcement de la digue du Grand Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite, associées à la création d'une digue de protection rapprochée au sud de Salin de Giraud	22/08/2017	ATGTSM	13090	44 085 €
Lot n4 : travaux topographiques et bathymétriques Mission de maîtrise d'œuvre partielle relative aux travaux de - Rehausse de la digue ouest d'Aramon ; - Rehausse du déversoir de Comps ; - Rehausse de la digue des Marguilliers ; - Rehausse du déversoir de Boulbon.	06/09/2017	BRLI	30001	77 468 €
Campagne bathymétrique du grand Rhône, préalable aux études réglementaires et aux travaux de confortement	29/08/2017	BATHYS SARL	69400	44 085 €
Accord-cadre à bons de commande pour les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs de 2ème ou 3ème catégorie (SPS)	19/11/2017	PRESENTS SA	69003	Accord cadre à BC Sans montant mini et montant maxi de 50 000 € HT ^{1/2}

Objet du marché	Date du marché	Titulaires	Code postal	Montant € HT
Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 199 999,99 € HT				
Prestations d'études relatives au renforcement de la digue du Grand Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite, associées à la création d'une digue de protection rapprochée au sud de Salin de Giraud	22/08/2017	BRILL Ingénierie	30001	152 919 €
Lot n1 : Avant-Projet pour la création d'une digue de protection rapprochée au sud de Salin-de-Giraud et modification de l'accès à Beauduc				

Montant supérieur à 200 000 € HT				
Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles	02/02/2017	EGIS EAU / SAFEGE	34965	995 050 €
Etude pour l'élaboration d'un schéma d'organisation de la compétence locale de l'eau sur le grand delta du Rhône (SOCLE Grand Delta)	14/09/2017	SCP / BRLLI / AKLEA	13182	208 955 €
Mission SPS : relative aux travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles	03/04/2017	VERITAS construction	13325	Accord cadre à BC Sans montant mini et montant maxi de 200 000 € HT

Marchés publics de fournitures

Montant égal ou supérieur à 20 000 € HT				
CPIER - Plan Rhône 2015-2020 Auscultation par fibre optique de la digue du Rhône entre Beaucaire et Fourques Marché de fourniture de fibre optique	16/02/2017	ACOME SA	50140	20 258 €

SOMMAIRE

I. Informations générales	
p.2	B - Modalités de vote du budget
II. Présentation générale du budget	
p.3	A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser
p.5	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9	B2 - Balance générale du budget - Recettes
III. Vote du budget	
p.10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.13	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.18	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.46	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.54	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
p.56	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
p.59	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.60	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.62	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.63	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.64	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.66	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.67	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.68	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.69	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.70	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.71	A4 - Etat des provisions	X	
	A5 - Etalement des provisions		X
p.72	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.73	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement		X
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
p.74	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.75	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.76	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.89	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.92	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.93	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.94	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.95	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Action de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
p.98	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.99	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-19



AFFECTATION DE RESULTAT 2017

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de la réception par le Sous-Préfet le : 06 AVR. 2018
de la publicité le : 11 AVR. 2018

AFFECTATION DE RESULTAT 2017

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2017. L'arrêté des comptes fait ressortir un excédent de fonctionnement au 31 décembre 2017 de **526 205,52 €**.

Le solde d'exécution de la section d'investissement ressort par ailleurs excédentaire.

Toutefois, il est nécessaire de prendre en considération que le Conseil Départemental du Gard verse ses participations aux travaux d'investissement en section de « fonctionnement du SYMADREM ».

- En 2017, le Conseil Départemental du Gard a participé à hauteur de **60 367,58 €** aux travaux prévus en rive droite, il est donc proposé d'affecter ce montant à la section d'investissement.
- La différence, soit **465 837,94 €**, pourrait être affectée :
 - pour une part à la section d'investissement et ce afin de couvrir les investissements non subventionnés prévus au Budget Primitif 2018 soit : **215 837,94 €**
 - le solde soit **250 000,00 €** pourrait être affecté au financement du budget de fonctionnement de l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2017, lequel s'élève à : **526 205,52 €**.
- **DECIDE** d'affecter **276 205,52 €** (60 367,58 € + 215 837,94 €), à la section d'investissement et le solde soit **250 000,00 €** au financement du budget de fonctionnement de l'exercice 2018.
- **DIT** que ces sommes seront reprises au **budget primitif 2018**.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-20



BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES
DU SYMADREM
Exercice 2017

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	
de la réception par le Sous-Préfet le :	06 AVR. 2018
de la publicité le :	11 AVR. 2018

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES
DU SYMADREM
Exercice 2017**

- Vu l'article L5722-3 du code général des collectivités territoriales
- Considérant l'obligation de dresser le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par le SYMADREM pour l'année 2017

Monsieur le Président présente au Comité Syndical les différentes acquisitions et cessions immobilières effectuées par le SYMADREM durant l'année 2017 et dont le bilan est porté sur un tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

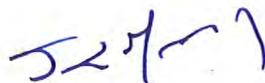
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par le SYMADREM durant l'année 2017, tel que présenté par Monsieur le Président.
- **DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif 2017 du SYMADREM.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-21



ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	06 AVR. 2018
de la réception par le Sous-Préfet le :	
de la publicité le :	11 AVR. 2018

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif 2018 a été élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M14, pour un vote par « nature » au niveau du chapitre.

Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 121 514.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	60 427 514.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2018 joint à la présente et dont les principaux montants sont repris ci-dessous, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires.
- **DECIDE** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en « recettes et en dépenses », conformément aux tableaux ci-dessous.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président

Jean-Luc MASSON

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-21

SECTION / FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellés	Ouvertures de crédits 2018	
		Dépenses en €	Recettes en €
.023	Virement à la section d'investissement	51 948.00	/
11	Charges à caractère général	1 620 529.00	/
12	Charges de personnel	1 500 000.00	/
65	Autres charges de gestion courante	23 000.00	/
66	Charges financières	701 525.00	/
67	Charges exceptionnelles	7 000.00	/
68	Dotations aux provisions	20 000.00	/
-042	Dotations aux amortissements	197 512.00	
-002	Résultat reporté	/	250 000.00
16	Atténuation de charges	/	10 000.00
74	Dotations et participations	/	3 372 726.09
75	Autres produits gestion courante	/	40 000.00
76	Produits financiers	/	336 387.91
77	Produits exceptionnels	/	112 400.00
TOTAL		4 121 514.00	4 121 514.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT			

.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018 -21

SECTION / INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés	Dépenses en €		Recettes en €	
		Reports	Ouvertures Crédits 2018	Reports	Ouvertures crédits 2018
021	Virement de la section de fonctionnement	/	/	/	51 948.00
10	Dotations, fonds divers	/	/	/	5 001 205.00
1068	Excédent de fonctionnement	/	/	/	276 205.52
13	Subventions d'investissement	/	15 654.00	/	26 780 994.43
16	Emprunts	/	15 598 816.00	11 000 000.00	4 000 000.00
20	Immobilisations incorporelles	8 500.00	1 516 765.00	/	/
21	Immobilisations corporelles	67 693.00	3 282 813.00	/	/
23	Immobilisations en cours	769 414.00	35 075 573.00	505 947.00	1 950 000.00
27	Autres Immobilisations financières	100 000.00	1 900 000.00	38 520.00	1 409 516.93
-040	Opérations d'ordre entre sections	/	/	/	197 512.00
-041	Opérations patrimoniales	/	2 092 286.00	/	2 092 286.00
SOUS / TOTAL		945 607.00	59 481 907.00	11 544 467.00	41 759 667.88
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2017		/	/	/	7 123 379.12
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		60 427 514.00		60 427 514.00	

REPUBLIQUE FRANÇAISE



SYMADREM

Numéro SIRET : 25130204800052

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ARLES MUNICIPALE CAMARGUE

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : SYMADREM Budget Principal

ANNEE 2018

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 121 514,00	3 871 514,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 250 000,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	4 121 514,00	4 121 514,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	59 484 907,00	41 762 667,88
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	945 607,00	11 544 467,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 7 123 379,12
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	60 430 514,00	60 430 514,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	64 552 028,00	64 552 028,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 656 250,00	0,00	1 640 529,00		1 640 529,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 499 000,00	0,00	1 500 000,00		1 500 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 800,00	0,00	23 000,00		23 000,00
Total des dépenses de gestion courante		3 174 050,00	0,00	3 163 529,00		3 163 529,00
66	Charges financières	632 371,00	0,00	681 525,00		681 525,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	7 000,00		7 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	20 000,00		20 000,00		20 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 832 421,00	0,00	3 872 054,00		3 872 054,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	409 054,00		51 948,00		51 948,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	50 713,50		197 512,00		197 512,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		459 767,50		249 460,00		249 460,00
TOTAL		4 292 188,50	0,00	4 121 514,00		4 121 514,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 121 514,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	16 000,00	0,00	10 000,00		10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 833 395,90	0,00	3 372 726,09		3 372 726,09
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	0,00	40 000,00		40 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 899 395,90	0,00	3 422 726,09		3 422 726,09
76	Produits financiers	216 800,32	0,00	336 387,91		336 387,91
77	Produits exceptionnels	75 000,00	0,00	112 400,00		112 400,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)			0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 191 196,22	0,00	3 871 514,00		3 871 514,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		4 191 196,22	0,00	3 871 514,00		3 871 514,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

260 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 121 514,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	249 460,00
--	------------

249 460,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 378 155,19	8 500,00	1 516 765,00		1 525 265,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	2 786 100,00	67 693,00	3 282 813,00		3 350 506,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	32 911 809,97	769 414,00	35 075 573,00		35 844 987,00
	Total des dépenses d'équipement	38 076 065,16	845 607,00	39 875 151,00		40 720 758,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 250 000,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	15 654,00		15 654,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 519 902,84	0,00	15 598 816,00		15 598 816,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	12 000 000,00	100 000,00	1 900 000,00		2 000 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	31 769 902,84	100 000,00	17 514 470,00		17 614 470,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	69 845 968,00	945 607,00	57 389 621,00		68 335 228,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	5 000 000,00		2 095 286,00		2 095 286,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 000 000,00		2 095 286,00		2 095 286,00
	TOTAL	74 845 968,00	945 607,00	59 484 907,00		60 430 514,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

60 430 514,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	25 500 000,00	11 000 000,00	4 000 000,00		15 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	3 804 838,00	505 947,00	1 950 000,00		2 455 947,00
	Total des recettes d'équipement	29 304 838,00	11 505 947,00	5 950 000,00		17 455 947,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 753 128,00	0,00	5 001 205,00		5 001 205,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	591 004,00	0,00	276 205,52		276 205,52
138	Départements	28 705 243,30	0,00	26 780 994,43		26 780 994,43
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	1 714 713,78	38 520,00	1 409 516,93		1 448 036,93
024	Produits de cessions	155 000,00		0,00		0,00
	Total des recettes financières	33 919 089,08	38 520,00	33 467 921,88		33 506 441,88
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	63 223 927,08	11 544 467,00	39 417 921,88		50 962 388,88
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	409 054,00		51 948,00		51 948,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	50 713,50		197 512,00		197 512,00
041	Opérations patrimoniales (4)	5 000 000,00		2 095 286,00		2 095 286,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 459 767,50		2 344 746,00		2 344 746,00
	TOTAL	68 683 694,58	11 544 467,00	41 762 667,88		53 307 134,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

7 123 379,12

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

60 430 514,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

249 460,00

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	BP 2018
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus ou affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 640 529,00		1 640 529,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500 000,00		1 500 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	23 000,00		23 000,00
66	Charges financières	681 525,00	0,00	681 525,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	20 000,00	197 512,00	217 512,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		51 948,00	51 948,00
Dépenses de fonctionnement - Total		3 872 054,00	249 460,00	4 121 514,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 121 514,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	15 654,00	0,00	15 654,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	15 598 816,00	0,00	15 598 816,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 525 265,00	0,00	1 525 265,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	595 286,00	595 286,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 350 506,00	0,00	3 350 506,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	35 844 987,00	1 500 000,00	37 344 987,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		58 335 228,00	2 095 286,00	60 430 514,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 430 514,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retracé les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 372 726,09		3 372 726,09
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	0,00	40 000,00
76	Produits financiers	336 387,91	0,00	336 387,91
77	Produits exceptionnels	112 400,00	0,00	112 400,00
	Recettes de fonctionnement - Total	3 871 514,00	0,00	3 871 514,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	250 000,00
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 121 514,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 001 205,00	0,00	5 001 205,00
13	Subventions d'investissement	26 780 994,43	0,00	26 780 994,43
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	2 095 286,00	2 095 286,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	2 455 947,00	0,00	2 455 947,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 448 036,93	0,00	1 448 036,93
28	Amortissements des immobilisations		197 512,00	197 512,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		51 948,00	51 948,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	50 686 183,36	2 344 746,00	53 030 929,36

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	7 123 379,12
---	--------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	276 205,52
----------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 430 514,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle en qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 656 250,00	1 640 529,00	
60611	Eau et assainissement	1 000,00	4 000,00	
60612	Énergie - Électricité	15 000,00	11 000,00	
60621	Combustibles	11 000,00	10 000,00	
60622	Carburants	31 000,00	25 000,00	
60623	Alimentation	1 000,00	1 000,00	
60631	Fournitures d'entretien	400,00	400,00	
60632	Fournitures de petit équipement	35 000,00	28 000,00	
60636	Vêtements de travail	7 200,00	8 400,00	
6064	Fournitures administratives	7 000,00	7 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	1 800,00	1 000,00	
611	Contrats de prestations de services	15 840,00	5 400,00	
6135	Locations mobilières	79 720,00	66 475,00	
61521	Terrains	719 700,00	819 700,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	5 000,00	14 000,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	13 000,00	5 000,00	
61551	Matériel roulant	12 000,00	10 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	6 000,00	
6156	Maintenance	117 590,00	128 297,00	
6161	Assurance multirisques	71 000,00	69 557,00	
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	4 400,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	2 500,00	2 500,00	
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	1 000,00	
6188	Autres frais divers	2 000,00	2 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	3 000,00	3 500,00	
6226	Honoraires	340 000,00	200 000,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	21 000,00	21 000,00	
6228	Divers	3 500,00	3 500,00	
6231	Annonces et insertions	5 000,00	8 600,00	
6232	Fêtes et cérémonies	2 700,00	2 700,00	
6233	Foires et expositions		2 800,00	
6237	Publications	6 000,00	6 000,00	
6238	Divers	6 600,00	11 000,00	
6251	Voyages et déplacements	3 600,00	3 600,00	
6256	Missions	10 000,00	10 000,00	
6257	Réceptions	20 000,00	20 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	6 000,00	
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	17 200,00	
627	Services bancaires et assimilés		27 000,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	5 000,00	5 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	31 600,00	34 200,00	
6284	Redevances pour services rendus	4 500,00	4 600,00	
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	3 000,00	
63512	Taxes foncières	10 500,00	20 000,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	100,00	
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	3 000,00	5 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 499 000,00	1 500 000,00	
6331	Versement de transport	5 000,00	6 000,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00	5 000,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	18 000,00	18 000,00	
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	2 500,00	2 500,00	
64111	Rémunération principale	590 000,00	553 500,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	20 000,00	22 000,00	
64118	Autres indemnités	288 500,00	288 500,00	
64131	Rémunérations	140 000,00	170 000,00	
64138	Autres indemnités	6 500,00	6 500,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	150 000,00	150 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	210 000,00	210 000,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	8 500,00	10 000,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	4 000,00	0,00	
6472	Prestations familiales directes		4 000,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	6 000,00	6 000,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	2 000,00	
6478	Autres charges sociales diverses	13 000,00	13 000,00	
6488	Autres charges	30 000,00	33 000,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	18 800,00	23 000,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels .	6 000,00	6 000,00	
65738	Autres organismes publics	10 800,00	15 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	1 000,00	1 000,00	
65888	Autres	1 000,00	1 000,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 174 050,00	3 163 529,00	
66	Charges financières (b)	632 371,00	681 525,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	530 586,00	580 444,00	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	76 785,00	61 081,00	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		40 000,00	
6688	Autres	25 000,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	6 000,00	7 000,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	5 000,00	5 000,00	
6712	Amendes fiscales et pénales		1 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)(6)	20 000,00	20 000,00	
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnerr	20 000,00	20 000,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 832 421,00	3 872 054,00	
023	Virement à la section d'investissement	409 054,00	51 948,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	50 713,50	197 512,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	50 713,50	197 512,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		459 767,50	249 460,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior.		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		459 767,50	249 460,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 292 188,50	4 121 514,00	

+

RESTES A REALISER 2017 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 121 514,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	193 539,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	132 458,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	61 081,00

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal		BP	2018
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		A1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040.
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	16 000,00	10 000,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	16 000,00	10 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	3 833 395,90	3 372 726,09	
7472	Régions	1 121 147,63	1 106 812,13	
7473	Départements	1 503 580,63	1 125 179,13	
74741	Communes membres du GFP	331 697,34	0,00	
74751	GFP de rattachement	820 439,30	1 083 913,83	
7478	Autres organismes	56 531,00	56 821,00	
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	40 000,00	
752	Revenus des immeubles	40 000,00	40 000,00	
7588	Autres produits divers de gestion courante	10 000,00	0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		3 899 395,90	3 422 726,09	
76	Produits financiers (b)	216 800,32	336 387,91	
7621	Produits autres immobilisations financières réglées à échéz	216 800,32	336 387,91	
77	Produits exceptionnels (c)	75 000,00	112 400,00	
774	Subventions exceptionnelles	60 000,00	102 400,00	
7788	Produits exceptionnels divers	15 000,00	10 000,00	
78	Reprises sur amortissements et provisions (d) (5)		0,00	
7815	Reprises sur prov. pour risques et charges		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 191 196,22	3 871 514,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 191 196,22	3 871 514,00	

+

RESTES A REALISER 2017 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

250 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 121 514,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 378 155,19	1 516 765,00	
2031	Frais d'études	2 351 755,19	1 512 765,00	
2051	Concessions et droits similaires	26 400,00	4 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 786 100,00	3 282 813,00	
2111	Terrains nus	2 735 200,00	3 256 813,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements div		10 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	13 200,00	10 000,00	
2184	Mobilier	26 900,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	10 800,00	6 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	32 911 809,97	35 075 573,00	
2312	Agencements et aménagements de terrains	29 567 779,07	29 205 573,00	
2313	Constructions	29 798,00	0,00	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	514 232,90	3 120 000,00	
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos inco	800 000,00	250 000,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	2 000 000,00	2 500 000,00	
Total des dépenses d'équipement		38 076 065,16	39 875 151,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 250 000,00	0,00	
103	Plan de relance FCTVA	1 250 000,00	0,00	
13	Subventions d'investissement		15 654,00	
13158	Autres groupements		0,00	
1384	Communes		3 672,50	
1385	Groupements de coll. et coll. à statut particulier		11 981,50	
16	Emprunts et dettes assimilées	18 519 902,84	15 598 816,00	
1641	Emprunts en euros	18 519 902,84	15 598 816,00	
27	Autres immobilisations financières	12 000 000,00	1 900 000,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000 000,00	1 900 000,00	
27633	Départements	11 000 000,00	0,00	
Total des dépenses financières		31 769 902,84	17 514 470,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		69 845 968,00	57 389 621,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	5 000 000,00	2 095 286,00	
204411	Subv nature org publics - Biens mobiliers, matériel et études		0,00	
204421	Subv nature privé - Biens mobiliers, matériel et études		595 286,00	
2051	Concessions et droits similaires	746 000,00	0,00	
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 000 000,00	1 000 000,00	
2313	Constructions	80 000,00	0,00	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	1 174 000,00	500 000,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		5 000 000,00	2 095 286,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		74 845 968,00	59 484 907,00	

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal		BP	2018
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	
		+	
RESTES A REALISER 2017 (11)		945 607,00	
		+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00	
		=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		60 430 514,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	25 500 000,00	4 000 000,00	
1641	Emprunts en euros	25 500 000,00	4 000 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours	3 804 838,00	1 950 000,00	
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos incc	800 000,00	450 000,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	3 004 838,00	1 500 000,00	
Total des recettes d'équipement		29 304 838,00	5 950 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 344 132,00	5 277 410,52	
10222	F.C.T.V.A.	2 753 128,00	5 001 205,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	591 004,00	276 205,52	
138	Autres subventions d'investissement non transférables	28 705 243,30	26 780 994,43	
1381	Etat et établissements nationaux	11 210 061,01	12 209 238,99	
1382	Régions	8 495 998,37	9 158 878,92	
1383	Départements	6 128 909,41	3 324 274,10	
1384	Communes	734 416,49	0,00	
1385	Groupements de coll. et coll. à statut particulier		1 828 602,42	
1388	Autres	2 135 858,02	260 000,00	
27	Autres immobilisations financières	1 714 713,78	1 409 516,93	
275	Dépôts et cautionnements versés	1 183 810,80	1 000 000,00	
27633	Départements	349 000,00	234 110,00	
276348	Autres communes	181 902,98	175 406,93	
024	Produits de cessions	155 000,00	0,00	
Total des recettes financières		33 919 089,08	33 467 921,88	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		63 223 927,08	39 417 921,88	
021	Virement de la section de fonctionnement	409 054,00	51 948,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	50 713,50	197 512,00	
2804411	Subv nature org publics - Biens mobiliers, matériel et étude		785,00	
28051	Concessions et droits similaires	12 844,50	161 533,71	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 478,81	1 478,82	
28181	Installations générales, agencements et aménagements div		138,00	
28182	Matériel de transport	2 483,00	2 483,01	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 758,39	14 761,86	
28184	Mobilier	11 950,21	11 797,25	
28188	Autres immobilisations corporelles	10 198,59	4 534,35	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		459 767,50	249 460,00	
041	Opérations patrimoniales (9)	5 000 000,00	2 095 286,00	
2031	Frais d'études	5 000 000,00	1 500 000,00	
2051	Concessions et droits similaires		595 286,00	
2184	Mobilier		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		5 459 767,50	2 344 746,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		68 683 694,58	41 762 667,88	

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal		BP	2018
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2	
		+	
RESTES A REALISER 2017 (10)		11 544 467,00	
		+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		7 123 379,12	
		=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		60 430 514,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	IV										TOTAL	
	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,		9 Action économique
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	15 598 816,00	0,00	41 790 805,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 389 621,00
Equipements municipaux (2)		0,00	39 875 151,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 875 151,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	15 598 816,00											15 598 816,00
Dépenses d'ordre	1 500 000,00											1 500 000,00
Total dépenses de l'exercice	17 098 816,00	0,00	41 790 805,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 889 621,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	945 607,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	945 607,00
Total cumulé dépenses d'investissement	17 098 816,00	0,00	42 736 412,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 835 228,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	7 026 870,52	0,00	34 140 511,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 167 381,88
RAR N-1 et reports	18 123 379,12	0,00	544 467,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 667 846,12
Total cumulé recettes d'investissement	25 150 249,64	0,00	34 684 978,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 835 228,00

FONCTIONNEMENT

IV												
A1												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	117 002,00	3 810 973,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 927 975,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	117 002,00	3 810 973,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 927 975,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	3 871 514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 871 514,00
RAR N-1 et reports	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	250 000,00	3 871 514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 121 514,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engagés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 - L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.
(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV
	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	17 098 816,00	0,00	42 736 412,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 835 228,00
	Dépenses réelles	15 598 816,00	0,00	42 736 412,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 335 228,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	15 654,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 654,00
1384	Communes	0,00	0,00	3 672,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 672,50
1385	Groupements de coll. et coll. à statut particulier	0,00	0,00	11 981,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 981,50
16	Emprunts et dettes assimilées	15 598 816,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 598 816,00
1641	Emprunts en euros	15 598 816,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 598 816,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	1 525 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 525 265,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	1 512 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 512 765,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 350 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 350 506,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	3 282 194,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 282 194,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	21 292,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 292,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	24 963,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 963,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 120,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	35 844 987,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 844 987,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	29 274 987,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 274 987,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0,00	0,00	3 120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 120 000,00
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos in	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos c	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
	Dépenses d'ordre	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
RECETTES													
	Total recettes d'investissement	25 150 249,64	0,00	34 684 978,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 835 228,00

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
Recettes réelles		23 400 789,64	0,00	34 684 978,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 085 768,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	7 123 379,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 123 379,12
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 123 379,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 123 379,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 277 410,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 277 410,52
10222	F.C.T.V.A.	5 001 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 001 205,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	276 205,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 205,52
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	26 780 994,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 780 994,43
1381	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	12 209 238,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 209 238,99
1382	Régions	0,00	0,00	9 158 878,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 158 878,92
1383	Départements	0,00	0,00	3 324 274,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 324 274,10
1385	Groupements de coll. et coll. à statut particulier	0,00	0,00	1 828 602,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 828 602,42
1388	Autres	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00
1641	Emprunts en euros	11 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	2 455 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 455 947,00
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos in	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos c	0,00	0,00	2 005 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 005 947,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	1 448 036,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 448 036,93
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	1 038 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 038 520,00
27633	Départements	0,00	0,00	234 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 110,00
276348	Autres communes	0,00	0,00	175 406,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 406,93
Recettes d'ordre		1 749 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 749 460,00
021	Virement de la section de fonctionnement	51 948,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 948,00
021	Virement de la section de fonctionnement	51 948,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 948,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	197 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 512,00
2604411	Subv nature org publiques - Biens mobiliers, matériel et étu	785,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	785,00
28051	Concessions et droits similaires	161 533,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 533,71
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 478,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 478,82
28181	Installations générales, agencements et aménagements	138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138,00
28182	Matériel de transport	2 483,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 483,01
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	14 761,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 761,86
28184	Mobilier	11 797,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 797,25
28188	Autres immobilisations corporelles	4 534,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 534,35
041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
2031	Frais d'études	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT		DEPENSES											
Total dépenses de fonctionnement		117 002,00	3 810 973,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 927 975,00
Dépenses réelles		-132 458,00	3 810 973,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 678 515,00
Charges à caractère général		0,00	1 640 529,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 640 529,00
60611	Eau et assainissement	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
60621	Combustibles	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
60622	Carburants	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
60623	Alimentation	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
60636	Vêtements de travail	0,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
6064	Fournitures administratives	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
6135	Locations mobilières	0,00	66 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 475,00
61521	Terrains	0,00	619 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	619 700,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
61551	Matériel roulant	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6156	Maintenance	0,00	128 297,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 297,00
6161	Assurance multirisques	0,00	68 557,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 557,00
6162	Documentation générale et technique	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6227	Honoraires	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
6228	Divers	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6231	Annonces et insertions	0,00	8 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 600,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6233	Foires et expositions	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
6237	Publications	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6238	Divers	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
6256	Missions	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6257	Réceptions	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	17 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 200,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	34 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 200,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
6286	Autres services extérieurs	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
6331	Versement de transport	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
64111	Rémunération principale	0,00	553 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	553 500,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	288 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 500,00
64131	Rémunérations	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
64138	Autres indemnités	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
6488	Autres charges	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciel	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
65738	Autres organismes publiques	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autre	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65888	Autres	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
66	Charges financières	-132 458,00	620 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 986,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	580 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 444,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-132 458,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-132 458,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de fonction	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 460,00
023	Virement à la section d'investissement	51 948,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 948,00
023	Virement à la section d'investissement	51 948,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 948,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	197 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 512,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corpore	197 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 512,00
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		250 000,00	3 871 514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 121 514,00
Recettes réelles		250 000,00	3 871 514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 121 514,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	3 372 726,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 372 726,09
7472	Régions	0,00	1 106 812,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 106 812,13
7473	Départements	0,00	1 125 179,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 125 179,13
74751	GFP de rattachement	0,00	1 083 913,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 083 913,83
7478	Autres organismes	0,00	56 821,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 821,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
76	Produits financiers	0,00	336 387,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336 387,91
7621	Produits autres immobilisations financières réglées à éci	0,00	336 387,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336 387,91
77	Produits exceptionnels	0,00	112 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 400,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	102 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 400,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	0 Services généraux des administrations	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	3 810 973,00	117 002,00	3 927 975,00
Dépenses de l'exercice	3 810 973,00	117 002,00	3 927 975,00
Dépenses à caractère général	1 640 529,00	0,00	1 640 529,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	51 948,00	51 948,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	197 512,00	197 512,00
65 Autres charges de gestion courante	23 000,00	0,00	23 000,00
66 Charges financières	620 444,00	-132 456,00	487 988,00
67 Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	20 000,00	0,00	20 000,00
RECETTES TOTALES (2)	3 871 514,00	250 000,00	4 121 514,00
Recettes de l'exercice	3 871 514,00	0,00	3 871 514,00
013 Atténuations de charges	10 000,00	0,00	10 000,00
74 Dotations, subventions et participations	3 372 726,09	0,00	3 372 726,09
75 Autres produits de gestion courante	40 000,00	0,00	40 000,00
76 Produits financiers	336 387,91	0,00	336 387,91
77 Produits exceptionnels	112 400,00	0,00	112 400,00
Restes à réaliser - reports	0,00	250 000,00	250 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf)	0,00	250 000,00	250 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	BP	2018
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1.2

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	Total	
	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES TOTALES (2)	17 098 816,00	17 098 816,00
Dépenses de l'exercice	17 098 816,00	17 098 816,00
Non individualisées en opérations	17 098 816,00	17 098 816,00
041 Opérations patrimoniales	1 500 000,00	1 500 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	15 598 816,00	15 598 816,00
RECETTES TOTALES (2)	25 150 249,64	25 150 249,64
Recettes de l'exercice	7 026 870,52	7 026 870,52
Non affectées aux opérations	7 026 870,52	7 026 870,52
021 Virement de la section de fonctionnement	51 948,00	51 948,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	197 512,00	197 512,00
041 Opérations patrimoniales	1 500 000,00	1 500 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 277 410,52	5 277 410,52
Restes à réaliser - reports	18 123 379,12	18 123 379,12
Non affectées aux opérations	18 123 379,12	18 123 379,12
001 Solde d'exécution de la section d'investis	7 123 379,12	7 123 379,12
16 Emprunts et dettes assimilées	11 000 000,00	11 000 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 Sécurité et salubrité publiques

CHAPITRES (1)	11 Sécurité intérieure	Total
DEPENSES TOTALES (2)	42 736 412,00	42 736 412,00
Dépenses de l'exercice	41 790 805,00	41 790 805,00
Non individualisées en opérations	41 790 805,00	41 790 805,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	15 654,00	15 654,00
20 Immobilisations incorporelles	1 516 765,00	1 516 765,00
21 Immobilisations corporelles	3 282 813,00	3 282 813,00
23 Immobilisations en cours	35 075 573,00	35 075 573,00
27 Autres immobilisations financières	1 900 000,00	1 900 000,00
Restes à réaliser - reports	945 607,00	945 607,00
Non individualisées en opérations	945 607,00	945 607,00
20 Immobilisations incorporelles	8 500,00	8 500,00
21 Immobilisations corporelles	67 693,00	67 693,00
23 Immobilisations en cours	769 414,00	769 414,00
27 Autres immobilisations financières	100 000,00	100 000,00
RECETTES TOTALES (2)	34 684 978,36	34 684 978,36
Recettes de l'exercice	34 140 511,36	34 140 511,36
Non affectées aux opérations	34 140 511,36	34 140 511,36
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	26 780 994,43	26 780 994,43
16 Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00	4 000 000,00
23 Immobilisations en cours	1 950 000,00	1 950 000,00
27 Autres immobilisations financières	1 409 516,93	1 409 516,93
Restes à réaliser - reports	544 467,00	544 467,00
Non affectées aux opérations	544 467,00	544 467,00
23 Immobilisations en cours	505 947,00	505 947,00
27 Autres immobilisations financières	38 520,00	38 520,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 11	
	110	Services communs
DEPENSES TOTALES (2)	42 736 412,00	
Dépenses de l'exercice	41 790 805,00	
41 790 805,00	41 790 805,00	
Non individualisées en opérations		
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	15 654,00	
20 Immobilisations incorporelles	1 516 765,00	
21 Immobilisations corporelles	3 282 813,00	
23 Immobilisations en cours	35 075 573,00	
27 Autres immobilisations financières	1 900 000,00	
Restes à réaliser - reports	945 607,00	
Non individualisées en opérations	945 607,00	
20 Immobilisations incorporelles	8 500,00	
21 Immobilisations corporelles	67 693,00	
23 Immobilisations en cours	769 414,00	
27 Autres immobilisations financières	100 000,00	
RECETTES TOTALES (2)	34 684 978,36	
Recettes de l'exercice	34 140 511,36	
34 140 511,36	34 140 511,36	
Non affectées aux opérations		
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	26 780 994,43	
16 Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00	
23 Immobilisations en cours	1 950 000,00	
27 Autres immobilisations financières	1 409 516,93	
Restes à réaliser - reports	544 467,00	
Non affectées aux opérations	544 467,00	
23 Immobilisations en cours	505 947,00	
27 Autres immobilisations financières	38 520,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB6900071C du 22/02/1989.
 (2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
 (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES
IV
A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuel				
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					29 535 067,00								
1641 Emprunts en euros (total)					29 535 067,00								
MIR 239255 EUR	DEXIA CLF Banque	15/07/2009		01/08/2010	548 067,00 F			4,08	4,08	A	P	N	A-1
A29102QX	CAISSE D'EPARGNE P.A.C.	27/01/2011		25/03/2012	1 487 000,00 F			4,37	4,3808	A	P	N	A-1
A29140SH	CAISSE D'EPARGNE P.A.C.	19/09/2014		15/10/2014	2 000 000,00 F			3,95	3,97263	A	P	N	A-1
2015900451T0000	BANQUE POSTALE	11/06/2015		12/11/2015	3 000 000,00 V	EURIBOR		1,44	1,25712	T	F	O	A-1
A291600E	CAISSE D'EPARGNE P.A.C.	14/01/2016		28/01/2016	4 000 000,00 F			1,09	1,09	A	F	N	A-1
2016900888Z0000	BANQUE POSTALE	12/12/2016		26/07/2017	3 500 000,00 V	EURIBOR		1,06	1,12778	T	F	O	A-1
PSPL 25 PRET 51	CAISSE DES DEPOTS	18/05/2017		27/10/2017	11 000 000,00 F			1,62	1,61181	T	X	O	A-1
2016900888A0000 - <i>القرض الميسر</i>	BANQUE POSTALE	12/12/2016		16/04/2018	4 000 000,00 V			1,06	1,16856	T	F	O	A-1
Total général					29 535 067,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN-ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES 5 hors 16449 et 166] (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numero de contrat)	Couverture? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle(11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en année)	Taux d' intérêt		Annuités de l'exercice		ICNE de l' Exercice	
						Type de taux(12)	Niveaux du taux d' intérêt à la date de vote du budget(14)	Capital	Charges d' intérêt(15)		Intérêts perçus(le cas échéant)(16)
164 Emprunts auprès d' établissements de crédit(Total)		0.00		24 751 314.48				3 409 515.94	467 043.34	0.00	135 175.09
1641 Emprunts en euros(Total)		0.00		24 751 314.48				3 409 515.94	467 043.34	0.00	135 175.09
MIR 239255 EUR	N	0.00		296 643.54	6.58 F		4.08	37 466.84	12 271.15	0.00	4 467.20
A291020X	N	0.00		1 165 314.57	13.17 F		4.37	62 106.49	50 924.25	0.00	36 961.15
A29140SH	N	0.00		1 789 356.37	16.75 F		3.95	75 833.10	70 679.58	0.00	14 288.88
2015900451T0000	N	0.00		3 000 000.00	0.42 V		1.44	3 000 000.00	18 000.00	0.00	0.00
A291600E	N	0.00		4 000 000.00	1.00 F		1.09	0.00	31 800.00	0.00	8 833.33
2016900888Z0000	N	0.00		3 500 000.00	2.00 V		1.06	0.00	37 615.28	0.00	6 698.61
PSPL25PRET51	N	0.00		11 000 000.00	21.25 F		1.62	234 109.51	202 153.08	0.00	23 595.92
2016900888A00001, emprunt de 4M€ signé en 2016 dont aucun versement n'a été effectué en 2017	N	0.00		0.00	3.00 V		1.06	0.00	43 600.00	0.00	40 330.00
Total général		0.00		24 751 314.48				3 409 515.94	467 043.34	0.00	135 175.09

(9) S'agissant des emprunts assortis d' une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l' emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(11) Catégorie d' emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d' intérêt après opérations de couvertures : F : fixe; V : Variable simple ; C : complexe (' est à dire un taux variable qui n' est pas seulement défini comme la simple additions d' un taux usuel de référence et d' une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l' année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelle. S' agissant du niveau de taux, pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date du vote du budget.

(15) Il s' agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l' article 66111 " intérêts réglés à l' échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d' échange éventuel et comptabilisés à l' article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d' échange éventuel et comptabilisés au 768.

SYMADREM-13 Budget Principal	BP 2018
IV- ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN- ETAT DE LA DETTE	A2.2 Bis
DONT EMPRUNTS AFFECTES	

COMMUNE	ANNEE DE REALISATION	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTE EN CAPITAL AU 01/01/2017	ANNUITE AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
					INTERETS	CAPITAL
Ville d' Arles	2011	1 487 000.00	1 165 314.57	113 030.74	50 924.25	62 106.49
Ville d' Arles	2014	2 000 000.00	1 789 356.37	146 512.68	70 679.58	75 833.10
SIDR	2009	548 067.00	296 643.54	49 737.99	12 271.15	37 466.84
CD 30	2017	11 000 000.00	11 000 000.00	436 262.59	202 153.08	234 109.51

Tableau des remboursements d' Emprunts au BP 2018

EMPRUNT auprès des Organismes de droit privé	K à rembourser
Rappel Capital Annuitées de l'exercice	3 409 515.94 €
Projet des Remboursements Anticipés	12 189 300.06 €

MONTANT PREVISIONNEL DE LA DETTE A REMBOURSER EN CAPITAL 15 598 816.00 €

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

IV

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat bonifiées	Dates des périodes de bonifications	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart entre ces indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	24 751 314,48					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal		BP	2018
---	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.5
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Références de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	BP	2018
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	BP 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délégation du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			24/02/2015
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Camion et véhicule industriel	5	24/02/2015
Linéaire	Équipement de garage et atelier	10	24/02/2015
Linéaire	Études non suivies de travaux	5	24/02/2015
Linéaire	Logiciels	2	24/02/2015
Linéaire	Matériel de bureau électrique	5	24/02/2015
Linéaire	Matériel informatique	3	24/02/2015
Linéaire	Matériels classique	6	24/02/2015
Linéaire	Mobilier	10	24/02/2015
Linéaire	Voitures	5	24/02/2015
Linéaire	Subventions d'équipement en nature - Organismes publics	5	29/03/2018
Linéaire	Subventions d'équipement en nature - Personnes de droit privé	5	29/03/2018

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)	20 000,00		1 490 000,00	1 510 000,00	0,00	1 510 000,00
Crue 2003 / Petite Argence	20 000,00	10/03/2010	1 490 000,00	1 510 000,00	0,00	1 510 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	20 000,00		1 490 000,00	1 510 000,00	0,00	1 510 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	15 598 816,00	15 598 816,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	15 598 816,00	15 598 816,00
1641	Emprunts en euros	15 598 816,00	15 598 816,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	15 598 816,00	945 607,00	D001 0,00	16 544 423,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrite uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		33 441 176,36	III 33 441 176,36
Ressources propres externes de l'année (a)		33 191 716,36	33 191 716,36
10222	Dotations, fonds divers et réserves	5 001 205,00	5 001 205,00
138	Subventions d'investissement	26 780 994,43	26 780 994,43
275	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	1 000 000,00
27633	Autres immobilisations financières	234 110,00	234 110,00
276348	Autres immobilisations financières	175 406,93	175 406,93
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		249 460,00	249 460,00
2804411	Subv nature org publics - Biens mobiliers, matériel et études	785,00	785,00
28051	Concessions et droits similaires	161 533,71	161 533,71
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 478,82	1 478,82
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	138,00	138,00
28182	Matériel de transport	2 483,01	2 483,01
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	14 761,86	14 761,86
28184	Mobilier	11 797,25	11 797,25
28188	Autres immobilisations corporelles	4 534,35	4 534,35
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	51 948,00	51 948,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	33 441 176,36	11 544 467,00	7 123 379,12	276 205,52	52 385 228,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 16 544 423,00
Ressources propres disponibles	IV 52 385 228,00
Solde	V = IV - II (6) + 35 840 805,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrite uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

13004 Code INSEE	SYMADREM SYMADREM Budget Principal	BP	2018
---------------------	---------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	IV A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt		Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		En intérêts (8)	En capital		
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																			
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																			
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																			
TOTAL GENERAL																			

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régis à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2	0	2	2	0	2
Dir. gén. adj. serv. 40-150000h	A	1	0	1	1	0	1
Dir. gén. serv. 40-80.000 hts	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11	0	11	7	0	7
Attaché Principal	A	1	0	1	0	0	0
Attaché Territorial	A	2	0	2	2	0	2
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Rédacteur principal de 1er classe	B	1	0	1	1	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint Administratif	C	2	0	2	0	0	0
Adjoint administratif de 1ère classe principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE TECHNIQUE (c)		19	0	19	10	5	15
Chargé de mission PR + Littoral	A	0	0	0	0	1	1
Chargé de mission PR +Littoral	A	1	0	1	0	0	0
Chargé de mission spécialisé en géotechnique et hydraulique	A	2	0	2	0	0	0
Chargé de mission spécialité en géotechnique et hydraulique	A	0	0	0	0	2	2
Ingénieur	A	3	0	3	1	0	1
Ingénieur en chef	A	1	0	1	0	0	0
Ingénieur principal	A	2	0	2	2	0	2
Chargé de mission SIRS	B	1	0	1	0	1	1
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	0	2	1	0	1
Agent de maîtrise	C	3	0	3	2	1	3
Agent de Maîtrise Principal	C	4	0	4	4	0	4

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal		BP	2018
---	--	----	------

IV - ANNEXES		IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018		C1	

TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)	30	0	30	17	5	22
-------------------------------------	----	---	----	----	---	----

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1,4 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : COD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	IV
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Chargé de mission PR + Littoral	A	TECH	464	0,00		CDD
Chargé de mission spécialité en géotechnique et hydraulique	A	TECH	464	0,00		CDD
Chargé de mission SIRS	B	TECH	502	0,00		CDD
Agent de Maîtrise	C	TECH	404	0,00		CDI
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-3-4* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupe un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYMADREM - 13 - SYMADREM Budget Principal	BP 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
 A, le
 Le Président,

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES : Pour : 0
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session
 A, le 28/03/2018

Date de convocation :

Les membres du Comité syndical,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.9 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV – AUTRES ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.17	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.24	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.26	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.29	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.30	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.32	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.33	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.34	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.36	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.37	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.38	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.39	A4 - Etat des provisions	X	
	A5 - Etalement des provisions		X
p.40	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.41	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
p.42	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.43	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	

B - Engagements hors bilan

p.44	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
p.45	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X

C - Autres éléments d'informations

p.46	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.49	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-22



MARCHES PUBLICS

Liste des marchés publics conclus en 2017

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	06 AVR. 2018
de la réception par le Sous-Préfet le :	
de la publicité le :	11 AVR. 2018

MARCHES PUBLICS

Liste des marchés publics conclus en 2017

Comme chaque année, il est proposé de publier la liste des marchés conclus l'année précédente, bien que les obligations liées à l'article 133 du Code des marchés publics ne valent que pour les marchés conclus avant la date du 1^{er} avril 2016 depuis la parution du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les marchés conclus à compter du 1^{er} avril 2016 sont soumis à l'article 107 du nouveau décret dont l'application ne sera obligatoire qu'à partir du 1^{er} octobre 2018.

Toutefois, l'information a été donnée en 2016 pour l'ensemble des marchés publics et elle est à nouveau communiquée pour l'ensemble des marchés conclus entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2017 par souci de transparence.

La liste suivante est publiée sur la liste internet du SYMADREM et sur <https://www.marches-securises.fr>.

Les marchés inférieurs à 20 000 € HT ne font pas l'objet de cette publication.

Après en avoir délibéré,

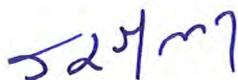
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la liste des marchés publics supérieurs à 20 000 € HT conclus par le SYMADREM en 2017, comme présentée dans le tableau ci-joint.
- **AUTORISE** la publication de la liste sur www.marchés-securisées.fr et sur www.symadrem.fr.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

Liste des marchés publics attribués en 2017

Publication de cette liste sur www.marches-securises.fr et sur www.symadrem.fr

(dans l'attente de la publication des données essentielles au 01/10/2018)

Marchés publics de services

Objet du marché	Date du marché	Titulaires	Code postal	Montant € HT
Montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 89 999,99 € HT				
Réalisation d'étude de traitement selon deux formulations à base de chaux et à la définition de prescriptions techniques de construction dans le cadre de la réalisation d'un plot d'essai pour l'opération de renforcement de la digue du Grand Rhône rive droite à Salin-de-Giraud et rive gauche à Port-Saint-Louis-du-Rhône.	16/03/2017	LHOIST	92085	25 590 €
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de fourniture et de mise en œuvre d'un dispositif d'auscultation continue par fibre optique dans le cadre des travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles	08/08/2017	EDF CIH / GEOPHY Consultants	73373	75 780 €
Prestations d'études relatives au renforcement de la digue du Grand Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite, associées à la création d'une digue de protection rapprochée au sud de Salin de Giraud	22/08/2017	ISL / EGIS EAU	34170	49 702 €
Lot n2 : reprise de l'Avant-Projet pour le renforcement de la digue du Grand Rhône en rive droite à Salin-de-Giraud	22/08/2017	GINGER CEBTP	34830	79 970 €
Prestations d'études relatives au renforcement de la digue du Grand Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite, associées à la création d'une digue de protection rapprochée au sud de Salin de Giraud	22/08/2017	ATGTSM	13090	44 085 €
Lot n4 : travaux topographiques et bathymétriques				
Mission de maîtrise d'œuvre partielle relative aux travaux de - Rehausse de la digue ouest d'Aramon ; - Rehausse du déversoir de Comps ; - Rehausse de la digue des Marguilliers ; - Rehausse du déversoir de Boulbon.	06/09/2017	BRLI	30001	77 468 €
Campagne bathymétrique du grand Rhône, préalable aux études réglementaires et aux travaux de confortement	29/08/2017	BATHYS SARL	69400	44 085 €
Accord-cadre à bons de commande pour les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs de 2ème ou 3ème catégorie (SPS)	19/11/2017	PRESENTS SA	69003	Accord cadre à BC Sans montant mini et montant maxi de 50 000 € HT 1/2

Objet du marché	Date du marché	Titulaires	Code postal	Montant € HT
Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 199 999,99 € HT				
Prestations d'études relatives au renforcement de la digue du Grand Rhône à Salin-de-Giraud en rive droite, associées à la création d'une digue de protection rapprochée au sud de Salin de Giraud	22/08/2017	BRIL Ingénierie	30001	152 919 €
Lot n1 : Avant-Projet pour la création d'une digue de protection rapprochée au sud de Salin-de-Giraud et modification de l'accès à Beauduc				
Montant supérieur à 200 000 € HT				
Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles	02/02/2017	EGIS EAU / SAFEGE	34965	995 050 €
Etude pour l'élaboration d'un schéma d'organisation de la compétence locale de l'eau sur le grand delta du Rhône (SOCLE Grand Delta)	14/09/2017	SCP / BRIL / AKLEA	13182	208 955 €
Mission SPS : relative aux travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles	03/04/2017	VERITAS construction	13325	Accord cadre à BC Sans montant mini et montant maxi de 200 000 € HT

Marchés publics de fournitures

Objet du marché	Date du marché	Titulaires	Code postal	Montant € HT
Montant égal ou supérieur à 20 000 € HT				
CPIER - Plan Rhône 2015-2020 Auscultation par fibre optique de la digue du Rhône entre Beaucaire et Fourques Marché de fourniture de fibre optique	16/02/2017	ACOME SA	50140	20 258 €

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-23



PERSONNEL

Contrat d'assurance des risques statutaires

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	
de la réception par le Sous-Préfet le :	- 6 AVR. 2018
de la publicité le :	11 AVR. 2018

PERSONNEL

Contrat d'assurance des risques statutaires

Par délibération 2014-04 du 6 février 2014, le Comité Syndical avait mandaté le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône (CDG 13) aux fins de démarche de mise en concurrence auprès des assureurs pour les risques statutaires de son personnel (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...)

Le taux proposé pour les agents titulaires par la compagnie d'assurance retenue par le CDG 13 était moins intéressant que celui de GROUPAMA sélectionné par notre Conseil d'assistance à la passation des marchés d'assurance, et avec qui nous avons signé un contrat.

Pour 2017, GROUPAMA ayant décidé de passer son taux de cotisation de 5,88 % à 7,64 % avec une franchise ferme de 15 jour par congé de maladie, le SYMADREM a résilié le contrat et a signé un nouveau contrat avec SOFAXIS, retenu précédemment par le CDG 13, avec un taux de 5,85%.

Le contrat groupe du CDG 13 regroupe aujourd'hui près de 150 collectivités. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2018. Le CDG 13 va entamer la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique.

Le SYMADREM peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CDG 13. La mission alors confiée au CDG 13 doit être officialisée par une délibération.

La procédure de consultation conduite par le CDG 13 comprendra 2 garanties :

- 1 garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou non titulaire de droit public),
- 1 garantie pour les agents relevant de la CNRACL.

Le SYMADREM garde le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties, ou les deux.

S'agissant des garanties pour les agents relevant de la CNRACL, un taux unique est prévu pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL.

Les taux de cotisation obtenus seront présentés au SYMADREM avant adhésion définitive au contrat groupe. A l'issue de la consultation, le SYMADREM garde la faculté d'adhérer ou non.

Par ailleurs, les frais exposés au titre du présent contrat groupe feront l'objet d'un règlement à hauteur de 0,10 % de la masse salariale du SYMADREM à l'intention du CDG 13 pendant toute la durée du contrat.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Assurances,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 alinéa 2,
Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 13 en date du 20 décembre 2017 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CDG 13 va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Pour chaque catégorie d'agents (IRCANTEC, CNRACL), les assureurs consultés devront pouvoir proposer au SYMADREM une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2019,
- régime du contrat : capitalisation.

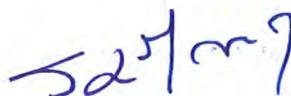
Les frais exposés au titre du présent contrat groupe représentent 0.10 % de la masse salariale du SYMADREM à régler au CDG 13 pendant toute la durée du contrat.

- **PREND ACTE** que les taux de cotisation seront soumis préalablement au SYMADREM afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG 13 à compter du 1^{er} janvier 2019.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-24



PERSONNEL

*Convention(s) de participation en complémentaire santé et/ou en
Prévoyance du CDG13 et participation employeur*

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	
de la réception par le Sous-Préfet le :	- 6 AVR. 2018
de la publicité le :	11 AVR. 2018

PERSONNEL

**Convention(s) de participation en complémentaire santé et/ou en
Prévoyance du CDG13 et participation employeur**

Le décret n°2011-1474, du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ainsi que les arrêtés qui y sont attachés, permettent aux employeurs publics territoriaux de participer à l'acquisition par les agents de garanties d'assurance Complémentaire santé et/ou prévoyance.

Par délibération n° 2012-28 du 16 octobre 2012, le Comité syndical a décidé :

- d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2013 à la convention de participation contractée pour la santé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Bouches-du-Rhône (CDG 13) avec la Mutuelle des Municipaux de Marseille pour une durée de 6 ans.

-de verser une participation mensuelle de 20 € aux agents ayant souscrit une garantie Santé auprès de la Mutuelle des Municipaux de Marseille par l'intermédiaire du CDG 13, à laquelle s'ajoute 10 € pour son conjoint et 5 € par enfant.

-de verser une participation mensuelle de 20 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie Prévoyance labellisée.

La convention de participation avec le CDG 13 prenant fin le 31 décembre 2018, le conseil d'administration du CDG 13 a décidé, par délibération n°33/17 du 20 décembre 2017, de lancer une nouvelle mise en concurrence en mars 2018 pour un effet au 1^{er} janvier 2019, afin de sélectionner de nouveaux opérateurs pour poursuivre cette protection sociale complémentaire.

Cette procédure a vocation de permettre:

-à tout employeur public territorial du département des Bouches-du-Rhône d'adhérer à un service mutualisé de conventions de participation en santé et/ou prévoyance,

-à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à ce service d'accéder à une offre potentiellement attractive du fait de la mutualisation des risques, en garanties santé et/ou prévoyance, en raison de la participation financière de son employeur, et ce pour une couverture à effet du 1^{er} janvier 2019.

Afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG 13 pour mener à bien la mise en concurrence pour les risques santé et prévoyance, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

La réalisation du service s'effectuera selon les termes de la notice de présentation fournie par le CDG 13 annexée à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 25,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, qui consacre le droit à l'action sociale pour tous les agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n°33/17 du Conseil d'Administration du CDG13 en date du 20 décembre 2017 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-24

Vu les documents transmis par le CDG 13 (note d'information et calendrier prévisionnel),

Considérant l'augmentation des montants des cotisations des mutuelles des agents depuis 2013,
Vu l'avis du Comité technique du 23 février 2018,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'accorder un mandat au CDG13 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire SANTE et d'une convention de participation en assurance complémentaire PREVOYANCE, étant entendu que l'adhésion de l'employeur reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG13,
- **PREND ACTE** que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, seront communiqués au SYMADREM au terme de la procédure engagée par le CDG13 pour lui permettre de décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion,

Pour chacune des assurances complémentaires, plusieurs formules seront proposées au SYMADREM.

Durée du contrat: 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2019, renouvelable un an.

- **DECIDE** du versement à compter du 1^{er} janvier 2019 :
 - d'une participation pour le risque Santé aux agents du SYMADREM en activité, d'un montant de 25 € à laquelle s'ajoutent la somme de 12,50 € pour le conjoint et la somme de 6 € par enfant,
 - d'une participation pour le risque Prévoyance aux agents du SYMADREM en activité, d'un montant de 25 €,

Il est précisé que ces versements seront effectués aux agents en activité sous réserve :

- qu'ils adhèrent au(x) contrat(s) collectif(s) d'assurance Santé et/ou Prévoyance conclu(s) à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence si le SYMADREM choisit d'adhérer à l'une ou l'autre ou aux 2 conventions de participation du CDG 13,

OU

- qu'ils justifient d'un certificat d'adhésion à une garantie Santé et/ou à une garantie Prévoyance, labellisée(s), si le SYMADREM choisit de ne pas adhérer au CDG13 ou de n'adhérer qu'à l'un ou l'autre des risques, à l'issue de la consultation menée par le CDG 13.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.
 - **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON



**NOTE D'INFORMATION
PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
2019-2024**

CONVENTIONS DE PARTICIPATION EN COUVERTURE SANTE ET PREVOYANCE

Contenu

1. Participation de l'employeur en couverture des risques Santé et Prévoyance.....2
2. La convention de participation proposée par le CDG132
3. Comment envisager l'adhésion au service proposé par le CDG13 ?4

[Tapez ici]

1. Participation de l'employeur en couverture des risques Santé et Prévoyance¹

La protection sociale complémentaire des agents se répartit en deux volets :

- Le volet **santé (« mutuelle santé »)** vise à couvrir le risque relatif à l'atteinte de l'intégrité physique de la personne et aux risques liés à la maternité pour les frais d'hospitalisation, le remboursement des médicaments au-delà de la prise en charge de la Sécurité sociale, l'orthodontie, l'optique, les prothèses, etc.,
- Le volet **prévoyance (« assurance maintien de traitement »)** vise à couvrir le risque relatif à l'incapacité de travail (maintien du traitement + régime indemnitaire), à l'invalidité (rente mensuelle complémentaire) et au décès (versement d'un capital aux ayants-droit).

En cas de participation de son employeur territorial, un agent peut ainsi adhérer à une garantie d'assurance, selon le mode de procédure décidé par son employeur par délibération, à :

- Un contrat **labellisé** par un organisme référencé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), proposé par une entreprise d'assurance,
- Ou à un contrat d'assurance collectif souscrit dans le cadre d'une **convention de participation**, garanti par une entreprise d'assurance sélectionnée par l'employeur après une mise en concurrence.

Les agents concernés par cette participation sont, pour les risques de santé et de prévoyance, les fonctionnaires territoriaux, les agents contractuels de droit public et de droit privé. Pour le seul risque santé, les retraités bénéficient des garanties, mais pas de la participation de leur ancien employeur.

2. La convention de participation proposée par le CDG13

Un centre de gestion peut être mandaté par les employeurs publics territoriaux de son ressort pour mettre en place une convention de participation en santé et/ou en prévoyance².

La convention de participation portant sur le risque prévoyance a pour objectifs d'assurer :

¹ Texte de référence : décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

² Selon l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Un fort taux de protection par la mutualisation. Il s'agit de permettre au plus grand nombre d'agents de se prémunir face au risque de perte de revenu (jusqu'à 50%) en cas de maladie et d'accident de la vie privée, de mise en retraite pour invalidité ou encore de décès et de perte totale et irréversible d'autonomie.

Une solidarité renforcée, grâce à :

- L'absence de questionnaire médical dans les 6 mois de la mise en place du contrat collectif,
- Des taux de cotisation négociés par le CDG13,
- Des frais de gestion plafonnés à 10% des prestations,
- Des garanties définies en amont, via le cahier des charges validé par le CDG13,

La convention de participation portant sur le risque santé a pour objectifs d'assurer :

Un fort taux de protection par la mutualisation. Il s'agit de permettre au plus grand nombre d'agents actifs et de retraités de se prémunir face au risque de frais de santé en cas de maladie et d'accident, grâce notamment à plusieurs niveaux de garanties qui correspondent à toutes les situations économiques et familiales des agents.

Une solidarité renforcée, grâce à :

- L'absence de questionnaire médical et de délai de stage,
- Des taux de cotisation négociés par le CDG13,
- Des frais de gestion plafonnés à 10% des prestations,
- Des garanties définies en amont, via le cahier des charges validé par le CDG13,
- Le maintien des garanties d'assurance en cas de départ en retraite de l'agent.

La poursuite du dispositif actuel permettra à :

- tout employeur territorial du département d'adhérer à un service mutualisé de conventions de participation en santé et prévoyance, dès lors qu'il met en place une participation.
- tout agent d'un employeur territorial ayant adhéré à ce service d'accéder à une offre d'assurance santé et prévoyance attractive car mutualisée.

Le CDG13 assurera pour la couverture de chaque risque les travaux suivants :

- la définition des tableaux de garanties,
- la conception du dossier de consultation des entreprises,
- la réalisation de la mise en concurrence,
- l'analyse des offres,
- la mise en place des conventions de participation et le suivi de leur exécution (conditions d'évolution tarifaire notamment),
- l'adhésion des employeurs territoriaux,
- la communication du dispositif,
- une assistance aux employeurs en cas de réclamations,

- un observatoire départemental de la protection sociale complémentaire des territoriaux.

3. Comment envisager l'adhésion au service proposé par le CDG13 ?

Etape 1 : collecte des informations (avant le 12 MARS 2018)

Tout employeur territorial souhaitant favoriser une couverture sociale de ses agents peut mandater le CDG13 pour une mise en concurrence.

Le dossier à remettre au CDG13 avant le 12 MARS 2018 devra comprendre obligatoirement le mandat et le fichier des statistiques.

Etape 2 : du 1^{er} mars 2018 au 31 juillet 2018

Le CDG13 réalise la mise en concurrence et attribue les conventions de participation après avis du Comité Technique. Les employeurs l'ayant mandaté peuvent engager le dialogue social et soumettre pour avis leur projet au Comité Technique.

Etape 3 : à compter du 1^{er} août 2018

Le CDG13 informe les employeurs territoriaux l'ayant préalablement mandaté de la conclusion des conventions de participation, qui choisissent la suite à réserver à leur adhésion et confirment leur participation. Une information est réalisée auprès des agents des employeurs concernés qui peuvent résilier leurs contrats en cours, afin d'adhérer aux couvertures proposées et de bénéficier de la participation de leur employeur.

Etape 4 : 1^{er} janvier 2019

Prise d'effet des garanties d'assurance pour les agents ayant adhésés aux garanties d'assurance proposées et en partie financées par leurs employeurs

EN SAVOIR PLUS

Responsable : Céline CLOAREC

François DIMARTINO

Téléphone : 04 42 54 40 50

Courriel : actionsociale@cdg13.com

Documentation sur site internet du CDG 13

<http://www.cdg13.com/collectivites/sante/protection-sociale-complementaire.html>



CALENDRIER PREVISIONNEL 2018
RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION
PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2019-2024

ETAPES DE LA PROCEDURE	CDG 13	Collectivités
Circulaire et information du CDG13 auprès des collectivités et recueil des mandatemets	8 janvier 2018	
Information sur le décret, les deux procédures et l'intention de mandater le CDG pour les collectivités du CDG13 relevant CT Départemental	23 février 2018 (date limite des saisines 5 février 2018)	
Date limite de réception par le CDG 13 des données des CT (fiche technique) et lettres de mandatement		12 mars 2018
Lancement de la procédure de mise en concurrence (45 jours)	19 mars 2018	
<i>Information Comité Technique</i> des collectivités non rattachées au CT CDG13 sur les deux procédures (labellisation et convention de participation) et le lancement d'une mise en concurrence par le CDG13, engagement de la réflexion sur le montant de la participation financière (dialogue social) + <i>Délibération</i> des collectivités mandatant officiellement le CDG13		Dès Janvier 2018 avec une date limite fixée au 30 AVRIL 2018
Réception des offres, analyses, auditions, choix final et délibération du CA du CDG 13	Mai 2018 à début juillet 2018	
Informations sur les offres retenues par le CDG13 auprès des collectivités du département	Dès mi-juillet 2018	
Présentation pour avis en Comité Technique des offres retenues par le CDG13,		Dès début juillet et jusqu'en Octobre 2018
<i>Délibération des collectivités pour adhésion aux conventions de participation souscrites par le CDG13</i>		Septembre – Octobre 2018
<i>Réunions d'information auprès des agents</i> des collectivités par les entreprises d'assurance, pilotées par la CDG13		Septembre Octobre 2018
Date limite de résiliation des contrats individuels de Complémentaire Santé ou Prévoyance (Pour les non adhérents aux conventions 2013-2018)		31 octobre 2018
Effet <i>des contrats</i> CDG13 avec participation financière des employeurs	1^{er} janvier 2019	1^{er} janvier 2019

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-25



SYMADREM

*Adhésion du SYMADREM à l'association Occitanie-Pyrénées
en Intelligence Géomatique (OPenIG)*

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de la réception par le Sous-Préfet le : 06 AVR. 2018
de la publicité le : 11 AVR. 2018

SYMADREM

Adhésion du SYMADREM à l'association Occitanie-Pyrénées
en Intelligence Géomatique (OPenIG)

EXPOSE DES MOTIFS

L'Association loi de 1901 Occitanie-Pyrénées en Intelligence Géomatique a été créée en 1994, de l'initiative de l'Etat et de la Région Languedoc-Roussillon. Elle s'appelait alors Système d'Information Géographique en Languedoc-Roussillon. A la suite de la fusion des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et à la suite du constat qu'il n'existait pas de structure équivalente en Midi-Pyrénées, le domaine géographique de compétence de l'association a été étendu à toute la nouvelle Région Occitanie et son nom est devenu Occitanie-Pyrénées en Intelligence Géomatique (OPenIG).

L'objet d'OPenIG, défini à l'article 2 de ses statuts joints à la présente est le suivant :

« Dans le champ d'activité qui est le sien, et dans le respect de l'autonomie scientifique et administrative de ses Membres, OPenIG a des missions définies selon les finalités principales suivantes:

- *diffusion et promotion de l'information,*
- *faciliter le montage et le portage de projets par ses membres,*
- *acquisition et mise à disposition de produits et bases de données géographiques,*
- *proposer des services en ligne,*
- *accompagner l'ouverture des données publiques.*

De façon détaillée, les missions d'OPenIG consistent à:

1. *négoier avec tous types de fournisseur les conditions contractuelles d'acquisition ou de mise à disposition, et d'usage de moyens nécessaires : données, logiciels, etc...*
2. *acquérir auprès de tous types de fournisseur, tous types de données, de matériels et de logiciels,*
3. *mettre à disposition de ses Membres, en respect des conventions d'usage négociées, les divers moyens acquis ou mis à disposition,*
4. *organiser des actions conjointes entre ses Membres et favoriser à leur intention ou pour des tiers la formation et le transfert de technologie,*
5. *produire et diffuser l'information entres ses Membres, notamment par la publication d'un référentiel de leurs actions respectives et/ou conjointes,*
6. *mettre en œuvre des actions de communication externe,*
7. *proposer des programmes d'action entre ses membres.*

Ces actions, orientées sur le partage des connaissances, des données, l'expression des besoins et la valorisation des travaux et du potentiel régional, constituent la mission première de l'association. »

L'adhésion à cette association aurait un intérêt pour le SYMADREM, notamment en matière de fourniture de données géographiques, en particulier pour les données cadastrales des communes du Gard. En effet, le Conseil Départemental du Gard assurait jusqu'au premier janvier 2016 la diffusion de ces données mais c'est à présent OPenIG qui assure cette mission.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018- 25

Compte tenu de cet intérêt, il est proposé que le SYMADREM adhère à l'association OPenIG.

Le montant annuel de la cotisation s'élève à 1000 € conformément aux statuts de l'association OPenIG et à la grille des cotisations ci-annexée.

Après en avoir délibéré,

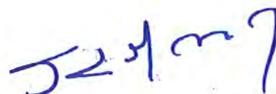
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'adhésion du SYMADREM à l'Association Occitanie-Pyrénées en Intelligence Géomatique (OPenIG).
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette affaire.
- **DIT** que les crédits de l'adhésion ont été prévus au budget du SYMADREM.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

L'assemblée générale du 21 juillet 2015 a adopté une nouvelle grille tarifaire dont les modalités sont présentées ci-dessous.

Principes fondateurs de la grille :

- Optimiser les finances publiques en permettant aux communes de bénéficier de l'adhésion de l'EPCI à fiscalité propre d'appartenance (Communautés de communes, Communautés d'agglomération, Communautés urbaines et Métropoles)
- Formaliser l'adhésion du secteur privé
- Proposer un barème modulé selon l'importance de l'adhérent
- Pérenniser les ressources financières de l'association

La grille de cotisation de OPENIG distingue deux types d'adhésions.

La première est basée sur l'importance de l'adhérent :

- SGAR et services déconcentrés de l'État, Collectivités territoriales ou EPCI à fiscalité propre en fonction de leur population
- Entreprises privées, autres EPCI ou organismes publics en fonction du nombre de leurs salariés

La seconde, restreinte en termes de services, est basée sur la personnalité juridique :

- Adhésion de soutien pour les personnes physiques ou morales

1. SGAR et services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales ou EPCI à fiscalité propre

La cotisation est fonction de la population¹ de l'entité. Elle est discrétisée en 5 classes.

Le tarif par habitant, variant de 0,06 € à 0,10 € est progressif par classe et par intra-classe. Le coefficient² est la variable qui permet de calculer la progression linéaire à l'intérieur d'une classe.

Le plafond de la cotisation est fixé à 15 000 € et sans limite pour les organismes désireux de donner plus ou historiquement financeurs.

Formule de calcul : $\text{population} * (\text{tarif_borne} + (\text{coefficient} * (\text{population} - \text{pop_min_classe})))$

Classes de population	De	A	Tarif classe progressif	Tarif_borne	Coefficient
Classe 1	0	20 000	de 0,06 à 0,07	0,06	0,00000050
Classe 2	20 001	32 000	de 0,07 à 0,08	0,07	0,00000083
Classe 3	32 001	70 000	de 0,08 à 0,09	0,08	0,00000026
Classe 4	70 001	130 000	de 0,09 à 0,10	0,09	0,00000017
Classe 5	130 001	infini	0,10	0,10	0

Barème 1

¹ La source utilisée est le fichier banatic en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en cours.

² Coefficient = $(\text{tarif_borne_classe_n+1} - \text{tarif_borne_classe_n}) / (\text{pop_max_classe_n} - \text{pop_min_classe_n})$

2. Entreprises privées, autres EPCI ou organismes publics

La cotisation est fonction du nombre de salariés de l'entité.

L'effectif pris en compte est celui du groupe pour les entreprises privées. Le nombre de salariés sera fourni par les organismes lors de l'appel à cotisation de chaque année.

<u>Tranches_d_effectifs</u>	<u>Montant_cotisation</u>
Moins de 20 salariés	500 €
De 20 à 50 salariés	1 000 €
De 51 à 250 salariés	1 500 €
De 251 à 500 salariés	2 500 €
De 501 à 1000 salariés	5 000 €
De 1 001 à 9 999 salariés	10 000 €
10 000 salariés et plus	15 000 €

Barème 2

3. Adhésion de soutien

Elles permettent à des personnes morales ou physiques d'adhérer à OPENIG avec un niveau de services limité. En revanche, les communes membres de droit (EPCI adhérente) et désireuses d'apporter leur soutien, conservent logiquement un niveau de services complet.

Cotisation minimum :

- 20 € (ou+) pour les individuels,
- 250 € (ou+) pour les personnes morales.

Ces cotisations permettent d'accéder aux instances de gouvernance selon les modalités fixées dans les statuts.

4. Procédure d'adhésion

L'adhésion est annuelle. L'appel à cotisation des adhérents est réalisé en janvier de chaque année. Pour des raisons comptables, l'acquittement de la cotisation devra être effectif au 31 mars de l'année en cours.

Pour les nouvelles adhésions, un droit d'entrée équivalant à une année d'adhésion est demandé sauf pour les entités n'ayant jamais été adhérentes. La mise en application du droit d'entrée est fixée au 1^{er} janvier 2017.

Pour toute nouvelle demande d'adhésion, le bulletin d'adhésion disponible sur le site siglr.org doit être complété, à l'aide du présent document et adressé par courrier ou courriel.

Conformément aux statuts de l'association, la demande d'adhésion est soumise au Conseil d'administration subséquent à la date de réception de la demande.

La confirmation de l'adhésion est accompagnée de la facture. Les droits d'accès aux services sont ouverts au nouvel adhérent dès l'acquittement de la cotisation.

La grille tarifaire est effective depuis le 21 juillet 2015. L'adhésion 2015 des nouveaux membres, sera valide jusqu'à fin 2016.

Occitanie-Pyrénées en Intelligence Géomatique
OPenIG
STATUTS de l'ASSOCIATION 1901
Approuvés par l'assemblée générale du 28 février 2017

Préambule

Initialement, l'Association Systèmes d'Information Géographique en Languedoc-Roussillon a été créée en juillet 1994 à l'initiative de l'Etat et de la Région Languedoc-Roussillon dans le cadre du XI^e Contrat de Plan, avec comme membres fondateurs la Région Languedoc-Roussillon, l'Etat (Préfecture de région), le Groupe BRL, le BRGM et le GIP RECLUS.

A l'issue de l'exécution de ce Contrat Etat-Région, une majorité de membres a souhaité, en 2001, conserver cette structure afin de maintenir et faciliter les liens entre les acteurs et les usagers régionaux de l'information géographique.

À la suite de la réforme territoriale régie par la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont été réunies en 2016 afin de créer la nouvelle région Occitanie. Suite au constat de l'absence de structure équivalente à celle de SIG L-R en Midi-Pyrénées, sous l'égide de l'Etat, membre de l'association, celle-ci a voté lors de son conseil d'administration du 15 octobre 2015 une motion qui étend son domaine géographique de compétences à l'ensemble de la nouvelle région et envisage également de modifier le nom de l'association afin qu'il corresponde à ce nouveau territoire.

Article 1 : DENOMINATION

Les adhérents à l'Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dite :
Occitanie-Pyrénées en Intelligence Géomatique
ci-après dénommée par son sigle : **OPenIG**,

réunis en Assemblée Générale le 28 février 2017 adoptent les présents statuts modifiant les statuts précédents adoptés par l'Assemblée Générale de SIG L-R le 15 décembre 2015, eux-mêmes modifiant les statuts précédents adoptés par l'Assemblée Générale de SIG L-R le 11 mai 2011, eux-mêmes modifiant les statuts précédents adoptés par l'Assemblée Générale de SIG L-R le 3 juillet 2009, eux-mêmes modifiant les statuts précédents adoptés par l'Assemblée Générale de SIG L-R le 25 janvier 2001, eux-mêmes modifiant les statuts précédents adoptés par l'Assemblée Générale de SIG L-R le 3 avril 1996, eux-mêmes modifiant les statuts originaux du 4 juillet 1994 portant création de l'Association.

Article 2 : OBJET

Dans le champ d'activité qui est le sien, et dans le respect de l'autonomie scientifique et administrative de ses Membres, OPenIG a des missions définies selon les finalités principales suivantes:

- diffusion et promotion de l'information,
- faciliter le montage et le portage de projets par ses membres,
- acquisition et mise à disposition de produits et bases de données géographiques,
- proposer des services en ligne,
- accompagner l'ouverture des données publiques.

De façon détaillée, les missions d'OPenIG consistent à:

- 1) - négocier avec tous types de fournisseur les conditions contractuelles d'acquisition ou de mise à disposition, et d'usage de moyens nécessaires : données, logiciels, etc...

- 2) - acquérir auprès de tous types de fournisseur, tous types de données, de matériels et de logiciels
- 3) - mettre à disposition de ses Membres, en respect des conventions d'usage négociées, les divers moyens acquis ou mis à disposition
- 4) - organiser des actions conjointes entre ses Membres et favoriser à leur intention ou pour des tiers la formation et le transfert de technologie
- 5) - produire et diffuser l'information entre ses Membres, notamment par la publication d'un référentiel de leurs actions respectives et/ou conjointes
- 6) - mettre en œuvre des actions de communication externe
- 7) - proposer des programmes d'action entre ses membres.

Ces actions, orientées sur le partage des connaissances, des données, l'expression des besoins et la valorisation des travaux et du potentiel régional, constituent la mission première de l'association.

Article 3 : DUREE

La durée d'OPenIG est indéterminée.

Article 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège d'OPenIG est situé à Montpellier, France.

Il peut être transféré ailleurs dans la région Occitanie sur proposition du Conseil d'Administration, qui devra être ratifiée par l'Assemblée Générale.

Article 5 : QUALITE DE MEMBRE

OPenIG se compose:

- *de Membres actifs*
- *de Membres d'honneur.*

- Ont la qualité de Membres actifs, les personnes morales qui remplissent les conditions suivantes:
 - adhérer aux présents statuts
 - être agréé par le Conseil d'Administration
 - être cotisant

Les Membres actifs versent une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

- Ont qualité de Membres d'honneur, des personnes morales ou physiques choisies ès-qualité qui ont rendu ou sont susceptibles de rendre des services signalés à OPenIG, ou dont les compétences et les services sont de nature à apporter une contribution importante à la poursuite de l'objet d'OPenIG. La qualité de Membre d'honneur leur est attribuée par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

Les Membres d'honneur versent une cotisation annuelle spécifique, dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Pour les personnes morales, la qualité de Membre actif ou d'honneur est subordonnée à la désignation de leur représentant auprès d'OPenIG selon les procédures qui leur sont propres.

Chaque personne morale ne peut désigner qu'un seul représentant au sein d'OPenIG.

La qualité de Membre actif ou d'honneur se perd dans les cas suivants:

- par démission ou non désignation de représentant,
- par disparition de la personne morale,
- non-paiement des cotisations,
- par radiation prononcée à la majorité des deux tiers du Conseil d'Administration.

Article 6 : DROIT DES MEMBRES

L'association définit les règles de diffusion des données selon les principes suivants :

(1) Les membres de l'association ainsi que leurs concessionnaires, délégataires ou prestataires de services, dans la stricte limite de leurs besoins propres ou de la mission de service public dont ils sont investis, ont la jouissance des données dont OPenIG est propriétaire. Cette jouissance ne leur permet en aucun cas de céder ces données, à titre gratuit ou onéreux, de les mettre à disposition ou d'en faire usage commercial ;

(2) Les données acquises par OPenIG et dont elle n'est pas propriétaire sont destinées à être mises à disposition de ses membres dans la limite des conditions d'usages, définis par chacun des propriétaires ;

(3) S'agissant des données ouvertes, seuls les membres de l'association bénéficient de l'accès aux services rattachés à celles-ci.

Article 7 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

OPenIG est dirigé par un Conseil d'Administration composé d'au moins 3 et d'au plus 22 membres, élus parmi les Membres actifs pour une période de un an par l'Assemblée Générale.

Parmi les membres de l'association, le conseil d'administration est composé comme suit :

Nombre de représentants	Type organisme
1	Conseil régional
1	Etat
4	Conseil départemental
8	EPCI ou commune
1	Entente interdépartementale
1	Chambre consulaire
1	Association
1	Organisme d'aménagement
1	Entreprise privée
3	Autre

Ses membres sont rééligibles.

Le Conseil désigne en son sein au minimum : un Président, un Trésorier et un Secrétaire, ainsi que d'autres postes qu'il définit pour les besoins de son fonctionnement.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix.

La présence de la moitié des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations, chaque membre ne pouvant disposer que d'un pouvoir supplémentaire. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an, et chaque fois qu'il est convoqué à l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres. Toute réunion est convoquée par le Président qui en fixe l'ordre du jour.

Il est dressé un procès-verbal des séances, signé par le Président sur un serveur d'OPenIG. Des extraits peuvent être délivrés autant que de besoin.

Les fonctions de membre du Conseil d'Administration cessent par:

- la démission,
- l'arrivée à terme du mandat,
- la perte de la qualité de Membre d'OPenIG.

Article 8 : ASSEMBLEE GENERALE

1) Composition:

Elle se compose des Membres actifs et des Membres d'honneur à jour de leur cotisation à la date de la convocation.

2) Fonctionnement:

* *Convocation:* Les Membres d'OPenIG sont convoqués en Assemblée Générale au moins quinze jours avant la date prévue pour la réunion par courrier ou message électronique adressé par le Président et contenant l'ordre du jour fixé par le Conseil d'Administration.

* *Tenue des Assemblées:* Il est dressé une feuille de présence, signée par chaque Membre ou son représentant, en début de séance.

Le Président préside et ordonne les débats.

* *Représentation:* Tout Membre empêché peut se faire représenter par un autre Membre muni d'une procuration à cet effet. Les pouvoirs retournés en blanc sont adressés au Président.

* *Procès-verbaux:* Il est dressé un procès-verbal des séances, signé par le Président sur un serveur d'OPenIG. Des extraits peuvent être délivrés autant que de besoin.

3) Pouvoir:

L'Assemblée Générale désigne les membres du Conseil d'Administration, modifie les Statuts, approuve le Règlement Intérieur, vote le budget présenté par le Conseil d'Administration, approuve les comptes de l'exercice présentés par le Trésorier au nom du Conseil d'Administration, ainsi que le rapport moral du Conseil d'Administration exposé par le Président.

Elle a plus généralement, pour objet de délibérer sur toutes questions figurant à l'ordre du jour et seulement sur celles-ci.

4) Périodicité de réunion:

L'Assemblée Générale se réunit au minimum une fois par an.

Elle peut être convoquée autant que de besoin par le Président ou à la demande de plus de la moitié des Membres la composant.

L'Assemblée Générale ne délibère valablement sur première convocation que si le dixième au moins des Membres la composant sont présents ou représentés.

Sur seconde convocation aucun quorum n'est exigé.

Article 9: REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil d'Administration établit un règlement intérieur qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Article 10 : RESSOURCES

Les ressources de l'association OPenIG proviennent des cotisations des Membres actifs et des Membres d'honneur, des subventions attribuées, des produits de libéralités et de dons de toute nature non prohibés par la loi.

Article 11 : COMPTABILITE

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un bilan et un compte de résultats.

Article 12 : RESPONSABILITE

Seul le patrimoine de l'association OPenIG répond des engagements.

Les Membres de l'association ne sont pas responsables des engagements contractés par elle.

Article 13 : CONTROLE DES COMPTES

L'Assemblée Générale désigne, sur proposition du Conseil d'Administration, un commissaire aux comptes.

Article 14 : DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des Membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Fait à Montpellier le 28 février 2017,

Le Président

Philippe ROJIT-AUGON

La Trésorière

Yves CHEVIGNON

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-26



EXPLOITATION DES OUVRAGES

Approbation de la convention de superposition d'affectations entre Voies Navigables de France et le SYMADREM sur les digues d'embouquement amont et aval de l'écluse de Saint-Gilles

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	
de la réception par le Sous-Préfet le :	06 AVR. 2018
de la publicité le :	11 AVR. 2018

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Approbation de la convention de superposition d'affectations entre Voies Navigables de France et le SYMADREM sur les digues d'embouquement amont et aval de l'écluse de Saint-Gilles

Préambule

Le SYMADREM souhaite régulariser la situation des digues d'embouquement amont et aval de l'écluse de Saint-Gilles sur la commune de Saint-Gilles en clarifiant notamment les domaines de compétence de chacun.

Les digues d'embouquement amont et aval de l'écluse sont implantées sur le Domaine Public Fluvial géré par Voies Navigables de France (VNF), et leur première destination est la navigation.

Une seconde destination grève ces digues, à savoir la protection contre les crues du Rhône dont les missions incombent au SYMADREM.

Dans ce contexte, il a été convenu ce qui suit :

Objet de la délibération

La présente convention, en application de l'article L 2123-7 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques est établie afin de régler la superposition d'affectations initiale et de l'affectation supplémentaire des digues d'embouquement amont et aval de l'écluse de Saint-Gilles (à l'exclusion des portes de l'écluse), dont les affectataires sont :

- VNF pour la destination navigable du domaine public fluvial, qui est son affectation initiale
- le SYMADREM pour la destination de protection contre les crues du Rhône de ces dépendances du domaine public fluvial, qui est l'affectataire supplémentaire

Cette convention est jointe en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

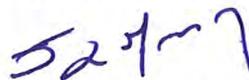
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les termes de la convention de superposition d'affectations à signer entre Voies Navigables de France et le SYMADREM.
- **AUTORISE** le président à signer la convention de superposition d'affectations et tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

**Convention de superposition d'affectation des digues d'embouquement
amont et aval de l'écluse de SAINT GILLES au profit du Symadrem
relative à la gestion exercée par l'établissement public de l'État à
caractère administratif VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF) sur le
domaine public fluvial (DPF)**

Entre :

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, Établissement public administratif, EPA, immatriculé auprès de l'INSEE n°130 017 791, domicilié 2, *rue de la Quarantaine* – 69321 LYON Cedex 05, représenté par Madame Cécile AVEZART en sa qualité de directrice territoriale,

Ci-après désigné ci-après par « VNF »

D'une part,

Et

le SYMADREM (Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des digues du Delta du Rhône et de la Mer, représenté par Monsieur Jean-Luc MASSON en sa qualité de Président

Ci-après désigné par « le bénéficiaire »

D'autre part,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2123-7 à L. 2123-8 et R. 2123-15 à R. 2123-17,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2012-722 du 9 mai 2012 modifiant le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 portant statut de Voies navigables de France et fixant les modalités de commissionnement et d'assermentation de ses agents,

Vu le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 portant règlement particulier de police,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France portant délégation de pouvoir au directeur général du 20 mars 2014,

Vu la délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs territoriaux en date du 31 mars 2014,

Vu l'arrêté préfectoral du Gard n°2014027-0010 autorisant au titre de l'article L-214-3 du code de l'Environnement de Voies Navigables de France (VNF) à réaliser des travaux de protection contre les crues du Rhône sur l'écluse de St Gilles et prescrivant les mesures complémentaires de suivi relatives à l'exploitation et à la surveillance de l'écluse et de la digue d'embouquement de Saint Gilles, de l'écluse de Beaucaire et de la digue d'embouquement de Beaucaire

Vu l'avis du Préfet du Gard en date du 19 mai 2014

Vu le rôle joué par les digues d'embouquement amont et aval dans le système d'endiguement rive droite de protection contre les crues du Rhône

Vu le programme de sécurisation des ouvrages de protection contre les crues du Rhône du barrage de Vallabrègues à la mer

A titre liminaire, il est rappelé les dispositions suivantes :

Conformément aux articles L.2123-7, L.2123-8, R.2123-15 à R.2123-17 du Code général de la propriété des personnes publiques, un immeuble dépendant du domaine public en raison de son affectation à un service public ou à l'usage du public peut faire l'objet d'une ou de plusieurs affectations supplémentaires relevant de la domanialité publique dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec ladite affectation. La convention est passée, après avis de l'Etat, par VNF.

La superposition d'affectations donne lieu à l'établissement d'une convention pour régler les modalités techniques et financières de gestion de cet immeuble, en fonction de la nouvelle affectation ainsi qu'à indemnisation à raison des dépenses ou de la privation de revenus qui peuvent en résulter pour le gestionnaire VNF. Lorsqu'elle donne lieu à indemnisation, le directeur départemental des finances publiques fixe le montant de l'indemnité mise à la charge des bénéficiaires.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Les digues d'embouquement Amont et Aval de l'écluse de SAINT-GILLES (berge comprise) sont implantées sur le Domaine Public Fluvial géré par VNF, et leur première destination ainsi que celle des chemins de halage est la navigation.

Une seconde destination grève ces digues, à savoir la lutte contre les inondations, la protection contre les crues du Rhône dont les missions incombent au SYMADREM.

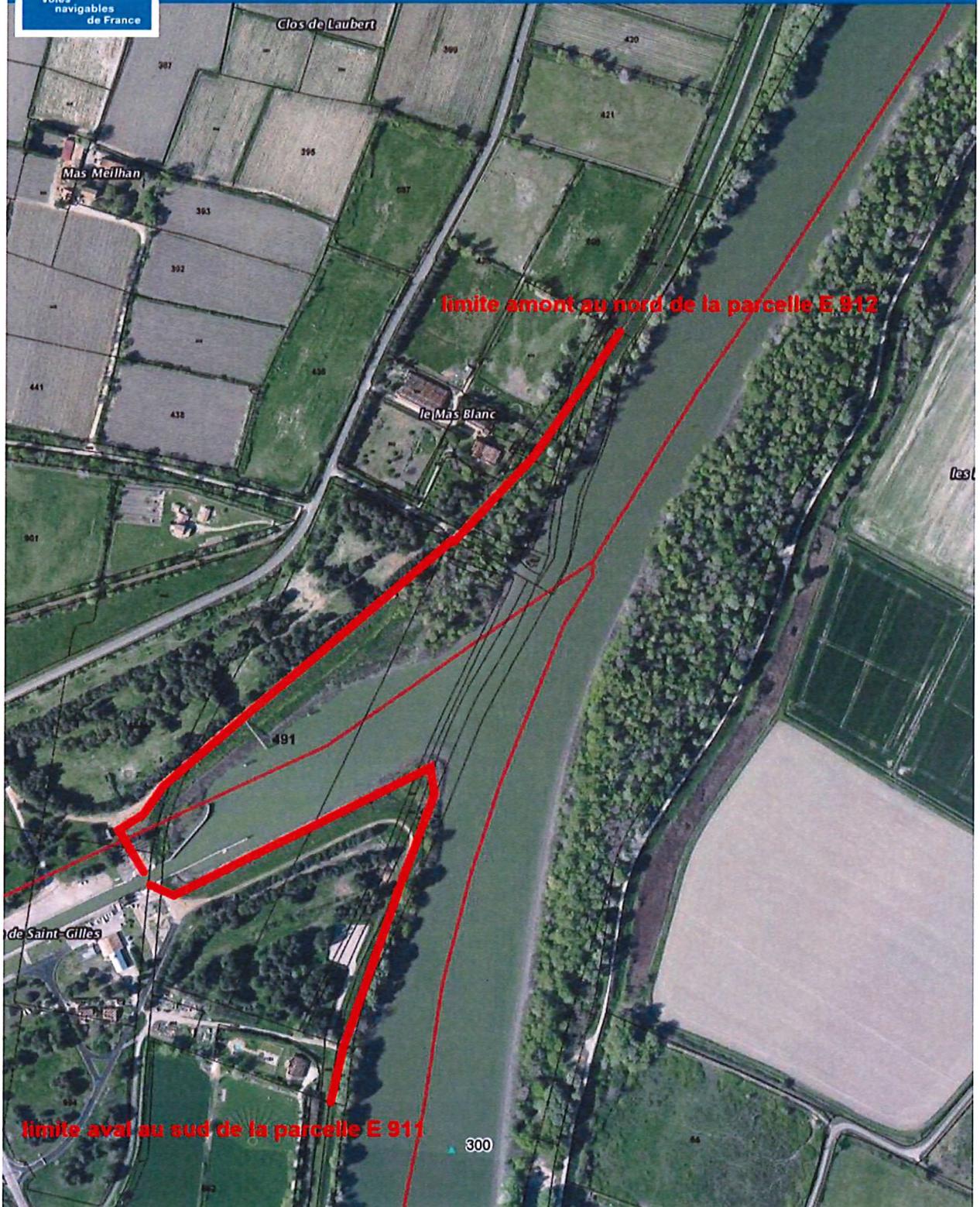
La présente convention, en application de l'article L 2123-7 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques est établie afin de régler la superposition d'affectations initiale et de l'affectation supplémentaire de l'ouvrage, dont les affectataires sont :

- VNF pour la destination navigable du domaine public fluvial, qui est son affectation initiale
- le SYMADREM pour la destination de protection contre les crues du Rhône de ces dépendances du domaine public fluvial, qui est l'affectataire supplémentaire

VNF autorise la mise en superposition d'affectations au profit du bénéficiaire, le SYMADREM, affectataire de la destination « protection contre les crues du Rhône et de ces dépendances » d'une partie du domaine public fluvial confié (*dénommée périmètre*) constituées par les digues d'embouquement de l'écluse de ST GILLES, sur la commune de ST GILLES, Petit Rhône.

Le linéaire s'étend du PK 299.423 (limite amont au nord de la parcelle E 912) au PK 299.670 (limite aval au sud de la parcelle E 911), segment 7110, avec interruption au niveau de l'écluse, cette dernière étant constituée de deux murs de tête et de deux portes.





Ce périmètre continue d'appartenir au domaine public fluvial confié à VNF. Il est délimité sur place par les bénéficiaires ou leurs représentants, en présence de V.N.F. conformément aux indications données ci-dessus et teintées en rouge. Ce périmètre est délimité sur le plan annexé à la présente convention (plan des digues d'embouquement), ainsi que de part et d'autre de l'écluse, selon les profils en travers joints à la présente convention (annexe 1)

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux d'entretien préalable à la date de prise d'effet de la présente convention seront effectués par VNF, à savoir :

- débroussaillage, coupe des arbres, ...
- enlèvement des points durs comme relevés lors de la visite (blocs béton, panneaux, rochers)

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention est consentie pour la durée de vie des ouvrages, objet de la présente convention.

ARTICLE 4 : ETAT DES LIEUX

Dès la date de la plus tardive signature des parties et en préalable à l'entrée en vigueur de la présente convention, un état des lieux contradictoire du domaine et des ouvrages existants est effectué par les parties. L'état des lieux fera l'objet d'un document écrit, daté et signé par les deux parties et annexé à la présente convention.

ARTICLE 5 : ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention entre en vigueur le lendemain du jour de la signature de l'état des lieux contradictoire des ouvrages par les parties.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTIONS ET OBLIGATIONS DU SYMADREM

Le Symadrem, affectataire de la destination protection contre les crues du Rhône des ouvrages, a à sa charge :

La surveillance, l'entretien et l'exploitation de l'ouvrage, conformément à la réglementation en vigueur en matière de sûreté des ouvrages hydrauliques.

Par ailleurs, le SYMADREM signalera à VNF tout dysfonctionnement et tout désordre susceptible d'affecter les ouvrages objets de la superposition d'affectations et l'exploitation des ouvrages conformément à la réglementation en matière de sûreté des ouvrages hydrauliques.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTIONS ET OBLIGATIONS DE VNF

VNF affectataire de la destination « navigable » du domaine public fluvial, garde à sa charge :

- l'exploitation de l'écluse de ST GILLES

- la gestion l'entretien et l'exploitation du poste d'attente situé en amont de l'écluse ainsi que les ducs d'albe faisant office d'équipements d'amarrage.
- l'entretien des espaces verts jouxtant les équipements et ouvrages (passerelle, murs guide,)
dans un périmètre de 2m autour de ces équipements
- le contrôle des ouvrages de la superposition d'affectations dans le cadre de leur destination navigable et notamment la vérification de leur conformité avec les normes et prescriptions techniques en vigueur
- l'entretien des zones du DPF hors périmètre de la convention (chemin de service, berges en pied de pistes)

ARTICLE 8 : ACCES

Le SYMADREM prend à sa charge la fourniture, la mise en œuvre et l'entretien des barrières d'accès et de la signalétique.

Les agents de VNF, ceux du SYMADREM, ainsi que les entreprises mandatées par ce dernier dans le cadre des travaux d'entretien et d'urgence, ont librement accès aux ouvrages exploités par les parties. Il en est de même pour les équipes de surveillance communales (volontaires de la réserve communale de sécurité civile ou des agents communaux) qui interviennent en périodes de crues sous l'autorité fonctionnelle du SYMADREM.

La liste des entreprises chargées de l'entretien et des interventions d'urgence est adressée par le SYMADREM à VNF. En cas de changement de ces entreprises, le SYMADREM informe VNF dans les meilleurs délais.

Pour l'accessibilité aux portes d'écluse et portails du site, les agents du SYMADREM les entreprises chargées des travaux d'entretien ou des travaux d'urgence intervenant pour le compte du SYMADREM et les équipes de surveillance communales s'annonceront à leur arrivée auprès des éclusiers en service (ou du chef de centre)

ARTICLE 9 : DOMMAGES

SYMADREM est responsable des dommages causés aux personnes, aux biens, aux ouvrages et aux dépendances du domaine public fluvial au droit des ouvrages dont il a la charge, dès lors qu'il est établi que ces dommages, sont en lien direct avec l'affectation dont il est bénéficiaire. Il s'engage à réparer dans les meilleurs délais les ouvrages de façon à maintenir le niveau de sûreté.

VNF est responsable des dommages causés aux personnes, aux biens, aux ouvrages et aux dépendances du domaine public fluvial au droit des ouvrages dont il a la charge, dès lors qu'il est établi que ces dommages, sont en lien direct avec l'affectation dont il est bénéficiaire. Il s'engage à réparer dans les meilleurs délais les ouvrages de façon à maintenir le niveau de sûreté.

ARTICLE 10 : DELIVRANCE DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE SUR LES OUVRAGES FAISANT L'OBJET DE LA SUPERPOSITION D'AFFECTION

Toute demande d'autorisation temporaire des ouvrages exploités par le SYMADREM est délivrée par VNF en sa qualité de gestionnaire du domaine public fluvial.

Pour chacune des demandes d'autorisation, VNF sollicitera préalablement à toute délivrance d'autorisation, l'avis du SYMADREM, qui ne pourra intervenir que par écrit.

ARTICLE 11 : DROITS REELS

La présente convention n'est pas génératrice de droits réels au sens de l'article L 2126-6 du Code Général de la Propriété des personnes Publiques.

ARTICLES 12 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La présente convention est accordée à titre gratuit dans la mesure où la superposition d'affectations ne génère ni dépenses ni privation de revenus pour VNF.

ARTICLE 13 : MODIFICATIONS DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Toute modification géométrique et intrinsèque des ouvrages exploités par le SYMADREM est soumise préalablement à l'avis de VNF et du SYMADREM.

En tout état de cause, elle devra garantir le maintien de l'affectation de l'ouvrage qui est intégré dans le système d'endiguement de la rive droite.

Tout projet de modification et/ou de suppression des ouvrages exploités par l'une ou l'autre des parties, dès lors qu'il est de nature à modifier les conditions du présent contrat, fait l'objet, après approbation par les deux parties, du projet de modification et/ou suppression, d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 14 : RESILIATION

L'une et l'autre des parties peut demander à tout moment la résiliation de la présente convention sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois, de l'établissement d'un état des lieux et d'une remise en état éventuelle des ouvrages exploités par l'une ou l'autre des parties.

Le non-respect par l'une ou l'autre des parties, des termes de la présente convention entraîne, après mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception de l'une des parties restée infructueuse pendant un délai de 30 jours, la résiliation de celle-ci.

La présente convention est résiliée de plein droit en cas de suppression de l'ouvrage, sous réserve du respect des dispositions de l'article 14 de la présente convention.

ARTICLE 15 : REGLEMENT DES LITIGES

A défaut d'accord amiable entre les parties, tout litige survenant dans l'application de la présente convention est porté devant la juridiction administrative du ressort du siège de VNF, même pour les

procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou en requête, déposés par la partie la plus diligente.

ARTICLE 16 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, et notamment en cas de réclamations, les parties font élection de domicile :

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

2 Rue de la Quarantaine

69321 LYON CEDEX

SYMADREM

1182 Chemin de Fourchon, VC 33

13200 ARLES

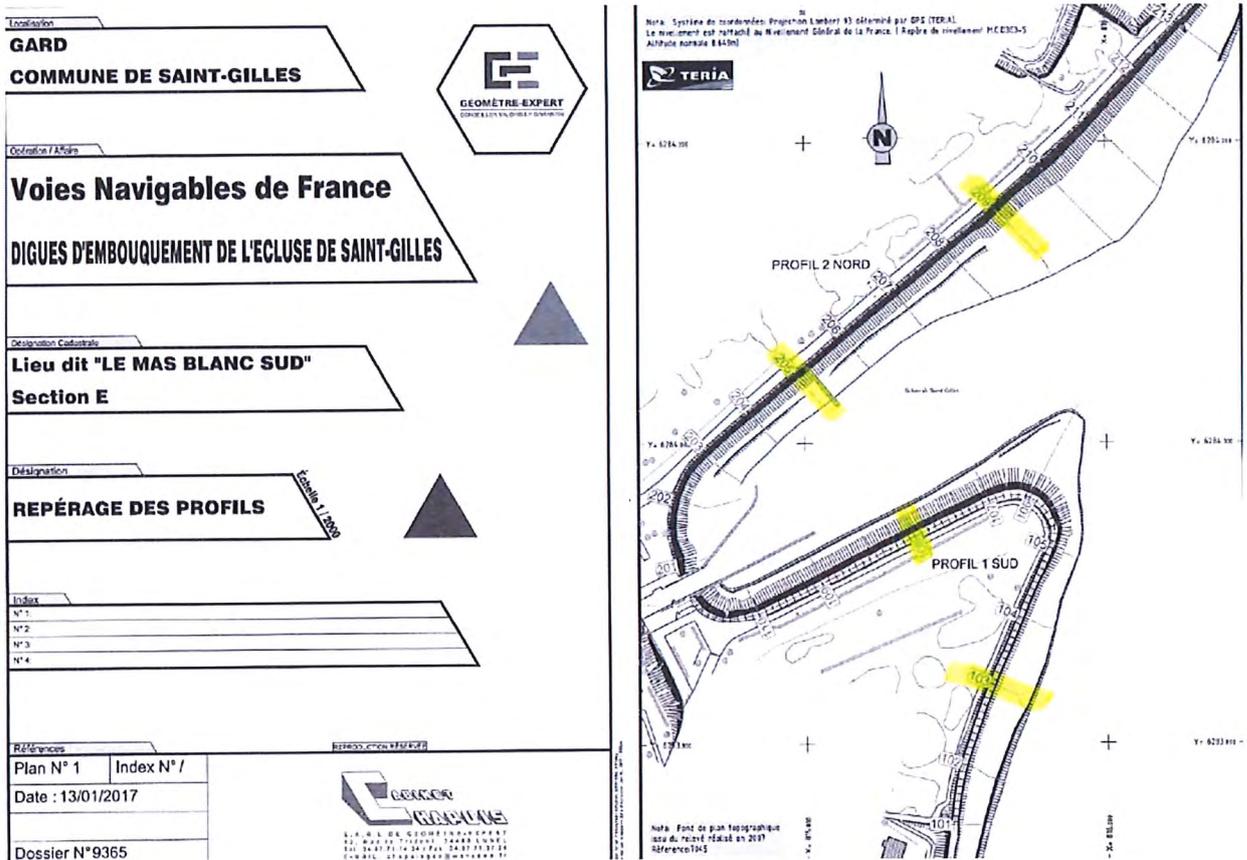
ARTICLE 18 : ANNEXES

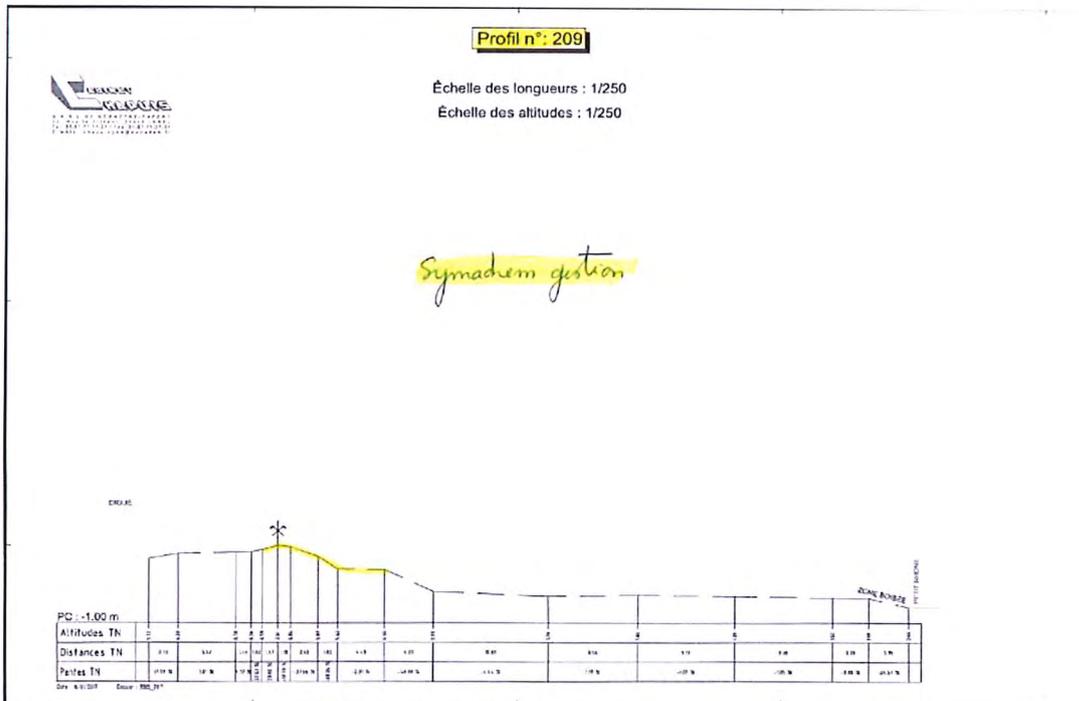
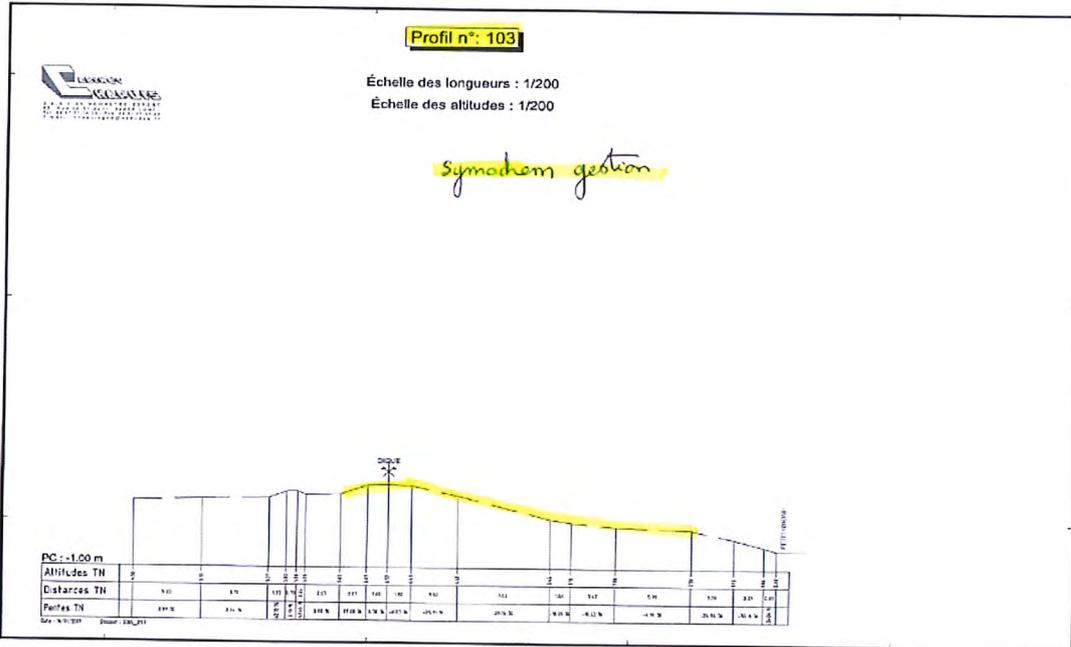
- Profils en travers types (Symadrem ou VNF)
- Etat des lieux d'entrée avec la liste des titulaires de conventions d'occupation temporaire taxe hydraulique sur ouvrage traversant ainsi que le recensement des réseaux présents dans les digues d'embouquements
- Les documents établis par VNF, conformément à l'arrêté préfectoral du Gard n° 2014027-0010 (EDD,VTA, consignes....)

Fait en 2 exemplaires

Pour VNF La Directrice de Voies Navigables de France Madame Cécile AVEZART	Pour SYMADREM Le Président du Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer Monsieur Jean-Luc MASSON
---	--

Annexe 1 - Profils en travers type





Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-27



EXPLOITATION DES OUVRAGES

Approbation de la convention de superposition d'affectations au profit de la commune d'Arles et du SYMADREM relative à la gestion exercée par l'établissement public de l'Etat à caractère administratif Voies Navigables de France sur le domaine public fluvial dans la traversée d'Arles

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu

de la réception par le Sous-Préfet le : **06 AVR. 2018**

de la publicité le : **11 AVR. 2018**

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Approbation de la convention de superposition d'affectations au profit de la commune d'Arles et du SYMADREM relative à la gestion exercée par l'établissement public de l'Etat à caractère administratif Voies Navigables de France sur le domaine public fluvial dans la traversée d'Arles

Préambule

Le SYMADREM souhaite régulariser la situation des quais sur le domaine public fluvial dans la traversée d'Arles.

Actuellement, Voies Navigable de France (VNF) assure la gestion de la partie basse des quais (navigation) comprenant le perré inférieur et le chemin de halage. Cette gestion porte sur l'ensemble des quais en traversée d'Arles, à l'exception du quai de la Gabelle et du quai Marx Dormoy.

Le SYMADREM assure la gestion de la partie haute (sûreté des ouvrages hydrauliques) de l'ensemble des quais. Il assure également la gestion de la partie basse du quai de la Gabelle et du quai Marx Dormoy.

La commune d'Arles assure la gestion respective des quais côté ville, des batardeaux et des ouvrages hydrauliques traversants.

Dans ce contexte, il a été convenu ce qui suit :

Objet de la délibération

La présente convention, en application de l'article L 2123-7 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques est établie afin de régler la superposition de l'affectation initiale et des affectations supplémentaires des ouvrages décrits ci-après, dont les affectataires sont :

- VNF pour la destination navigable du domaine public fluvial, qui est l'affectation initiale,
- Le SYMADREM pour la destination protection contre les crues du Rhône de ces dépendances du domaine public fluvial, qui est la 1ère affectation supplémentaire,
- La commune d'Arles pour la destination voirie et circulations piétonnes de ces dépendances du domaine public fluvial, qui est la 2ème affectation supplémentaire,
- La commune d'Arles pour la destination évacuation des eaux pluviales de ces dépendances du domaine public fluvial, qui est la 3ème affectation supplémentaire,

Cette convention de superposition d'affectation est jointe en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

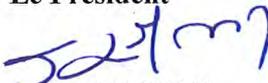
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les termes de la convention de superposition d'affectations à signer entre Voies Navigables de France, le SYMADREM et la Ville d'Arles.
- **AUTORISE** le président à signer la convention de superposition d'affectations et tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON



CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS

AU PROFIT DE LA COMMUNE D'ARLES ET DU SYMADREM

RELATIVE A LA GESTION EXERCEE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT A CARACTERE ADMINISTRATIF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)
SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL (DPF) DANS LA TRAVERSEE D'ARLES

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le

Entre les soussignés :

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, Établissement public administratif, EPA, immatriculé auprès de l'INSEE n°130 017 791, domicilié 2, rue de la Quarantaine – 69321 LYON Cedex 05, représenté par Madame Cécile AVEZARD en sa qualité de directrice territoriale, ci-après désigné par « VNF »,

D'une part,

Et

Le SYMADREM (Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des digues du Delta du Rhône à la Mer), représenté par Monsieur Jean-Luc MASSON, en sa qualité de Président, ci-après désigné « le SYMADREM »

Et

La Commune d'ARLES, représenté(e) par Monsieur Hervé SCHIAVETTI en sa qualité de Maire, ci-après désigné « la commune d'Arles »,

D'autres parts,

« le SYMADREM » et « la Ville d'Arles » étant désignés ensemble par « les bénéficiaires ».

« VNF », « le SYMADREM » et « la Ville d'Arles » étant désignés ensemble par « les parties ».

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2123-7 à L. 2123-8 et R. 2123-15 à R. 2123-17,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2012-722 du 9 mai 2012 modifiant le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 portant statut de Voies navigables de France et fixant les modalités de commissionnement et d'assermentation de ses agents,

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 portant règlement particulier de police,

Vu l'article R4241-68 du Code des Transports,

Vu l'article R311-1, alinéas 6.10 et 6.11 du Code de la Route,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France portant délégation de pouvoir au directeur général du 20 mars 2014,

Vu la délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs territoriaux en date du 31 mars 2014,

Vu la délibération n°2018/... du conseil municipal de la ville d'Arles en date du autorisant Monsieur Hervé SCHIAVETTI à signer la présente convention,

Vu la délibération n°2018/... du comité syndical du SYMADREM en date du autorisant Monsieur Jean-Luc MASSON à signer la présente convention,

Vu l'arrêté Préfectoral des Bouches-du-Rhône du 11 avril 2002 portant transfert de gestion du Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer des terrains du Domaine Public Fluvial à Arles partie haute de quais du Rhône et le procès-verbal de remise d'ouvrage associé du 10 juin 2002,

Vu l'arrêté Préfectoral des Bouches-du-Rhône n°157-2011 PC du 20 octobre 2011 fixant la classe A pour les digues protégeant la rive gauche du Rhône de Tarascon à Arles,

Vu l'arrêté Préfectoral des Bouches-du-Rhône n°16-2010 PC du 22 mars 2010 fixant la classe B pour les digues protégeant la Camargue Insulaire en rive droite du Grand Rhône et en rive gauche du Petit Rhône,

Vu l'arrêté Préfectoral des Bouches-du-Rhône n°136-2001 DIG/EA du 18 juin 2013 autorisant au titre de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement Voies Navigables de France à réaliser les travaux de protection contre les crues du Rhône sur l'écluse d'Arles et prescrivant des mesures complémentaires de suivi relatives à l'exploitation et à la surveillance des ouvrages de protection contre les crues du Rhône dans la traversée d'Arles,

Vu l'arrêté Préfectoral des Bouches-du-Rhône n°136-2001 DIG/EA du 18 juin 2013 portant déclaration d'intérêt général et autorisant, au titre de l'article L214-3 du Code de l'Environnement, le SYMADREM à réaliser les travaux de réparation des quais du Rhône dans la traversée d'Arles et de la continuité de la protection en amont et en aval des quais,

Vu l'arrêté Préfectoral des Bouches-du-Rhône du 24 octobre 2002 réglementant les usages sur les digues et quais du Rhône et la digue à la Mer appartenant à l'Etat et dont la gestion a été transférée au SYMADREM,

Vu l'arrêté municipal d'Arles du 14 septembre 2010 interdisant la circulation à tout véhicule sur les digues et ouvrages exploités par le SYMADREM,

Vu l'arrêté municipal d'Arles modificatif du 4 octobre 2010 interdisant la circulation aux véhicules terrestres à moteur sur les digues et ouvrages exploités par le SYMADREM,

Vu l'étude de dangers (EDD) des quais d'Arles mise à jour après travaux du Plan Rhône (rapport ISL 10F-013-RM-24-B) en date de février 2017

Vu l'étude de l'exutoire de la roubine du Roy (rapport ISL 10F-013-RM-15-A) en date d'août 2015

Vu l'étude de l'exutoire du canal de Craponne (rapport ISL 10F-013-RM-21-A) en date d'août 2015

Vu le compte-rendu de l'examen technique complet (rapport ISL 10F-013-RM-22-A) en date de novembre 2015

Vu la revue de sûreté (rapport ISL 10F-013-RM-23-A) en date de novembre 2015

Vu l'avis du propriétaire du domaine public fluvial en date du

A titre liminaire, il est rappelé les dispositions suivantes :

Conformément aux articles L.2123-7, L.2123-8, R.2123-15 à R.2123-17 du Code général de la propriété des personnes publiques, un immeuble dépendant du domaine public en raison de son affectation à un service public ou à l'usage du public peut faire l'objet d'une ou de plusieurs affectations supplémentaires relevant de la domanialité publique dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec ladite affectation. La convention est passée, après avis de l'Etat, par VNF.

La superposition d'affectations donne lieu à l'établissement d'une convention pour régler les modalités techniques et financières de gestion de cet immeuble, en fonction de la nouvelle affectation ainsi qu'à indemnisation à raison des dépenses ou de la privation de revenus qui peuvent en résulter pour le gestionnaire VNF. Lorsqu'elle donne lieu à indemnisation, le directeur départemental des finances publiques fixe le montant de l'indemnité mise à la charge des bénéficiaires.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Préambule

Actuellement,

VNF assure la gestion de la partie basse des quais (navigation) comprenant le perré inférieur et le chemin de halage. Cette gestion porte sur l'ensemble des quais en traversée d'Arles, à l'exception du quai de la Gabelle et du quai Marx Dormoy.

Le Symadrem assure la gestion de la partie haute (sûreté des ouvrages hydrauliques) de l'ensemble des quais. Il assure également la gestion de la partie basse du quai de la Gabelle et du quai Marx Dormoy.

La ville d'Arles assure la gestion respective des quais côté ville, des batardeaux et des ouvrages hydrauliques traversants.

Des travaux de réparation des quais du Rhône en traversée d'Arles ont été réalisés dans le cadre du Plan Rhône avec un triple objectif :

- la protection contre les crues du Rhône (renforcement des ouvrages, sécurisation des batardeaux et des ouvrages hydrauliques traversants)
- le rétablissement des chemins de promenade en bordure du Rhône pour permettre aux arlésiens une ré-appropriation du Rhône,
- l'amélioration paysagère de la traversée d'Arles.

Dans le contexte de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) qui confie désormais aux collectivités du « bloc communal » (communes et EPCI à Fiscalité Propre), la compétence de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI) et du décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques, qui stipule que la gestion des systèmes d'endiguement doit être assurée par un gestionnaire unique, les parties ont convenu ce qui suit.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention, en application de l'article L 2123-7 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques est établie afin de régler la superposition de l'affectation initiale et des affectations supplémentaires des ouvrages décrits ci-après, dont les affectataires sont :

- VNF pour la destination navigable du domaine public fluvial, qui est l'affectation initiale,
- Le SYMADREM pour la destination protection contre les crues du Rhône de ces dépendances du domaine public fluvial, qui est la 1^{ère} affectation supplémentaire,
- La commune d'Arles pour la destination voirie et circulations piétonnes de ces dépendances du domaine public fluvial, qui est la 2^{ème} affectation supplémentaire,
- La commune d'Arles pour la destination évacuation des eaux pluviales de ces dépendances du domaine public fluvial, qui est la 3^{ème} affectation supplémentaire,

La présente convention concerne les ouvrages du Domaine Public Fluvial figurant sur les plans de l'article 2 et en annexes 1, 2 et 3. Elle fixe également les modalités de surveillance, d'entretien et d'exploitation des ouvrages en toutes circonstances, ainsi que l'accès et le franchissement des ouvrages.

Article 2 : Présentation et localisation des ouvrages

Les ouvrages concernés par la convention sont :

- En rive droite du Grand Rhône depuis le Pont des Lions (PK Rhône 281,8), respectivement : le quai St Pierre, le quai de Trinquetaille, le quai de la Gare Maritime, le quai de la Gabelle (limite aval PK Rhône 283,5). Ces ouvrages font partie du système d'endiguement fluvial de la Camargue Insulaire, pour lequel une procédure d'autorisation, au titre de l'article R.562-14 du Code de l'environnement est en cours, à la date de signature de la convention.
- En rive gauche du Grand Rhône depuis le Pont des Lions (PK Rhône 281,8), respectivement : le quai du 8 mai 1945, le quai Marx Dormoy, le quai de la roquette et le parapet du remblai de l'IRPA (limite aval PK Rhône 283,25). Ces ouvrages font partie du système d'endiguement fluvial de la Rive Gauche du Rhône, pour lequel une procédure d'autorisation au titre de l'article R.562-14 du Code de l'environnement est en cours à la date de signature de la convention.

Les figures 1 et 2 ci-après, localisent respectivement les ouvrages concernés par la présente convention et les systèmes d'endiguement dans lesquels les ouvrages s'insèrent.

Les figures 3 et 4 ci-après, localisent les batardeaux et les ouvrages hydrauliques englobés dans les quais.

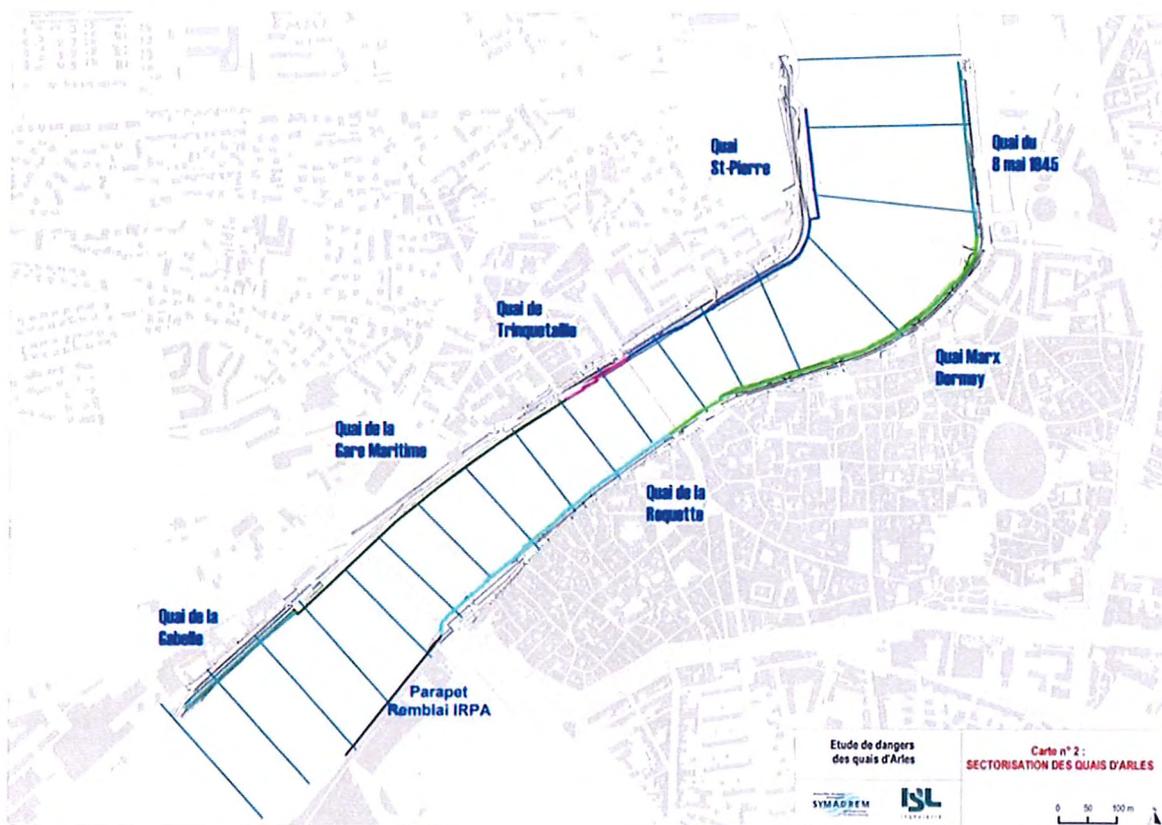


Figure 1. Localisation des ouvrages de la convention

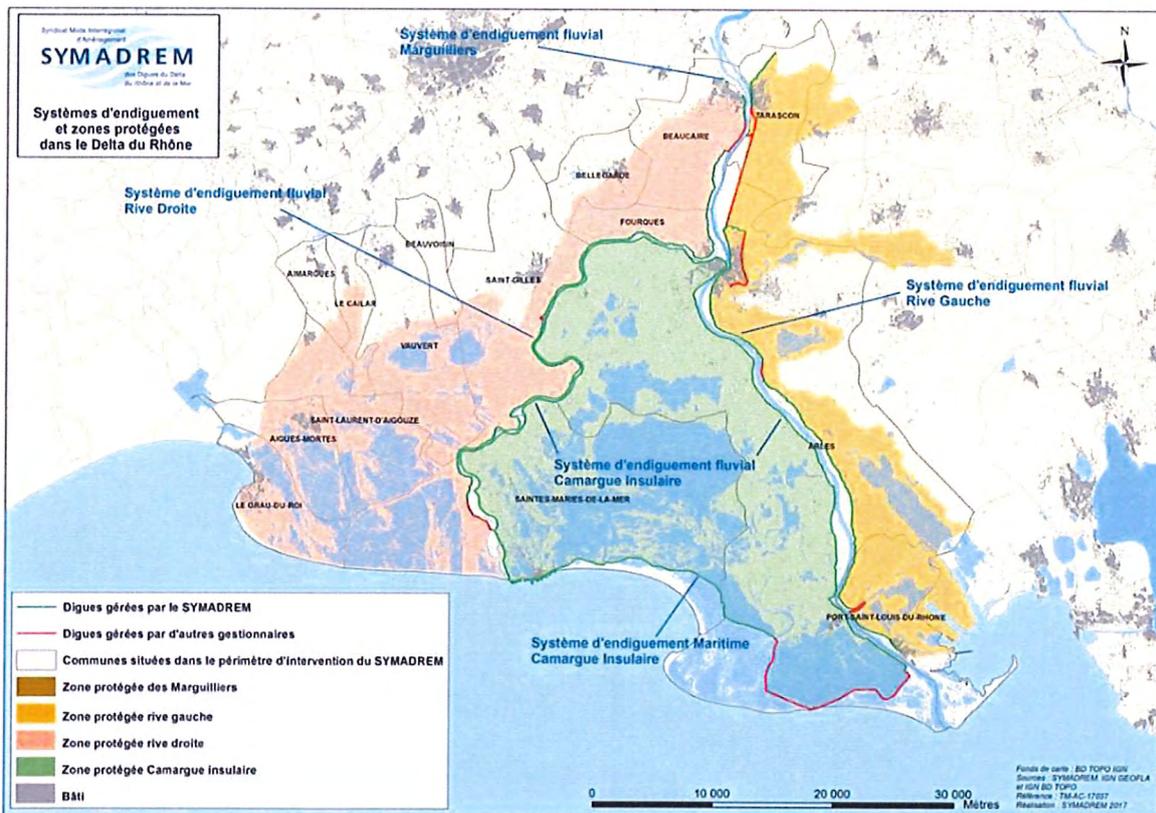


Figure 2. Systèmes d'endiguement dans le delta du Rhône

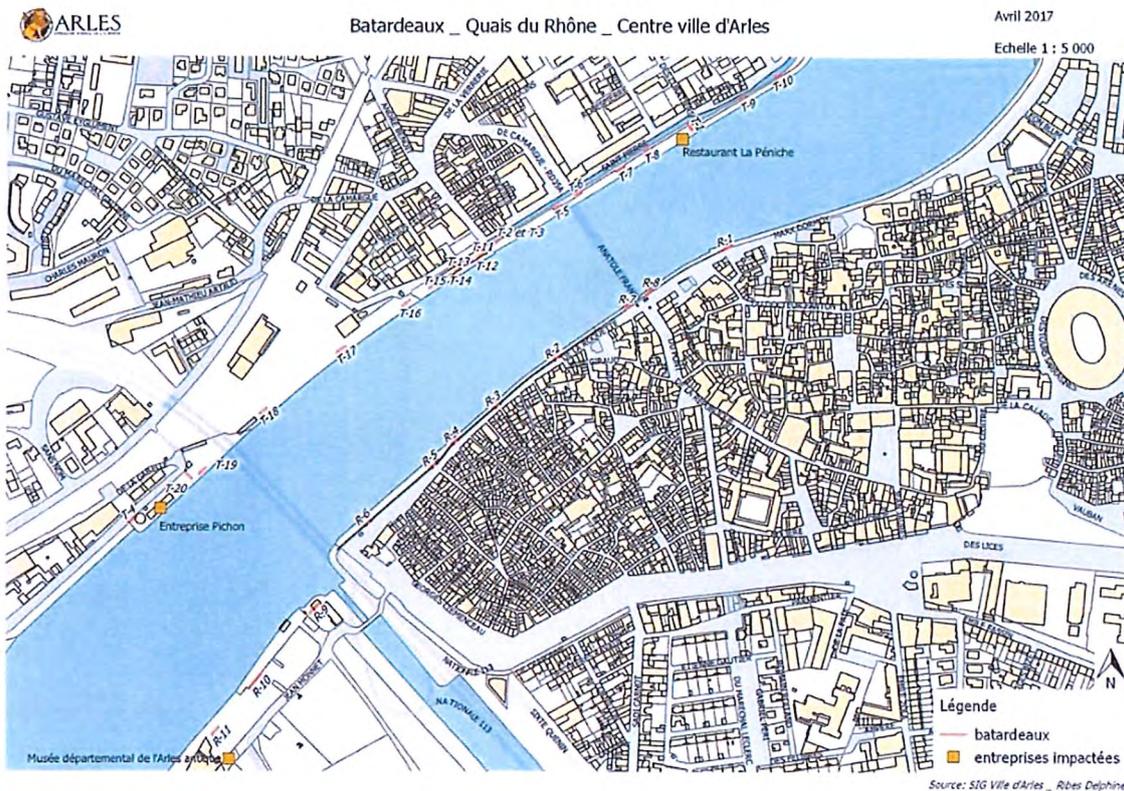


Figure 3. Localisation des batardeaux englobés dans les ouvrages



Figure 4. Localisation des ouvrages hydrauliques avec martelières englobés dans les ouvrages

Article 3 : Description des ouvrages

Les ouvrages sont décrits précisément dans l'étude de dangers des quais et des ouvrages de continuité de la protection en amont et en aval des quais intégrée dans la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement (2012) et mise à jour après travaux (2017). Les éléments présentés ci-après sont extraits de cette étude.

Tous ces ouvrages (perrés et murs de quais, ouvrages hydrauliques traversants, batardeaux) ont été conçus et confortés dans le cadre du Plan Rhône pour résister à une crue exceptionnelle du Rhône (débit de 14160 m³/s à la station Beaucaire/Tarascon du Service Prévision des Crues du Grand Delta), sous réserve d'être maintenus dans leur état de service par les différents affectataires.

Les travaux réalisés entre 2008 et 2016 et les travaux d'urgence réalisés post-crues 2002 et 2003 ont consisté à :

- régénérer la fondation du quai et le protéger contre les affouillements par la réalisation d'un rideau de palplanches en pied,
- rénover ou reconstruire le perré inférieur selon son état (nettoyage, rejointoiement et injection de fissure),
- agrémenter le terre-plein du quai inférieur par une dalle en béton désactivé,
- localement améliorer des ancrages pour le perré supérieur et rénover le perré inférieur et le parapet surplombant le quai,
- créer ou moderniser les batardeaux,
- condamner certains points bas,
- laisser en l'état des points calés au-dessus du niveau atteint par la crue exceptionnelle du Rhône,
- mettre en sécurité les ouvrages hydrauliques traversants.

Outre les travaux de confortement, certains dispositifs historiques d'amarrage (bollards et anneaux) ont été supprimés, afin de se prémunir contre les efforts d'amarrage excessifs. Quelques dispositifs demeurent en guise d'ornement mais ne peuvent en aucun cas être utilisés.

3.1 QUAI DU 8 MAI 1945 (S9 ET S10)

Le quai du 8 mai 1945 est situé entre les PK 281.8 et 282.0

Selon la nomenclature adoptée depuis l'étude de diagnostic des quais d'Arles réalisée en 2002, le quai du 8 mai 1945 recouvre les secteurs S9 et S10 (Cf. annexe 1) :

- le secteur S9, correspond à la partie aval du quai comprenant un grand perré incliné protégé en pied par un rideau de palplanches ; un débarcadère métallique fondé sur pieux a été réalisé en 2006 sur le perré ;
- le secteur S10 présente une géométrie mixte avec un quai bas vertical surmonté d'un perré incliné ;

Les coupes-type des ouvrages sur les secteurs S9 et S10 sont présentés en page suivante.

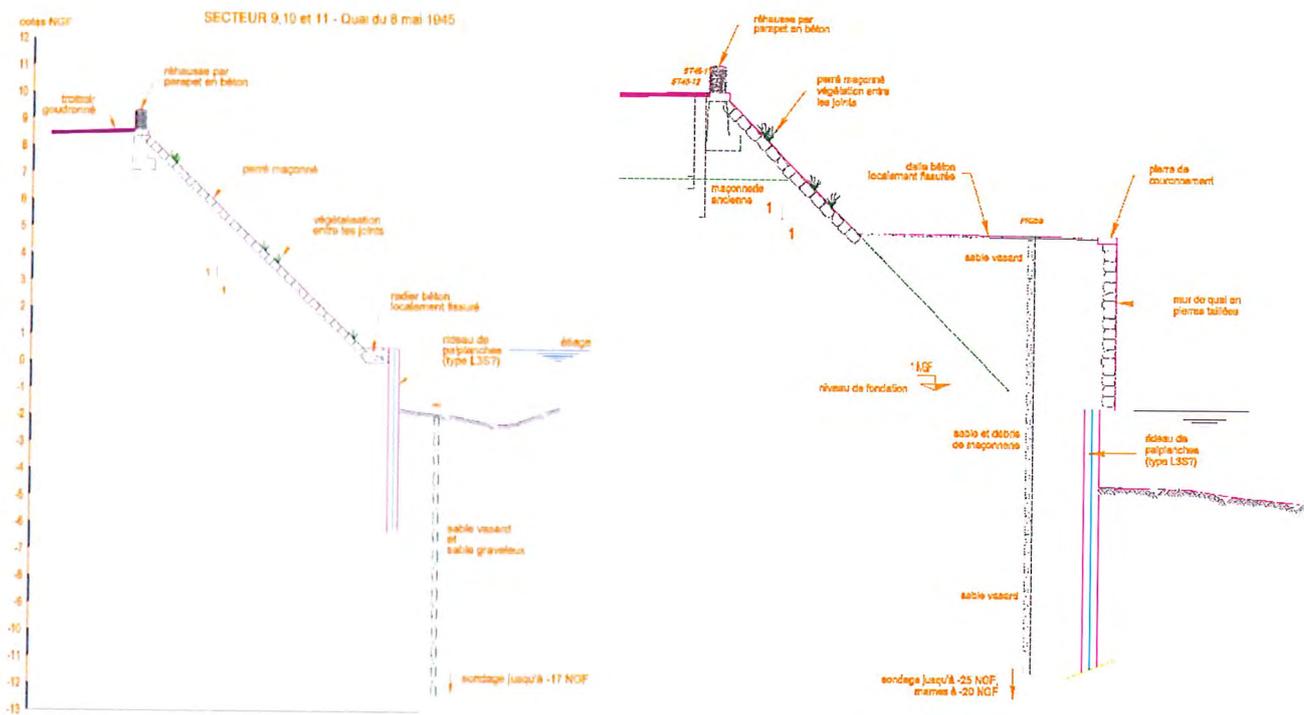


Figure 5. Coupes-type S9 et S10 (source EDD ISL 2017)

La photo ci-dessous prise de l'amont présente en premier plan, le secteur S9 avec son perré incliné et le débarcadere métallique et le secteur S10 en second plan avec son mur de quai en pied et les ducs d'albe.

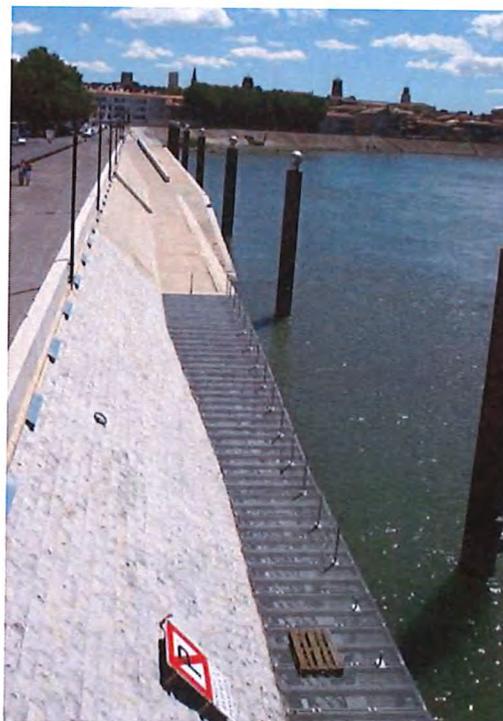


Photo 1. Secteurs S9 et S10

Aucun ouvrage traversant n'est recensé dans ce secteur.

4 ouvertures non batardables dans le parapet sont recensées. Il s'agit d'ouvertures ménagées dans le parapet pour accéder au quai. Le fil d'eau de ces points bas est situé au-dessus de la cote atteinte pour la crue exceptionnelle du Rhône, comme l'ensemble du terre-plein situé côté zone protégée. A ce titre, une brèche en crue conduisant à une entrée d'eau n'est pas envisageable pour ce quai.

3.2 QUAI MARX DORMOY (S11 ET S12)

Le quai Marx Dormoy est situé en rive gauche du Grand Rhône entre les PK 282.0 et 282.4.

Selon la nomenclature adoptée les quais d'Arles depuis l'étude de Diagnostic réalisée en 2002, le quai Marx Dormoy recouvre les secteurs S11 et S12 (Cf. annexe 1).

Le quai Marx Dormoy et le quai du 8 mai 45 ont des profils différents. Le raccordement permet de passer d'un perré incliné à IH/IV à un quai vertical tout en prenant en compte l'exutoire de la roubine du Roy situé dans la zone de raccordement.

Le franchissement de l'exutoire de la roubine du Roy, est assuré par une passerelle de conception similaire au reste du quai. L'ensemble est fondé sur pieux afin de ne pas introduire d'interaction mécanique entre la structure de quai existante et la nouvelle structure.

Le secteur S11 (45 ml) correspond au raccordement avec le quai du 8 mai 1945 situé en amont du quai Marx Dormoy. Il a été réalisé dans les années 60, lors de la construction du quai du 8 mai 1945. Il est caractérisé par l'exutoire d'un canal :

- la Roubine du Roy.

Le schéma ci-dessous illustre la configuration de l'ouvrage. Les principales cotes (m NGF) y sont reportées.

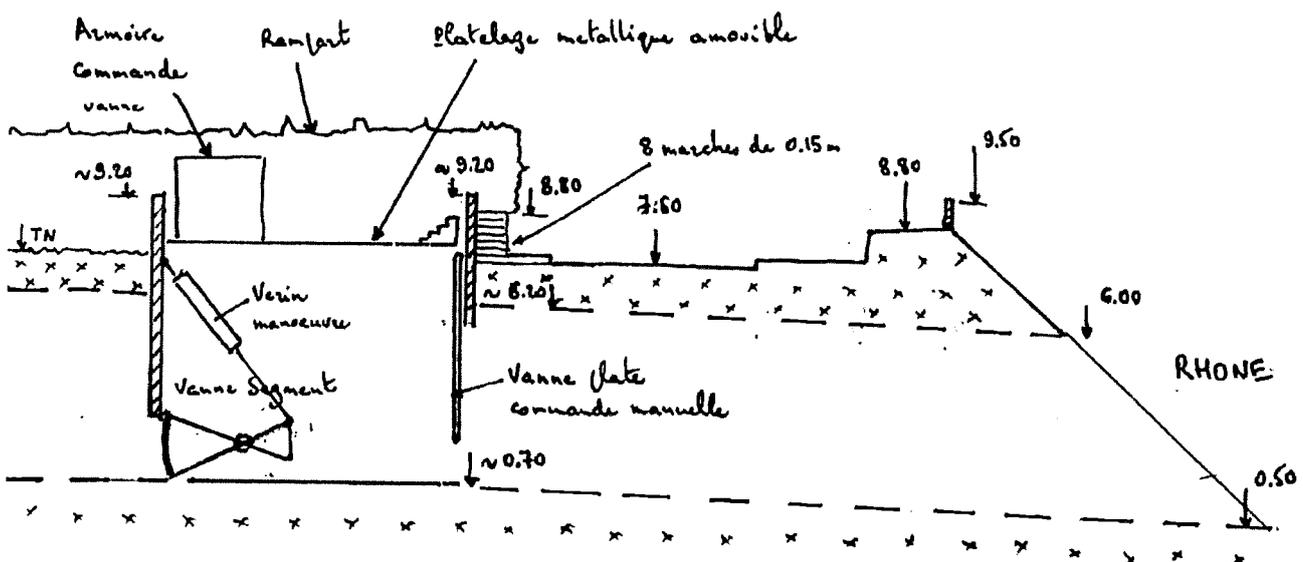


Figure 6. Schéma de principe roubine du Roy

Au niveau de la fosse, le génie civil est constitué par un cadre en béton armé. L'épaisseur des voiles et radiers serait de 30 cm. L'extrait de plan suivant illustre ce point au niveau de la vanne secteur.

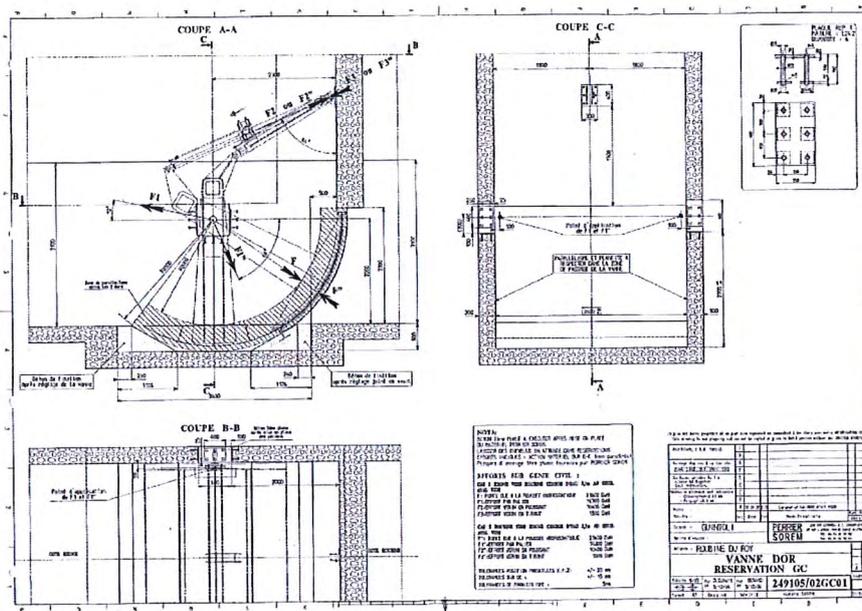


Figure 7. Plan de récolement de la vanne secteur de la roubine du Roy

Le secteur S12 (530 ml) correspondait au quai dans sa configuration d'origine, c'est à dire tel qu'il a été édifié durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Un quai bas en pied d'ouvrage, avec un rideau de palplanches tiranté, a été construit en 2015/2016 pour atteindre l'objectif de résistance à la crue exceptionnelle du Rhône. Par extension, le quai bas est également réalisé sur le secteur 11 afin d'assurer la continuité de la circulation.

Le secteur S12 comprend :

- 4 ouvrages traversants permettant les rejets d'eaux pluviales,
- 7 ouvertures dans le parapet.

A l'instar des ouvertures dans le quai du 8 mai 1945, toutes les ouvertures sont situées au-dessus de la cote atteinte pour la crue exceptionnelle du Rhône.

La photo et la coupe type suivantes illustrent le quai Bas (S12)



Photo 2. Secteurs S11 et S12

3.3 QUAI DE LA ROQUETTE (S13, S14 ET S15)

Le quai de la Roquette est situé entre les PK 282.4 et 283.07. Il a fait l'objet de plusieurs campagnes de travaux de confortement sous la maîtrise d'ouvrage du SYMADREM entre 2002 et 2010.

Selon la nomenclature adoptée depuis l'étude de diagnostic des quais d'Arles réalisée en 2002, le quai de la Roquette recouvre les secteurs S13, S14 et S15 (Cf. annexe 1) :

- le secteur S13 (230 ml) correspond à la partie amont du quai (au niveau du pont de Trinquetaille),
- le secteur S14 (230 ml) correspond à la partie médiane du quai (ancien quai effondré),
- le secteur S15 (195 ml) à la partie aval jusqu'au musoir de l'ancienne écluse d'Arles.

La coupe-type du quai sur le secteur S13 est présentée sur la figure suivante.

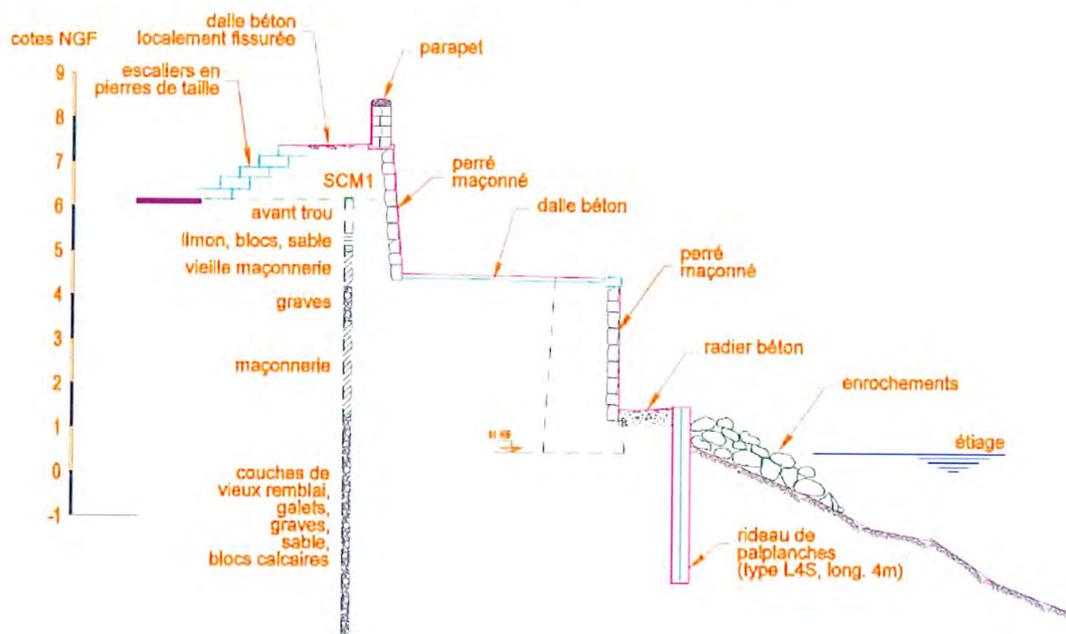


Figure 9. Coupe-type sur secteur S13 (source EDD ISL 2017)

Ce secteur présente la particularité d'avoir fait l'objet de deux interventions spécifiques :

- une dans les années 80 visant à mettre le quai en sécurité ;
- la seconde en 2009 visant à reconstruire le quai bas effondré sur 96 m.

Dans les années 80, un rideau tirant a été battu sur le terre-plein en retrait du mur de quai sur environ 80 m. Dans le cadre des travaux de confortement réalisés en 2009 sur le quai de la Roquette, le mur de quai a été reconstruit en s'appuyant sur le rideau tirant en place suivant le schéma de principe présenté sur la figure ci-dessous.



Photo 4. Quai de la roquette

Le tableau suivant présente les ouvrages traversants présents sur le quai ainsi que les travaux réalisés sur chacun d'entre eux. Les ouvrages sont localisés en annexe 3. Un ouvrage a été supprimé lors des travaux de grosses réparations.

Tableau 2. Synthèse des ouvrages hydrauliques traversants – quai de la roquette

Numéro de l'ouvrage	Gestionnaire et référence	Secteur	Dimensions	Usage	Etat
OH5	Mairie E6	S13	Ovoïde 1,9 x 1,06 m	Exutoire de réseau pluvial	Conforté en 2009 (rejointoiement + nouvelle vanne)
OH6	Aucun	S13	Voûte 1,58 x 1 m	Ouvrage abandonné	Vannage provisoire posé en 2009 en attente de condamnation
OH 7	Mairie E5	S13	Ovoïde 1,6 x 1m	Exutoire de réseau pluvial	Conforté en 2009 (rejointoiement + nouvelle vanne)
OH 8	Mairie E4	S14	Ovoïde 1,8 x 1m	Exutoire de réseau pluvial	Conforté en 2009 (rejointoiement + nouvelle vanne)
OH 9	Mairie E3	S14	Cadre 0,3x0,38 m	Exutoire de réseau pluvial	Conforté en 2009 (Prolongement de l'ouvrage et pose d'une vanne murale et d'un clapet anti-retour)
OH 11	ACCM eau	S15	Voûte 1,55x1 m	By-pass de poste de refoulement des eaux usées	Conforté en 2009 (Rejointoiement des maçonneries)
OH 12	Mairie E2	S15	Voûte	Exutoire du canal de Crapone et de réseau pluvial	Conforté en 2009 (Rejointoiement des maçonneries dans la traversée du quai)

L'OH9 est situé dans l'emprise du mur effondré reconstruit en 2009 (secteur 14). Il a également été repris à cette occasion (Cf. figure ci-dessous). Outre le renforcement du regard existant et le remplacement de la

vanne murale, un clapet anti-retour a été mis en œuvre dans le prolongement de la conduite existante de 300 mm.

Coupe sur OH n°9

Echelle: 1/100 ème

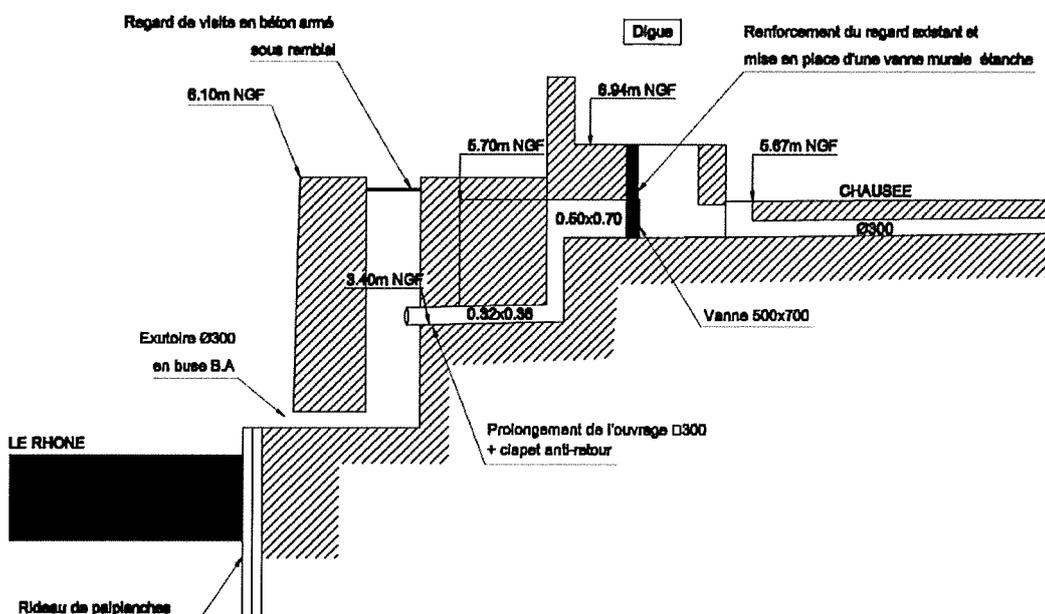


Figure 11. travaux réalisés en 2009 sur OH9 (au droit du mur reconstruit) (source EDD ISL 2017)

Les dispositions retenues pour les OH5, OH7 et OH8 sont similaires et illustrées par les figures suivantes. Pour ces trois ouvrages, une engravure de 1,4 m de largeur, 2,0 m de hauteur et 0,2 m de profondeur a été réalisée dans les maçonneries des ovoïdes pour mettre en place une vanne rectangulaire et son bâti en béton armé. La vanne est manœuvrée par un cric débouchant dans une cheminé situé immédiatement derrière le parapet.

Coupe sur OH n°5

Echelle: 1/100 ème

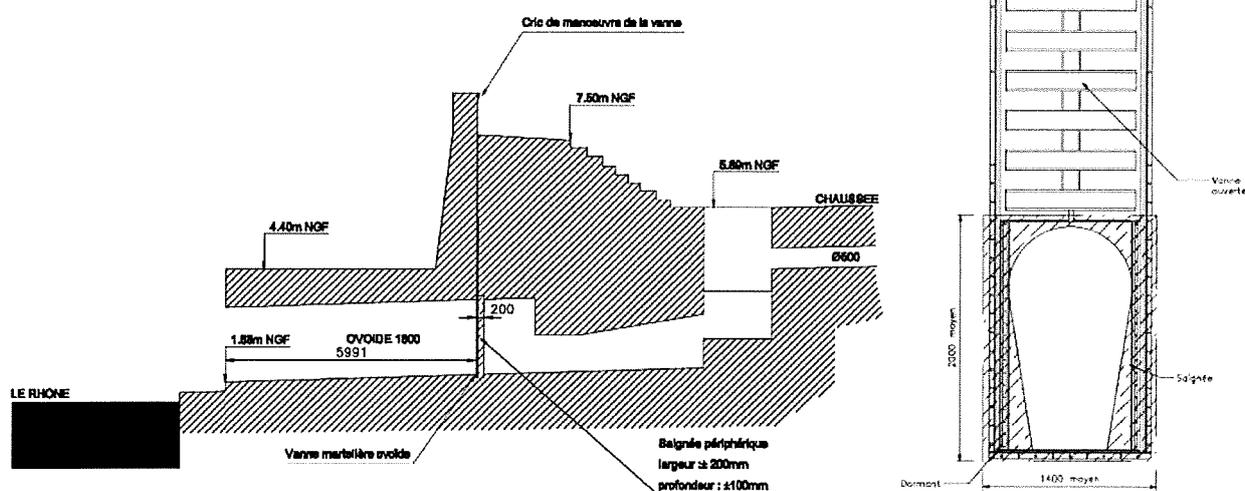


Figure 12. travaux réalisés en 2009 sur OH5 et vannes mises en œuvre (similaires à ceux d'OH7 et OH8) (source EDD ISL 2017)

L'OH6 doit prochainement être condamné après modification du réseau d'eaux usées. Dans l'attente de cette modification, il a été condamné par une vanne bloquée en position fermée. Cette vanne est traversée par un clapet anti-retour de petit diamètre qui permet l'évacuation des eaux susceptibles de s'accumuler côté ville.

Coupe sur OH n°6
Echelle: 1/100 ème

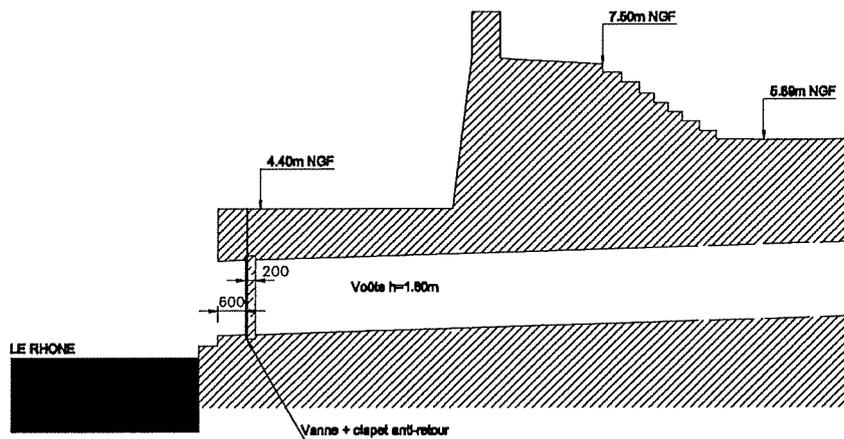


Figure 13. travaux réalisés en 2009 sur OH6 (source EDD ISL 2017)

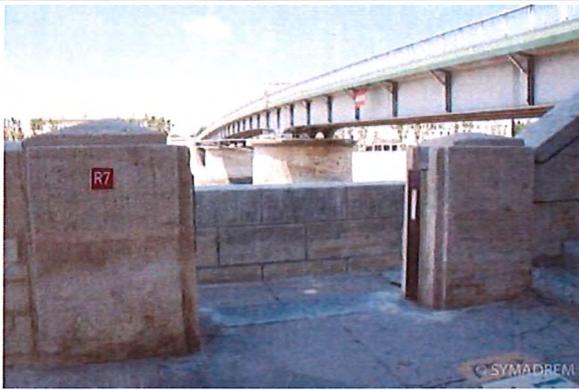
Huit passages batardables (Cf. localisation annexe 2) permettent d'accéder au terre-plein du quai au travers du quai haut. Ils ont tous été intégralement repris lors des travaux de confortement du quai entre 2009 et 2010. 2 passages ont été colmatés.

6 batardeaux ont des poteaux intermédiaires et sur les 6, 1 batardeau (la porte des Châtaignes (R1)) est équipé de jambe de force au niveau du poteau intermédiaire.

Le tableau ci-après précise : les PK Rhône, les largeurs et hauteurs maximales des ouvertures, la cote du seuil de l'ouverture et la cote du parapet.

Tableau 3. Quai de la roquette – passages batardables

Nom Ouvrage	PK Rhône	Largeur ouverture (m)	Hauteur ouverture (m)	Cote Fil_eau (NGF)	Cote parapet (m NGF)
R1	282,37	6,00	2,55	6,36	8,75
R8	282,46	1,50	1,05	7,36	8,48
R7	282,49	1,50	0,90	7,48	8,54
R2	282,61	6,00	1,95	6,29	8,43
R3	282,71	6,00	1,80	6,25	8,27
R4	282,80	6,00	1,80	6,19	8,00
R5	282,85	6,00	1,78	6,21	7,96
R6	282,98	6,00	1,17	6,54	7,74



R7 – hors période de crue



R7 – novembre 2014



R2 – hors période de crue



R2 – novembre 2014



R3 – hors période de crue



R3 – novembre 2014



R4 – hors période de crue



R4 – novembre 2014

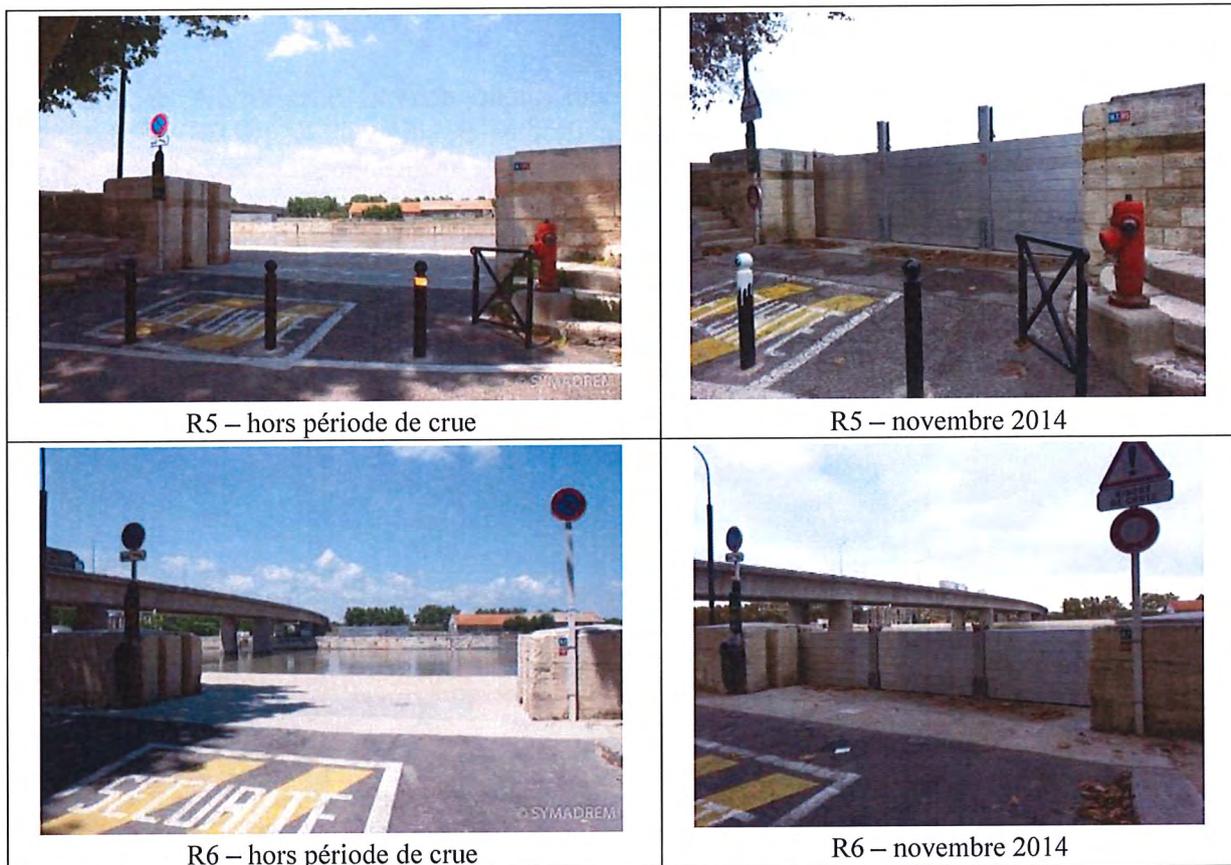


Photo 5. Batardeaux quai de la Roquette – hors période et en période de crue

Tous ces batardeaux sont équipés de dispositifs antivols (Cf. photo ci-dessous). Des poteaux disposés en face des passages batardables, empêchent hors période de crue la circulation de véhicules à quatre roues sur le chemin de halage. En période de crues, ces poteaux permettent d'éviter qu'un véhicule heurte par inadvertance ou volontairement un batardeau (Cf. photo ci-dessous).



Photo 6. Dispositif antivols (à droite) et risque de choc et rupture du batardeau accru en cas d'absence des poteaux urbains (à gauche)

3.4 PARAPET DU REMBLAI DE L'IRPA

Le secteur de l'IRPA est situé en rive gauche du Grand Rhône, dans la traversée d'Arles. Il comprend l'espace situé entre l'aval du quai de la Roquette et l'écluse d'Arles, soit entre les PK 283.07 et 283.5 (PK Ecluse d'Arles). Le parapet concerné par la présente convention est situé entre les PK 283,07 et 283,3.

Dans le cadre des travaux sur les quais d'Arles, le remblai de l'IRPA a été rehaussé et trois rejets d'eaux pluviales (PK 283.26, PK 283.34 et PK 283.44) ont été sécurisés afin d'atteindre les objectifs de protection et de sécurité recherchés. La rehausse est constituée par un mur auto-stable en béton armé. La base de la semelle est située environ 0,7 m sous le terrain naturel.

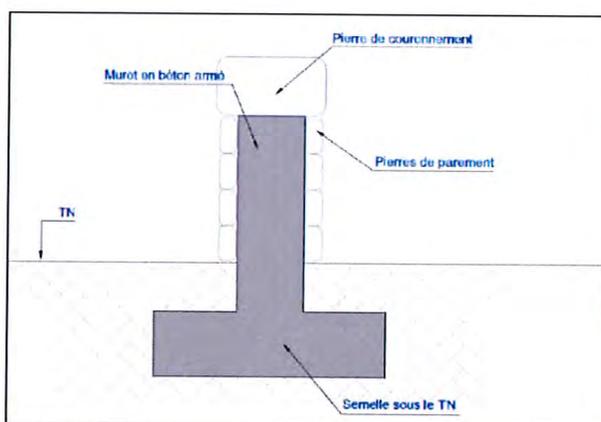


Figure 15. Coupe-type réalisée sur les secteurs A et B du remblai de l'IRPA (source EDD ISL 2017)

Trois passages batardables sont localisés sur ce tronçon. Le tableau ci-après précise : le PK Rhône, les largeurs et hauteurs maximales des ouvertures, la cote du seuil de l'ouverture et la cote du parapet.

Tableau 4. Parapet du remblai de l'IRPA - Batardeaux

Nom Ouvrage	PK Rhône	Largeur ouverture (m)	Hauteur ouverture (m)	Cote Fil_eau (NGF)	Cote parapet (m NGF)
R9	283,07	6,00	0,60	7,20	7,80
R10	283,15	6,00	0,60	7,20	7,80
R11	283,25	2,00	0,60	7,20	7,80





Figure 16. Batardeaux parapet du remblai de l'IRPA (R9, R10 et R11)

3.5 QUAI ST-PIERRE ET TRINQUETAILLE (S4 A S8BIS)

Les quais Saint-Pierre et Trinquetaille sont situés entre le PK 281.8 (amont du Pont des Lions) et le PK 282.6 ; le bâtiment VNF faisant la limite entre le quai Trinquetaille et le quai de la Gare Maritime. Ils ont fait l'objet de plusieurs campagnes de travaux de confortement sous la maîtrise d'ouvrage du SYMADREM, entre 2009 et 2011.

Selon la nomenclature adoptée depuis l'étude de diagnostic des quais d'Arles réalisée en 2002, le quai de Trinquetaille recouvre les secteurs S4 et S5 et le quai Saint Pierre recouvre les secteurs S6, S7, S8 (Cf. annexe 1).

Les secteurs S4, S5, S6 et S7 correspondent à la section de quai comprenant un double perré avec quai intermédiaire supportant un chemin de halage. Le secteur S8 correspond au secteur de la cale de mise à l'eau où le quai bas s'élargit singulièrement pour former une large plate-forme.

A ces secteurs, le secteur S8bis a été ajouté en 2007. Il correspond au quai en amont du secteur S8 avec pour limite amont la station limnimétrique de la CNR. Il comprend la culée rive droite du pont des lions.

La coupe-type illustre le quai du secteur 8bis.

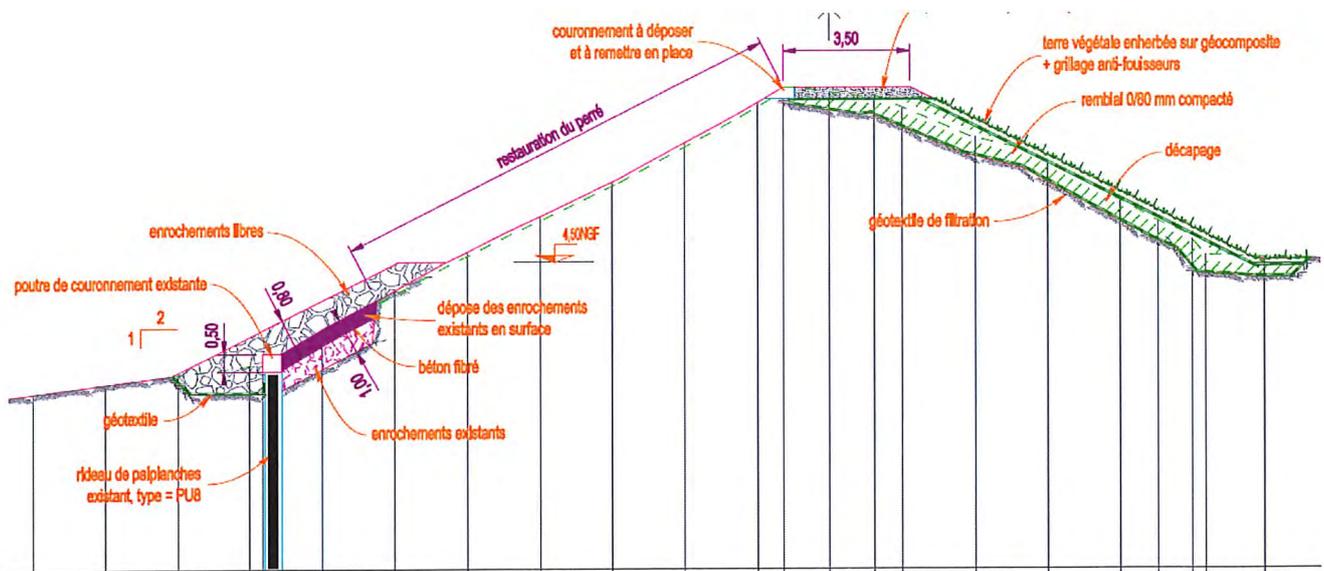


Figure 17. Coupe-type du secteur 8 bis (source EDD ISL 2017)



Photo 7. Secteur 8 bis

La coupe-type suivante illustre le quai St Pierre et Trinquetaille (secteurs 4 à 8)

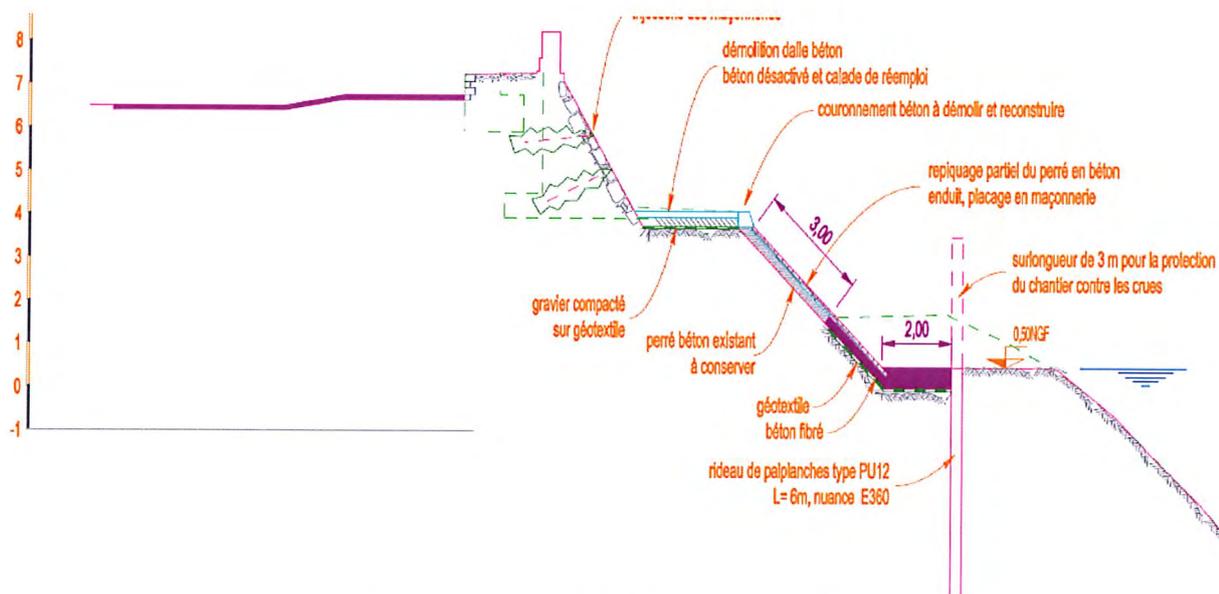


Figure 18. Coupe-type S4 à S8 (source EDD ISL 2017)

Une rampe de mise à l'eau, gérée par VNF, est localisée en aval du quai Trinquetaille, juste avant son raccordement avec le quai de la gare maritime.

Le tableau ci-après donne les principales caractéristiques des ouvrages traversants englobés dans le quai. Les ouvrages sont localisés en annexe 3. Deux ouvrages ont été supprimés, lors des travaux de grosses réparations.

Tableau 5. Synthèse des ouvrages traversants sur le quai Saint Pierre et Trinquetteille

Numéro	Gestionnaire et référence	Localis	Dimensions	Usage	Etat
OH1	SEA	S8bis	Buse 1800 mm	Exutoire pluvial	Conforté en 2010 (curage, clapet, grille)
OH3	Mairie	S7	Buse 300mm	Exutoire pluvial	Conforté en 2010 (changement de canalisation + regard et clapet)
OH5	Mairie E5	S6	Buse 300mm	Exutoire pluvial	Conforté en 2010 (changement de canalisation + regard et clapet)
OH6 Curatiers	Mairie E13	S5	Buse 300mm	Exutoire pluvial	Conforté en 2005 (chemisage + nouvelle vanne)
OH7	Mairie E14	S4	Buse 400mm	Exutoire pluvial	Conforté en 2010 (changement de canalisation + regard et clapet)
OH8	Mairie E15	S4	Canal voûté et ovoïde	Exutoire pluvial	Conforté en 2010 (reconstruction + regard et clapet)

Le schéma suivant, issu du dossier de récolement, indique le mode de confortement retenu pour les ouvrages traversants OH3, 5, 7 et 8.

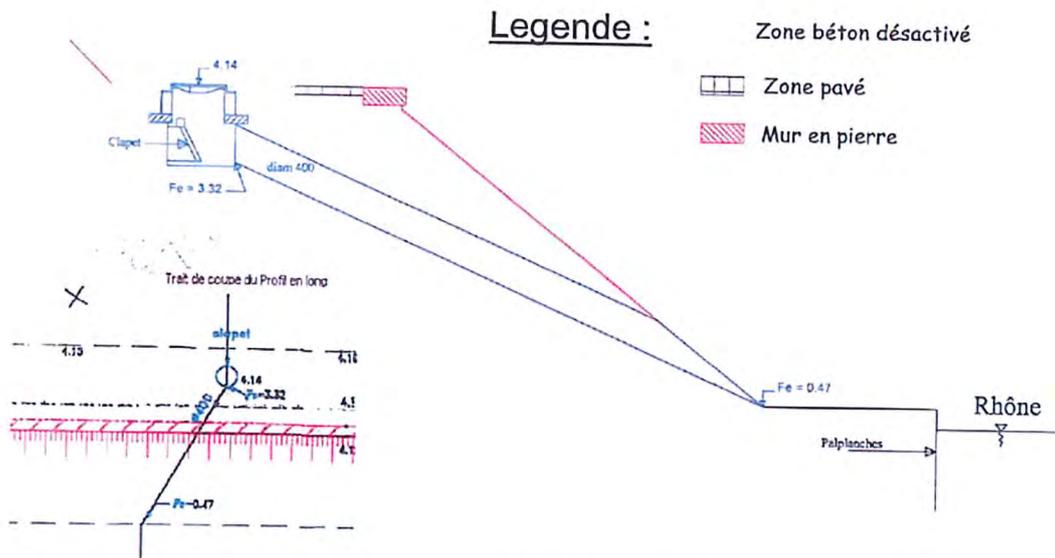


Figure 19. mode de confortement des ouvrages traversants (source EDD ISL 2017)

Lors des travaux, 10 passages batardables ont été modernisés (batardeaux manportables en aluminium) et 7 ont été définitivement condamnés. Il s'agit principalement d'accès piéton par des escaliers dont l'usage était déjà interdit par des grilles métalliques.

Les implantations de ces ouvertures sont figurées sur l'annexe 2. Le tableau ci-après précise : le PK Rhône, les largeurs et hauteurs maximales des ouvertures, la cote du seuil de l'ouverture et la cote du parapet.

Tableau 6. Quais Saint-Pierre et Trinquetaille - batardeaux

Nom Ouvrage	PK Rhône	Largeur ouverture (m)	Hauteur ouverture (m)	Cote Fil_eau (NGF)	Cote parapet (m NGF)
T10	282,18	1,60	1,30	7,51	8,89
T9	282,23	1,60	1,30	7,41	8,86
T1	282,29	5,00	2,70	6,12	8,72
T8	282,35	1,60	1,30	7,34	8,62
T7	282,40	3,00	1,30	7,10	8,53
T6	282,45	3,00	1,30	6,95	8,26
T5	282,48	3,15	1,12	7,03	8,22
T2	282,59	4,20	1,50	6,51	8,21
T3	282,59	1,25	1,50	6,63	8,21

2 batardeaux ont des poteaux intermédiaires, dont 1 (la porte des Curatiers (T1)) est équipé de jambe de force au niveau du poteau intermédiaire. L'extrait de plan suivant présente le dispositif au droit de la porte des Curatiers.

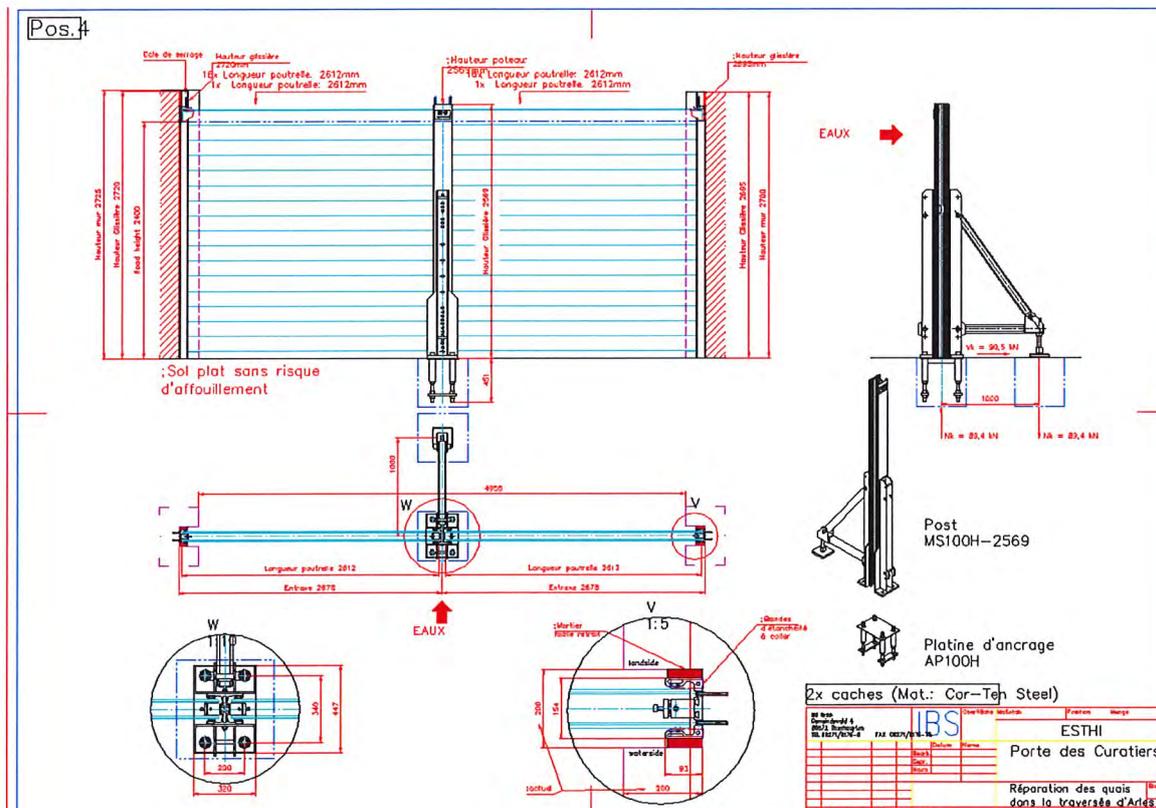
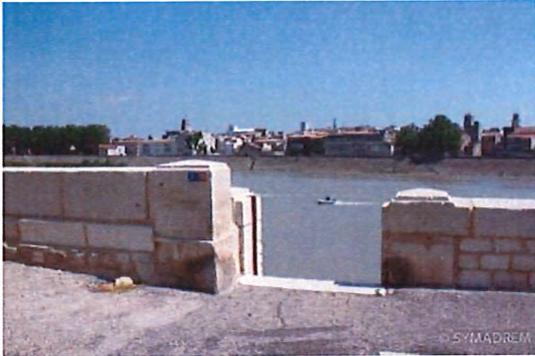


Figure 20. batardeau de la porte des Curatiers (source EDD ISL 2017)

Les photos ci-dessous illustrent ces batardeaux



T10 – hors période de crue



T10 – novembre 2014



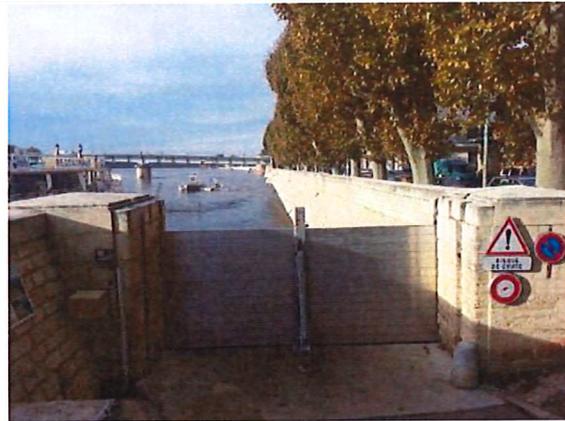
T9 – hors période de crue



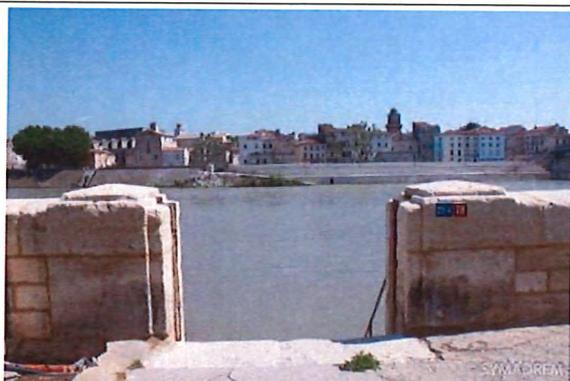
T9 – novembre 2014



T1 – hors période de crue



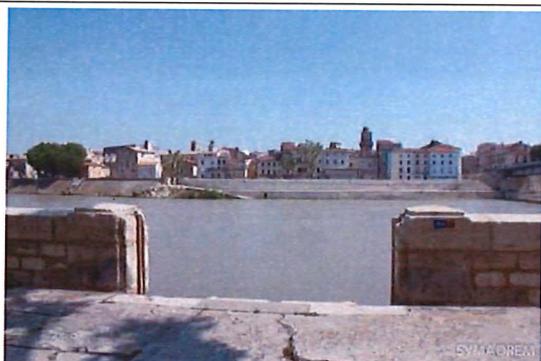
T1 – novembre 2014



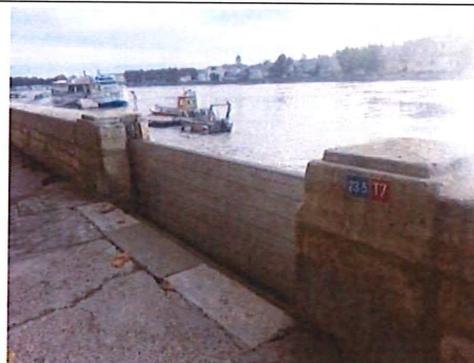
T8 – hors période de crue



T8 – novembre 2014



T7 – hors période de crue



T7 – novembre 2014



T6 – hors période de crue



T6 – novembre 2014



T5 – hors période de crue



T5 – novembre 2014



Photo 8. Quais Saint-Pierre et Trinquetaille – batardeaux hors période et en période de crue

3.6 QUAI GARE MARITIME (S2 ET S3)

La digue de la Gare Maritime est située en rive droite du Grand Rhône, entre les PK 282.6 et 283.2. La partie basse du quai a déjà fait l'objet de deux campagnes de confortement en 2003 et 2005. Dans le cadre des 5^{ème} et 6^{ème} tranches de travaux sur les quais d'Arles, les travaux réalisés sur le quai bas ont été complétés par une intervention sur la partie supérieure du quai afin d'atteindre les objectifs de protection et de sécurité recherchés.

Le quai de la Gare Maritime présente une géométrie homogène sur l'ensemble du linéaire (636 m). Il recouvre les secteurs S2 et S3 suivant la nomenclature précitée (Cf. annexe 1) :

- S2 (45 ml) en aval au droit de la station d'avitaillement conforté en 1981,
- S3 (591 ml) en amont conforté sur un court linéaire (30 ml) en 2003 puis sur le reste du linéaire (561 ml) en 2005.

Le quai de la Gare Maritime comprend un mur maçonné inférieur avec un parement en pierres de taille. Dans la partie aval du quai, des contreforts en maçonnerie ont pu être observés dans le remblai arrière pendant les travaux d'urgence de 2004. Leur espacement et leur géométrie ne sont pas connues avec précision.

Le mur est fondé sur des pieux bois et sur un massif d'environ 1,0 m d'épaisseur constitué de galets et de graves sans doute liés à la chaux et coffré au moyen de pieux et de planches en bois dont les vestiges étaient encore visibles avant les travaux de confortement. Les pieux bois ont un diamètre de 0,3 m et une longueur de l'ordre de 5 m selon une coupe d'archive. La densité des pieux est inconnue.

Les fondations de l'ouvrage sur le secteur S3 ont été reprises en 2003 et en 2004 au moyen d'un rideau de palplanches complété, sur environ la moitié du linéaire par des micropieux. La coupe-type au droit d'un confortement exploitant les deux techniques est présentée ci-dessous.

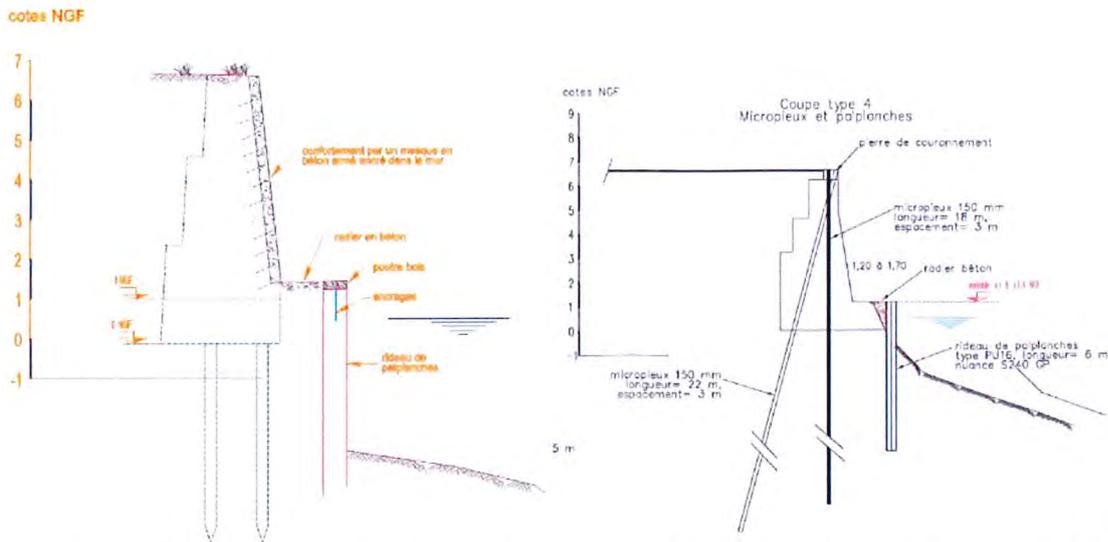


Figure 21. coupes-type de la partie basse du quai de la Gare Maritime et des travaux réalisés sur le quai de la Gare Maritime (source EDD ISL 2017)

Le mur inférieur en maçonnerie a été restauré en reprenant également certaines parties grossièrement réparées au moyen de béton armé. Les grands escaliers permettant d'accéder au pied du quai ont été restaurés.

Pour pallier l'enfoncement constaté de la bathymétrie devant le rideau de palplanche en pied de quai, le rideau de palplanches a été doublé dans les secteurs où il est le plus court (6 m) par des palplanches plus longues (12 m). En complément des travaux réalisés en 2005 sur les ouvrages traversants, de nouvelles vannes ont été posées.

Un mur de rehausse sur le terre-plein du quai a été créé.

Au niveau des bâtiments de VNF, la continuité a été assurée par la réalisation d'un voile en béton armé contre le bâtiment, avec des passages équipés de batardeaux amovibles ou de portillons étanches au droit des ouvertures. L'ensemble des appuis de fenêtre situés sous la cote de la crue exceptionnelle avec revanche de 0,50 m a été rehaussé, avec modification des huisseries.

L'étanchéité du terre-plein entre le quai bas et le quai haut a été réalisée avec une dalle en béton désactivé en surface.

Depuis le parc à matériel de la subdivision VNF d'Arles jusqu'à la station d'avitaillement, l'ouvrage de protection présente les dimensions et les caractéristiques géométriques des parapets existants sur les quais d'Arles.

Un garde-corps est disposé en bordure de quai au droit des bâtiments VNF. On note également la présence de 3 soupiraux obturables en période de crues.

La coupe-type ci-dessous illustre la partie haute de la rehausse en section courante

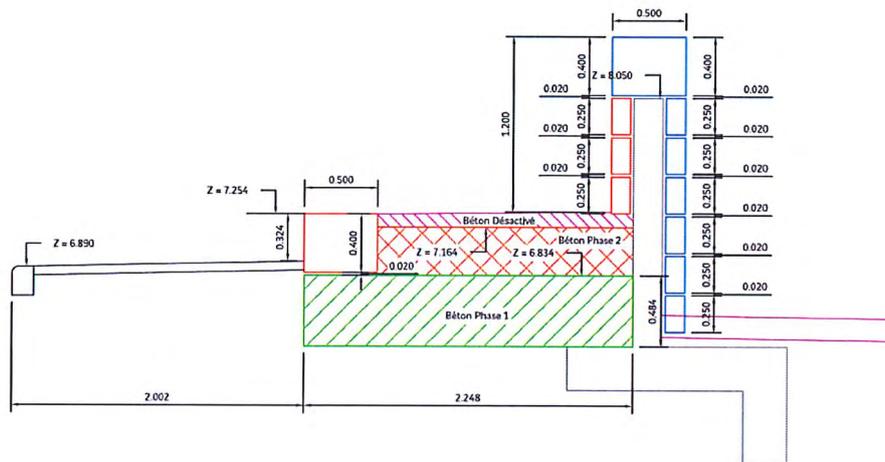


Figure 22. Quai de la gare maritime - caractéristiques du mur de rehausse (source EDD ISL 2017)

La coupe suivante illustre le principe retenu au droit du bâtiment VNF.

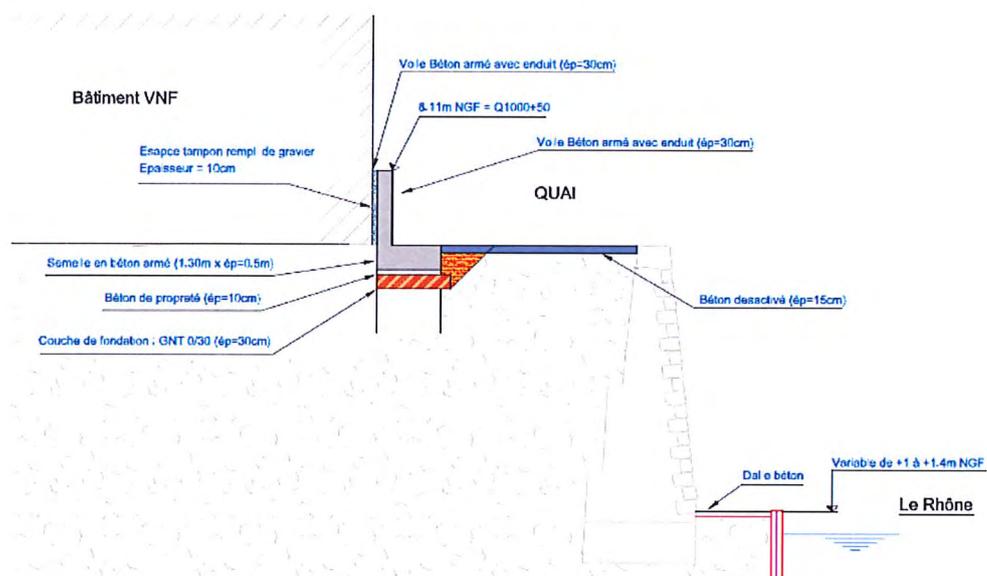


Figure 23. Coupe-type du quai au droit de VNF (source EDD ISL 2017)



Photo 9. Quai de la Gare Maritime (aval et amont)



Photo 10. Sopiriaux obturables en périodes de crues.

Deux ouvrages traversants sont recensés sur le quai (secteur S3). Leur implantation figure sur l'annexe 3 :

- l'exutoire E16
- l'exutoire E17

11 ouvertures (7 batardeaux ont des poteaux intermédiaires et aucun ne dispose de jambe de force) sont présentes dans la partie haute du quai. Les implantations de ces ouvertures sont figurées sur l'annexe 2.

Le tableau ci-après précise le PK Rhône, les largeurs et hauteurs maximales des ouvertures, la cote du seuil de l'ouverture et la cote du parapet.

Tableau 7. Quai de la Gare Maritime – batardeaux

Nom Ouvrage	PK Rhône	Largeur ouverture (m)	Hauteur ouverture (m)	Cote Fil_eau (NGF)	Cote parapet (m NGF)
T11	282,61	1,50	0,75	7,27	8,00
T12	282,64	3,00	1,65	6,66	8,00
T13	282,65	1,50	1,65	6,84	8,00
T14	282,66	3,00	1,65	6,59	8,00
T15	282,68	4,50	1,65	6,57	8,00
T16	282,72	6,00	1,65	6,62	8,00
T17	282,86	4,50	1,65	6,57	8,00
T18	283,01	4,50	1,45	6,66	8,00
T19	283,12	6,00	1,15	6,80	8,00
T20	283,15	6,00	0,95	7,04	8,21
T4	283,21	4,20	1,28	6,86	8,22

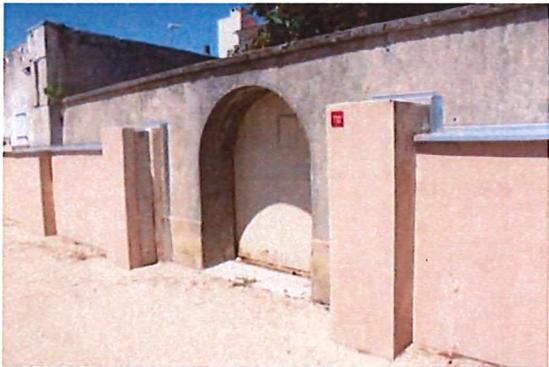
Les photos ci-dessous illustrent ces batardeaux



T11 – hors période de crue



T11 – novembre 2014



T12 – hors période de crue



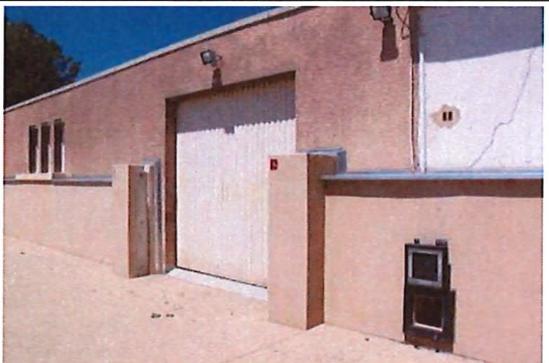
T12 – novembre 2014



T13 – hors période de crue



T13 – novembre 2014



T14 – hors période de crue



T14 – novembre 2014



T15 – hors période de crue



T15 – novembre 2014



T16 – hors période de crue



T16 – novembre 2014



T17 – hors période de crue



T17 – novembre 2014



T18 – hors période de crue



T18 – novembre 2014



T19 – hors période de crue



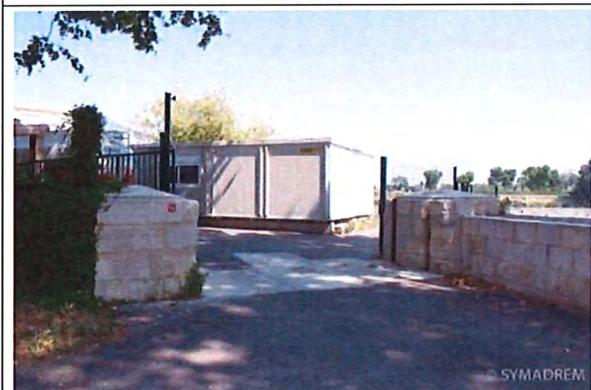
T19 – novembre 2014



T20 – hors période de crue



T20 – novembre 2014



T4 – hors période de crue



T4 – novembre 2014

3.7 QUAI DE LA GABELLE (S1)

Le quai de la Gabelle est situé en rive droite du Grand Rhône entre les PK 283.2 et 283.5. Il a fait l'objet de plusieurs campagnes de travaux de confortement sous la maîtrise d'ouvrage du SYMADREM entre 2001 et 2011. Selon la nomenclature adoptée depuis l'étude de diagnostic des quais d'Arles réalisée en 2002, le quai de la Gabelle recouvre le secteur S1 (Cf. annexe 1).

La géométrie du quai est homogène sur l'ensemble du linéaire (260 m). Il comprend :

- un perré inférieur en maçonnerie dont le fruit est de l'ordre de 1,1/1,
- un chemin de halage revêtu de béton d'environ 3 m de largeur
- un perré supérieur en maçonnerie qui est en fait un ouvrage poids au profil triangulaire ;
- une crête revêtue de gravier et calée à une cote de l'ordre 8,0 m NGF soit environ 1,4 m au-dessus du terrain naturel aval ;
- un talus aval enherbé de pente 2/1.

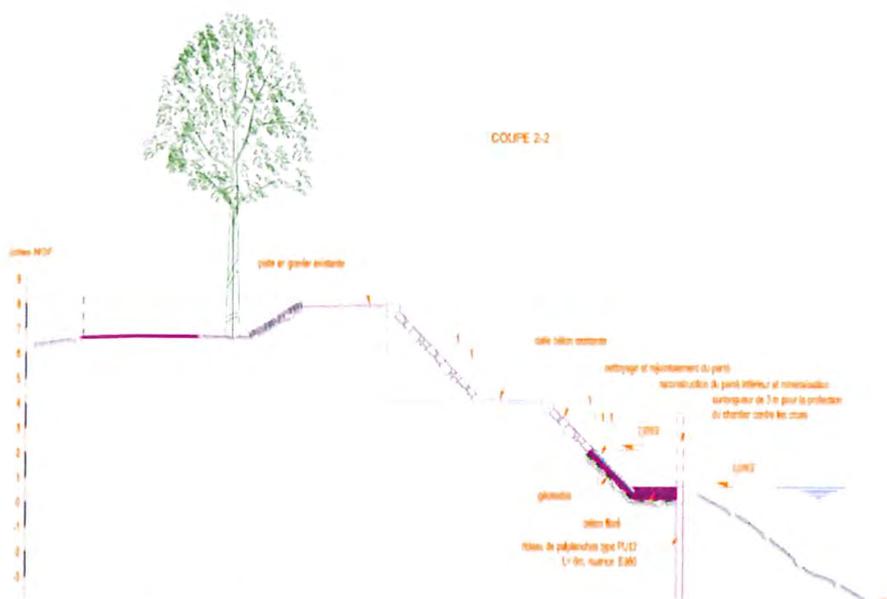


Figure 24. Coupe-type S1 (source EDD ISL 2017)



Photo 11. Quai de la Gabelle (S1)

Article 4 : Etat des lieux

Les parties conviennent que l'état des lieux des ouvrages est celui figurant dans les documents suivants :

- Etude de dangers (EDD) des quais d'Arles mise à jour après travaux du Plan Rhône (rapport ISL 10F-013-RM-24-C) en date de novembre 2017
- Etude de l'exutoire de la roubine du Roy (rapport ISL 10F-013-RM-21-A) en date d'août 2015
- Etude de l'exutoire du canal de Craponne (rapport ISL 10F-013-RM-15-A) en date d'août 2015

Lorsqu'il est mis fin à l'une des affectations, un état des lieux sortant contradictoire est dressé.

Article 5 : Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur le lendemain du jour de la signature de la convention par les parties.

Article 6 : Durée

La présente convention est consentie pour une durée illimitée à compter de la date de signature de la convention par les parties.

Article 7 : Attributions et obligations du SYMADREM

Le SYMADREM, affectataire de la destination protection contre les crues du Rhône de l'ouvrage, a à sa charge :

La veille hydrologique des crues, surveillance, l'entretien et l'exploitation des quais en toutes circonstances dans leur globalité conformément à la réglementation relative aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et à la sûreté des ouvrages hydrauliques. Son affectation comprend notamment la prise en charge financière des études et des documents exigés par la réglementation, en dehors des prestations, citées explicitement dans la présente convention, à charge de VNF (article 8) ou de la commune d'Arles (article 9).

Le SYMADREM maintient un niveau de sûreté des ouvrages correspondant au niveau de crue atteint par la crue exceptionnelle du Rhône, dont le débit de pointe à la station de Beaucaire/Tarascon est estimé à 14 160 m³/s.

Le SYMADREM signale à VNF et la commune tout dysfonctionnement et tout désordre susceptible d'affecter les ouvrages objets de la superposition d'affectations.

Article 8 : Attributions et obligations de VNF

VNF affectataire de la destination navigable du domaine public fluvial, a à sa charge :

- La délivrance auprès de tiers des conventions d'occupation temporaire des ouvrages après avis et prescriptions écrites de la commune d'Arles et du SYMADREM ;
- La gestion (garde, surveillance, entretien, réparations et renouvellement) du garde-corps et des trois soupiraux englobés dans le quai de la gare maritime ;
- La veille hydrologique des crues du Rhône auprès du Service de Prévision des Crues (SPC) du Grand Delta (<https://www.vigicrues.gouv.fr/>) et plus particulièrement de la prévision faite à la station Beaucaire/Tarascon ;
- La dépose ou le rabatement du garde-corps précité, à compter d'une prévision supérieure à 6 000 m³/s et sa repose après crue,
- L'obturation des trois soupiraux englobés dans le quai de la gare maritime, à compter d'une prévision supérieure à 6 000 m³/s et leur ouverture après crue,
- La publication des avis de batellerie,
- L'information par avis à batellerie de toutes les mesures temporaires réglementaires relatives aux modifications des conditions de navigation à destination de tous les usagers de la voie d'eau (bateaux en navigation ou amarrés).
- L'information systématique des services de secours concernant toutes avaries potentielles ou avérées qui menaceraient l'intégrité des navires et leurs équipements.
- le contrôle du respect des prescriptions définies dans l'avis à la batellerie N°1 à savoir l'interdiction stricte de s'amarrer dans la traversée d'Arles hors stationnements autorisés et réglementés par COT, ou par arrêté préfectoral,
- La mise en œuvre de toutes les procédures réglementaires comprenant les procédures de déplacement d'office, induite notamment par les situations de péril imminent, et ce dans la limite de ses prérogatives.
- le contrôle des ouvrages objets de la superposition d'affectations dans le cadre de leur destination navigable et notamment la vérification de leur conformité avec les normes et prescriptions techniques en vigueur ;
- l'établissement, après une crue supérieure à 6000 m³/s, d'un procès-verbal relatif à ces opérations (mise en œuvre, contrôle et événement particulier) et la transmission au SYMADREM au plus tard le 31 décembre de l'année écoulée.

VNF conserve l'exploitation des ouvrages relatifs à la navigation ainsi que ses prérogatives de gestionnaire sur les ouvrages, en conformité avec l'affectation « navigation ».

VNF s'engage à ne mettre aucune barrière sur les quais et interdit le stationnement de ses véhicules de manière à ne pas entraver la circulation piétonne conformément aux objectifs du programme de réparations des quais.

Article 9 : Attributions et obligations de la Commune

La commune, affectataire de la destination voirie et circulation piétonne et de la destination évacuation des eaux pluviales, a à sa charge :

- l'exploitation (y compris la surveillance, l'entretien et les grosses réparations) de la voirie communale qui longe les ouvrages ;
- l'exploitation des dépendances routières jouxtant les ouvrages,
- la mise en œuvre et l'exploitation de la signalétique d'accès aux chemins de halage des quais et aux abords des ouvrages ;
- la propreté et le nettoyage du chemin de halage en toutes circonstances, du chemin de crête et des murs et perrés de quais comprenant notamment la suppression des graffitis ;
- L'entretien et l'exploitation des chemins de halage en conformité avec l'affectation « voirie et circulation piétonne ».

Elle a à sa charge la gestion des batardeaux en toutes circonstances selon les termes suivants :

- la veille hydrologique des crues du Rhône auprès du Service de Prévision des Crues (SPC) du Grand Delta (<https://www.vigicrues.gouv.fr/>) et plus particulièrement de la prévision faite à la station Beaucaire/Tarascon ;
- la mise en place, l'exploitation, le stockage en lieu sûr et l'entretien courant des 31 batardeaux ainsi que des rainures et des seuils des passages batardeaux. Toute modification structurelle ou remplacement des batardeaux, des rainures et des seuils, fait l'objet d'une validation par le SYMADREM, qui ne pourra intervenir que par écrit. Les modalités d'entretien courant ont été remises à la Commune par le SYMADREM. Toute modification des modalités d'entretien courant de la part du SYMADREM devra être portée à la connaissance de la Commune. Toute modification des modalités d'entretien courant de la part de la Commune devra être validée au préalable par le SYMADREM.
- La mise en place des batardeaux est assurée par la commune, dès que le débit à la station de Beaucaire/Tarascon est supérieur à 6000 m³/s. Les batardeaux sont cadenassés pour éviter le vol. Avant mise en œuvre, la commune informe le SYMADREM et VNF par téléphone et par courriel (Cf. coordonnées en annexe 4) de sa décision de mettre en œuvre les batardeaux et après mise en œuvre de la bonne mise en place des batardeaux. Elle adresse par courriel et courrier le procès-verbal de contrôle des batardeaux (Cf. alinéa ci-dessous) ;
- Afin de prévenir le risque de rupture en cas de défaut de montage et conformément aux recommandations de l'étude de dangers, un contrôle extérieur ou interne par un personnel dont les compétences devront être attestées est réalisé par la commune a minima sur les batardeaux les plus vulnérables, soit les batardeaux dont la hauteur est supérieure à 1,50 m et qui comporte un ou plusieurs poteaux intermédiaires (11 sur les 31)
- Pendant la durée de présence des batardeaux, des inspections régulières sont effectuées par la commune afin de s'assurer du maintien de l'intégrité des batardeaux et notamment de l'absence de vandalisme ;
- Hors période de crues, la commune veille à l'intégrité des poteaux urbains disposés au droit des batardeaux et destinés à empêcher le stationnement de véhicules hors période ou en période de crue et à réduire le risque de choc volontaire ou involontaire sur les batardeaux ;
- Le démontage des batardeaux est opéré, au plus tard 10 jours après que le débit constaté à la station de Beaucaire/Tarascon soit passé en dessous de 6000 m³/s ;
- Au démontage un inventaire des pièces est réalisé ;
- Après crue, un procès-verbal relatif à ces opérations (mise en œuvre, contrôle et événement particulier) est établi par la commune et adressé au SYMADREM au plus tard le 31 décembre de l'année écoulée.

- Compte tenu du seuil de débit pour la mise en place des batardeaux (fréquence de mise en œuvre de 2 ans), la commune est dispensée d'exercice spécifique de mise en place.

Elle a à sa charge la gestion des ouvrages hydrauliques traversants en toutes circonstances selon les termes suivants :

- La veille hydrologique des crues du Rhône auprès du Service de Prévision des Crues (SPC) du Grand Delta (<https://www.vigicrues.gouv.fr/>) et plus particulièrement de la prévision faite à la station Beaucaire/Tarascon ;
- La mise en place, la surveillance, l'entretien courant, les réparations et le renouvellement des organes de fermeture des ouvrages hydrauliques traversants (vannes, martellières, clapet anti-retour). Toute modification structurelle ou remplacement de ces organes fait l'objet d'une validation par le SYMADREM, qui ne pourra intervenir que par écrit. Les modalités d'entretien courant ont été remises à la Commune par le SYMADREM. Toute modification des modalités d'entretien courant de la part du SYMADREM devra être portée à la connaissance de la Commune. Toute modification des modalités d'entretien courant de la part de la Commune devra être validée au préalable par le SYMADREM ;
- La fermeture des ouvrages hydrauliques traversants est assurée par la commune, en fonction de la corrélation Pluie/Crues du Rhône ou du Vigueirat ;
- Après crue, un procès-verbal relatif à ces opérations (mise en œuvre, contrôle et événement particulier) est établi par la commune et adressé au SYMADREM, au plus tard le 31 décembre de l'année écoulée ;
- Compte tenu du seuil de débit pour la fermeture de ces organes (fréquence de mise en œuvre de 1 à 3 ans), la commune est dispensée d'exercice spécifique de mise en place.

Article 10 : Accès

En application de l'article R 4241-70 du Code des Transports, les agents de VNF, les agents de la commune et les agents du SYMADREM ainsi que les entreprises intervenant pour le compte des parties ont librement accès aux ouvrages.

A l'exception des personnes dûment autorisées et mentionnées au 1er alinéa et aux cas particuliers mentionnés ci-après, il est rappelé que la circulation sur les quais est régie par l'article R 4241-68 et 69 du Code des Transports, et sauf autorisation dûment obtenue, la circulation n'est autorisée que pour les piétons.

La commune par son affectation « voirie et circulation piétonne » possède le pouvoir de police et réglemente la circulation et l'accessibilité au public.

Cas particuliers :

- L'accès à la rampe de mise à l'eau du quai Saint Pierre doit demeurer libre au public dans sa fonction exclusive « mise à l'eau des embarcations au moyen de véhicules motorisés » en tout temps où la voie d'eau est navigable (donc hors Restriction de Navigation en Période de Crues). Il peut être dérogé à cette règle à la demande du SYMADREM ou de la commune d'Arles sur autorisation préalable de VNF.

Une signalisation spécifique sera mise en place et entretenue par VNF exposant l'usage exclusif et réservé aux usagers de la cale de mise à l'eau et les risques de poursuite encourues par les utilisateurs ne répondant pas à ce critère.

VNF est responsable de l'entretien de la rampe de mise à l'eau pour sa fonction « navigation ».

- Sur la rive gauche du Rhône entre la limite Nord du pont de la RN113 (PK283.020) et le PK 283.250 la circulation cyclable (non motorisée) est autorisée sur le tracé de la Via-Rhône (laquelle fait l'objet d'une superposition d'affectation par ailleurs entre VNF et la commune d'Arles).
Une signalisation spécifique sera mise en place et entretenue par la commune exposant l'usage exclusif et réservé aux cyclistes et les risques de poursuite encourues par les utilisateurs ne répondant pas à ce critère. Cette circulation se fait sous la responsabilité de la commune.

Article 11 : Dommages

Le SYMADREM est responsable des dommages causés aux personnes, aux biens, aux ouvrages et aux dépendances du domaine public fluvial au droit de l'ouvrage dont il a la charge, dès lors qu'il est établi que ces dommages sont en lien direct avec l'affectation dont il est bénéficiaire.

La commune est responsable des dommages causés aux personnes, aux biens, aux ouvrages et aux dépendances du domaine public fluvial au droit des ouvrages dont elle a la charge, dès lors qu'il est établi que ces dommages sont en lien direct avec l'affectation dont elle est bénéficiaire.

VNF est responsable des dommages causés aux personnes, aux biens, aux ouvrages et aux dépendances du domaine public fluvial au droit de l'ouvrage dont il a la charge, dès lors qu'il est établi que ces dommages sont en lien direct avec l'affectation dont il est bénéficiaire.

Article 12 : Délivrance des autorisations d'occupation temporaire sur les ouvrages

Toute demande d'autorisation d'occupation temporaire des ouvrages est délivrée par VNF en sa qualité de gestionnaire du domaine public fluvial.

Pour chacune des demandes d'autorisation, il sollicitera préalablement à toute délivrance d'autorisation l'avis du SYMADREM et de la commune, qui ne pourra intervenir que par écrit.

La commune par son affectation « voirie et circulation piétonne » est libre d'utiliser les quais en vue de l'organisation d'événements publics. Elle n'a pas, à ce titre, de demande de convention ou d'autorisation d'occupation temporaire à déposer auprès de VNF. Toutefois elle est tenue de solliciter au préalable l'avis du SYMADREM et de VNF pour vérification du respect des autres affectations.

Article 13 : Droits réels

La présente convention n'est pas génératrice de droits réels au sens de l'article L 2126-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Article 14 : Dispositions financières

La présence convention est accordée à titre gratuit dans la mesure où la superposition d'affectation ne génère ni dépenses, ni privation de revenus pour VNF.

Article 15 : Modification des ouvrages

Toute modification géométrique et intrinsèque des ouvrages est soumise préalablement à l'avis des parties. Cet avis ne peut intervenir que par écrit.

En tout état de cause, elle doit garantir le maintien de l'affectation de l'ouvrage qui est intégrée dans les systèmes d'endiguement « Rive gauche » et « Camargue Insulaire ».

Tout projet de modification des ouvrages, dès lors qu'il est de nature à modifier les conditions de la présente convention, fait l'objet, après approbation du projet de modification, d'un avenant à la présente convention.

Article 16 : Résiliation

L'une ou l'autre des parties peut demander à tout moment la résiliation de la présente convention sous réserve du respect d'un préavis de douze (12) mois, de l'établissement d'un état des lieux, d'une remise en état éventuelle des ouvrages exploités par l'une ou l'autre des parties et d'une compensation financière éventuelle.

Le non-respect par l'une ou l'autre des parties, des termes de la présente convention entraîne, après mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception de l'une des parties, restée infructueuse pendant un délai de 15 jours, la résiliation de celle-ci.

Article 17 : Règlement des litiges

La loi applicable à la présente convention est la loi française.

Tout litige survenant dans l'application de la présente convention, tant en ce qui concerne son interprétation que son exécution, est, à défaut d'accord amiable entre les parties, réglé en faisant appel à une tierce personne publique indépendante des parties et agréée par celles-ci.

A défaut, tout litige survenant dans l'application de la présente convention est porté devant la juridiction administrative du ressort du siège du Département, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou en requête, déposés par la partie la plus diligente.

Article 18 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention et notamment la réception de tous les actes extrajudiciaires, les parties font élection de domicile :

Voies Navigables de France
2, rue de la quarantaine
69321 LYON Cedex 5

SYMADREM
1182 Chemin de Fourchon
VC 33
13200 ARLES

Ville d'Arles
Hôtel de ville
13200 ARLES

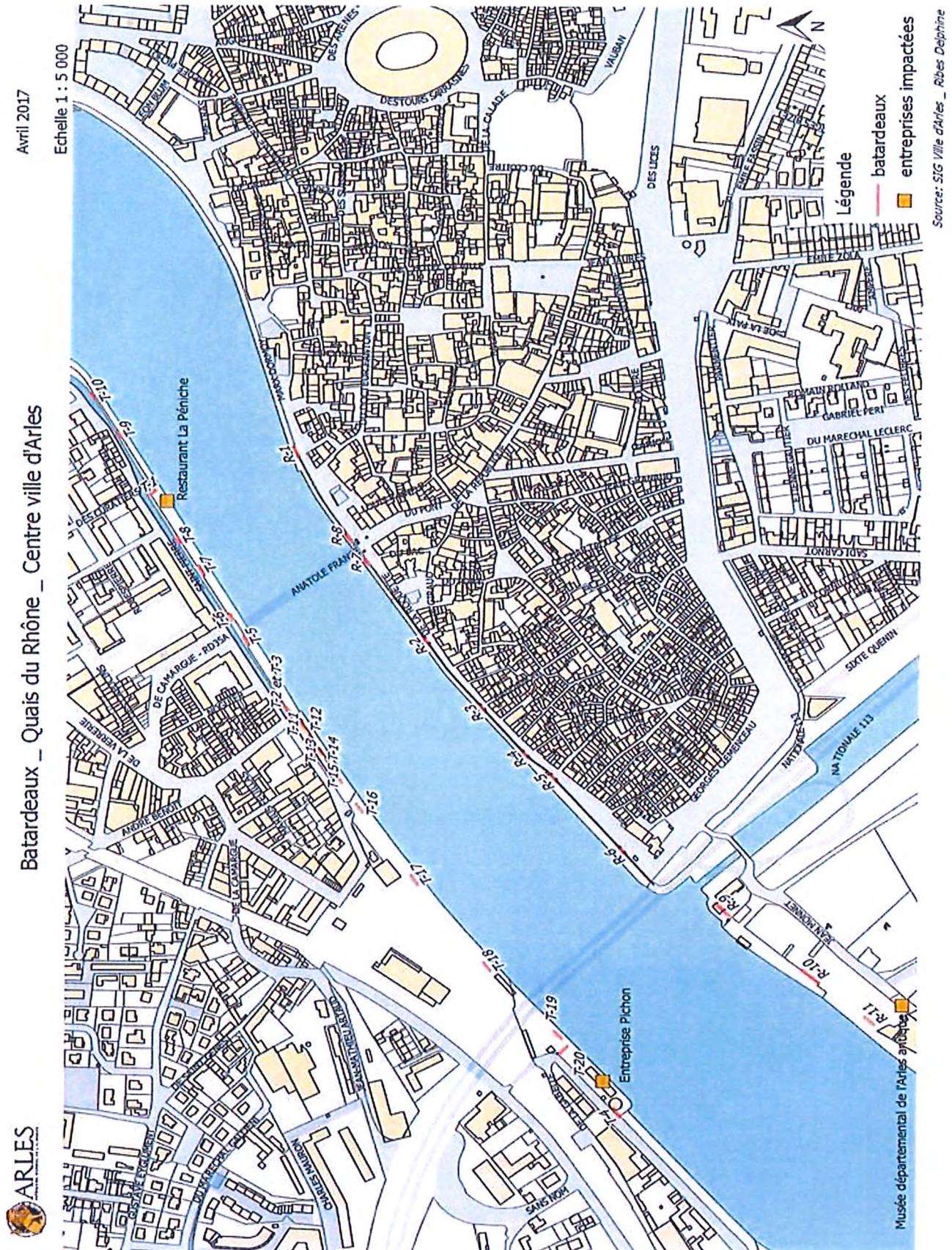
FAIT en 3 exemplaires, à Arles, le

<p>Pour VNF, La Directrice Territoriale Rhône Saône</p> <p>Cécile AVEZARD</p>	<p>Pour le SYMADREM, Le Président</p> <p>Jean-Luc MASSON</p>	<p>Pour la Commune d'Arles, Le Maire</p> <p>Hervé SCHIAVETTI</p>
---	--	--

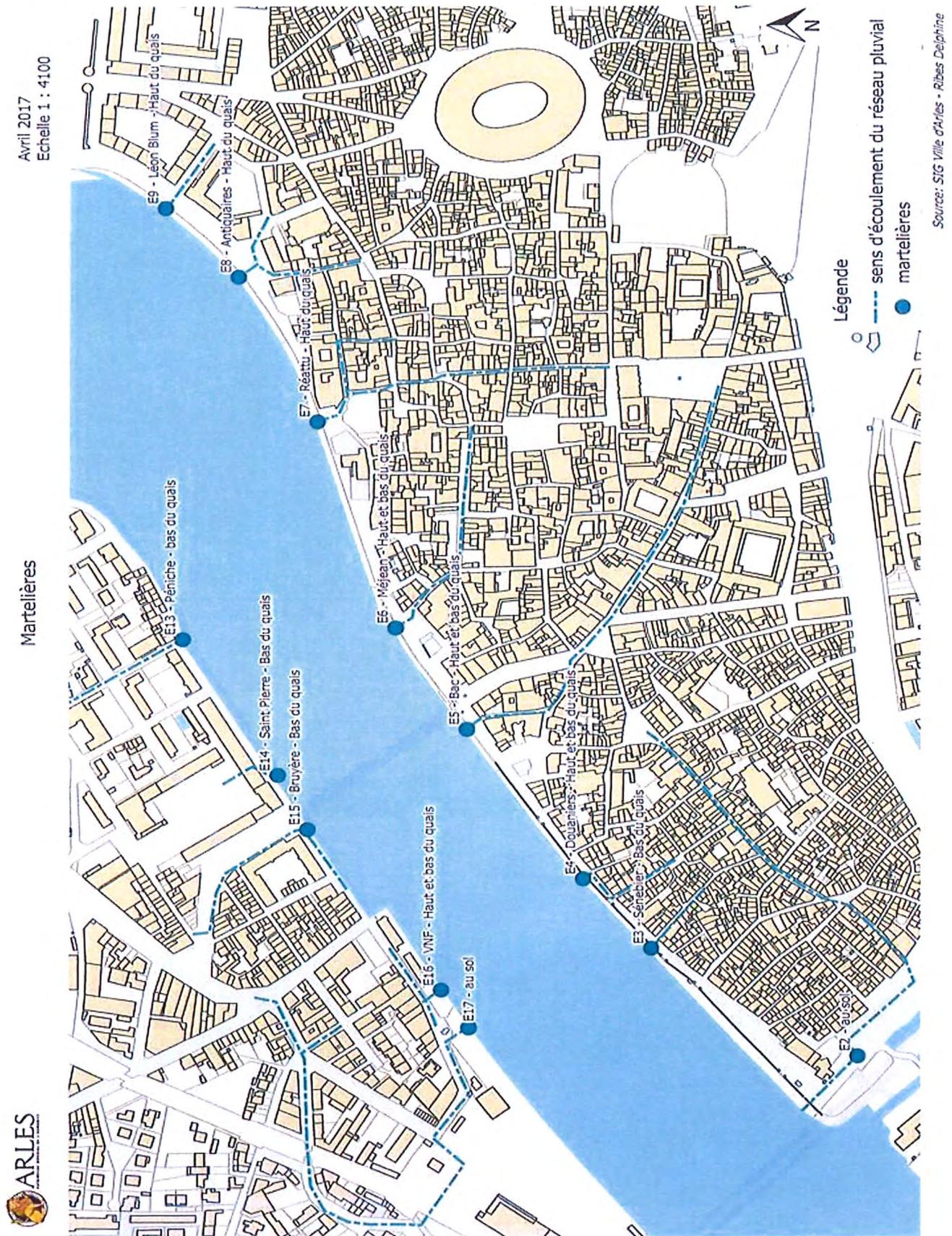
Annexe 1 : sectorisation des ouvrages



Annexe 2 : localisation des batardeaux



Annexe 3 : localisation des ouvrages hydrauliques traversants



Annexe 4 : coordonnées SYMADREM, VNF et Commune d'Arles

	STRUCTURE OU SERVICE	FONCTION	NOM	PRENOM	TELEPHONE PORTABLE	NUMERO FIXE DIRECT	MAIL	FAX	OBSERVATIONS EVENTUELLES
CONTACTS HORS CRISE	VNF DTRS	Responsable sécurité défense	NOROTTE	Olivier	07.88.55.35.98		olivier.norotte@vnf.fr	04.72.56.59.01	
	VNF DTRS	Direction fonctionnelle	Secrétariat direction			04.72.56.59.00	dir.rhonaone@vnf.fr	04.72.56.59.01	
	VNF DTRS Grand Delta	Subdivisionnaire	BEGON	Christophe	07.61.81.74.71		christophe.begon@vnf.fr	04.90.96.91.36	
	VNF DTRS Grand Delta	Subdivision territoriale	Secrétariat subdivision			04.90.96.00.85	subdi.granddelta@vnf.fr	04.90.96.91.36	
GESTION DE CRISE	VNF DTRS Astreinte Axe Sud	Astreinte subdivisions territoriale	Cadre d'astreinte territorial		06.72.93.71.73	04.90.97.97.32 (Hennes ouvrées)	astreinte.grand-delta@vnf.fr	04.90.96.91.36	Mail et fax non consulté automatiquement
	VNF DTRS Astreinte Direction	Astreinte direction	Cadre d'astreinte direction		06.77.04.34.64		veille-dtrs@vnf.fr	04.72.56.59.01 04.72.56.59.36	Mail et fax non consulté automatiquement
CRISE ET HORS CRISE	SYMADREM	Président du SYMADREM	MASSON	Jean-Luc	06.09.51.52.54	04.90.49.49.13	jean-luc.masson@symadrem.fr	04.90.49.98.17	
	SYMADREM	Directeur Général	GAUTIER	Jean-Pierre	06.16.67.13.81	04.90.49.98.19	jean-pierre.gautier@symadrem.fr	04.90.49.98.17	
	SYMADREM	Directeur Général Adjoint	MALLET	Thibaut	06.17.37.09.02	04.90.49.49.67	thibaut.mallet@symadrem.fr	04.90.49.98.17	
	SYMADREM	Ingénieur Travaux	MERCIER	Pascal	06.18.41.97.26	04.90.49.49.40	pascal.mercier@symadrem.fr	04.90.49.98.17	
	SYMADREM	Ingénieur Exploitation	CHARDES	Séverine	06.20.80.10.69	04.90.49.49.68	severine.chardes@symadrem.fr	04.90.49.98.17	
CRISE ET HORS CRISE	Mairie d'Arles	Directeur Général des Services Techniques	GIRAND	Philippe	06.76.86.53.68	04.90.49.39.73	p.girand@ville-arles.fr		
		Secrétariat des services techniques				04.90.49.39.73			
		Responsable service Risques Majeurs	RIBES	Delphine	06.31.05.56.15	04.90.49.39.10	d.ribes@ville-arles.fr		
		Responsable de la Direction Voirie	FAURE	Stéphane	06.47.46.92.63	04.90.49.39.04	s.faure@ville-arles.fr		
		Secrétariat Direction Voirie				04.90.49.39.17			

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-28



EXPLOITATION DES OUVRAGES

*Autorisation du Système d'Endiguement Fluvial Camargue Insulaire
Approbation du dossier d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6
du Code de l'Environnement et sollicitation du Préfet des Bouches-du-Rhône.*

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	
de la réception par le Sous-Préfet le :	06 AVR. 2018
de la publicité le :	11 AVR. 2018

DELIBERATION N° : 2018-28

RAPPORTEUR : M. MASSON

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Autorisation du Système d'Endiguement Fluvial Camargue Insulaire
Approbation du dossier d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du
Code de l'Environnement et sollicitation du Préfet des Bouches-du-Rhône.

I - PREAMBULE

La présente délibération entre dans le cadre du décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques dit « décret digues » pris en application de l'article modifié L 562-8-1 du Code de l'Environnement.

Ce décret stipule que les systèmes d'endiguement de classe A et B doivent faire l'objet d'une demande de ré-autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement, avant le 31 décembre 2019. A défaut, à compter du 1^{er} janvier 2021, les ouvrages ne seront plus constitutifs d'une digue et l'autorisation dont bénéficiaient ces ouvrages sera réputée caduque.

Les systèmes d'endiguement et les zones protégées associées à ces derniers, identifiés aujourd'hui dans le Delta du Rhône sont les suivants :

- Système d'endiguement fluvial de la Rive Gauche du Rhône et du Grand Rhône ;
- Système d'endiguement fluvial de la Rive Droite du Rhône et du Petit Rhône ;
- Système d'endiguement fluvial de la Camargue Insulaire (Grand Rhône Rive Droite et Petit Rhône Rive Gauche) ;
- Système d'endiguement maritime de la Camargue Insulaire reliant les embouchures respectives avec la mer du Petit Rhône et du Grand Rhône ;
- Système d'endiguement fluvial du quartier des Marguilliers à Beaucaire.

Le SYMADREM dispose, par arrêté du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement du 24 janvier 2018 portant agrément d'organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques de : l'agrément n°62-c « Dignes et Petits Barrages – Etudes et diagnostics » et de l'agrément n°62-d « Dignes et Petits Barrages – Etudes, diagnostics et suivi de travaux » jusqu'au 30 décembre 2021.

Le SYMADREM réalise progressivement les études de dangers des différents systèmes d'endiguement.

Par délibérations n°2016-52 en date du 20 octobre 2016 (dossier initial) et n°2017-31 du 23 juin 2017 (dossier mis à jour après instruction par les services de l'Etat), le SYMADREM a approuvé, dans le cadre de la procédure d'autorisation des travaux de création d'une digue entre Tarascon et Arles et de mesures associées, les demandes d'autorisation des systèmes d'endiguement respectivement de la « Rive Gauche » et des « Marguilliers ».

Ces demandes ont fait l'objet d'une enquête publique fin d'année 2017 et ont reçu un avis favorable du CODERST respectivement le 7 mars 2018 côté Bouches-du-Rhône et le 13 mars 2018 côté Gard.

.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

Les arrêtés préfectoraux devraient être signés en avril 2018.

II – OBJET

Dans la continuité des précédentes procédures, la présente délibération a pour objet d'approuver la demande de ré-autorisation du système d'endiguement fluvial « Camargue Insulaire ».

Conformément à la réglementation, le dossier d'autorisation comprend toutes les dispositions prévues aux articles R214-6 du Code de l'Environnement, notamment les pièces suivantes :

- ✓ Le nom et l'adresse du demandeur, ainsi que son numéro SIRET ou, à défaut, sa date de naissance ;
- ✓ L'emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés
- ✓ La nature, la consistance, le volume et l'objet de l'ouvrage, des travaux;
- ✓ L'estimation de la population de la zone protégée et l'indication du niveau de la protection (en cours de détermination), au sens de l'article R. 214-119-1, dont bénéficie cette dernière ;
- ✓ La liste, le descriptif et la localisation sur une carte à l'échelle appropriée des ouvrages préexistants qui contribuent à la protection du territoire contre les inondations et les submersions ainsi que, lorsque le pétitionnaire n'est pas le propriétaire de ces ouvrages, les justificatifs démontrant qu'il en a la disposition ou a engagé les démarches à cette fin ;
- ✓ Les moyens de surveillance prévus et, si l'opération présente un danger, les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident ; les consignes de surveillance des ouvrages en toutes circonstances et des consignes d'exploitation en période de crue.
- ✓ Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier,
- ✓ L'étude de dangers du système d'endiguement ;

Cette demande d'autorisation fera l'objet d'une instruction par les services de l'Etat.

III – LE SYSTEME D'ENDIGUEMENT FLUVIAL « CAMARGUE INSULAIRE »

Le système d'endiguement « Camargue Insulaire » pour lequel, il est demandé l'autorisation est constitué de digues de 1^{er} rang et de certaines protections de berges en enrochements, quand la largeur du ségonnal (ou franc-bord) est inférieure à 20 mètres.

L'objectif du système d'endiguement fluvial « Camargue Insulaire » est de protéger les sous-zones protégées par ce système, des crues du Rhône jusqu'aux niveaux de protection affichés ci-après. Les niveaux de protection ont été déterminés et justifiés dans l'étude de dangers jointe au dossier d'autorisation du système d'endiguement. Conformément à la réglementation, ces niveaux de protection sont déterminés avec une probabilité résiduelle de rupture d'ouvrage, qui ne peut excéder 5 %.

Ce système d'endiguement fluvial est sans efficacité contre les tempêtes marines et contre l'impluvium local, qui peuvent être également sources d'inondation de la zone protégée.

Les digues de 1^{er} rang du système d'endiguement fluvial « Camargue Insulaire » représentent un linéaire d'ouvrages d'environ 100 km. Le système a été découpé en 33 tronçons homogènes. Les longueurs des tronçons, les PR digues encadrant ces tronçons, figurent dans les tableaux définis ci-après.

.../...

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

Tableau 1. système d'endiguement fluvial « Camargue Insulaire »
tronçons de digue de 1^{er} rang Petit Rhône rive gauche (PRG)

N°	Libellé	Linéaire (m)	PR Digue	
			début	Fin
PRG1	Trinquetaille	1 576	PRG 281.1	PRG 282.5
PRG2	Cazeneuve-Augéry	5 268	PRG 282.5	PRG 287.4
PRG3	Beaumont	724	PRG 287.4	PRG 288.5
PRG4	Beaumont-Cavalès	6 601	PRG 288.5	PRG 294.5
PRG5	Cavalès - St Gilles	2 858	PRG 294.5	PRG 297.2
PRG6	St-Gilles - Figarès	923	PRG 297.2	PRG 298.2
PRG7	future digue résistante à la surverse (Figarès)	1 760	PRG 298.2	PRG 299.8
PRG8	La Galante - Albaron	6 698	PRG 299.8	PRG 306.55
PRG9	Albaron	1 181	PRG 306.55	PRG 307.7
PRG10	Albaron-Eymini	5 546	PRG 307.7	PRG 313
PRG11	Eymini-Sénebier	7 808	PRG 313	PRG 320.75
PRG12	Sénebier	1 057	PRG 320.75	PRG 322
PRG13	Sénebier-Icard	6 872	PRG 322	PRG 329.5
PRG14	Mas d'Icard - Bac	1 606	PRG 329.5	PRG 330.5
PRG15	Aval Bac du Sauvage	1 158	PRG 330.5	PRG 332.1
PRG16	Port Dromar	1 227	PRG 332.1	PRG 334.55
PRG17	Port l'Amarée	1 358	PRG 334.55	PRG 336
PRG18	L'Amarée	504	PRG 336	PRG 336.5
PRG19	Embouchure	491	PRG 336.5	PRG 337
Sous total Petit Rhône Rive Gauche		55 216	PRG 281.1	PRG 337

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

Tableau 2. Système d'endiguement fluvial « Camargue Insulaire »
tronçons de digue de 1^{er} rang Grand Rhône rive droite (GRD)

N°	Libellé	Linéaire (m)	PR Digue	
			début	Fin
D1	Défluent	1 136	PRG 281.1	GRD 281.8
GRD1	Quais	1 716	GRD 281.8	GRD 283.5
GRD2	Papeteries Etienne	790	GRD 283.5	GRD 284.15
GRD3	Emmaus	1 441	GRD 284.15	GRD 285.25
GRD4	Passeron-Monlong	3 240	GRD 285.25	GRD 288
GRD5	Monlong	1 037	GRD 288	GRD 288.9
GRD6	Montlong-Beaujeu	6 311	GRD 288.9	GRD 295.15
GRD7	Beaujeu-l'Armelière	3 142	GRD 295.15	GRD 298.2
GRD8	L'Armelière-la Commanderie	7 561	GRD 298.2	GRD 305.5
GRD9	La Commanderie-Bois Verdun	4 042	GRD 305.5	GRD 309.25
GRD10	Bois Verdun-Chartrouse	1 897	GRD 309.25	GRD 311.8
GRD11	Chartrouse-La Louisiane	1 247	GRD 311.8	GRD 313.1
GRD12	La Louisiane-L'Esquineau	7 957	GRD 313.1	GRD 319.4
GRD13	L'Esquineau-Palissade (future digue résistante à la surverse)	4 368	GRD 319.4	GRD 323.3
Sous total Grand Rhône Rive droite		45 885	PRG 281.1	GRD 323.3

Les berges en enrochements incluses dans le système d'endiguement fluvial « Camargue Insulaire » sont les suivantes :

Tableau 3. Système d'endiguement fluvial « Camargue Insulaire » berges du Petit Rhône RG

N° tronçon	Libellé	PK Rhône	
		début	Fin
D1	Amont pont fourques	280.95	281.05
PRG1	Trinquetaille	281.2	282.1
PRG2	Mas d'Yvan	285.65	286.3
PRG4	La trésorière	289	290.25
PRG4	Mas Léotaud	291.3	292
PRG4	Portamaud	293	293.6
PRG5	Petit Beaujeu	295	295.5
PRG6-7	Figarès	297.8	298.75
PRG8	Case brune	300.8	302.2
PRG8	Lauricet	303	304.3

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

PRG8	Mas de la vigne	305.1	305.5
PRG8	Amont Albaron	306.2	306.3
PRG9	Albaron	306.5	307.6
PRG10	Mas Combet	307.7	308.3
PRG10	Paty de la trinité	309.9	310.2
PRG10	Mas d’Alivon	310.4	310.5
PRG10	Les Bruns	310.8	311.1
PRG10	Amont Eymini	311.4	311.9
PRG10	Eymini	312.1	312.25
PRG11	Eymini Sud	314.85	314.85
PRG11	Eymini Sud (2)	314.95	315.25
PRG11	Mas de Ballarin	316.85	317.2
PRG11	Sénebier	318.8	321.25
PRG13	Château d’Astouin	324.9	325
PRG13	Cabanes Cambon	325.25	326
PRG14	La Fadaise	330.4	330.6
PRG13	Les Baumelles	325.6	325.6
PRG13	La Fadaise	330.35	330.4
PRG18	L’Amarée	336	336.25
PRG19	Le Tiki	336.5	337

Tableau 4. Système d’endiguement fluvial « Camargue Insulaire » - berges du Grand Rhône RD

N° tronçon	Libellé	PK Rhône	
		début	Fin
GRD2	Papèteries	283.5	283.7
GRD 4-5-6	Triquette – Fort de Pâques	286.2	289.8
GRD6	Sansouires	290.1	290.2
GRD7	Aube de Bouic	297	297.2
GRD7	L’Armelière	297.5	297.9
GRD8	Tour de Cazeau	301.5	301.8
GRD9	Petit Patis	306.3	307.2
GRD12	Chamone	314.5	315
GRD12	Barcarin	315.5	317
GRD13	Salins	320.2	321
GRD 4-5-6	Triquette - Montlong	286.2	288.9
GRD7	Aube de Bouic	297	297
GRD12	Chamone	315	315

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

GRD12	Eglise Barcarin	315.8	315.9
GRD12	Mas des Peupliers (1)	317.6	317.6
GRD12	Mas des Peupliers (2)	317.85	317.9
GRD12	Estacade de l'Esquineau	318.5	318.65
GRD13	Salins (1)	320	320
GRD13	Salins (2)	320.6	320.6
GRD13	Salins (3)	321.3	321.6
GRD13	Salins (4)	321.75	321.75
GRD13	Salins (5)	321.85	321.85

IV – ZONE PROTEGEE PAR LE SYSTEME D'ENDIGUEMENT FLUVIAL « CAMARGUE INSULAIRE »

La zone protégée par le système d'endiguement s'étend sur 657 km². Elle est répartie sur 2 communes. Le tableau ci-dessous donne pour chaque commune : la surface de la commune, la surface de la commune comprise dans la zone protégée, le pourcentage par commune de la surface communale comprise dans la zone protégée, le poids (en %) de chaque commune dans la zone protégée.

Tableau 5. Superficie de la zone protégée – bilan à l'échelle communale

Commune	Surface Commune (m ²)	Surface communale dans la ZP (m ²)	Surface communale dans la ZP (%)	Poids dans la ZP (%)
Arles	757 541 805	395 877 879	52.3%	60.3%
Saintes-Maries-de-la-Mer	371 765 889	260 725 610	70.1%	39.7%
TOTAL		656 603 490		100 %

La population INSEE résidant dans la zone protégée représentent environ 13 500 personnes. La population DGF (= population INSEE + 1 habitant par résidence secondaire) représente, quant à elle environ 15 000 personnes.

La carte en page suivante, superposant le bâti existant à la zone protégée, permet de voir que l'essentiel des enjeux est concentré : en tête de Camargue dans le quartier de Trinquetaille ; dans la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer en bordure du littoral et le long de la RD 570 juste au nord de la commune ; dans les hameaux de Salin de Giraud et du Sambuc en bordure du Grand Rhône rive droite ; dans les hameaux de Saliers et d'Albaron en bordure du Petit Rhône rive gauche.

Les autres enjeux humains sont disséminés dans la plaine du delta.

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

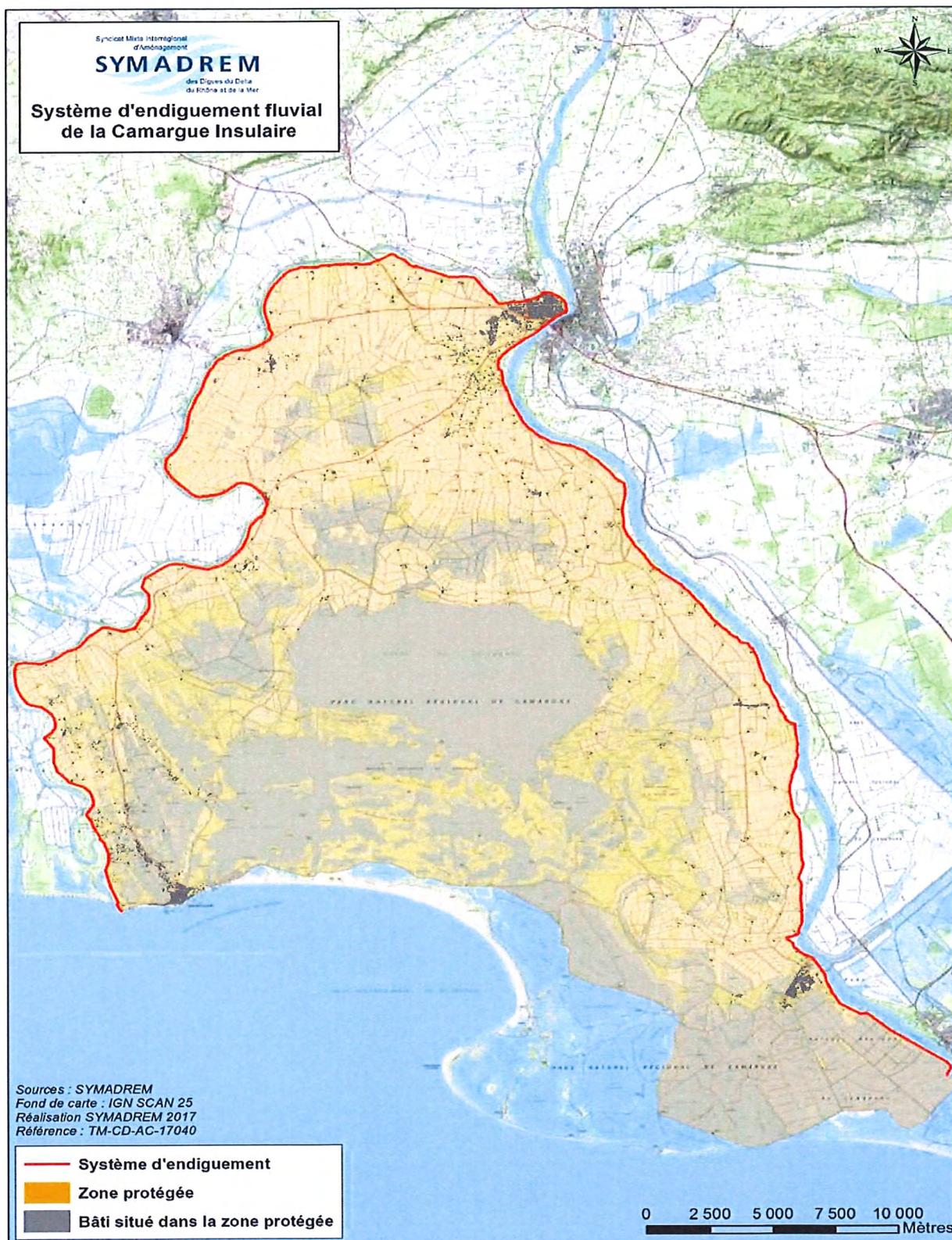


Figure 1. Système d'endiguement fluvial « Camargue Insulaire » - zone protégée et bâti

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

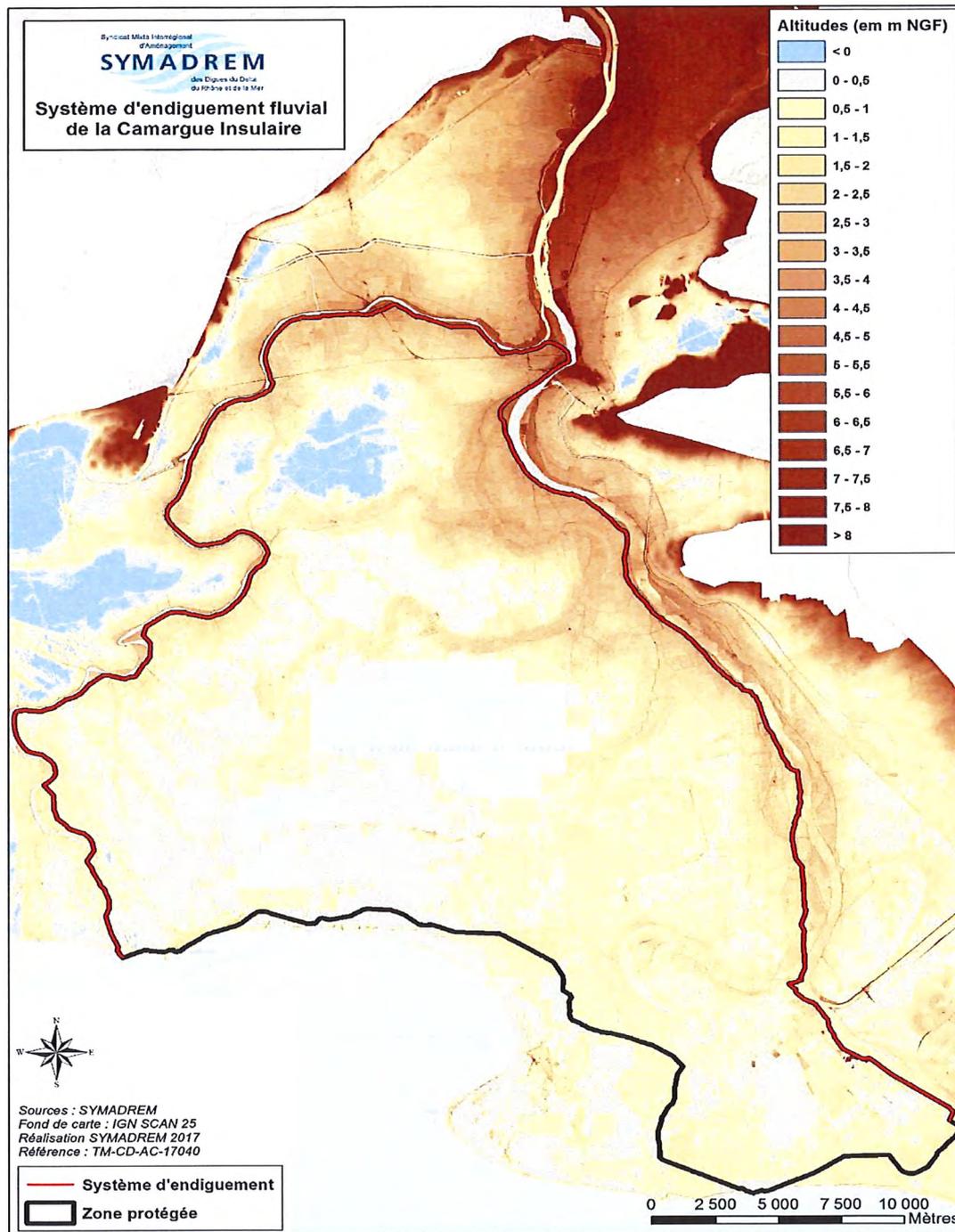


Figure 2. Zone protégée et modèle numérique de terrain

La zone protégée est découpée en 39 sous-zones protégées considérés comme hydrauliquement homogènes vis-à-vis des inondations du Rhône. Elles ont été délimitées à partir de l'évaluation des probabilités de brèches (bande de sécurité), et des différents scénarios d'inondation. La carte ci-dessous illustre ce découpage.

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

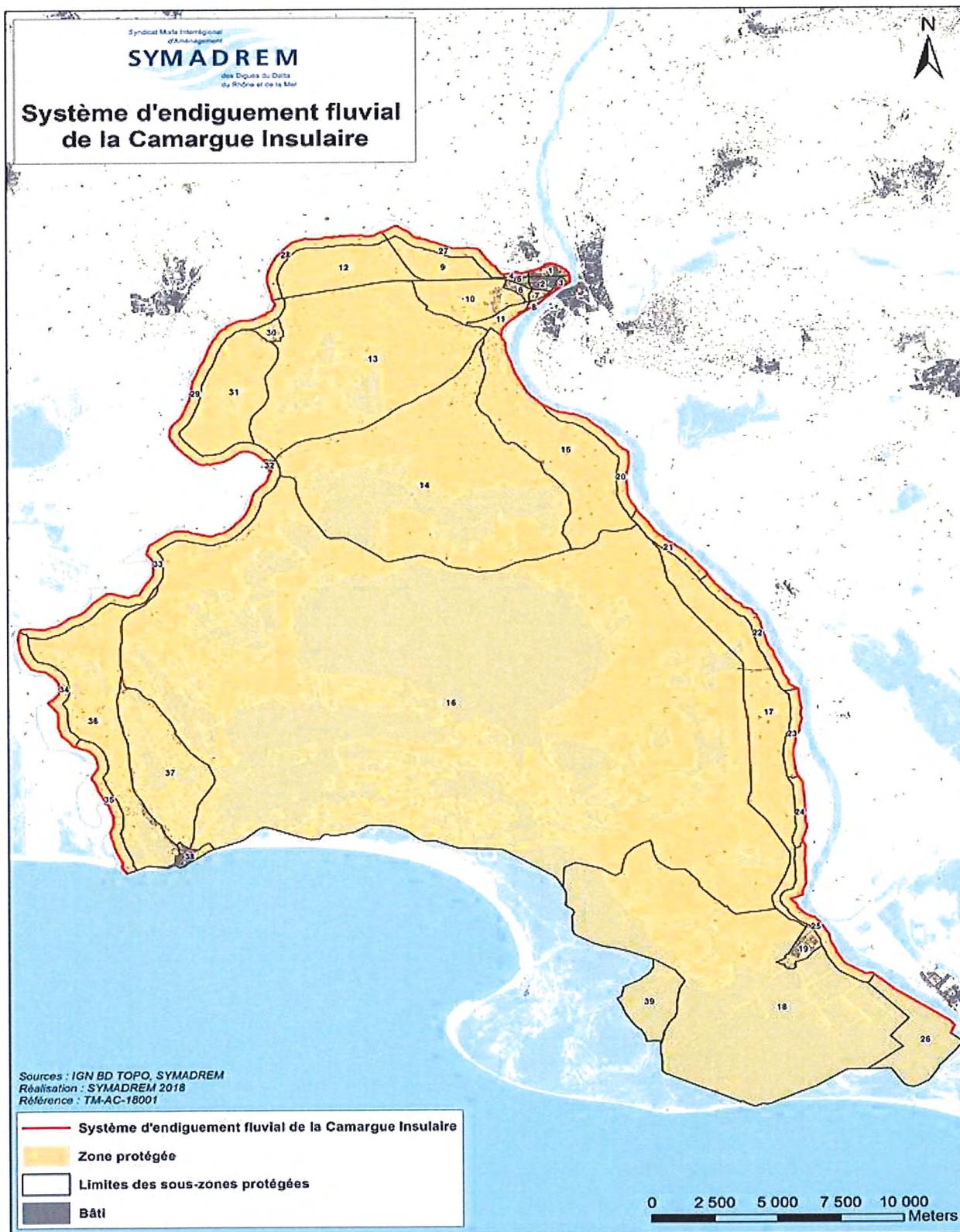


Figure 3. Découpage de la Camargue Insulaire en 39 sous-zones protégées

V – METHODOLOGIE GENERALE DE L'ANALYSE DE RISQUES

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

La détermination des niveaux de protection des sous zones protégées a été précédée de plusieurs étapes résumées ci-après.

Quatre scénarios d'inondation en provenance du système d'endiguement ont été abordés. Trois concernent les risques incrémentaux (également qualifiés de technologiques, bien que ce qualificatif ne soit pas utilisé en France pour ce type d'ouvrage) induits par la présence même de la digue : la brèche avant surverse ; la brèche après surverse et la défaillance d'organes de fermeture des ouvrages traversants. Un scénario traite du risque lié à l'inondation, qui serait équivalente à celle causée en l'absence de digue : la surverse sans brèche (risque naturel). C'est la prise en compte de ces quatre scénarios d'inondation et du risque associé, qui a permis de déterminer et quantifier les niveaux de protection des sous-zones protégées.

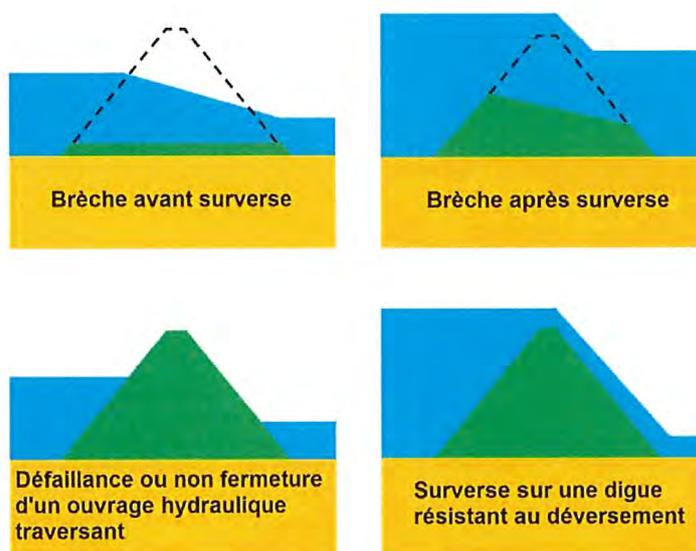


Figure 4. Quatre scénarios d'inondation étudiés

Pour l'évaluation des risques, le choix a été fait de construire un modèle probabiliste. Ce choix a été motivé par la facilité d'identification et de mise en œuvre du caractère probabiliste de l'aléa crue, du fait des nombreuses observations (données depuis 1816) et études hydrologiques sur le Rhône. Il a été renforcé par la grande hétérogénéité des faciès géotechniques rencontrés au sein d'un même sondage dans le Delta, à la fois au cœur des ouvrages, due aux différentes étapes de construction des digues et à la superposition de couches de différentes natures les unes sur les autres (effet mille feuilles) mais également dans leur fondation, compte tenu des multiples changements de tracés que le Rhône a connu dans son histoire. Cette hétérogénéité rend très difficile, voire illusoire le caractère déterministe d'un facteur de sécurité.

L'évaluation du risque, lié à chacun des scénarios, a été déterminée sous la forme simplifiée ci-après. L'analyse des risques, et notamment de la probabilité d'entrée d'eau dans la zone protégée, est basée sur cinq modèles construits à partir d'investigations exhaustives menées dans le cadre d'un diagnostic approfondi :

un modèle hydraulique (étude de calage CNR) et un modèle morpho-dynamique pour la quantification de la probabilité d'occurrence de l'aléa et trois modèles respectivement géométrique, géotechnique et fonctionnel pour l'évaluation de la probabilité de résistance et de franchissement de la digue. Les

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

probabilités ont été définies par profil espacé de 125 m, ce qui correspond à l'extension maximale des brèches observées lors des crues récentes.

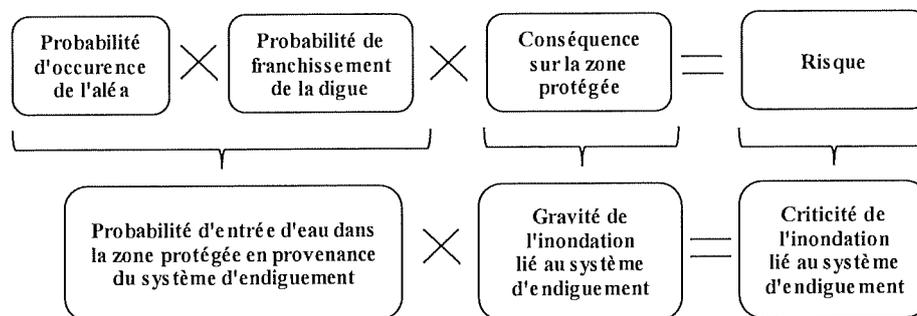


Figure 5. Définition du risque

L'analyse a porté sur 13 scénarios de brèche définis en fonction du retour d'expériences des crues passées, des investigations géotechniques et de l'état de l'art actuel.

Tableau 6. Identification des différents scénarios de brèches

N° scénario	Modes de rupture initiateurs	Libellé du scénario de brèche
1	Claquage hydraulique + Erosion de conduit	Claquage hydraulique d'un terrier de blaireau partiellement colmaté et érosion de conduit
2	Erosion de conduit	Erosion de conduit dans un vide le long d'un ouvrage hydraulique traversant
3	Erosion de conduit	Erosion de conduit dans une racine d'arbre mort
4	Erosion de conduit	Erosion de conduit dans une fissure traversante
5	Soulèvement hydraulique + Erosion régressive	Claquage hydraulique d'une couche de sol cohésive surplombant une couche de sable et érosion régressive de cette dernière
6	Claquage hydraulique + Erosion de contact	Claquage hydraulique du masque étanche et érosion de contact le long d'une couche de graviers
7	Claquage hydraulique + Suffusion interne	Claquage hydraulique du masque étanche et suffusion de couche de grave englobée dans la digue
8	Surverse	Surverse sur la digue
9	Affouillement de pied	Affouillement en pied amont de la digue
10	Glissement	Glissement du talus aval en crue
11	Glissement	Glissement du talus amont en crue
12	Mécanique	Stabilité mécanique des ouvrages hors glissement, claquage hydraulique et soulèvement du pied aval
13	Mécanique	Stabilité des parapets et batardeaux

Pour la construction de ce modèle probabiliste, le SYMADREM a bénéficié du concours de Centre d'Ingénierie Hydraulique d'EDF, avec lequel il a développé un partenariat technique depuis de nombreuses années. La méthodologie mise en œuvre a fait l'objet de plusieurs publications internationales avec présentation orale au sein de la Commission Internationale des Grands Barrages :

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

en 2014 à Bali (MALLET T., OUTALMIT K. & FRY JJ. Probability of failure of an embankment by internal erosion using the Hole Erosion Test. ICOLD BALI International Symposium, 2014); à Johannesburg en 2016 (MALLET T., FRY J.J. – Probabilité de défaillance d'un remblai par érosion arrière utilisant les formules de Sellmeijer et Hoffmans – ICOLD Johannesburg International Symposium, 2016).

Le travail réalisé par le SYMADREM a également fait l'objet d'un article (MALLET T., DAST C. REQUI M. CHARDES C. CASTAGNET A. et J.J. FRY Etude de dangers du système d'endiguement rive gauche du delta du Rhône) qui fera l'objet d'une présentation orale en juillet 2018, lors du 26^{ème} congrès de la Commission Internationale des Grands Barrages à Vienne.

Pour chaque tronçon homogène, une courbe de fragilité correspondant à la section la plus critique, est construite. Elle donne la probabilité de brèche en fonction du débit du Rhône à la station de Beaucaire/Tarascon (Cf. exemple ci-après)

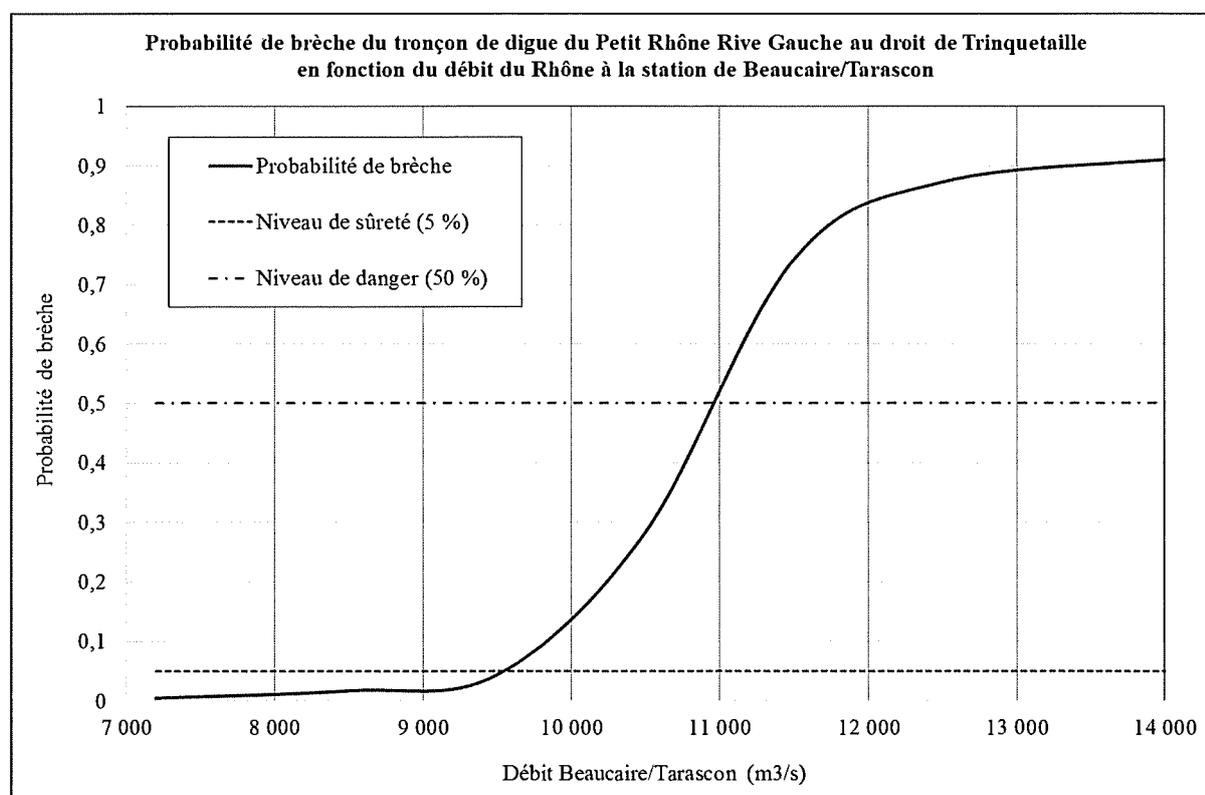


Figure 6. Exemple de courbe de fragilité

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

VI – NIVEAUX DE PROTECTION, DE SURETE ET DE DANGERS DES OUVRAGES

Une fois les probabilités de brèches déterminées, les niveaux de protection, de sûreté et de danger de chaque tronçon homogène du système sont déterminées :

- ✓ Le niveau de protection d'un ouvrage correspond au niveau à partir duquel des entrées d'eau dans le système doivent être pris en compte. Ces entrées d'eau peuvent s'effectuer par brèche ou par déversement sur les digues (cas des digues résistantes à la surverse) ;
- ✓ Le niveau de sûreté d'un ouvrage correspond au niveau à partir duquel des entrées d'eau par brèche doivent être considérées. Ce niveau correspond à une probabilité résiduelle de rupture au plus de 5 %, conformément à l'arrêté du 7 avril 2017 précisant le plan de l'étude de dangers des digues organisées en systèmes d'endiguement et des autres ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions ;
- ✓ Le niveau de danger d'un ouvrage correspond à une probabilité de brèche de 50 %. Ce niveau va permettre de définir le scénario dit n°3 défini dans l'arrêté susvisé pour permettre aux services en charge des secours aux personnes de préparer la gestion de crise.

Dans le cas du système d'endiguement fluvial de la Camargue Insulaire qui ne dispose pas de tronçon de digue résistant à la surverse, l'inondation de la zone protégée ne peut s'effectuer que par brèche, le niveau de protection des ouvrages est confondu avec le niveau de sûreté.

Les niveaux de sûreté et de danger des ouvrages figurent dans les deux tableaux ci-dessous : Les tableaux se lisent ainsi : Pour le tronçon PRG1 pour une crue dont le débit atteint 9 500 m³/s à Beaucaire/Tarascon, la probabilité de brèche est de 5 %, elle passe à 50 % pour un débit de 10 500 m³/s.

Tableau 7. Niveaux de sûreté et de danger des tronçons homogènes PRG du système d'endiguement

N°	Libellé	PR Digue		Débit à Beaucaire/Tarascon (m ³ /s)	
		PRG début	PRG Fin	Sûreté (5% de brèche)	Danger (50 % de brèche)
PRG 1	Trinquetaille	281.1	282.5	9 500	10 500
PRG 2	Cazeneuve-Augéry	282.5	287.4	7 200	9 500
PRG 3	Beaumont –A54	287.4	288.5	12 500	14160
PRG 4	A54 - Cavalès	288.5	294.5	7 200	9 500
PRG 5	Cavalès - St Gilles	294.5	297.2	7 200	8 500
PRG 6	St-Gilles - Figarès	297.2	298.2	7 200	9 500
PRG 7	future digue résistante à la surverse (Figarès)	298.2	299.8	7 200	8 500
PRG 8	La Galante - Albaron	299.8	306.55	7 200	8 500
PRG 9	Albaron	306.55	307.7	14 160	14160
PRG 10	Albaron-Eymini	307.7	313	7 200	9 500
PRG 11	Eymini-Sénebier	313	320.75	7 200	9 500
PRG 12	Sénebier	320.75	322	14 160	14160
PRG 13	Sénebier-Icard	322	329.5	7 200	8 500
PRG 14	Mas d'Icard - Bac	329.5	330.5	7 200	11 500

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

PRG 15	Aval Bac du Sauvage	330.5	332.1	8 500	12 500
PRG 16	Port Dromar	332.1	334.55	8 500	12 500
PRG 17	Port l'Amarée	334.55	336	8 500	12 500
PRG 18	L'Amarée	336	336.5	8 500	12 500
PRG 19	Embouchure	336.5	337	8 500	12 500

Tableau 8. Niveaux de sûreté et de danger des tronçons homogènes GRD du système d'endiguement

N°	Libellé	PR Digue		Débit à Beaucaire/Tarascon (m ³ /s)	
		GRD début	GRD Fin	Sûreté (5% de brèche)	Danger (50 % de brèche)
D1	Défluent			14 160	14160
GRD1	Quais	281.8	283.5	14 160	14160
GRD2	Papeteries Etienne	283.5	284.15	14 160	14160
GRD3	Emmaus	284.15	285.25	14 160	14160
GRD4	Passeron-Monlong	285.25	288	14 160	14160
GRD5	Monlong	288	288.9	14 160	14160
GRD6	Montlong-Beaujeu	288.9	295.15	8 500	10 500
GRD7	Beaujeu-l'Armelière	295.15	298.2	10 500	11 500
GRD8	L'Armelière-la Commanderie	298.2	305.5	10 500	11 500
GRD9	La Commanderie-Bois Verdun	305.5	309.25	9 500	11 500
GRD10	Bois Verdun-Chartreuse	309.25	311.8	9 500	10 500
GRD11	Chartreuse-La Louisiane	311.8	313.1	9 500	10 500
GRD12	La Louisiane-L'Esquineau	313.1	319.4	7 200	10 500
GRD13	L'Esquineau-Palissade	319.4	323.3	8 500	11 500

Les deux cartes en pages suivantes illustrent respectivement ces niveaux de sûreté et de danger

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

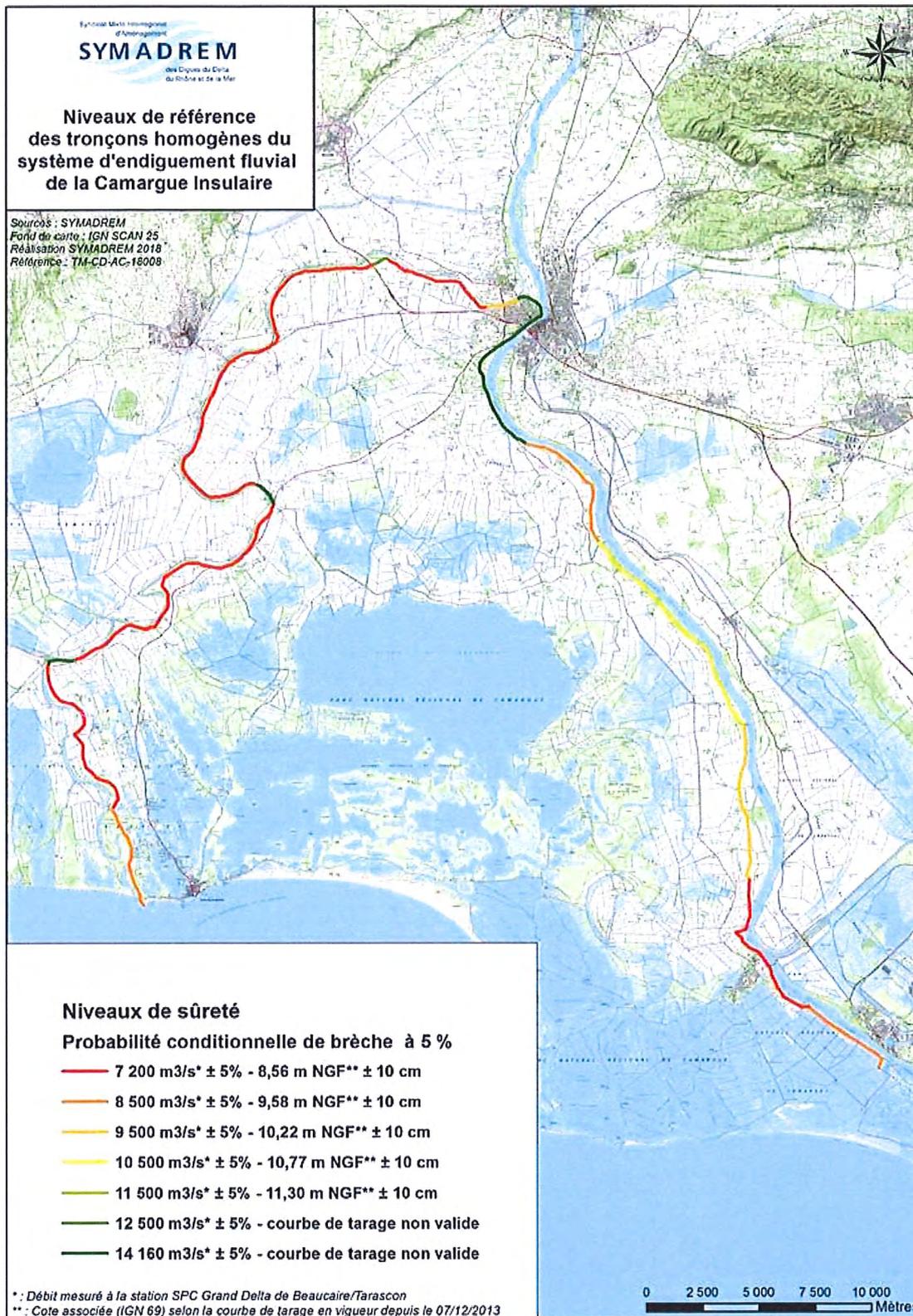


Figure 7. Système d'endiguement fluvial Camargue Insulaire – niveaux de sûreté des ouvrages (probabilité de brèche 5 %)

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

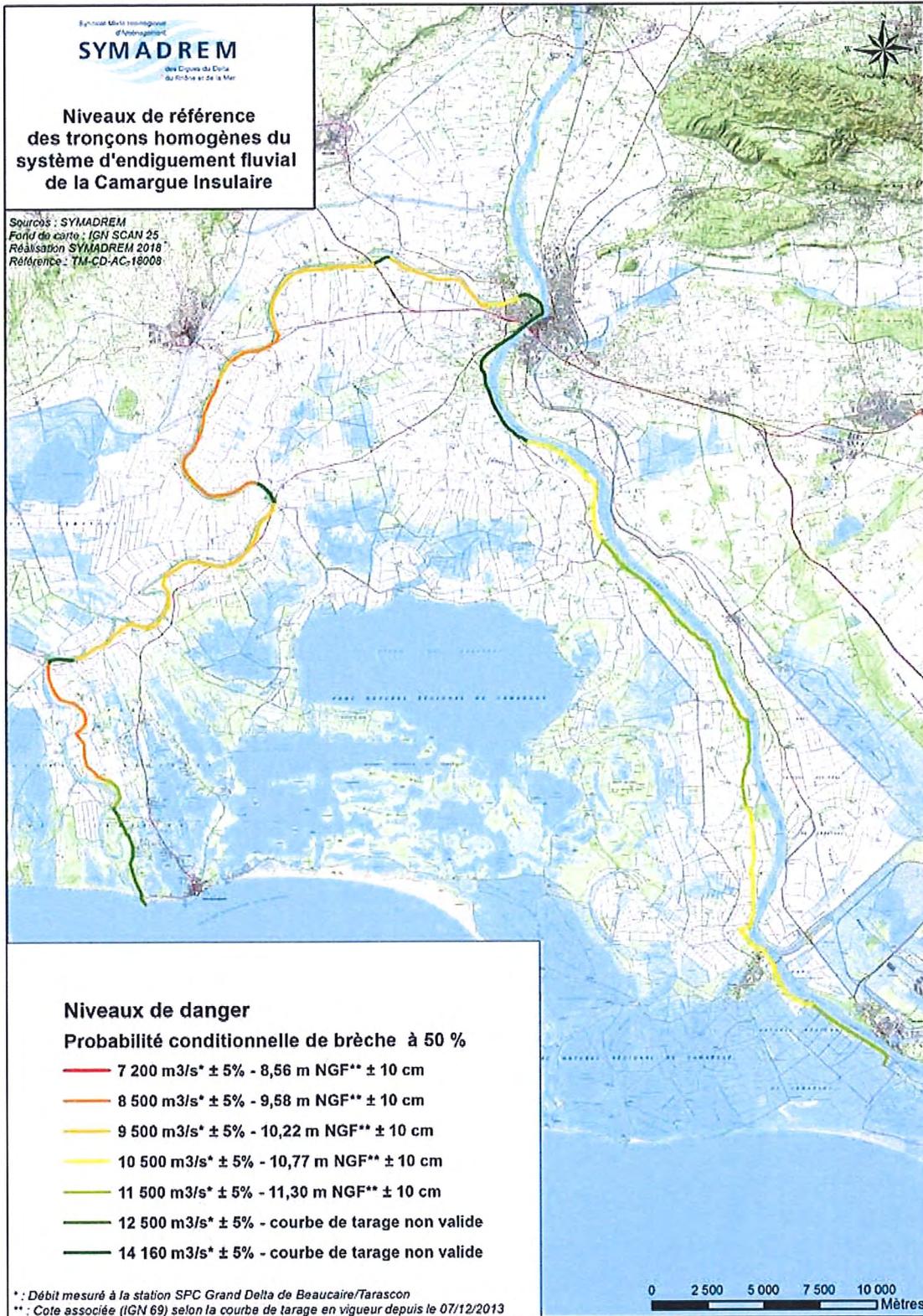


Figure 8. Système d'endiguement fluvial Camargue Insulaire – niveaux de danger des ouvrages (probabilité de brèche 50 %)

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

VII – NIVEAUX DE PROTECTION DES SOUS-ZONES PROTEGEES

Le passage des niveaux de sûreté des ouvrages aux niveaux de protection des zones exposés au risque d'inondation en provenance du système d'endiguement a été effectué suivant le logigramme présenté dans la figure suivante.

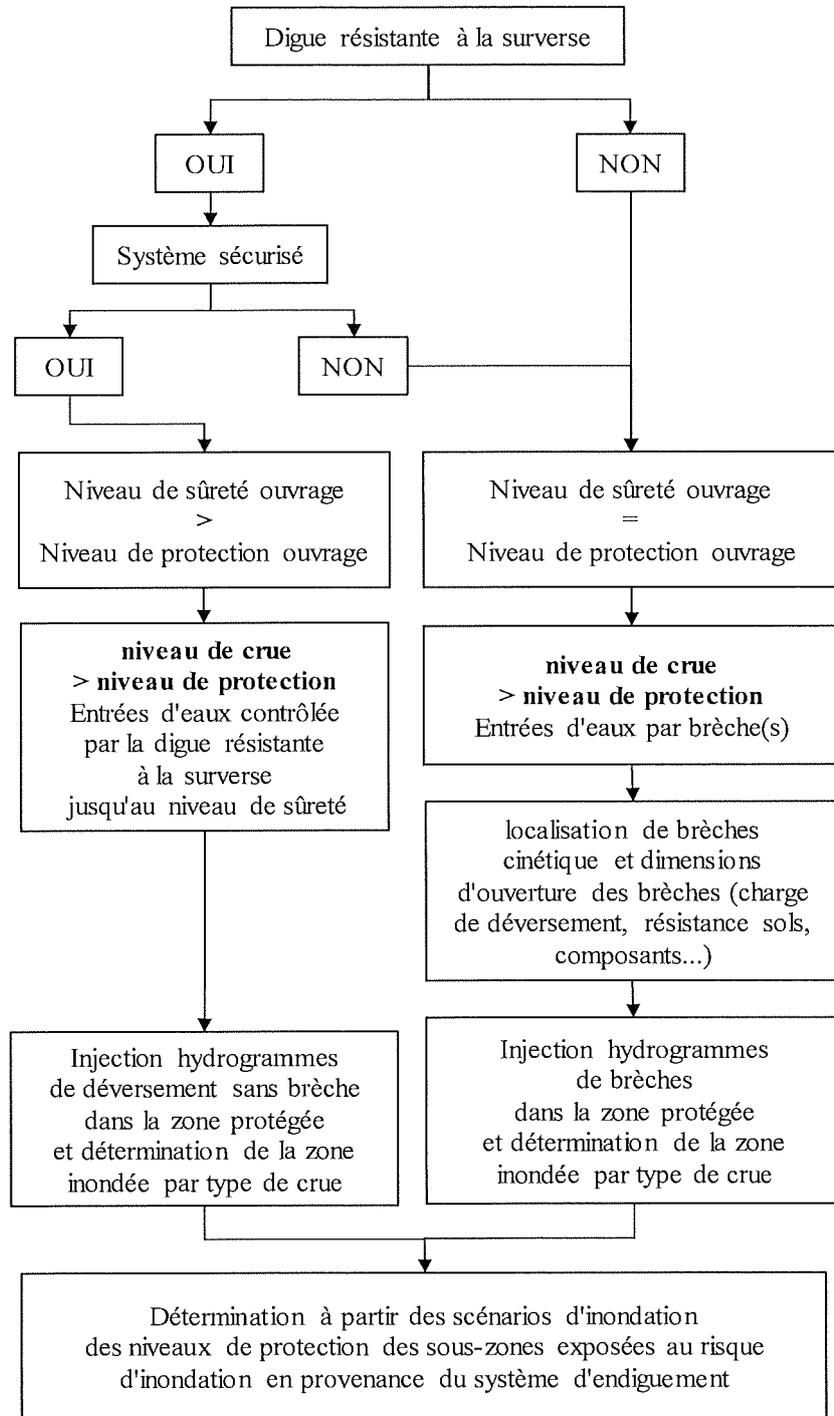


Figure 9. Logigramme de détermination des niveaux de protection de la zone protégée

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

Sept niveaux de protection des zones exposées au risque d'inondation en provenance du système d'endiguement ont été retenus. Ils sont décrits dans le tableau ci-après avec les incertitudes liées à ces paramètres.

Tableau 9. Classes de niveaux de protection

Niveau de protection	Débit (m ³ /s)* Beaucaire/ Tarascon	Cote** Beaucaire/Tarascon (m NGF IGN 69) suivant courbe de tarage (en vigueur depuis le 7/12/2003)	Cote*** Beaucaire/Tarascon (m NGF IGN 69) extraite du modèle ECPS PS (CNR) état initial	Niveau marin (m NGF IGN 69)	Période de retour (années arrondies)
A	14 160	Non valable	12,05	1,50	800 à 1000
B	12 500		11,79	1,30	200
C	11 500	11,30	11,44	0,98	100
D	10 500	10,77	10,83	0,94	50
E	9 500	10,22	10,45	0,94	20
F	8 500	9,58	9,94	0,90	10
G	7 200	8,56	9,02	0,90	3

* ± 5 % ** ± 10 cm *** ± 20 cm

Il est à souligner que la station de référence pour le relevé des niveaux et l'estimation débits du Rhône est la station Beaucaire/Tarascon du Service Prévision des Crues du Grand Delta au PK Rhône 269,6.

Les débits sont estimés à partir de la courbe de tarage en vigueur depuis le 7 décembre 2003 (courbe verte sur la figue ci-dessous). Les valeurs, en termes de débit et de hauteur, supérieures à celles connues en décembre 2003, ont été extrapolées mathématiquement sans tenir compte des surverses occasionnées entre Beaucaire et Arles en rives droite et gauche du Rhône qui ont pour effet de contrôler les niveaux au droit de la station.

Cet effet est perceptible sur la figure ci-dessous, qui superpose la courbe de tarage actuellement en vigueur à la station de Beaucaire/Tarascon (courbe verte) et les niveaux modélisés par la CNR_{ingénierie} dans le cadre de l'étude de calage (courbe bleu). On remarque que la courbe de tarage n'est pas valable pour les niveaux supérieurs à 11,5 m NGF (zone 1). A titre d'exemple, la crue exceptionnelle du Rhône (14 160 m³/seconde) correspondrait suivant la courbe de tarage en vigueur à une cote d'environ 12,65 m NGF. Les niveaux modélisés par la CNR_{ingénierie} dans le cadre de l'étude de calage donne une cote d'environ 12,05 m NGF dans l'état initial et 12,01 m NGF dans l'état après travaux.

Il est donc indispensable de modifier la courbe de tarage en vigueur pour les débits supérieurs à 11 500 m³/s pour tenir compte du fonctionnement hydraulique (actuel ou projeté) entre Beaucaire et Arles.

De la même façon, on constate des écarts notables entre la courbe de tarage et les résultats de la modélisation CNR (en dehors de la fourchette de précision des débits de ± 5 %) pour les débits de pointe inférieurs à 9 500 m³/s (zone 2) ; cet écart étant dû au fait le modèle a été calé sur la seule crue de décembre 2003.

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

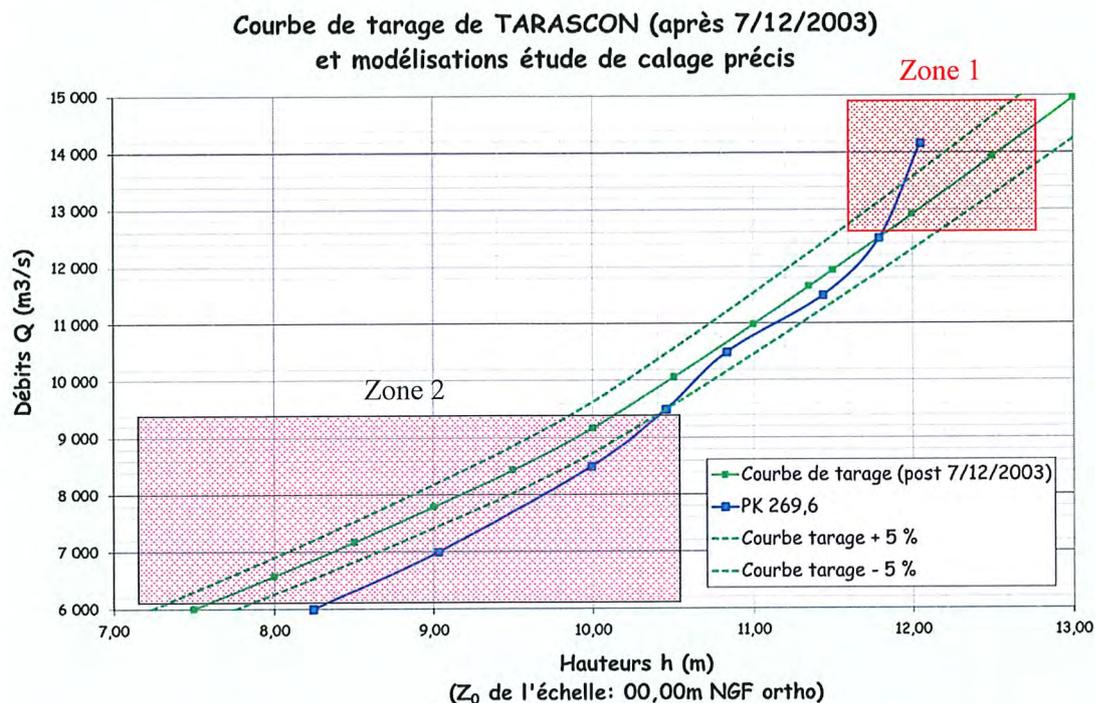


Figure 10. Courbe de tarage en vigueur à Beaucaire/Tarascon, fourchettes de précision et niveaux modélisés dans le cadre de l'étude de calage

Dans le cas du système d'endiguement fluvial "Camargue Insulaire" et compte tenu de la fragilité de la majeure partie des ouvrages, seule le scénario d'inondation brèche avant surverse a été pris en compte. Pour les tronçons résistants à la crue exceptionnelle du Rhône, la probabilité de surverse sur les ouvrages étant sensiblement inférieure à la probabilité de la crue exceptionnelle elle-même, cette hypothèse n'a pas été prise en compte.

Les niveaux de protection par sous-zones protégées figurent ci-dessous. Comme indiqué ci-dessus, ils correspondent à une probabilité résiduelle de brèche de 5 %

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

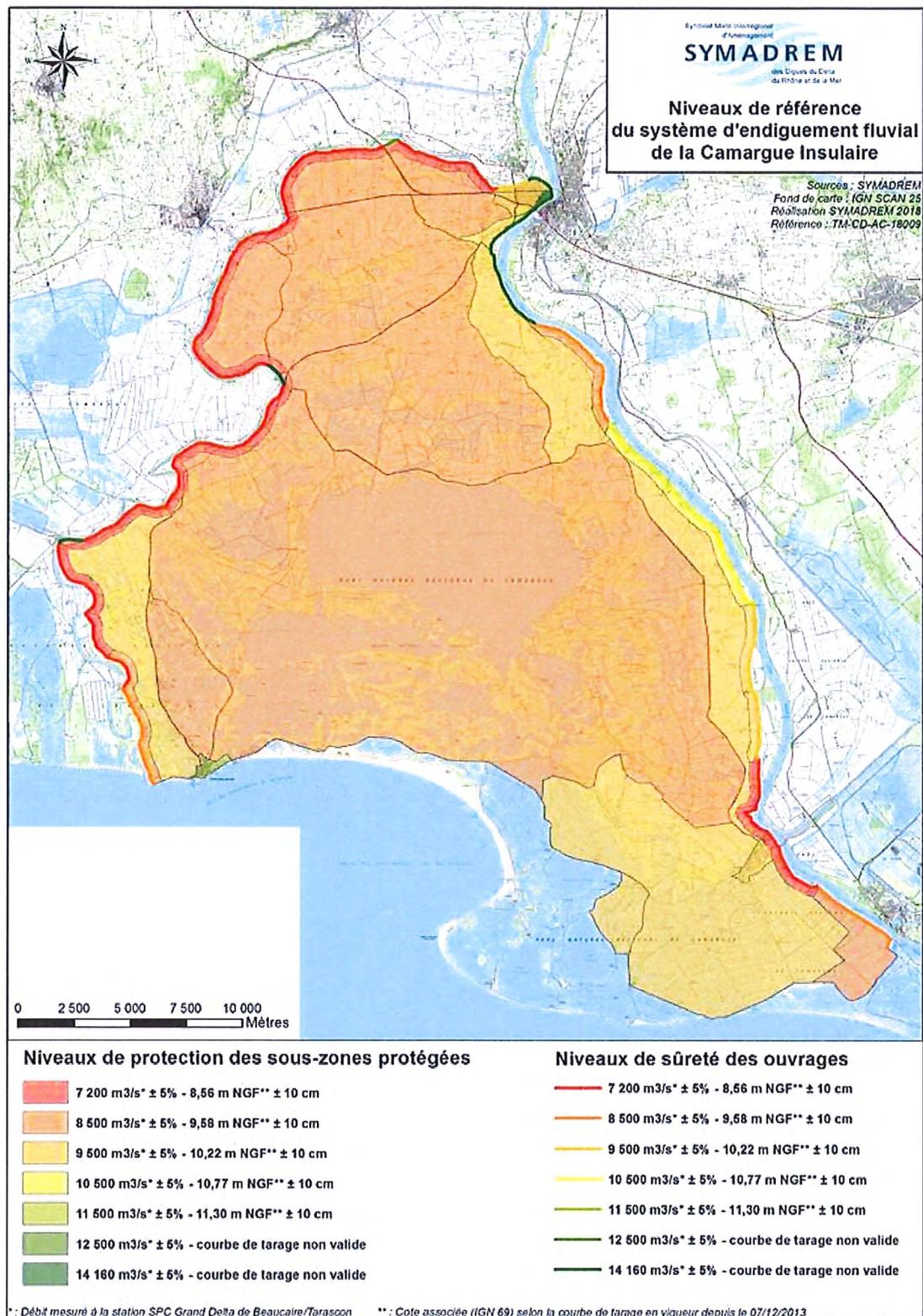


Figure 11. Niveaux de protection des sous-zones protégées (probabilité résiduelle de brèche de 5 % pour les crues considérées)

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

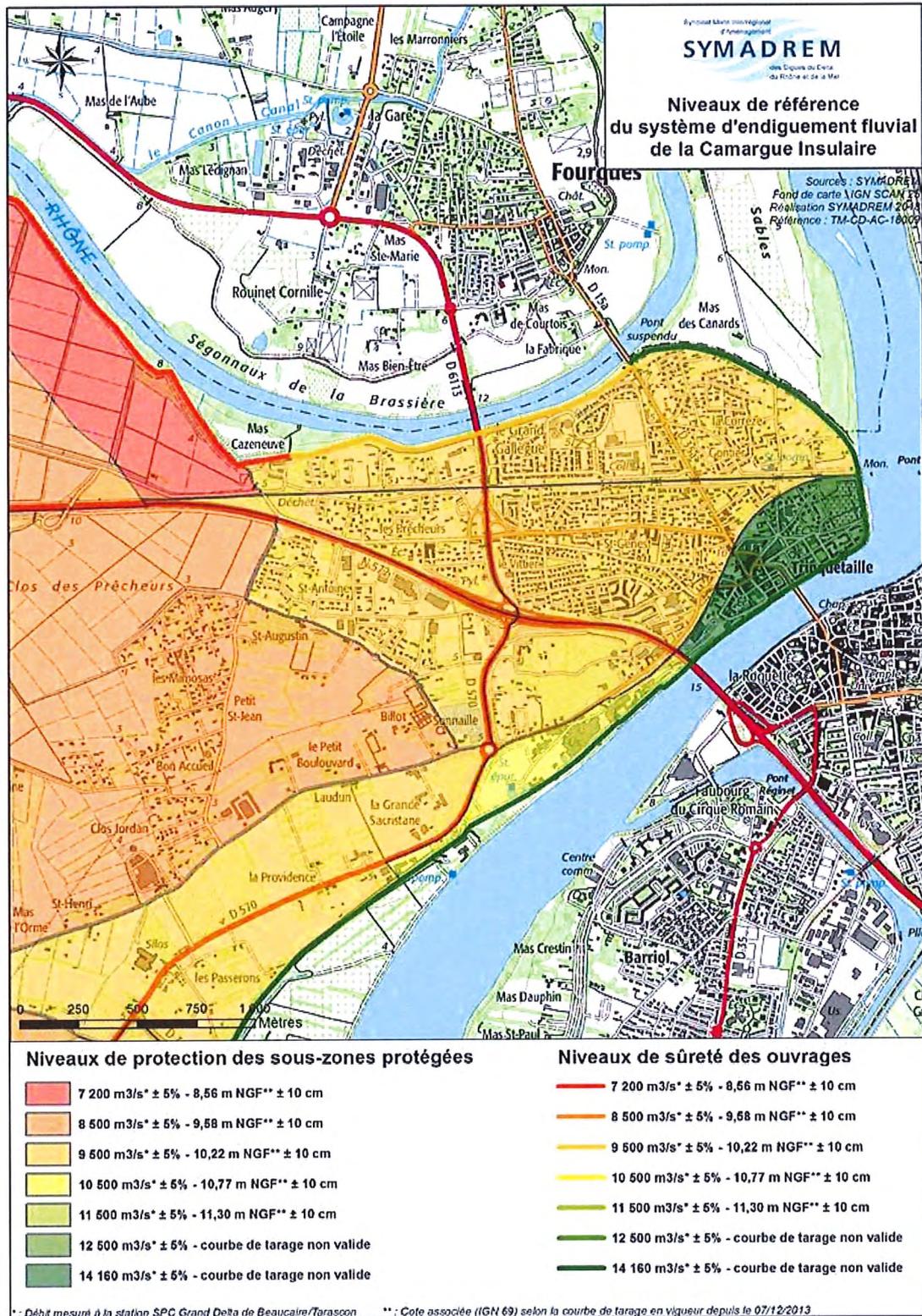


Figure 12. Niveaux de protection au droit du quartier de Trinquetaille (probabilité résiduelle de brèche de 5 % pour les crues considérées)

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

VIII – SCENARIOS D'INONDATION A PRENDRE EN COMPTE POUR LA GESTION DE CRISE (PROBABILITES = 50 %)

Les tronçons à prendre en compte pour la gestion de crise (du plus au moins vulnérables) sont classés dans le tableau ci-dessous en fonction du débit à Beaucaire-Tarascon.

Tableau 10. Vulnérabilité des tronçons de digue en fonction du débit à Beaucaire-Tarascon

N°	Libellé	PR début	PR Fin	Débit Danger (m ³ /s)
PRG 5	Cavalès - St Gilles	294.5	297.2	8 500
PRG 7	future digue résistante à la surverse (Figarès)	298.2	299.8	8 500
PRG 8	La Galante - Albaron	299.8	306.55	8 500
PRG 13	Sénebier-Icard	322	329.5	8 500
PRG 2	Cazeneuve-Augéry	282.5	287.4	9 500
PRG 4	A54 - Cavalès	288.5	294.5	9 500
PRG 6	St-Gilles - Figarès	297.2	298.2	9 500
PRG 10	Albaron-Eymini	307.7	313	9 500
PRG 11	Eymini-Sénebier	313	320.75	9 500
PRG 1	Trinquetaille	281.1	282.5	10 500
GRD6	Montlong-Beaujeu	288.9	295.15	10 500
GRD10	Bois Verdun-Chartrouse	309.25	311.8	10 500
GRD11	Chartrouse-La Louisiane	311.8	313.1	10 500
GRD12	La Louisiane-L'Esquineau	313.1	319.4	10 500
PRG 14	Mas d'Icard - Bac	329.5	330.5	11 500
GRD7	Beaujeu-l'Armelière	295.15	298.2	11 500
GRD8	L'Armelière-la Commanderie	298.2	305.5	11 500
GRD9	La Commanderie-Bois Verdun	305.5	309.25	11 500
GRD13	L'Esquineau-Palissade	319.4	323.3	11 500
PRG 15	Aval Bac du Sauvage	330.5	332.1	12 500
PRG 16	Port Dromar	332.1	334.55	12 500
PRG 17	Port l'Amarée	334.55	336	12 500
PRG 18	L'Amarée	336	336.5	12 500
PRG 19	Embouchure	336.5	337	12 500
PRG 3	Beaumont –A54	287.4	288.5	14160
PRG 9	Albaron	306.55	307.7	14160
PRG 12	Sénebier	320.75	322	14160
D1	Défluent	281.1	281.8	14160
GRD1	Quais	281.8	283.5	14160
GRD2	Papeteries Etienne	283.5	284.15	14160
GRD3	Emmaus	284.15	285.25	14160
GRD4	Passeron-Monlong	285.25	288	14160
GRD5	Monlong	288	288.9	14160

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

Les cartes d'inondation ci-après illustrent les conséquences possibles de brèche pour une crue dont le débit de pointe serait de 10 500 m³/s à Beaucaire/Tarascon, les conséquences seraient moindres pour des crues à 9 500 m³/s.

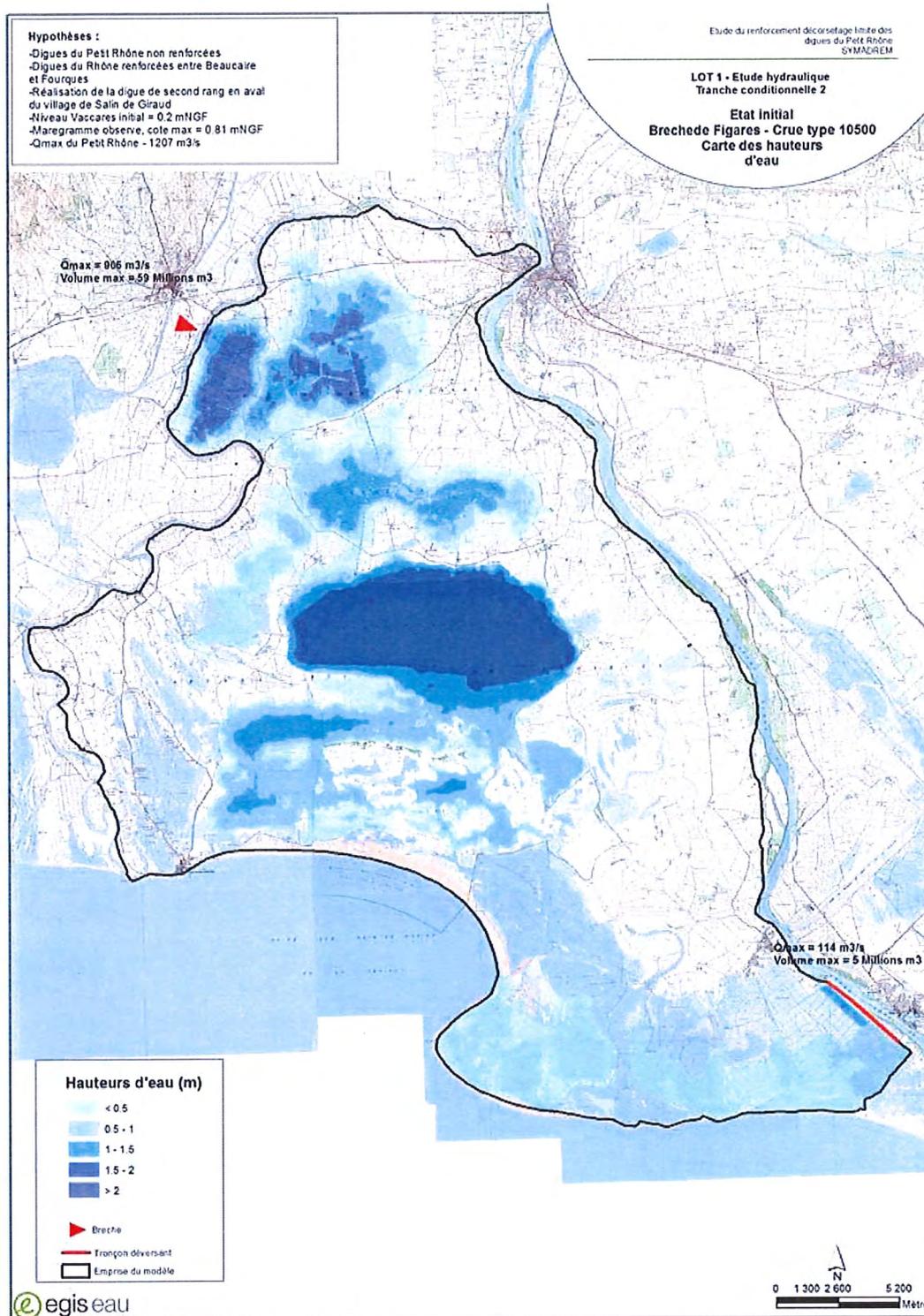


Figure 13. Conséquences possibles d'une brèche à Figarès

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

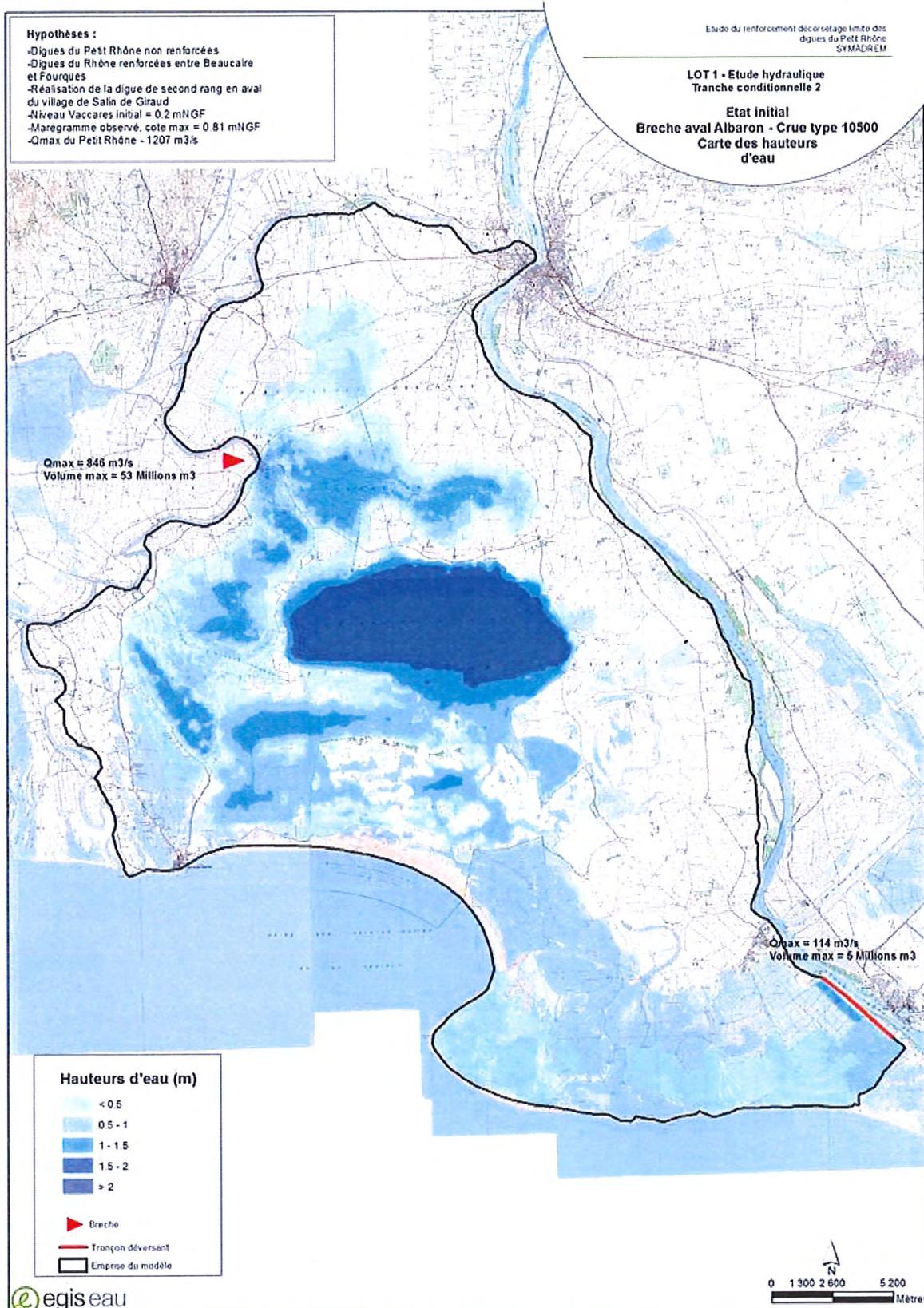


Figure 14. Conséquences possibles d'une brèche en aval d'Albaron

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

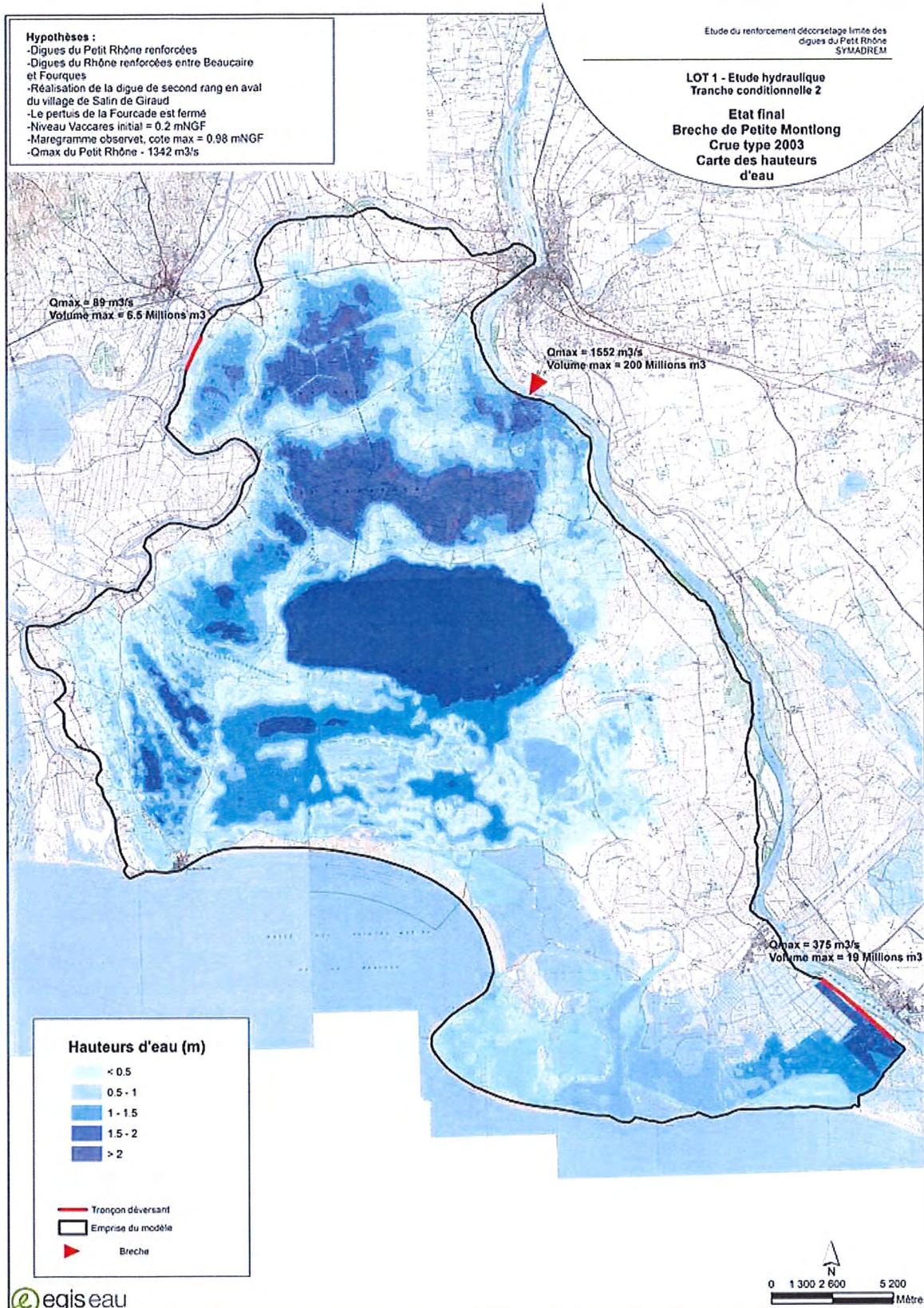


Figure 15. Conséquences possibles d'une brèche à Petite Montlong

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

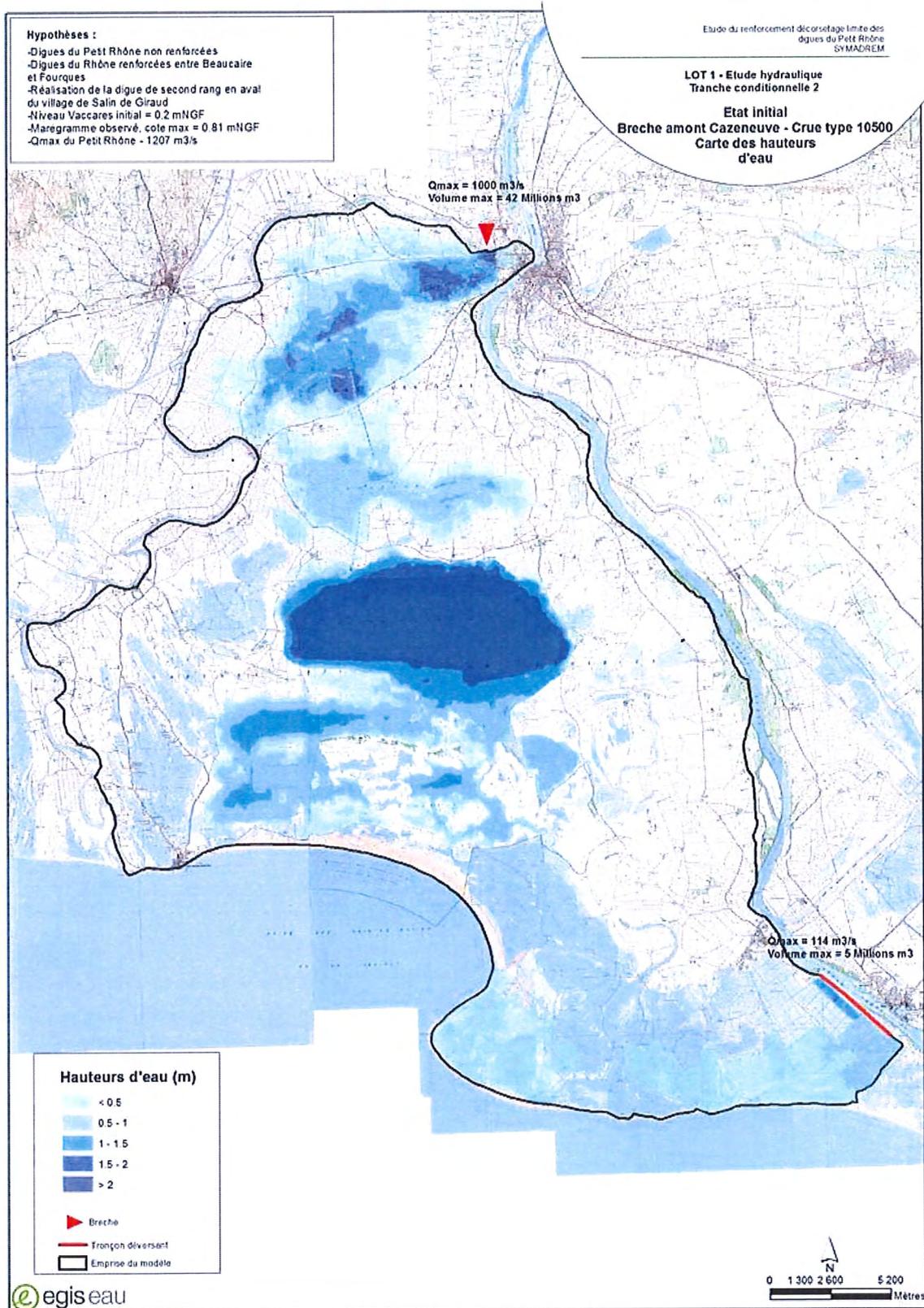


Figure 16. Conséquences possibles d'une brèche en aval du pont de la RN113 (petit rhône)

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

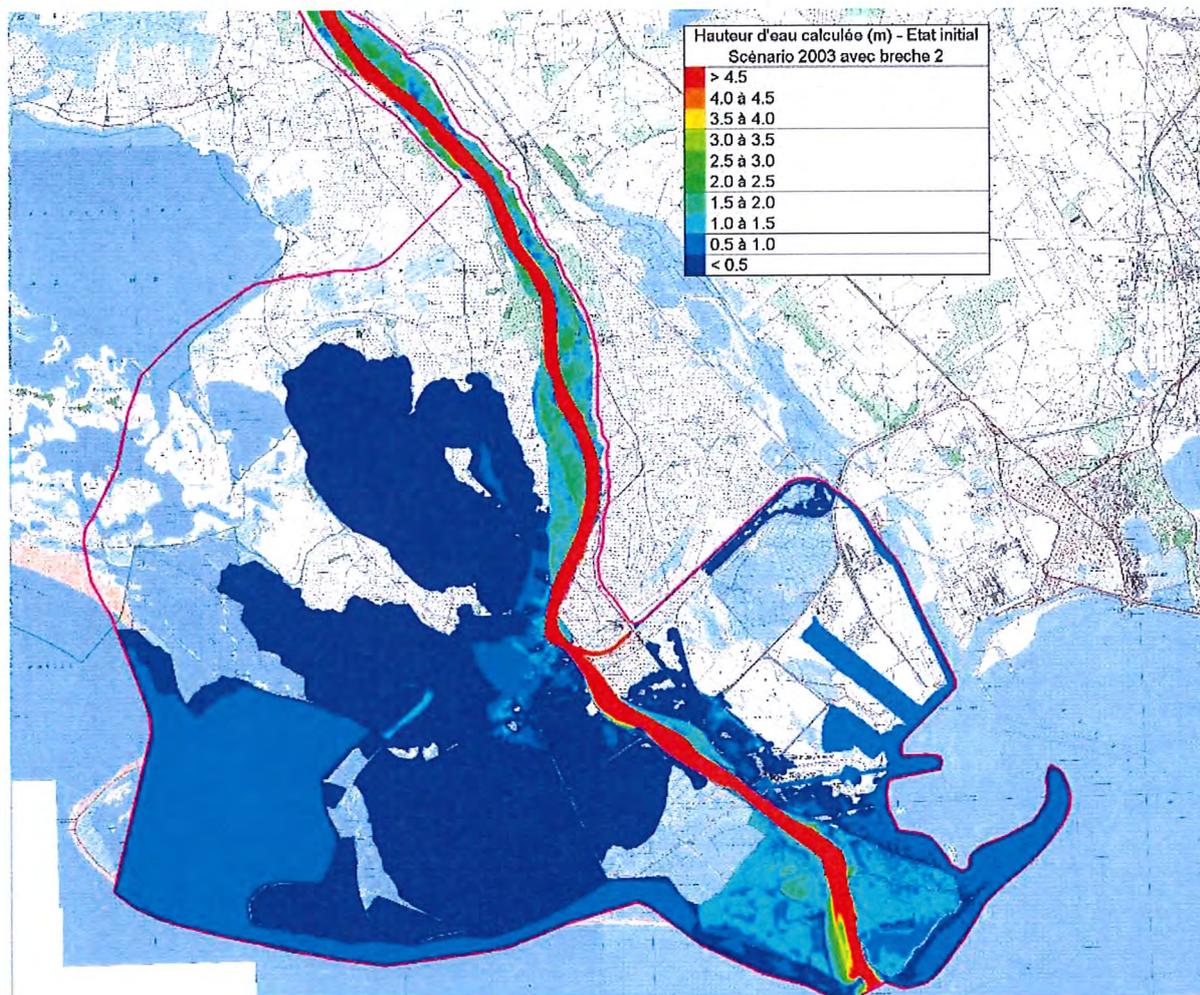


Figure 17. Conséquences possibles d'une brèche au droit de Salin de Giraud

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- ✓ **APPROUVE** la demande d'autorisation du système d'endiguement fluvial « CAMARGUE INSULAIRE » au titre des articles L.214-1 à 6 du Code de l'Environnement ;
- ✓ **APPROUVE** les niveaux de protection des 39 sous-zones protégées par ce système d'endiguement ;
- ✓ **PREND ACTE** des très faibles niveaux de protection au regard des enjeux exposés au risque d'inondation par le Rhône et de la nécessité de poursuivre les travaux prévus dans le programme de sécurisation ;
- ✓ **PREND ACTE** que les digues de protection suivantes (digue du défluent, quais du Rhône, et digues du Grand Rhône rive droite allant des Papeteries Etienne à Petite Montlong, et Digue du Petit Rhône Rive Gauche au droit d'Albaron) peuvent être qualifiées de résistantes à la crue exceptionnelle, compte tenu de ce que la probabilité résiduelle de rupture déterminée et justifiée dans l'étude de dangers est très sensiblement inférieure au seuil de 5 % fixée par la réglementation ;

.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 29 MARS 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-28

- ✓ **DEMANDE** au Préfet des Bouches-du-Rhône d'instruire le dossier en vue d'une autorisation du système d'endiguement ;
- ✓ **DEMANDE** à l'ETAT de modifier la courbe de tarage en vigueur pour les débits supérieurs à 11 500 m³/s pour tenir compte du fonctionnement hydraulique (actuel ou projeté) entre Beaucaire et Arles ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018



DELIBERATION N° : 2018-29

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Approbation de la convention de superposition d'affectations entre le Département des Bouches-du-Rhône, l'Etat et le SYMADREM pour la création d'une véloroute à Port Saint-Louis du Rhône

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

<i>Acte certifié exécutoire compte tenu</i>	
<i>de la réception par le Sous-Préfet le :</i>	06 AVR. 2018
<i>de la publicité le :</i>	11 AVR. 2018

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Approbation de la convention de superposition d'affectations entre le Département des Bouches-du-Rhône, l'Etat et le SYMADREM pour la création d'une véloroute à Port Saint-Louis du Rhône

Préambule

Le Département des Bouches-du-Rhône souhaite créer et gérer une véloroute s'inscrivant dans le schéma national des véloroutes et voies vertes présenté au Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 15 décembre 1998.

Le schéma départemental des Aménagements Cyclables a inscrit la Via Rhôna du "Léman à la Méditerranée" sur 135 km comme axe structurant départemental, dont une partie des 4 km en extrémité sud sur la commune de Port Saint Louis du Rhône, se situe le long de la digue du Grand Rhône en rive gauche.

Cette digue est sur la partie nord, la propriété du SYMADREM et sur le restant la propriété de l'Etat.

Le SYMADREM en assure la gestion conformément à l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2014.

Compte tenu des contraintes techniques et domaniales que représente pour le SYMADREM la présence d'une véloroute le long de la digue du Grand Rhône, la présente convention fixe les conditions générales dans lesquelles le domaine public géré par le SYMADREM peut faire l'objet d'une superposition d'affectations au profit du Département des Bouches-du-Rhône pour permettre l'affectation de terrains destinés aux usagers de la véloroute.

Dans ce contexte, il a été convenu ce qui suit :

Objet de la délibération

Dans le cadre des dispositions de l'article L 2123-7 du code général de la propriété des personnes publiques, la présente convention a pour objet d'établir le principe des modalités techniques et financières de gestion de terrains et ouvrages servant de support à la véloroute aménagés et équipés à cette fin, géré par le SYMADREM.

La présente convention est établie afin de régler la superposition d'affectation initiale et l'affectation supplémentaire de l'ouvrage, dont les affectataires sont :

- le SYMADREM pour la destination de protection contre les crues du Rhône de ces dépendances du domaine public fluvial, qui est l'affectataire initial,
- le Département des Bouches-du-Rhône pour la construction, l'entretien et l'exploitation de la véloroute, qui est son affectation supplémentaire.

Par la présente convention, l'Etat autorise la mise en superposition d'affectations des terrains et ouvrages qui sont le support de la véloroute et situés dans les emprises transférés en gestion au SYMADREM. Cette convention est jointe en annexe à la présente délibération.

.../...

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-29

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les termes de la convention de superposition d'affectations à signer entre le Département des Bouches-du-Rhône, l'Etat et le SYMADREM.
- **AUTORISE** le président à signer la convention de superposition d'affectations et tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

**CREATION D'UNE VELOURTE
SUR UNE PARCELLE APPARTENANT A L'ETAT ET EN GESTION SYMADREM**

COMMUNE DE PORT SAINT LOUIS DU RHONE

CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTIONS.

L'AN DEUX MILLE et le,

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE, représenté par sa Présidente, es qualité, Madame Martine VASSAL dûment autorisée par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du désigné ci-après par « le bénéficiaire »

D'une part

ET :

L'Etat représenté par Monsieur le Préfet du Département des Bouches du Rhône, Monsieur Pierre DARTOUT, dûment autorisé par délibération du Conseil des Ministres en date du 22 novembre 2017, désigné ci-après par « L'Etat »

ET:

Le Syndicat Mixte interrégional d'Aménagement des Dignes du delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM), désignée ci-après « le concessionnaire » demeurant 1182 chemin de Fourchon 13200 ARLES, représenté par M. Jean Luc MASSON en sa qualité de Président en exercice, dûment habilité par la délibération n° 2016-75 du Comité Syndical en date du 8 décembre 2016,

D'autres parts

Vu :

- le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.2123-7, L.2123-8 et R2123-15 à R. 2123-17
- le code des transports,
- le code du domaine public Fluvial et de la navigation intérieure,
- le code général des collectivités territoriales,
- le code de la route,
- l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2001 portant transfert de gestion au syndicat mixte d'aménagement des digues du Rhône et de la Mer de terrains du domaine public fluvial sur les rives gauches et droite du grand Rhône entre le PK288.500 et le PK 311.500 d'une part et entre le PK 317 et 326 d'autre part.
- l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2002 réglementant les usages sur les digues du Rhône et de la Mer en Camargue
- l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2014 prescrivant au SYMADREM des mesures d'exploitation et de surveillance de la digue de Port Saint-Louis du Rhône
- la demande de la Direction des Routes et des Ports du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au SYMADREM en date du 9 février 2017
- l'avis du Préfet des Bouches du Rhône en date du 6 juillet 2017

Il a été exposé et convenu ce qui suit,

PREAMBULE

Le Département souhaite créer et gérer une véloroute s'inscrivant dans le schéma national des véloroutes et voies vertes présenté au CIADT du 15 décembre 1998.

Le schéma départemental des Aménagements Cyclables a inscrit la Via Rhôna du "Léman à la Méditerranée" sur 135 km comme axe structurant départemental, dont une partie des 4 km en extrémité sud sur la commune de Port Saint Louis du Rhône, se situe le long de la digue du Grand Rhône en rive gauche.

Cette digue est sur la partie nord, la propriété du SYMADREM et sur le restant la propriété de l'Etat.

Le SYMADREM en assure la gestion conformément à l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2014.

Compte tenu des contraintes techniques et domaniales que représente pour le SYMADREM la présence d'une véloroute le long de la digue du Grand Rhône, la présente convention fixe les conditions générales dans lesquelles le domaine public géré par le SYMADREM peut faire l'objet d'une superposition d'affectations au profit du Département pour permettre l'affectation de terrains destinés aux usagers de la véloroute.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Les parcelles cadastrées section B n°081 (propriété du SYMADREM) et section B n°257 (propriété de l'Etat) sont gérées par le SYMADREM, relèvent du domaine public. L'occupation par les ouvrages de la véloroute VIA RHONA et/ou pour les travaux s'effectuera sans transfert de propriété. Il y aura par conséquent superposition d'affectations de deux domaines et/ou ouvrages.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 2123-7 du code général de la propriété des personnes publiques, la présente convention a pour objet d'établir le principe des modalités techniques et financières de gestion de terrains et ouvrages servant de support à la véloroute aménagés et équipés à cette fin, gérés par le SYMADREM.

La présente convention est établie afin de régler la superposition d'affectation initiale et l'affectation supplémentaire de l'ouvrage, dont les affectataires sont :

- le SYMADREM pour la destination de protection contre les crues du Rhône de ces dépendances du domaine public fluvial, qui est l'affectataire initial,
- le Département pour la construction, l'entretien et l'exploitation de la véloroute, qui est son affectation supplémentaire.

Par la présente convention, l'Etat autorise la mise en superposition d'affectations des terrains et ouvrages qui sont le support de la véloroute et situés dans les emprises transférés en gestion au SYMADREM.

Le Département assurera concurremment avec le SYMADREM, la gestion desdits terrains et ouvrages aux charges et conditions suivantes.

ARTICLE 2 – DESIGNATION, SITUATION ET CARACTERISTIQUES

Les terrains, objets de la présente superposition d'affectations sont situés sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, le long de la digue du Grand Rhône depuis le Bac de Barcarin jusqu'à l'entrée du village de Port Saint-Louis du Rhône.

Ils sont cadastrés (parcelles section B n°081 et section B n°257) délimités et teintés en jaune sur le plan cadastral annexé à la présente convention (annexe 1).

La vue en plan permettant de situer la position de la piste sur les parcelles concernées est également jointe (annexe 2) ainsi que le profil en travers type (annexe 3).

Le projet consiste à créer une piste cyclable de 3 m de large sur la piste de service en pied de digue du Grand Rhône côté zone protégée sur 3 km. La piste cyclable franchit la digue pour passer ensuite sur la piste de service en pied de digue du Grand Rhône côté fleuve sur 1 km.

ARTICLE 3 : ACCES

Le Département s'oblige à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'accès des véhicules techniques et de secours.

Dans le cadre de l'exercice de leurs missions, l'accès des agents du SYMADREM et l'accès des entreprises agissant pour son compte sont maintenus en tout temps et à tout moment.

Le droit reconnu aux agents du SYMADREM et à ses préposés, directement ou par personne interposée, de circuler librement soit à pied, soit en véhicule, soit avec des engins de chantiers, est absolu sous réserve que toutes les mesures de sécurité soient prises et que le SYMADREM ait installé la signalisation appropriée et ait informé au préalable le bénéficiaire.

Le terrain compris dans la présente convention de superposition d'affectations continue d'appartenir au domaine de l'Etat.

ARTICLE 4 : TRAVAUX

L'objet de la présente convention étant de permettre l'aménagement et la gestion d'une véloroute, parallèlement au maintien de la destination première de la digue du Grand Rhône, tous les travaux nécessaires à la réalisation et la gestion de la véloroute sont intégralement pris en charge par le bénéficiaire et réalisés sous sa responsabilité.

Le bénéficiaire effectuera à ses frais, tous les travaux nécessaires pour prévenir les détériorations des emprises supportant la superposition d'affectations.

Le bénéficiaire s'engage, lors de la signature de la convention et pendant toute sa durée, à s'assurer de la parfaite adéquation entre l'état des terrains et l'objet de la présente convention, notamment vis-à-vis de la sécurité des utilisateurs. Une attention particulière devra être portée après un épisode de crues où la piste cyclable coté fleuve est susceptible d'être altérée.

Le SYMADREM ne saurait en aucun cas être tenu responsable du mauvais état des terrains, de leur dégradation ou de leur érosion même après une crue du Rhône.

Le bénéficiaire assure en outre l'écoulement des eaux pluviales de façon à ce qu'elles ne stagnent pas sur les dépendances de la parcelle objet de la convention.

Au cours des travaux, le bénéficiaire prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter tout dommage aux canalisations souterraines et notamment aux câbles et conduites de toute nature (eau, gaz, électricité, fibres optiques, ...) sur les terrains en cause. Il sera responsable des seuls dommages occasionnés de son fait par les travaux.

De son côté, le SYMADREM s'engage, à remettre en état à l'identique, les terrains qui auraient pu être dégradés à la suite de travaux qu'il aurait été amené à effectuer sur l'emprise de la superposition d'affectations.

ARTICLE 5 : USAGERS

Dès lors que les aménagements auront été réalisés suivant les conditions de l'article 4 supra, le bénéficiaire de la superposition d'affectations aura la charge de la surveillance du respect, par les différents usagers du domaine concerné, des règles nécessaires à une bonne cohabitation entre les différentes activités.

Le bénéficiaire s'engage à rappeler aux usagers via de la signalétique que seule l'utilisation de la piste cyclable de pied de digue est autorisée.

La circulation en crête de digue n'est pas souhaitée.

D'autre part, l'utilisation de la piste cyclable est interdite dès que le débit du Rhône à la station de Beaucaire/Tarascon est supérieur à 6 000m³/s (source Service de Prévision des Crues du Grand Delta <http://www.vigicrues.gouv.fr/>).

Le bénéficiaire devra informer les usagers de cette interdiction et prendre des dispositions pour que la circulation ne se reporte pas en crête. (annexe 4 : présentant la signalétique mise en place).

Les usagers particuliers titulaires d'un titre d'occupation ou d'un droit d'usage sur cette parcelle ne pourront en aucun cas voir leur activité perturbée par les aménagements réalisés pour les besoins de la présente superposition d'affectation.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITES

Le bénéficiaire est responsable de l'état des emprises qui lui sont confiées par la présente convention de superposition d'affectations et de son adéquation avec l'objet de la présente convention.

Il est également responsable de tous dommages, aux biens et aux personnes, pouvant résulter de l'utilisation de la dépendance en relation avec l'affectation dont il est bénéficiaire dans le cadre de l'entretien normal de l'ouvrage.

Le Département ne saurait être tenu pour responsable de tous dommages aux biens et aux personnes du fait de tiers due à une utilisation anormale des lieux objet de la présente superposition.

ARTICLE 7 : SECURITE

Le bénéficiaire prend à sa charge et est responsable de la signalisation informative et réglementaire rendues nécessaires par l'objet de la présente convention inhérentes à l'ouverture de la voie à la circulation publique en tant que gestionnaire du domaine public .

La pose de la signalétique devra être définie de façon conjointe avec le concessionnaire.

D'une manière générale, le bénéficiaire garantit la sécurité de tous les usagers autorisés, par la mise en place et l'entretien d'équipements ou de mobiliers de sécurité rendus nécessaires par l'ouverture de la voie aux usagers.

ARTICLE 8 : INTERVENTION OU MODIFICATIONS DE LA PARCELLE

Le bénéficiaire ne pourra pas modifier ou supprimer les ouvrages établis sur la parcelle sans en avoir au préalable, obtenu l'autorisation du SYMADREM.

Le SYMADREM conserve le droit d'apporter sur son terrain toutes les modifications indispensables à la conduite de sa mission, et nécessaires à la gestion de son domaine, sans que le bénéficiaire ne puisse s'y opposer ni obtenir aucune indemnité pour les dommages qui en découleraient.

Dans le cas de travaux d'entretien réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYMADREM, l'établissement ou son prestataire assure la responsabilité de la signalisation de chantier sur toute la section en travaux.

En cas de travaux lourds nécessitant la mise en place d'itinéraires de déviation, le SYMADREM ne pourra en aucun cas être tenu responsable, ni prendre à sa charge la recherche et la mise en place de l'itinéraire de déviation.

Si de tels travaux devaient intervenir, le SYMADREM s'engage à informer le bénéficiaire de la superposition d'affectations au moins 3 mois à l'avance.

ARTICLE 9 : AUTORISATIONS

Le SYMADREM conserve le droit exclusif de prendre tous actes de disposition, de délivrer les autorisations ou permissions d'occupation et d'en percevoir les redevances ou taxes afférentes.

Toutefois, il devra informer le Département lorsque la délivrance d'une occupation du domaine public aura un impact sur l'exploitation de la piste.

Le bénéficiaire ne peut délivrer d'autorisation ou permission d'occupation à des tiers.

ARTICLE 10 : EXERCICE DES POUVOIRS DE POLICE

Ils seront exercés par leurs titulaires conformément aux dispositions en vigueur qui leurs sont applicables (Code général des collectivités territoriales, Code général de la propriété des personnes publiques, Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure, Code des transports).

Il est entendu que la piste cyclable restera interdite à tout véhicule motorisé à l'exception des véhicules techniques et de secours ainsi que des véhicules dûment autorisés. De même toute demande de manifestation ayant une incidence sur la section d'aménagement considérée est soumise à l'avis conjoint du gestionnaire et du Département.

ARTICLE 11 : DUREE

La présente convention est consentie pour une durée de 10 ans à compter de sa signature.

Dans le cas où la piste cesserait d'être affectée à l'usage du public ou dans le cas de déclassement de la voie départementale, la superposition d'affectations cesserait de plein droit et la gestion des terrains d'assiettes reviendrait au SYMADREM.

A l'issue de cette durée de 10 ans, la présente convention se renouvellera chaque année par tacite reconduction. Chaque partie pourra cependant renoncer au renouvellement de la présente convention, moyennant un préavis adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie, trois mois avant l'échéance.

Le bénéficiaire peut à tout moment, renoncer de manière anticipée au bénéfice de la superposition d'affectations, notamment en cas de disparition de la nouvelle affectation, moyennant un préavis adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au SYMADREM trois mois à l'avance.

En pareille hypothèse, le bénéficiaire doit exécuter à ses frais exclusifs tous les travaux de remise en état du site rendus nécessaires afin de rendre ces terrains conformes à leur destination initiale.

Le SYMADREM pourra mettre un terme à la présente convention à tout moment, de manière anticipée pour motif d'intérêt général, ou en cas de disparition ou de modification de l'affectation initiale, moyennant un préavis adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire trois mois à l'avance.

Au terme de la présente convention, quelle qu'en soit la cause, la gestion des terrains reviendra immédiatement et sans indemnités au SYMADREM.

Les droits des tiers sont dans tous les cas réservés.

ARTICLE 12 : GRATUITE

L'occupation et la superposition d'affectations sont opérées à titre gratuit aux termes de la présente convention.

ARTICLE 13 : DROITS REELS

L'aménagement spécifique de la véloroute et son utilisation par le public entraînent l'affectation au domaine public du Département. Avant d'être ouverte à l'usage du public et notamment à la circulation, cette piste sera intégrée au domaine public départemental avec la qualité de véloroute, étant précisé que cette intégration au domaine public ne portera que sur la chaussée et ses dépendances établies entièrement sur des terrains qui continueront à faire partie du domaine géré par le SYMADREM.

La présente convention ne permet pas la délivrance de droits réels au sens de l'article L.2122-6 du Code général de la propriété des personnes publiques (valable pour le domaine public).

ARTICLE 14 – NON VALIDITE PARTIELLE DE LA CONVENTION

Si une ou plusieurs dispositions de la convention se révélaient nulles ou étaient tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres dispositions garderont toute leur portée. Les parties feront leurs meilleurs efforts pour substituer à la disposition invalidée une disposition valide ayant un effet équivalent.

ARTICLE 15 – RESILIATION

Le non-respect par l'une des parties des termes de la présente convention entraînerait après discussion et désaccord persistant entre les parties la résiliation d'office de celle-ci.

L'état et le SYMADREM peuvent exceptionnellement mettre fin à la superposition d'affectations après préavis de 1 an donné au Département, sauf cas d'urgence manifeste. Cette résiliation peut intervenir notamment en cas de force majeure, en cas de projet d'intérêt général ou en cas d'événement rendant incompatible la présence de la véloroute avec la gestion des digues du Grand Rhône. L'état et le SYMADREM devront s'efforcer dans ces circonstances de trouver avec la collaboration technique du Département un cheminement alternatif pour la véloroute en tenant compte des contraintes foncières, financières et techniques du concessionnaire.

De même, en cas de déplacement, de modification, de suppression des ouvrages de la véloroute le Département peut mettre fin à la superposition d'affectations après préavis de 1 an donné au SYMADREM et à l'état, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 16 – LITIGES

En cas de litige survenant à l'occasion de la présente convention, tant pour ce qui concerne son interprétation que son exécution, et à défaut d'accord amiable entre les Parties, la compétence expresse est attribuée au Tribunal Administratif compétent,

nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.
La juridiction sera saisie par la partie la plus diligente.

ARTICLE 17- ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, et notamment la réception de tous actes extrajudiciaires, les parties font élection de domicile :

-Le Département des Bouches-du-Rhône en son siège :
Hôtel du Département
52 avenue de Saint Just
13256 MARSEILLE Cedex 20

-L'Etat représenté par :
Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône
Place Felix Baret
CS 30001
13259 MARSEILLE Cédex 06

- Le SYMADREM en son siège :
1182 chemin de Fourchon
VC33
13200 ARLES

Fait en 3 exemplaires à Marseille,

<p>Pour le Département La Présidente</p> <p>Mme Martine VASSAL</p>	<p>Pour le SYMADREM Le Président</p> <p>M. Jean-Luc MASSON</p>	<p>Pour l'Etat Le Préfet du Département des Bouches du Rhône</p> <p>M. Pierre DARTOUT</p>
--	--	---

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018



DELIBERATION N° : 2018-30

PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

*Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon /
Arles et mesures associées
Acquisitions foncières à l'amiable via un traité d'adhésion dans le cadre de la
procédure d'expropriation*

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de la réception par le Sous-Préfet le : 06 AVR. 2018
de la publicité le : 11 AVR. 2018

PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées
Acquisitions foncières à l'amiable via un traité d'adhésion dans le cadre de la procédure d'expropriation

1. OBJET DE LA DELIBERATION

Les travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées Arles ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 13 mai 2016, déclarant d'utilité publique la réalisation de cette opération.

Le projet a également fait l'objet d'un arrêté de cessibilité en date du 5 janvier 2017 et d'une ordonnance d'expropriation en date du 20 juin 2017.

La création de ces ouvrages nécessite des acquisitions foncières.

Pour mémoire, par délibération n°2010-52 en date du 7 octobre 2010, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la demande de financement relative à : Les études de la création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les acquisitions foncières de la tranche 1 pour un montant total de 2 000 000,00 € HT, ventilé à titre indicatif comme suit :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – phase conception	: 300 000,00 € HT
Maîtrise d'œuvre – phase conception	: 1 200 000,00 € HT
Acquisitions foncières tranche 1	: 500 000,00 € HT

Avec le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux	Montant
Etat	40 %	800 000,00 € HT
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 %	600 000,00 € HT
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	25 %	500 000,00 € HT
Communes d'Arles et de Tarascon (depuis le 01/01/17 prise en charge par l'ACCM)	5 %	100 000,00 € HT
TOTAL	100 %	2 000 000,00 € HT

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-30

Par délibération n° 2016-43 en date du 21 juin 2016, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la demande de financement de la maîtrise d'œuvre, des acquisitions foncières tranche 2 et des prestations diverses relatives à l'opération de création d'une digue de 1er rang à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles et la réalisation des mesures associées (accompagnement, annulation et réduction d'impact) pour un montant total de 6 000 000,00 € HT, ventilé à titre indicatif comme suit :

Maîtrise d'œuvre et prestations diverses : 3 200 000,00 € HT
Acquisitions foncières tranche 2 : 2 800 000,00 € HT

Avec le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux	Montant
Etat	40 %	2 400 000,00 € HT
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 %	1 800 000,00 € HT
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	25 %	1 500 000,00 € HT
Communes d'Arles et de Tarascon (depuis le 01/01/17 prise en charge par l'ACCM)	5 %	300 000,00 € HT
		6 000 000,00 € HT

Par délibération n° 2016-44 en date du 21 juin 2016, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la procédure de signature à l'amiable lors des acquisitions foncières des travaux de création d'une digue de 1^{er} rang à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles, des mesures associées d'accompagnement, d'annulation et réduction d'impact.

Le département France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques de la Direction Générale des Bouches-du-Rhône a établi, l'estimation immobilière pour chacun des terrains d'emprise de l'ouvrage.

Sur la base des estimations immobilières de France Domaine, le SYMADREM a notifié son offre **aux différents propriétaires impactés par le projet** par l'intermédiaire de SYSTRA FONCIER, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Les documents d'arpentages relatifs à ces emprises ont été dressés par le cabinet de géomètres experts FIT Conseil.

L'ordonnance d'expropriation ayant été prononcée en date du 20 juin 2017, toute acquisition résultante d'un accord sur la proposition financière faite par le SYMADREM au propriétaire, doit être réalisée par la signature d'un traité/acte d'adhésion à ordonnance d'expropriation.

2. OFFRES ACCEPTEES SUR LA COMMUNE D'ARLES

Sur la base des estimations immobilières de France Domaine et de compléments éligibles à indemnisations apportés par l'assistant foncier SYSTRA FONCIER conformément au protocole départemental en vigueur approuvé par les services de France Domaine, le SYMADREM a notifié son offre aux différents propriétaires ci-dessous par l'intermédiaire de SYSTRA FONCIER.

... / ...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-30

Les terrains à acquérir sur la commune d'Arles et le montant des indemnités qui ont été acceptées par les **propriétaires** sont présentés ci-dessous.

Monsieur LABORIE Jacques s'est engagé à céder au SYMADREM, en signant le traité/acte à ordonnance d'expropriation correspondant, l'immeuble ci-après désigné moyennant le prix indiqué. Les terrains à acquérir sont constitués de terres agricoles et d'indemnités accessoires.

Unité Foncière L24 / 100 – Monsieur LABORIE Jacques

Propriétaire	Parcelles		Superficie soumise à l'acquisition (m²)	Indemnités
	Avant Acquisition	A acquérir		
Monsieur LABORIE Jacques	BX 17	BX 58	7 188	74 626 €
	BX 35	BX 64	10 683	
	BX 36	BX 66	311	
	BX 38	BX 70	7 063	
	BX 40	BX 68	5 838	

Madame HERMET Arlette, Monsieur LABORIE Luc et Monsieur LABORIE Jacques se sont engagés à céder au SYMADREM, en signant respectivement le traité/acte à ordonnance d'expropriation correspondant, l'immeuble ci-après désigné moyennant le prix indiqué. Les terrains à acquérir sont constitués de terres agricoles et d'indemnités accessoires.

Unité Foncière L24 / 110 – Indivision LABORIE

Propriétaires Indivisaires	Parcelles		Superficie soumise à l'acquisition (m²)	Indemnités
	Avant Acquisition	A acquérir		
Usufruitier : Madame HERMET Arlette Nu-propriétaire : Monsieur LABORIE Jacques Roland Et Monsieur LABORIE Luc Pierre	BX 34	BX 74	4 895	33 957 €
	BX 43	BX 72	11 909	

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-30

3. OFFRES ACCEPTEES SUR LA COMMUNE DE TARASCON

Sur la base des estimations immobilières de France Domaine et de compléments éligibles à indemnisations apportés par l’assistant foncier SYSTRA FONCIER conformément au protocole départemental en vigueur approuvé par les services de France Domaine, le SYMADREM a notifié son offre aux différents propriétaires ci-dessous par l’intermédiaire de SYSTRA FONCIER.

Les terrains à acquérir sur la commune de Tarascon et le montant des indemnités qui ont été acceptées par les **propriétaires** sont présentés ci-dessous.

Aux termes d’un mémoire valant offre en date du 30 janvier 2018, Monsieur MANGAN Eric et Madame BEN SAID Laure épouse MANGAN, se sont engagés à céder au SYMADREM, en signant respectivement le traité/acte à ordonnance d’expropriation correspondant, l’immeuble ci-après désigné moyennant le prix indiqué. Les terrains à acquérir sont constitués de terres faisant usage de jardin arboré comprenant des arbres d’ornement, un linéaire de cyprès important ainsi que le déplacement d’un bassin de 5m x 5m contenu dans l’emprise d’acquisition.

Unité Foncière L20 / 250 – Epoux MANGAN

Propriétaires	Parcelles		Superficie soumise à l’acquisition (m²)	Indemnités
	Avant Acquisition	A acquérir		
Monsieur MANGAN Eric Et Madame BEN SAID Laure	I 843	I 843 p	3085	82 000 €
	I 846	I 846 p	3199	

Ces transactions ne présentant pas de difficulté juridique particulière, le recours à l’établissement d’un traité/acte à ordonnance d’expropriation a permis d’éviter d’engager les frais notariés correspondants.

L’article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Les maires, les Présidents des Conseils Départementaux et les Présidents des Conseils Régionaux, les Présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les Présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Lorsqu’il est fait application de la procédure de réception et d’authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l’établissement public partie à l’acte est représenté, lors de la signature de l’acte, par un adjoint ou un vice-président dans l’ordre de leur nomination ».

.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1311-13,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L1111-1,
Vu les propositions du SYMADREM acceptées et signées par l'intermédiaire d'un traité/acte à ordonnance d'expropriation,

Après en avoir délibéré,

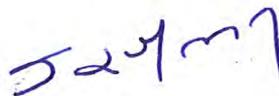
Le Comité Syndical :

- **DECIDE** de réaliser les acquisitions foncières dans les conditions définies ci-dessus.
- **PRECISE** que les frais liés à ces acquisitions seront à la charge du SYMADREM.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget du SYMADREM.
- **DESIGNE** Monsieur Gilles DUMAS et en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Lucien LIMOUSIN Vice-Présidents, aux fins de représenter le SYMADREM en qualité d'acquéreur lors de la signature de l'acte qui sera reçu et authentifié par Monsieur le Président du SYMADREM en la forme administrative.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018



DELIBERATION N° : 2018-31

PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

*Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon /
Arles et mesures associées
Acquisitions foncières à l'amiable hors DUP des reliquats enclavés entre la
future Lône et le Rhône
Acquisition Laborie et Laborie Indivision*

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu

de la réception par le Sous-Préfet le :

de la publicité le :

06 AVR. 2018
11 AVR. 2018

PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon /
Arles et mesures associées
Acquisitions foncières à l'amiable hors DUP des reliquats enclavés entre la
future Lône et le Rhône
Acquisition Laborie et Laborie Indivision

1. OBJET DE LA DELIBERATION

Les travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées Arles ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 13 mai 2016, déclarant d'utilité publique la réalisation de cette opération.

Le projet a également fait l'objet d'un arrêté de cessibilité en date du 5 janvier 2017 et d'une ordonnance d'expropriation en date du 20 juin 2017. Ces deux actes ont été notifiés au SYMADREM le 25 septembre 2017.

La création de ces ouvrages nécessite des acquisitions foncières.

Pour mémoire, par délibération n°2010-52 en date du 7 octobre 2010, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la demande de financement relative à : Les études de la création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les acquisitions foncières de la tranche 1 pour un montant total de 2 000 000,00 € HT, ventilé à titre indicatif comme suit :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – phase conception	: 300 000,00 € HT
Maîtrise d'œuvre – phase conception	: 1 200 000,00 € HT
Acquisitions foncières tranche 1	: 500 000,00 € HT

Avec le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux	Montants
Etat	40 %	800 000,00 € HT
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 %	600 000,00 € HT
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	25 %	500 000,00 € HT
Communes d'Arles et de Tarascon (depuis le 01/01/17 prise en charge par l'ACCM)	5 %	100 000,00 € HT
TOTAL	100 %	2 000 000,00 € HT

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-31

Par délibération n° 2016-43 en date du 21 juin 2016, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la demande de financement de la maîtrise d'œuvre, des acquisitions foncières tranche 2 et des prestations diverses relatives à l'opération de création d'une digue de 1er rang à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles et la réalisation des mesures associées (accompagnement, annulation et réduction d'impact) pour un montant total de 6 000 000,00 € HT, ventilé à titre indicatif comme suit :

Maîtrise d'œuvre et prestations diverses : 3 200 000,00 € HT
Acquisitions foncières tranche 2 : 2 800 000,00 € HT

Avec le plan de financement suivant :

Financiers	Taux	Montants
Etat	40 %	2 400 000,00 € HT
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 %	1 800 000,00 € HT
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	25 %	1 500 000,00 € HT
Communes d'Arles et de Tarascon (depuis le 01/01/17 prise en charge par l'ACCM)	5 %	300 000,00 € HT
TOTAL	100 %	6 000 000,00 € HT

Par délibération n° 2016-44 en date du 21 juin 2016, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la procédure de signature à l'amiable lors des acquisitions foncières des travaux de création d'une digue de 1^{er} rang à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles, des mesures associées d'accompagnement, d'annulation et réduction d'impact.

Afin de faciliter les négociations foncières en cours avec les propriétaires impactés par la création de la future lône, il a été demandé au service des Domaines de réaliser une estimation financière détaillée pour l'achat des surfaces se trouvant enclavées entre la future lône et le Rhône. **Ces acquisitions sont réalisées hors procédure DUP mais en parallèle de celle-ci.** Ces parcelles, au regard de la configuration projetée au droit de ce secteur, ne seraient plus exploitables par les propriétaires impactés. Le département France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques de la Direction Générale des Bouches-du-Rhône a établi, l'estimation immobilière pour chacun des terrains ci-dessous :

Surface des emprises - LABORIE	
BX 17	687 m ²
BX 35	407 m ²

Surface des emprises – Indivision LABORIE	
BX 34	317 m ²

Les plans parcellaires sont fournis en annexe. Les parcelles enclavées à acquérir sont indiquées en couleur orange.

.... / ...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-31

Sur la base des estimations immobilières de France Domaine, le SYMADREM a notifié ses offres à Monsieur LABORIE et l'indivision LABORIE par l'intermédiaire de SYSTRA FONCIER, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Les propriétaires ont accepté l'offre du SYMADREM.

Les documents d'arpentages relatifs à ces emprises ont été dressés par le cabinet de géomètres experts FIT Conseil.

2. OFFRES ACCEPTEES SUR LA COMMUNE D'ARLES

Les terrains à acquérir sur la commune d'Arles et le montant des indemnités qui ont été acceptées par les propriétaires, sont les suivants :

Unité Foncière L24 / 100 – Propriétaire : Monsieur LABORIE Jacques

Propriétaire	Parcelles		Superficie soumise à l'acquisition (m ²)	Indemnités
	Avant Acquisition	A acquérir		
LABORIE Jacques	BX 17	BX 59	687	1149 €
	BX 35	BX 63	407	

Unité Foncière L24 / 110 – Indivision LABORIE

Propriétaires	Parcelles		Superficie soumise à l'acquisition (m ²)	Indemnités
	Avant Acquisition	A acquérir		
Indivision LABORIE	BX 34	BX 75	317	333 €

Ces transactions ne présentant pas de difficulté juridique particulière, le recours à l'établissement d'un acte authentique en la forme administrative permet d'éviter d'engager les frais notariés correspondants.

L'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Les maires, les Présidents des Conseils Départementaux et les Présidents des Conseils Régionaux, les Présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les Présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

.../...

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-31

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1311-13,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L1111-1,
Vu les estimations des Domaines relatives aux différents terriers exposés ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **DECIDE** de réaliser les acquisitions foncières dans les conditions définies ci-dessus.
- **DEMANDE** à SYSTRA FONCIER, assistant à maîtrise d'ouvrage, de dresser les actes correspondants en forme administrative.
- **PRECISE** que les frais liés à ces acquisitions seront à la charge du SYMADREM.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget du SYMADREM.
- **DESIGNE** Monsieur Gilles DUMAS et en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Vice-Présidents, aux fins de représenter le SYMADREM en qualité d'acquéreur lors de la signature de l'acte qui sera reçu et authentifié par Monsieur le Président du SYMADREM en la forme administrative.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

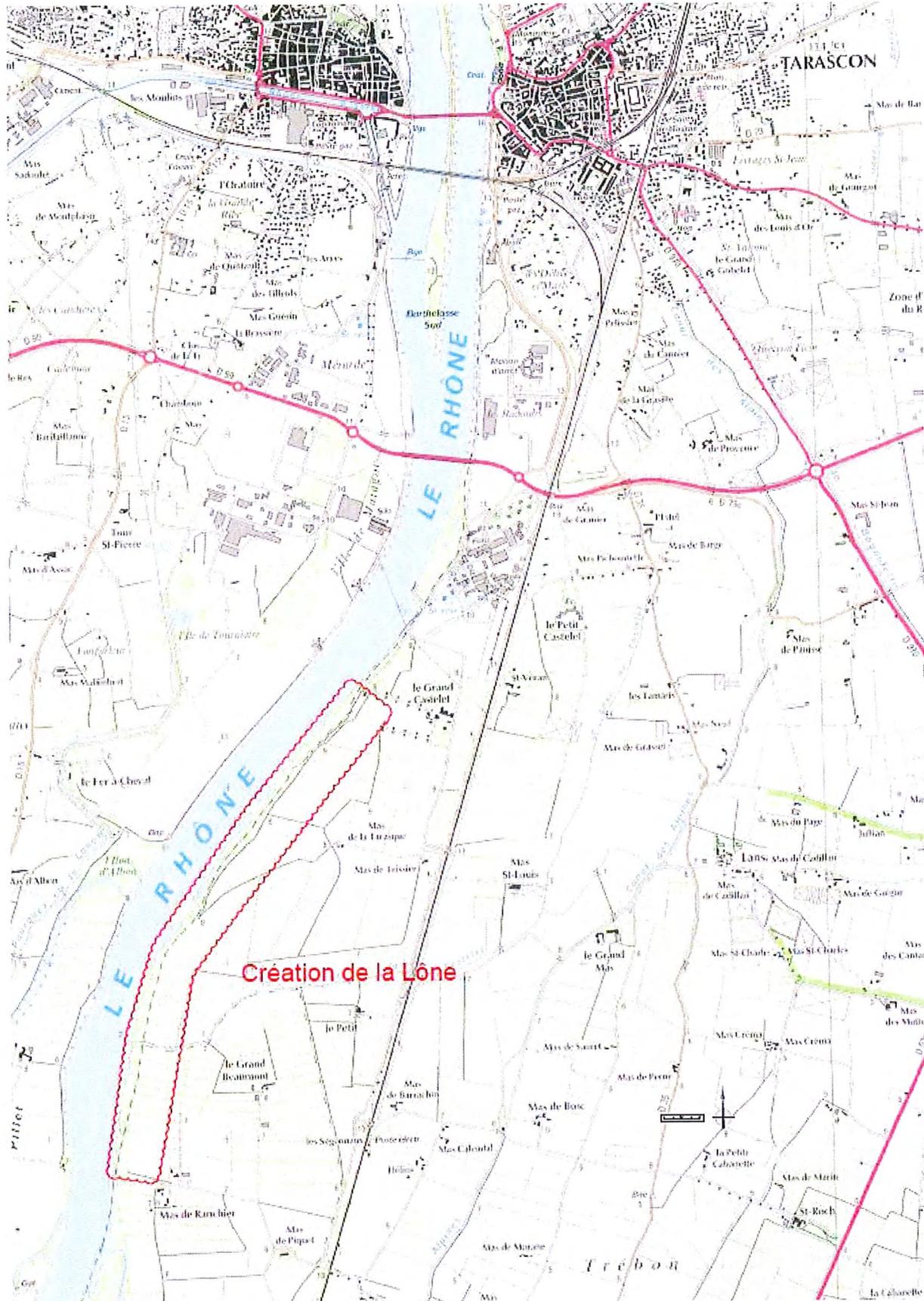
Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2018-31



Plan de situation de la lône à créer et parcelles enclavées à acquérir

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-32



PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

*Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et
mesures associées
Eviction*

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	06 AVR. 2018
de la réception par le Sous-Préfet le :	
de la publicité le :	11 AVR. 2018

PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et
mesures associées
Eviction

1. OBJET DE LA DELIBERATION

Les travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées Arles ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 13 mai 2016, déclarant d'utilité publique la réalisation de cette opération.

Le projet a également fait l'objet d'un arrêté de cessibilité en date du 5 janvier 2017 et d'une ordonnance d'expropriation en date du 20 juin 2017. Ces deux actes ont été notifiés au SYMADREM le 25 septembre 2017.

La création de ces ouvrages nécessite des acquisitions foncières.

Pour mémoire, par délibération n°2010-52 en date du 7 octobre 2010, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la demande de financement relative à : Les études de la création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les acquisitions foncières de la tranche 1 pour un montant total de 2 000 000,00 € HT, ventilé à titre indicatif comme suit :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – phase conception	: 300 000,00 € HT
Maîtrise d'œuvre – phase conception	: 1 200 000,00 € HT
Acquisitions foncières tranche 1	: 500 000,00 € HT

Avec le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux	Montants
Etat	40 %	800 000,00 € HT
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 %	600 000,00 € HT
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	25 %	500 000,00 € HT
Communes d'Arles et de Tarascon (depuis le 01/01/17 prise en charge par l'ACCM)	5 %	100 000,00 € HT
TOTAL	100 %	2 000 000,00 € HT

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-32

Par délibération n° 2016-43 en date du 21 juin 2016, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la demande de financement de la maîtrise d'œuvre, des acquisitions foncières tranche 2 et des prestations diverses relatives à l'opération de création d'une digue de 1er rang à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles et la réalisation des mesures associées (accompagnement, annulation et réduction d'impact) pour un montant total de 6 000 000,00 € HT, ventilé à titre indicatif comme suit :

Maîtrise d'œuvre et prestations diverses : 3 200 000,00 € HT
Acquisitions foncières tranche 2 : 2 800 000,00 € HT

Avec le plan de financement suivant :

Financiers	Taux	Montants
Etat	40 %	2 400 000,00 € HT
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 %	1 800 000,00 € HT
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	25 %	1 500 000,00 € HT
Communes d'Arles et de Tarascon (depuis le 01/01/17 prise en charge par l'ACCM)	5 %	300 000,00 € HT
TOTAL	100 %	6 000 000,00 € HT

Par délibération n° 2016-44 en date du 21 juin 2016, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la procédure de signature à l'amiable lors des acquisitions foncières des travaux de création d'une digue de 1^{er} rang à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles, des mesures associées d'accompagnement, d'annulation et réduction d'impact.

Le département France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques de la Direction Générale des Bouches-du-Rhône a établi, l'estimation immobilière pour chacun des terrains d'emprise de l'ouvrage.

Sur la base des estimations immobilières de France Domaine, le SYMADREM a notifié son offre **aux exploitants listés ci-dessous** par l'intermédiaire de SYSTRA FONCIER, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Des exploitants ont accepté l'offre du SYMADREM.

Les documents d'arpentages relatifs à ces emprises ont été dressés par le cabinet de géomètres experts FIT Conseil.

2. OFFRES ACCEPTEES SUR LA COMMUNE D'ARLES

Sur la base des estimations immobilières de France Domaine, le SYMADREM a notifié son offre aux différents propriétaires ci-dessous par l'intermédiaire de SYSTRA FONCIER, assistant à maîtrise d'ouvrage.

... / ...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-32

Les terrains à acquérir sur la commune d'Arles et le montant des indemnités qui ont été acceptées par les exploitants, sont les suivants :

Unité Foncière L 24 / 100 – LABORIE Jacques

Exploitant	Parcelles		Superficie soumise à l'acquisition (m ²)	Indemnités
	Avant Acquisition	A acquérir		
LABORIE Jacques	BX 17	BX 58	7 188	25 110 €
	BX 35	BX 64	10 683	
	BX 36	BX 66	311	
	BX 38	BX 70	7 063	
	BX 40	BX 68	5 838	

Unité Foncière L 24 / 110 – LABORIE Jacques

Exploitant	Parcelles		Superficie soumise à l'acquisition (m ²)	Indemnités
	Avant Acquisition	A acquérir		
LABORIE Jacques	BX 34	BX 74	4 895	6 254 €
	BX 43	BX 72	11 909	

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les propositions d'indemnités d'éviction telles que décrites ci-dessus.
- **PRECISE** que les frais liés à ces acquisitions seront à la charge du SYMADREM.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget du SYMADREM
- **DESIGNE** Monsieur Gilles DUMAS, Vice-Président, aux fins de représenter le SYMADREM en qualité d'acquéreur lors de la signature de l'acte qui sera reçu et authentifié par Monsieur le Président du SYMADREM en la forme administrative.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

SOUS-PREFECTURE
D'ARLES

- 6 AVR. 2018

ARRIVÉE

DELIBERATION N° : 2018-33

PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

*Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon /
Arles et mesures associées*

*Acquisitions foncières à l'amiable via un traité d'adhésion et bulletin
d'indemnité d'éviction dans le cadre de la procédure d'expropriation
Terrier L24-170*

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	06 AVR. 2018
de la réception par le Sous-Préfet le :	
de la publicité le :	11 AVR. 2018

PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées
Acquisitions foncières à l'amiable via un traité d'adhésion et bulletin d'indemnité d'éviction dans le cadre de la procédure d'expropriation
Terrier L24-170

1. OBJET DE LA DELIBERATION

Les travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées Arles ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 13 mai 2016, déclarant d'utilité publique la réalisation de cette opération.

Le projet a également fait l'objet d'un arrêté de cessibilité en date du 5 janvier 2017 et d'une ordonnance d'expropriation en date du 20 juin 2017. Ces deux actes ont été notifiés au SYMADREM le 25 septembre 2017.

La création de ces ouvrages nécessite des acquisitions foncières.

Pour mémoire, par délibération n°2010-52 en date du 7 octobre 2010, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la demande de financement relative à : Les études de la création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les acquisitions foncières de la tranche 1 pour un montant total de 2 000 000,00 € HT, ventilé à titre indicatif comme suit :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – phase conception	: 300 000,00 € HT
Maîtrise d'œuvre – phase conception	: 1 200 000,00 € HT
Acquisitions foncières tranche 1	: 500 000,00 € HT

Avec le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux	Montants
Etat	40 %	800 000,00 € HT
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 %	600 000,00 € HT
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	25 %	500 000,00 € HT
Communes d'Arles et de Tarascon (depuis le 01/01/17 prise en charge par l'ACCM)	5 %	100 000,00 € HT
TOTAL	100 %	2 000 000,00 € HT

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-33

Par délibération n° 2016-43 en date du 21 juin 2016, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la demande de financement de la maîtrise d'œuvre, des acquisitions foncières tranche 2 et des prestations diverses relatives à l'opération de création d'une digue de 1er rang à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles et la réalisation des mesures associées (accompagnement, annulation et réduction d'impact) pour un montant total de 6 000 000,00 € HT, ventilé à titre indicatif comme suit :

Maîtrise d'œuvre et prestations diverses : 3 200 000,00 € HT
Acquisitions foncières tranche 2 : 2 800 000,00 € HT

Avec le plan de financement suivant :

Financiers	Taux	Montants
Etat	40 %	2 400 000,00 € HT
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 %	1 800 000,00 € HT
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	25 %	1 500 000,00 € HT
Communes d'Arles et de Tarascon (depuis le 01/01/17 prise en charge par l'ACCM)	5 %	300 000,00 € HT
TOTAL	100 %	6 000 000,00 € HT

Par délibération n° 2016-44 en date du 21 juin 2016, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la procédure de signature à l'amiable lors des acquisitions foncières des travaux de création d'une digue de 1^{er} rang à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles, des mesures associées d'accompagnement, d'annulation et réduction d'impact.

Le département France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques de la Direction Générale des Bouches-du-Rhône a établi, l'estimation immobilière pour chacun des terrains d'emprise de l'ouvrage.

Sur la base des estimations immobilières de France Domaine, le SYMADREM a notifié son offre **aux propriétaires et exploitants listés ci-dessous** par l'intermédiaire de SYSTRA FONCIER, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Des propriétaires et exploitants ont accepté l'offre du SYMADREM.

Les documents d'arpentages relatifs à ces emprises ont été dressés par le cabinet de géomètres experts FIT Conseil.

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-33

L'ordonnance d'expropriation ayant été prononcée en date du 20 juin 2017, toute acquisition résultante d'un accord sur la proposition financière faite par le SYMADREM au propriétaire, doit être réalisée par la signature d'un traité/acte d'adhésion à ordonnance d'expropriation. Egalement, toute acquisition résultante d'un accord sur la proposition financière faite par le SYMADREM à l'exploitant, doit être réalisée par la signature d'un bulletin d'indemnité d'éviction.

2. OFFRES ACCEPTEES SUR LA COMMUNE D'ARLES - Propriété

Sur la base des estimations immobilières de France Domaine et de compléments éligibles à indemnisations apportés par l'assistant foncier SYSTRA FONCIER conformément au protocole départemental en vigueur approuvé par les services de France Domaine, le SYMADREM a notifié son offre aux différents propriétaires et exploitants ci-dessous par l'intermédiaire de SYSTRA FONCIER.

Les terrains à acquérir sur la commune d'Arles et le montant des indemnités qui ont été acceptées par les **propriétaires**, sont présentés ci-dessous.

Monsieur ROCHE Jean s'est engagé à céder au SYMADREM, en signant le mémoire valant offre correspondant, l'immeuble ci-après désigné moyennant le prix indiqué. Les terrains à acquérir sont constitués de terres agricoles et d'indemnités accessoires.

Unité Foncière L24 / 170 – Propriétaire : Monsieur ROCHE Jean

Propriétaires	Parcelles		Superficie soumise à l'acquisition (m ²)	Indemnités
	Avant Acquisition	A acquérir		
Monsieur ROCHE Jean	BX 29	BX 29 p	9 856	18 547 €

Ces transactions ne présentant pas de difficulté juridique particulière, le recours à l'établissement d'un traité/acte à ordonnance d'expropriation permet d'éviter d'engager les frais notariés correspondants.

L'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Les maires, les Présidents des Conseils Départementaux et les Présidents des Conseils Régionaux, les Présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les Présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-33

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination ».

3. OFFRES ACCEPTEES SUR LA COMMUNE D'ARLES - Exploitation

Les terrains à acquérir sur la commune d'Arles et le montant des indemnités qui ont été acceptées par les **exploitants**, sont présentés ci-dessous.

Le représentant de la SAS ROJEPierre, Monsieur ROCHE Jean, s'est engagé à céder au SYMADREM, en signant le mémoire valant offre correspondant, l'immeuble ci-après désigné moyennant le prix indiqué. Les terrains à acquérir sont constitués de terres agricoles.

Unité Foncière L24 / 170 – Exploitant : SAS ROJEPierre

Propriétaires	Parcelles		Superficie soumise à l'acquisition (m ²)	Indemnités
	Avant Acquisition	A acquérir		
SAS ROJEPierre représenté par Monsieur ROCHE Jean	BX 29	BX 29 p	9 856	22 473 €

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1311-13,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L1111-1,
Vu les estimations des Domaines relatives aux différents terriers exposés ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **DECIDE** de réaliser les acquisitions foncières dans les conditions définies ci-dessus.
- **APPROUVE** les propositions d'indemnités d'éviction telles que décrites ci-dessus.
- **DEMANDE** à SYSTRA FONCIER, assistant à maîtrise d'ouvrage, de dresser les actes/traités à ordonnance d'expropriations correspondants et bulletin d'éviction.
- **PRECISE** que les frais liés à ces acquisitions seront à la charge du SYMADREM.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget du SYMADREM.
- **DESIGNE** Monsieur Gilles DUMAS et en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Vice-Présidents, aux fins de représenter le SYMADREM en qualité d'acquéreur lors de la signature de l'acte/traité qui sera reçu et authentifié par Monsieur le Président du SYMADREM en la forme administrative.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018



DELIBERATION N° : 2018-34

PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

*Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon /
Arles et mesures associées
Acquisitions foncières en cours via un traité d'adhésion et bulletin d'indemnité
d'éviction dans le cadre de la procédure d'expropriation
Acquisitions foncières en cours*

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	
de la réception par le Sous-Préfet le :	06 AVR. 2018
de la publicité le :	11 AVR. 2018

PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées
 Acquisitions foncières en cours via un traité d'adhésion et bulletin d'indemnité d'éviction dans le cadre de la procédure d'expropriation
 Acquisitions foncières en cours

1. OBJET DE LA DELIBERATION

Les travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées Arles ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 13 mai 2016, déclarant d'utilité publique la réalisation de cette opération.

Le projet a également fait l'objet d'un arrêté de cessibilité en date du 5 janvier 2017 et d'une ordonnance d'expropriation en date du 20 juin 2017. Ces deux actes ont été notifiés au SYMADREM le 25 septembre 2017.

La création de ces ouvrages nécessite des acquisitions foncières.

Pour mémoire, par délibération n°2010-52 en date du 7 octobre 2010, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la demande de financement relative à : Les études de la création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les acquisitions foncières de la tranche 1 pour un montant total de 2 000 000,00 € HT, ventilé à titre indicatif comme suit :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – phase conception	: 300 000,00 € HT
Maîtrise d'œuvre – phase conception	: 1 200 000,00 € HT
Acquisitions foncières tranche 1	: 500 000,00 € HT

Avec le plan de financement suivant :

Financiers	Taux	Montants
Etat	40 %	800 000,00 € HT
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 %	600 000,00 € HT
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	25 %	500 000,00 € HT
Communes d'Arles et de Tarascon (depuis le 01/01/17 prise en charge par l'ACCM)	5 %	100 000,00 € HT
TOTAL	100 %	2 000 000,00 € HT

... / ...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM - SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-34

Par délibération n° 2016-43 en date du 21 juin 2016, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la demande de financement de la maîtrise d'œuvre, des acquisitions foncières tranche 2 et des prestations diverses relatives à l'opération de création d'une digue de 1er rang à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles et la réalisation des mesures associées (accompagnement, annulation et réduction d'impact) pour un montant total de 6 000 000,00 € HT, ventilé à titre indicatif comme suit :

Maîtrise d'œuvre et prestations diverses : 3 200 000,00 € HT
Acquisitions foncières tranche 2 : 2 800 000,00 € HT

Avec le plan de financement suivant :

Financiers	Taux	Montants
Etat	40 %	2 400 000,00 € HT
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 %	1 800 000,00 € HT
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	25 %	1 500 000,00 € HT
Communes d'Arles et de Tarascon (depuis le 01/01/17 prise en charge par l'ACCM)	5 %	300 000,00 € HT
TOTAL	100 %	6 000 000,00 € HT

Par délibération n° 2016-44 en date du 21 juin 2016, le Comité Syndical du SYMADREM a approuvé la procédure de signature à l'amiable lors des acquisitions foncières des travaux de création d'une digue de 1^{er} rang à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles, des mesures associées d'accompagnement, d'annulation et réduction d'impact.

Le département France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques de la Direction Générale des Bouches-du-Rhône a établi, l'estimation immobilière pour chacun des terrains d'emprise de l'ouvrage. Les dernières estimations détaillées relatives aux travaux de création de la digue Tarascon-Arles et aux mesures associées ont été transmises au SYMADREM au mois de novembre 2017.

Les documents d'arpentages relatifs à ces emprises ont été dressés par le cabinet de géomètres experts FIT Conseil.

.... / ...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM - SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-34

2. OFFRES EN COURS SUR LES COMMUNES D'ARLES, TARASCON ET FONTVIEILLE DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA DIGUE ET DE LA LONE

Sur la base des estimations immobilières de France Domaine, le SYMADREM a notifié son offre dans le cadre de la procédure d'expropriation aux propriétaires et exploitants listés ci-dessous par l'intermédiaire de SYSTRA FONCIER, assistant à maîtrise d'ouvrage. Les terrains pour lesquels nous n'avons pas encore d'accord officiel des propriétaires et/ou exploitants, sont les suivants :

	Unité foncière	Propriétaire / Exploitant	Parcelles		Superficie à acquérir (m ²)	Montant
			Avant	Après		
Digue Tarascon - Arles	L20-230	<u>Propriété :</u> M. Gallego et indivision <u>Exploitation :</u> EARL du Grand Castelet	I 822	I 822 p	22306	917 202,81 € <i>Décomposé en :</i> 532 962.93 € pour la propriété 384 239.88 € pour l'exploitation
			I 823	I 823 p	5818	
			I 824	I 824 p	43060	
			I 826	I 826 p	19948	
			I 827	I 827 p	8152	
			I 828	I 828 p	12177	
			I 838	I 838 p	11011	
			I 840	I 840 p	1976	
			I 841	I 841 p	2627	
			I 842	I 842 p	7165	
			I 858	I 858 p	8276	
			I 859	I 859 p	29504	
			I 860	I 860 p	1213	
			I 863	I 863 p	10267	
			I 864	I 864 p	10701	
			I 865	I 865 p	12232	
			I 866	I 866 p	23978	
			I 1218	I 1218 p	15685	
			I 1368	I 1368 p	332	
			I 1395	I 1395 p	1167	
			I 1396	I 1396 p	18369	
			I 1398	I 1398 p	1269	
			I 1401	I 1401 p	5503	
I 1409	I 1409 p	21380				
I 1410	I 1410 p	4579				
I 1758	I 1758 p	272				
	L20-260 L20-260-001	<u>Propriété :</u> Madame MILLARD <u>Exploitation :</u> SCEA Domaine de Saint Roch	YE 1	YE 1 p	38599	309 549 € <i>Décomposé en :</i> 127 218 € pour la propriété 182 331 € pour l'exploitation
			YE 2	YE 2 p	6338	
			YE 3	YE 3 p	12435	

.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM - SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-34

L24-080	GFA Beaumont de Toupiquières	BX 15	BX 15 p	822	18 592 €
		BX 18	BX 18 p	1678	
		BX 48	BX 48 p	1055	
L24-130	<u>Propriété :</u> GFA Mas de Saxy <u>Exploitation :</u> EARL Mas de Saxy	CI 18	CI 18 p	756	95 899 € <i>Décomposé en :</i> 77 429 € pour la propriété 18 470 € pour l'exploitation
		CI 25	CI 25 p	18414	
		CL 12	CL 12 p	3107	
		CM 2	CM 2 p	26735	
L24-140	M. Orcel	BY 39	BY 39 p	10829	16 439 €
L24-160	Indiv Risso Neuveu	BY 31	BY 31 p	235	1 128 €

3. PROPOSITIONS FINANCIERES AMIABLES EFFECTUEES SUR LES COMMUNES D'ARLES, TARASCON ET FONTVIEILLE DANS LE CADRE DES MESURES DE RESSUYAGE ET DE SECURISATION DU VIGUEIRAT

Sur la base des estimations immobilières de France Domaine, le SYMADREM a notifié ces estimations **aux propriétaires et exploitants listés ci-dessous** de janvier 2017 à janvier 2018. Il sera prochainement notifié les mémoires valant offre sur ces terriers, dans le cadre de la procédure d'expropriation.

	Unité foncière	Propriétaire / Exploitant	Parcelles		Superficie à acquérir (m ²)	Montant
			Avant	Après		
Mesures de ressuyage	L23-280	M. Bornand	YA 7	YA 7 p	495	888 €
	L23-320	M et Mme Lechevalier	YA 6	YA 6 p	238	400 €
	L23-330	GFA Merlata	YA 1	YA 1 p	5280	9 722 €
	L23-340	<u>Propriété et exploitation :</u> M. Macchi	YB 26	YB 26 p	3451	<u>Propriété :</u> 6 281 € <u>Exploitation :</u> 1 285 €
	L23-350	M. Martinez	YB 5	YB 5 p	1577	2 649 €
	L23-360	Indiv Milos	YD 48	YD 48 p	531	828 €
	L23-370	M. Vignaud	YB 12	YB 12 p	433	727 €
	L23-380	<u>Propriété :</u> M et Mme Vignaud <u>Exploitation :</u> Mme Vignaud	YB 9	YB 9 p	537	<u>Propriété :</u> 977 € <u>Exploitation :</u> 2 212 €
	L23-390	M. Vignaud Florent	YB 10	YB 10 p	709	1 890 €
			YB 11	YB 11 p	416	
	L23-400	M. VIGNAUD François	YB 8	YB 8 p	839	1 410 €
	L22-410	M. Chassefière	CR 2	CR 2 p	146	53 €
	L22-420	GFA d'Herwart	CR 3	CR 3 p	92	30 093 €
			CR 4	CR 4 p	57	
			CR 13	CR 13 p	18873	
L22-430	<u>Propriété et exploitation :</u> M. Thieuloy	CR 12	CR 12 p	10	Propriété : 1 791 € Exploitation : 7 390 €	
	CR 90	CR 90 p	974			

.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM - SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-34

Digues du Vigueirat	L21-070	M. Bornand	CD 6	CD 6 p	3404	10 445 €
			CD 33	CD 33 p	2279	
	L21-080	Indiv Ditte	DX 1	DX 1 p	927	8 913 €
			DX 2	DX 2 p	3411	
	L21-090	Mme Cabassud	EH 477	EH 477 p	85	188,70 €
	L21-110	M. Eynaud	CA 28	CA 28 p	1356	2 279 €
	L21-120	M. Favre	EH 7	EH 7 p	57	204 €
			EH 186	EH 186 p	32	
	L21-150	M. Goubert	DX 3	DX 3 p	4201	37 967 €
			EH 145	EH 145 p	5317	
	L21-160	SA Hectare	AN 359	AN 359 p	477	172 €
	L21-180	SCI Monleau Immo	EH 386	EH 386 p	168	4 032 €
	L21-190	M. Mouchet	EH 248	EH 248 p	81	360 €
			EH 249	EH 249 p	81	
	L21-200	M. Oliviero	EK 330	EK 330 p	625	8 381 €
			EK 332	EK 332 p	82	
	L21-220	SCI Narcisse	EH 427	EH 427 p	4	96 €
	L21-230	SCI Peral	EH 188	EH 188 p	48	554 €
			EH 498	EH 498 p	5	
			EH 499	EH 499 p	325	
EH 508			EH 508 p	36		
EH 509			EH 509 p	12		
EH 510			EH 510 p	14		
EH 511			EH 511 p	9		
L21-240	Scté Provençale	EH 387	EH 387 p	310	7 380 €	
L21-260	Ind VIALLET	DX 42	DX 42 p	884	2 435 €	
		DX 43	DX 43 p	164		

4. SUITE DE LA PROCEDURE

En cas d'acceptation de ces offres, l'ordonnance d'expropriation ayant été prise en date du 20 juin 2017, le SYMADREM procèdera à la signature des actes sous forme de traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation. Ces transactions ne présentant pas de difficulté juridique particulière, le recours à l'établissement d'un acte authentique sous la forme précédemment citée permet d'éviter d'engager les frais notariés correspondants.

En cas de désaccord sur les offres en cours ou en cas d'obstacle à la signature d'un accord, le SYMADREM est autorisé à poursuivre la procédure d'expropriation.

L'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Les maires, les Présidents des Conseils Départementaux et les Présidents des Conseils Régionaux, les Présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les Présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

.../...

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-34

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1311-13,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L1111-1,
Vu les estimations des Domaines relatives aux différents terriers exposés ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

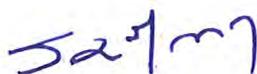
Le Comité Syndical :

- **DECIDE** de réaliser les acquisitions foncières dans les conditions définies ci-dessus.
- **DEMANDE** à SYSTRA FONCIER, assistant à maîtrise d'ouvrage, de dresser les actes correspondants sous la forme de traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation.
- **PRECISE** que les frais liés à ces acquisitions seront à la charge du SYMADREM.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget du SYMADREM.
- **DESIGNE** Monsieur Gilles DUMAS et en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Vice-Présidents, aux fins de représenter le SYMADREM en qualité d'acquéreur lors de la signature du traité qui sera reçu et authentifié par Monsieur le Président du SYMADREM sous la forme de traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation.
- **AUTORISE** de poursuivre la procédure d'expropriation jusqu'à son terme en cas de désaccord sur les offres.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-35



PLAN RHONE

*Travaux de renforcement de la digue de la Montagnette des Quais de
Tarascon
Et Murs du Château Royal de Provence
Indemnité d'éviction*

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

**PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS
TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX**

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu	
de la réception par le Sous-Préfet le :	06 AVR. 2018
de la publicité le :	11 AVR. 2018

DELIBERATION N° 2018-35

RAPPORTEUR : M. MASSON

PLAN RHONE

Travaux de renforcement de la digue de la Montagnette des Quais de Tarascon
Et Murs du Château Royal de Provence
Indemnité d'éviction

1. OBJET

Les travaux de renforcement de la digue de la Montagnette, des Quais de Tarascon et Murs du Château Royal de Provence ont fait l'objet d'un porter à connaissance en date du 18 septembre 2012. Ce projet a également été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 10 avril 2015.

Le renforcement de cet ouvrage nécessite des acquisitions foncières.

Le département France Domaine de la direction Générale des Finances Publiques de la Direction Générale des Bouches du Rhône a établi l'estimation immobilière pour chacun des terrains d'emprise de l'ouvrage.

Sur la base des estimations immobilières de France Domaine, le SYMADREM a notifié son offre à chaque propriétaire par l'intermédiaire de FIT CONSEIL, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Des propriétaires ont accepté l'offre du SYMADREM.

Les documents d'arpentages relatifs à ces emprises ont été dressés par le cabinet de géomètres experts FIT Conseil.

2. INDEMNITES D'EVICITION

Les terrains relatifs au terrier 49 appartenant à Mme Sophie BURAVAND ont fait l'objet d'un bulletin d'éviction permettant le versement d'une indemnité d'éviction à l'exploitant identifié sous l'EARL SAINT JOSEPH.

Les parcelles acquises par le SYMADREM sont rappelées ci-après.

.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-35

Unité Foncière	Propriétaires	Parcelles		Superficie soumise à l'acquisition (m ²)	Indemnité (déjà versée)	Indemnité d'éviction à verser à l'EARL SAINT JOSEPH
		Avant acquisition	A acquérir			
49	Mme BURAVAND	A 1697	A 7014	20	7818 €	197 €
		A 1701	A 7016	773		
		A 2967	A 7018	27		
		A 2969	A 7020	3		
		A 2971	A 7022	35		

Pour les offres acceptées et en cas d'acceptation des offres en cours, le SYMADREM procédera à la signature des actes de vente correspondants. Ces transactions ne présentant pas de difficulté juridique particulière, le recours à l'établissement d'un acte authentique en la forme administrative permet d'éviter d'engager les frais notariés correspondants.

En cas de désaccord sur les offres en cours ou en cas d'obstacle à la signature d'un accord, le SYMADREM est autorisé à débiter la procédure d'expropriation. Dans ce cas, les estimations détaillées établis par France Domaine seront proposées aux expropriés.

L'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Les Maires, les Présidents des Conseils Généraux et les Présidents des Conseils Régionaux, les Présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les Présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination »

.../...

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018-35

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1311-13,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L111-1,
Vu l'estimation des Domaines des 14/12/2016, 03/01/2017, 23/01/2017,

Après en avoir délibéré,

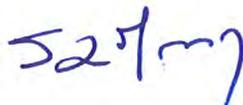
Le Comité Syndical :

- **DECIDE** de réaliser les acquisitions foncières dans les conditions définies ci-dessus.
- **DEMANDE** à FIT CONSEIL, assistant à maîtrise d'ouvrage, de dresser les actes correspondants en forme administrative.
- **PRECISE** que les frais liés à ces acquisitions seront à la charge du SYMADREM.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget du SYMADREM.
- **DESIGNE** Monsieur Gilles DUMAS Vice-Président, aux fins de représenter le SYMADREM en qualité d'acquéreur lors de la signature de l'acte qui sera reçu et authentifié par Monsieur le Président du SYMADREM en la forme administrative.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON



Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-36

PLAN RHONE – CPIER 2015-2020

*Travaux de renforcement des digues du Petit Rhône – 1ère priorité et mesures associées
Acquisitions foncières, Maîtrise d'œuvre (MOE), Assistance foncière et prestations diverses pour les
premières tranches de travaux en rive droite du PK 284.5 au PK 292.5 et du PK 299.75 au PK
307.5 et en rive gauche du PK 281 au PK 294.5, acquisitions foncières digue du défluent et
complément dossiers réglementaires*

Demandes de subventions et participation à :

- l'Etat
- le Conseil Régional Occitanie
- le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- le Conseil départemental du Gard
- le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)
- la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole (NM)
- la Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC)
- la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA)
- la Communauté de Communes de la Petite Camargue (CCPC)

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS

TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de la réception par le Sous-Préfet le : 06 AVR. 2018
de la publicité le : 11 AVR. 2018

PLAN RHONE – CPIER 2015-2020

Travaux de renforcement des digues du Petit Rhône – 1^{ère} priorité et mesures associées
Acquisitions foncières, Maîtrise d'œuvre (MOE), Assistance foncière et prestations diverses pour les
premières tranches de travaux en rive droite du PK 284.5 au PK 292.5 et du PK 299.75 au PK 307.5
et en rive gauche du PK 281 au PK 294.5, acquisitions foncières digue du défluent et complément
dossiers réglementaires

Demandes de subventions et participation à :

- l'Etat
- le Conseil Régional Occitanie
- le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- le Conseil départemental du Gard
- le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)
- la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole (NM)
- la Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC)
- la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA)
- la Communauté de Communes de la Petite Camargue (CCPC)

1- RAPPEL DU CONTEXTE

L'opération, telle que définie dans le programme de sécurisation des ouvrages de protection contre les crues du Rhône du barrage de Vallabrègues à la Mer, approuvé par délibération du Comité Syndical du 14 juin 2012, couvre les tronçons de digue suivants :

En rive droite du Petit Rhône :

- Du PK 284.5 au PK 292.5 : du domaine de la Tourette au Mas du Village (aval de Grand Cabane) ;
- Du PK 299.75 au PK 322 : de l'écluse de Saint-Gilles au pont de Sylvéreal ;
- Du PK 322 au PK 326 : du pont de Sylvéreal au Mas du juge.

En rive gauche du Petit Rhône :

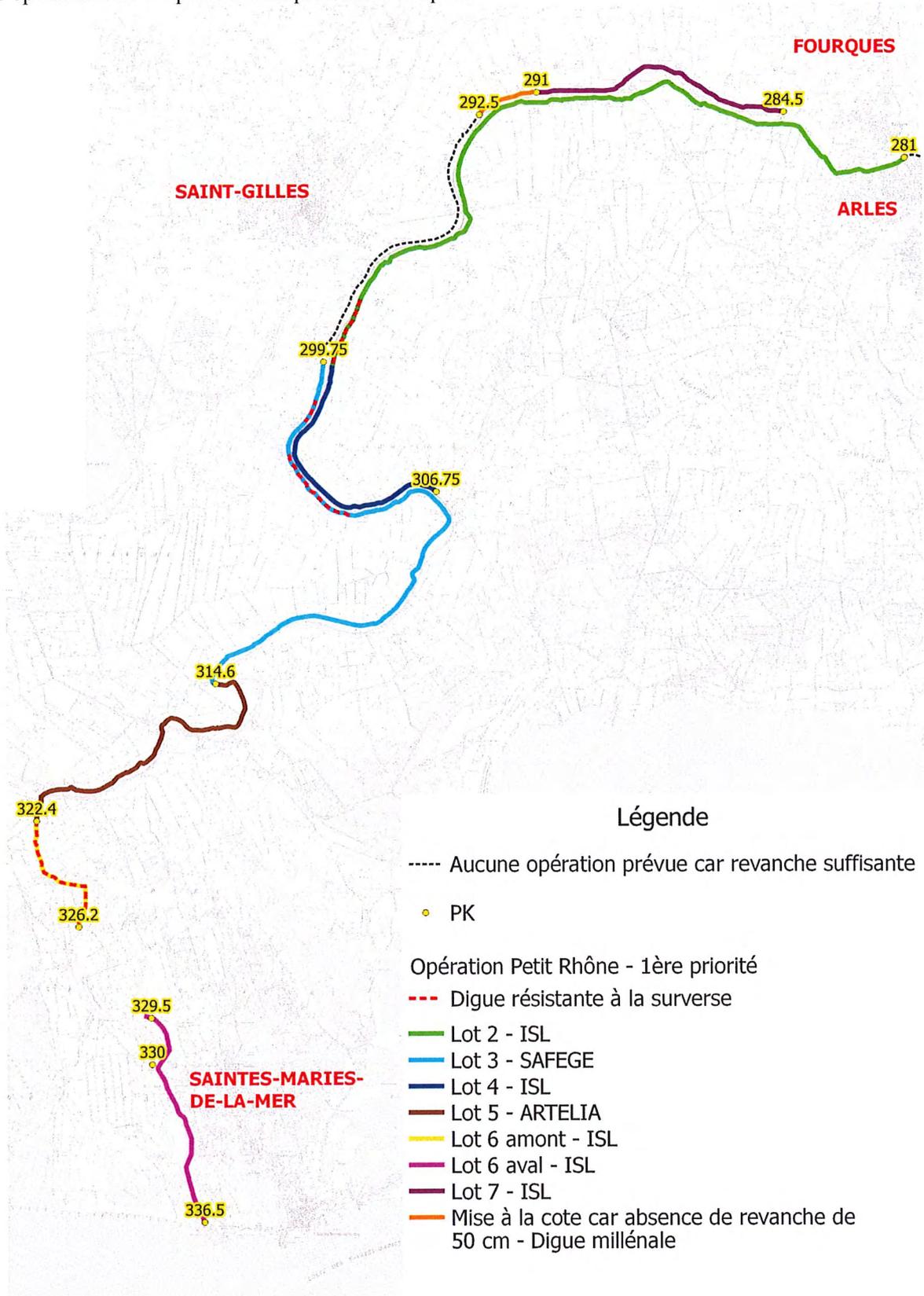
- Du PK 281 au PK 288.5 : du pont suspendu à l'autoroute A54
- Du PK 288.5 au PK 294.5 : de l'autoroute A54 au pont de Cavalès
- Du PK 294.5 au PK 297.3 : du pont de Cavalès au pont de Saint-Gilles
- Du PK 297.3 au PK 306.5 : du pont de Saint-Gilles à l'amont d'Albaron
- Du PK 329.5 au PK 336.5 : du Mas d'Icard à la mer.

.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018- 36

Les opérations de 1^{ère} priorité sont présentées ci-après.



.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018- 36

Pour mémoire, l'opération a fait l'objet des délibérations suivantes :

- Délibération n°2008-11 du 21 février 2008 : adoption du projet d'études du renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône ;
- Délibération n°2010-98 du 14 décembre 2010 : approbation des résultats de l'étude morphodynamique et hydraulique concernant le calage et tracé des ouvrages approuvant les études de diagnostic concluant en la nécessité de renforcer les ouvrages ;
- Délibération n°2016-90 du 8 décembre 2016 : demande de financement auprès des financeurs pour la réalisation des dossiers réglementaires nécessaires aux travaux.

Les études d'avant-projet ont été réalisées entre 2011 et 2016 et ont fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage. Les dossiers réglementaires sont en cours de réalisation.

3- OBJET DE LA DELIBERATION

La présente délibération a pour objet de demander, dans le cadre de l'opération de renforcement et de décorsetage des digues du Petit Rhône 1^{ère} priorité et des mesures environnementales associées d'accompagnement, de réduction ou de compensation des impacts environnementaux, le financement nécessaire à la réalisation prestations suivantes (hors travaux) :

- acquisitions foncières nécessaires aux travaux,
- maîtrise d'œuvre des phases de conception et de réalisation des ouvrages,
- assistance à maîtrise d'ouvrage volet foncier,
- coordination sécurité et protection de la santé,
- compléments pour les dossiers réglementaires.

Cette demande de financement concerne les premières tranches de travaux à réaliser sur les tronçons suivants :

En rive droite :

- **du PK 284.5 au PK 292.5 : du domaine de la Tourette au Mas du Village**
- **du PK 299.75 au PK 307.5 de l'écluse de Saint-Gilles à la Motte ;**

En rive gauche :

- **du PK 281 au PK 294.5 : du Pont Suspendu au Pont de Cavalès.**

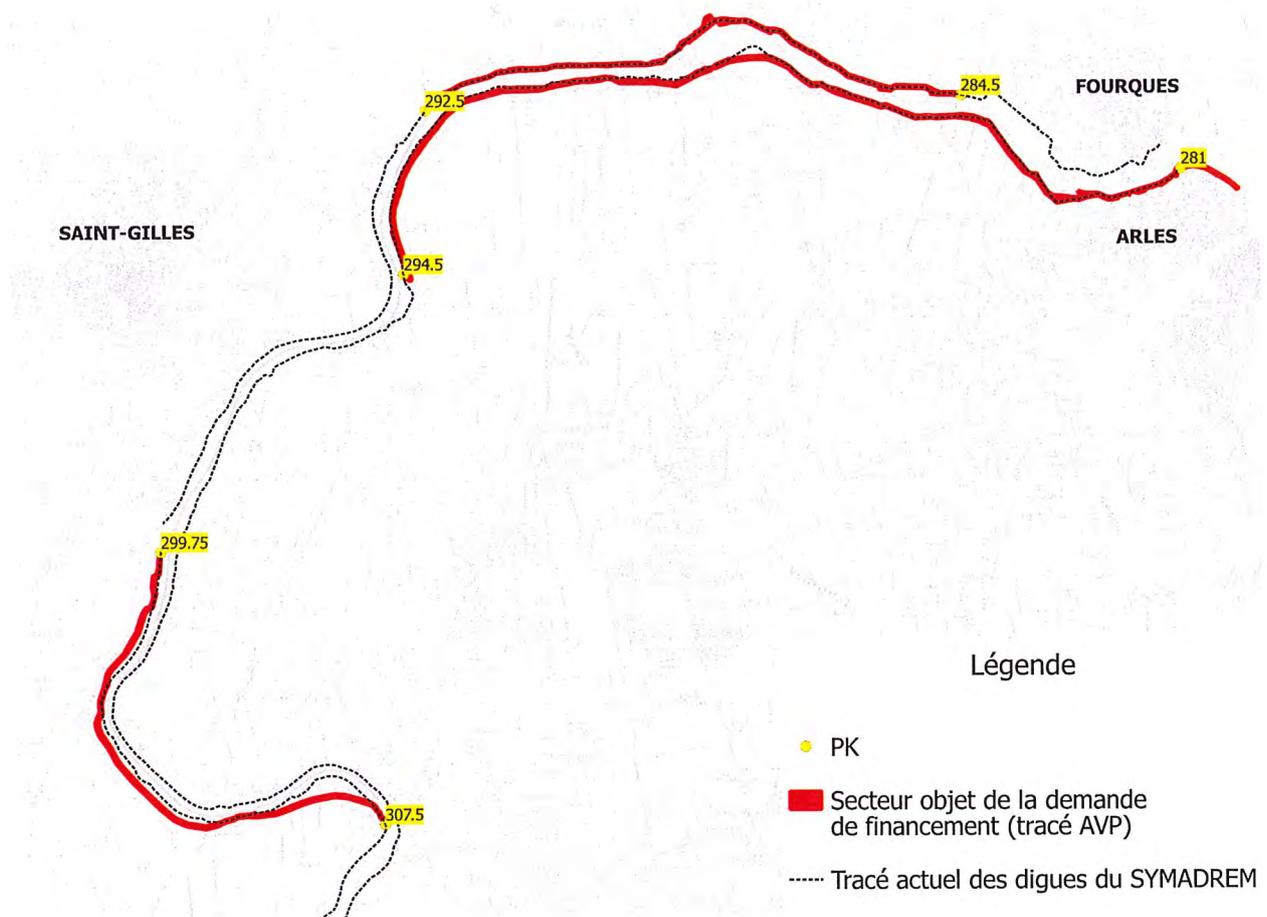
Cette demande de financement concerne également des acquisitions foncières aux abords de la digue du défluent afin de permettre la plantation d'une bande végétale brise-vent visant à diminuer les effets de vagues sur la digue.

3.1. Périmètre et description de l'opération

L'opération entre dans le cadre du programme de sécurisation du barrage de Vallabrègues à la Mer établi par la SYMADREM au regard des objectifs de protection définis par l'Etat dans le cadre du Schéma de Gestion du Rhône Aval et du Volet Inondations du Plan Rhône.

Le périmètre de la zone concernée par la présente demande de financement est présenté ci-après.

.../...



3.2. Description des travaux

- **En rive droite – Du PK 284.5 au PK 292.5 – Du domaine de la Tourette au Mas du Village**

Le linéaire concerné est de 8 km. Ce tronçon a été conforté en urgence en 2004/2005. Les travaux consistent à mettre la crête de digue à la cote millénale augmentée d'une revanche de 50 cm et de caler le corps de digue sur la géométrie retenue des ouvrages récemment confortés (incluant les pistes en pieds et crête de digue). Les travaux réalisés doivent permettre également de réduire le risque de rupture par érosion interne de façon à ce qu'il soit acceptable pour la crue exceptionnelle.

Cette mesure de réduction du risque consiste à mettre en œuvre un filtre et une recharge drainante ou drainée sur le talus aval.

- **En rive droite – Du PK 299.75 au PK 307.5 – De l'écluse de Saint-Gilles à la Motte**

Le linéaire concerné est de 7.6 km. Ce tronçon n'a connu aucun confortement depuis le 19^{ème} siècle. Il était en limite de déversement en décembre 2003 juste avant la brèche de Petit Argence.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018- 36

Les travaux consistent à démonter la digue actuelle et la reconstruire en recul du fleuve sur des zones sans enjeux écologiques dans la mesure du possible.

Deux types de digue sont prévues :

- Deux tronçons résistant à la surverse calés à la cote de protection : du PK 301 à 301.5 (cote de protection centennale) et du PK 302.5 à 304.5 (cote de protection cinquantennale)
- Partout ailleurs, digue dite « millénale » calée à la crue millénale augmentée d'une revanche de 50 cm.

Sont également prévues des pistes en pieds et crête de digue.

Pour rappel, le tracé de décorsetage a été retenu en tenant compte des contraintes :

- Environnementales : de façon à limiter les impacts sur les enjeux écologiques et à conserver la ripisylve,
- Foncières : conservation du bâti existant,
- Morphodynamiques : le décorsetage réduit les sollicitations mécaniques et hydrauliques sur les digues et donc les risques d'érosion externe.

- **En rive gauche – Du PK 281 au PK 294.5 – Du Pont Suspendu au Pont de Cavalès**

Le linéaire concerné est de 16.5 km.

Sur la partie amont du tronçon, du PK 281 au PK 282.5 (du Pont Suspendu au Mas de Cazeneuve), la digue a été confortée en 1994 et en 1997. Le secteur en question joue un rôle primordial de par sa proximité avec la ville d'Arles et la présence d'habitation en pied immédiat coté terre. Son gabarit est pratiquement conforme à celui prescrit par le SYMADREM. Cependant, malgré les sondages qui confirment la réalisation de travaux (recharge aval et masque amont), la constitution de la digue demeure incertaine du fait de travaux insuffisamment documentés. Parmi les techniques envisageables, la solution consistant à mettre en place un rideau de palplanches au centre de la digue a été retenue au stade des études d'avant-projet. Cette solution est envisagée du PK 281 au PK 282.5, soit sur un linéaire de 1.5 km.

Sur le linéaire restant, du PK 282.5 au PK 294.5, qui n'a connu aucun confortement, excepté localement, depuis la deuxième moitié du 19ème siècle, les travaux consistent à démonter la digue actuelle et la reconstruire en recul du fleuve sur des secteurs sans enjeux écologiques et non habités. Aucun tronçon résistant à la surverse n'est prévu dans ce secteur, il est prévu de construire une digue millénale dont la crête de digue sera calée au niveau millénal augmenté d'une revanche de 50 cm.

- **En rive gauche – Digue du défluent**

Les acquisitions foncières prévues aux abords de la digue du défluent ont pour objectif l'implantation d'une bande végétale longitudinale à la digue et située à une dizaine de mètres du pied de digue côté fleuve. Cette bande végétale aura un effet brise-vent qui permettra de faire obstacle au vent et de diminuer ainsi le fletch (distance sur un plan d'eau au-dessus de laquelle le vent souffle sans rencontrer d'obstacle) et de réduire par conséquent la hauteur des vagues au droit de la digue.

.../...

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018- 36

4- DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

4.1. Les acquisitions foncières

Pour mener à bien les travaux de renforcement et de recul limité des digues du Petit Rhône sur les tronçons concernés par la présente demande, des acquisitions foncières sont nécessaires. Elles peuvent être justifiées comme tel :

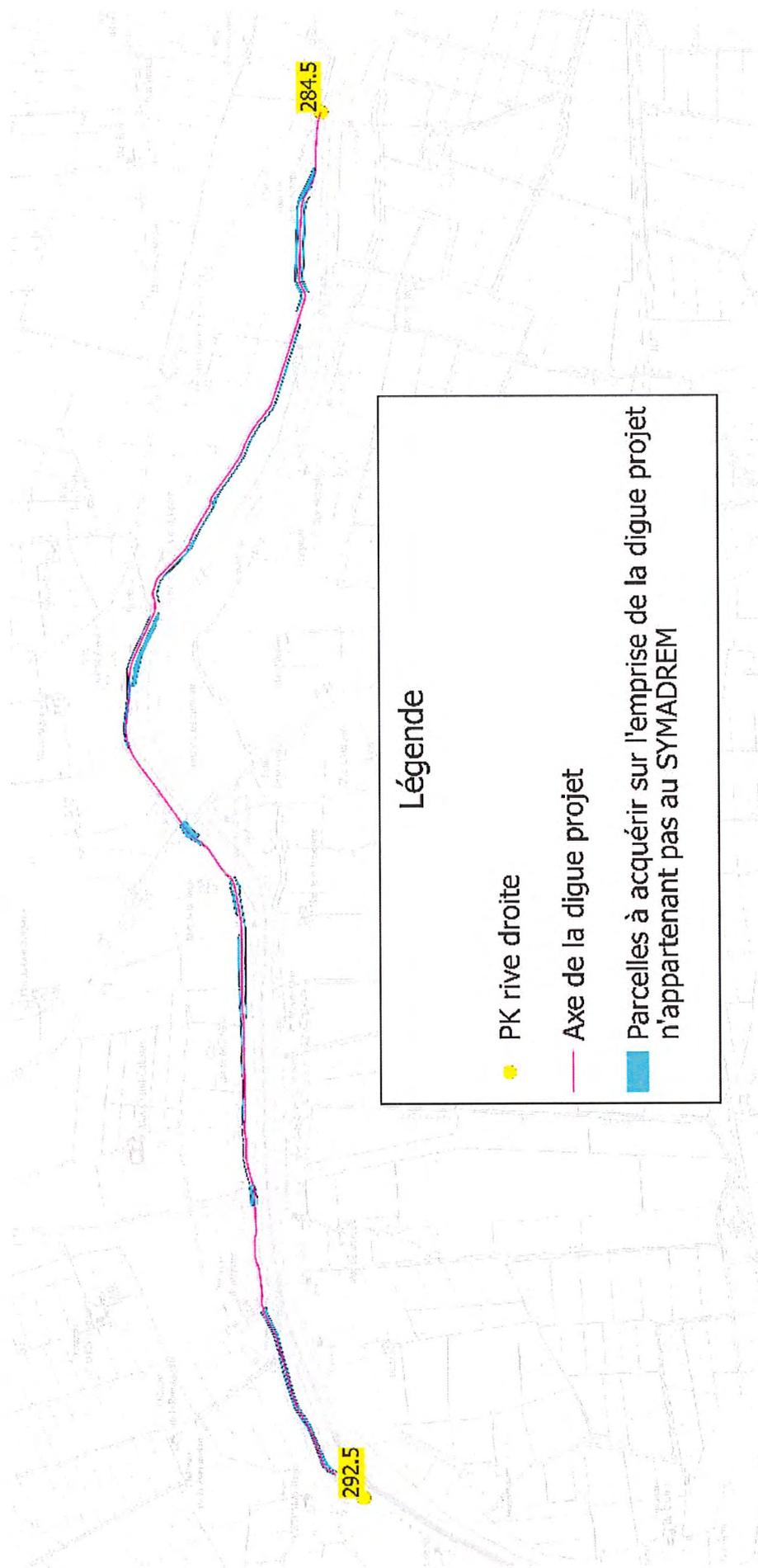
- Parcelles à acquérir car se situant dans l'emprise de la digue projet ;
- Parcelles à acquérir car se situant dans la zone délaissée (zone située entre la digue actuelle et la digue projet) et pouvant par ailleurs servir de zones d'emprunt ou pour les mesures environnementales ;
- Parcelles à acquérir situées en dehors de la zone d'emprise de la digue projet et en dehors de la zone délaissée et pouvant servir de zones d'emprunt ou pour les mesures environnementales.

Les figures ci-après présentent ces différentes parcelles, pour les tronçons concernés par la présente demande.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018- 36

Parcelles à acquérir en rive droite entre le PK 284.5 et le PK 292.5 :

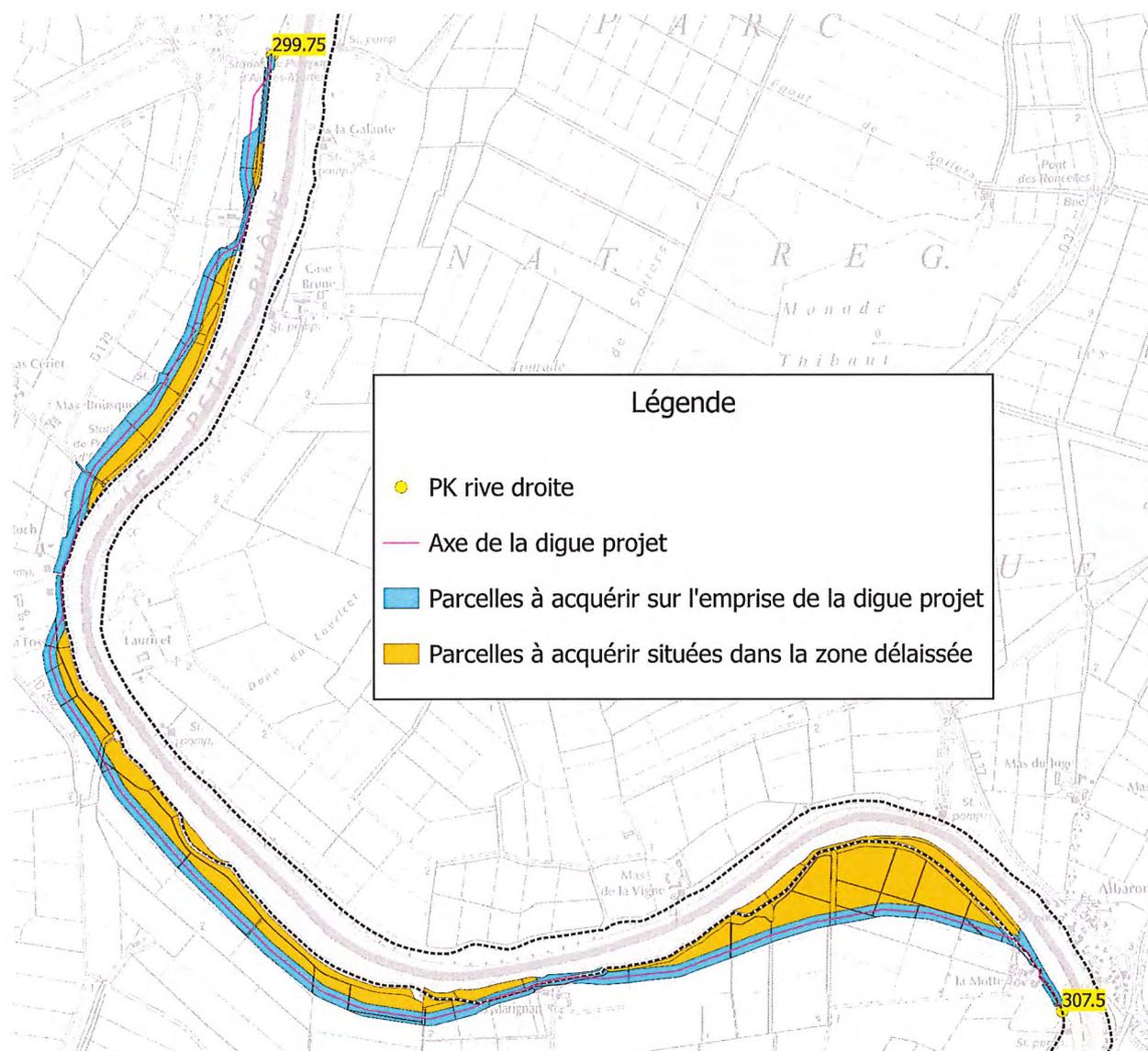


.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018- 36

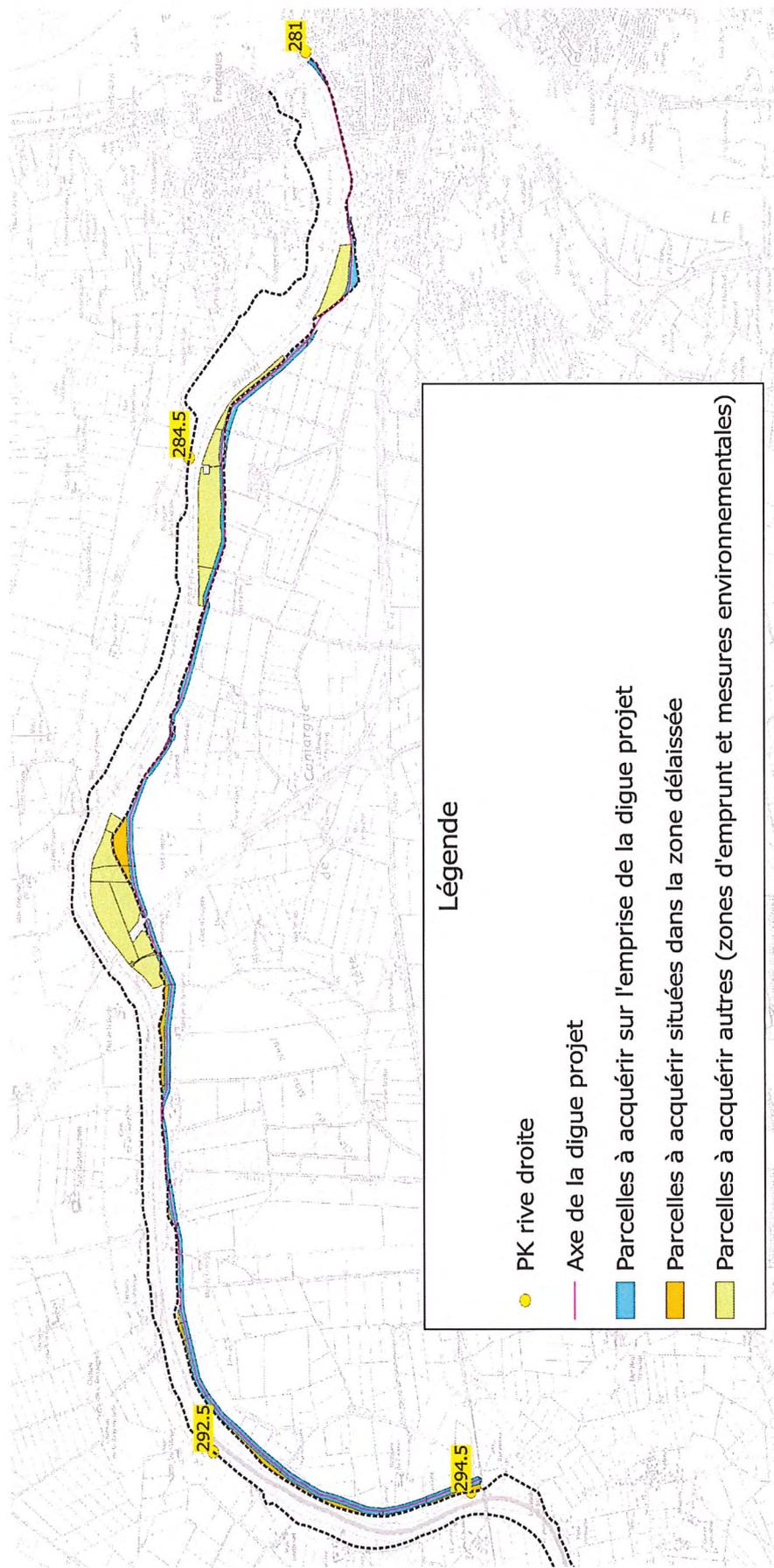
Parcelles à acquérir en rive droite entre le PK 284.5 et le PK 292.5 :



COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018- 36

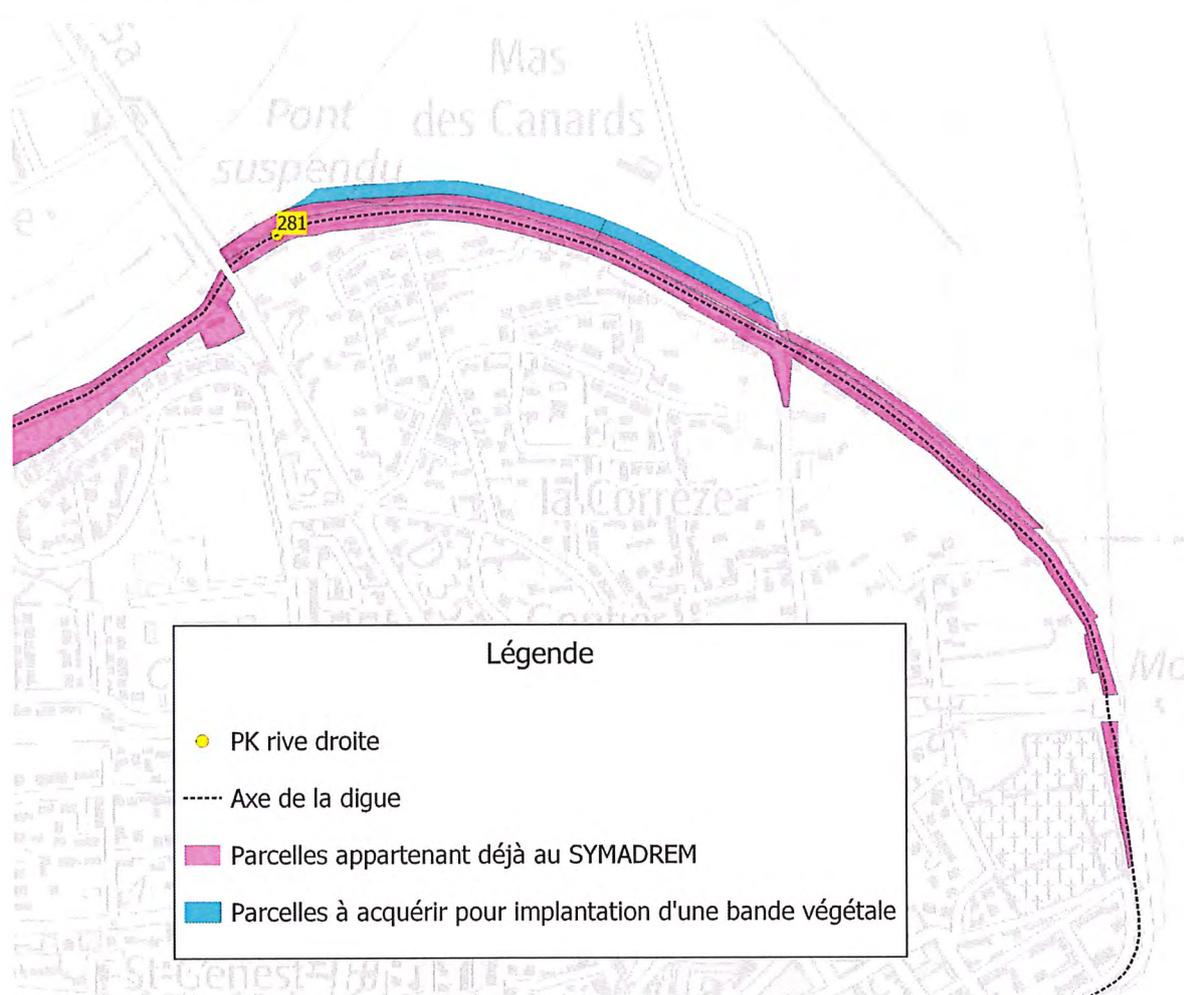
Parcelles à acquérir en rive gauche entre le PK 281 et le PK 294.5 :



.../...

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018- 36

Parcelles à acquérir en rive gauche aux abords de la digue du défluent :



Les montants relatifs aux acquisitions foncières sont décrits dans le tableau ci-dessous. **La présente demande concerne uniquement les parcelles à acquérir sur l'emprise de la digue projet et dans la zone délaissée.** Les acquisitions des parcelles pouvant servir pour les zones d'emprunt et les mesures environnementales feront l'objet d'une prochaine demande de financement après définition exacte de ces emprises.

Les montants d'acquisition ont été estimés à partir de valeurs déterminées lors des précédentes acquisitions foncières réalisées par le SYMADREM.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018- 36

Rive	Tronçon	Superficie à acquérir Parcelles situées sur l'emprise de la digue projet	Superficie à acquérir Parcelles situées dans la zone délaissée	Superficie totale à acquérir	Montant total des acquisitions foncières
Droite	Du PK 284.5 au PK 292.5	64 650 m ²	0 m ²	64 650 m ²	129 000 €
	Du PK 299.75 au PK 307.5	344 220 m ²	481 720 m ²	825 940 m ²	1 652 000 €
Gauche	Du PK 281 au PK 294.5	505 490 m ²	104 670 m ²	610 160 m ²	1 645 000 €
	Digue du défluent		8 180 m ²	8 180 m ²	16 000 €

4.2. La maîtrise d'œuvre des phases de conception et de réalisation des ouvrages

Le montant relatif à la maîtrise d'œuvre est décrit dans le tableau ci-dessous. Il représente 4% du montant total des travaux sur les tronçons concernés, estimé en phase avant-projet.

Rive	Tronçon	Montant des travaux sur le linéaire concerné	Montant total de la maîtrise d'œuvre
Droite	Du PK 284.5 au PK 292.5	7.4 M€	296 000 €
	Du PK 299.75 au PK 307.5	21.4 M€	856 000 €
Gauche	Du PK 281 au PK 294.5	37.9 M€	1 516 000 €

4.3. L'assistance foncière à maîtrise d'ouvrage

Le montant relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le volet foncier est décrit dans le tableau ci-dessous. Il est estimé en fonction du nombre de propriétaires concernés par les acquisitions avec un ratio de 5000 € par unité foncière (ratio moyen calculé sur la base des différentes missions réalisées sur d'autres opérations du programme de sécurisation).

.../...

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018- 36

Rive	Tronçon	Nombre d'unités foncières	Montant total de l'assistance foncière à maîtrise d'ouvrage
Droite	Du PK 284.5 au PK 292.5	14	70 000 €
	Du PK 299.75 au PK 307.5	19	95 000 €
Gauche	Du PK 281 au PK 294.5	28	140 000 €
	Digue du défluent	1	5 000 €

4.4. Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)

Le montant relatif à la prestation SPS est décrit dans le tableau ci-après. Il représente 0.5% du montant total des travaux sur les tronçons concernés.

Rive	Tronçon	Montant des travaux sur le linéaire concerné	Montant total SPS
Droite	Du PK 284.5 au PK 292.5	7.4 M€	37 000 €
	Du PK 299.75 au PK 307.5	21.4 M€	107 000 €
Gauche	Du PK 281 au PK 294.5	37.9 M€	190 000 €

4.5. Complément dossiers réglementaires

La délibération n°2016-90 du 8 décembre 2016 comprenait une demande de financement auprès des financeurs pour la réalisation des dossiers réglementaires nécessaires aux travaux.

La présente demande consiste à compléter la délibération n°2016-90. Les compléments concernent les frais de reprographie des dossiers réglementaires et des compléments qui pourraient s'avérer nécessaires suite aux évolutions récentes de la réglementation. Le montant s'élève à 100 000 € HT, répartis comme suit :

Rive	Complément dossiers réglementaires
Droite	50 000 €
Gauche	50 000 €

.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018- 36

5- MONTANT TOTAL DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

Le montant de la demande de financement s'élève à **6 854 000 € HT**, ventilé à titre indicatif comme suit :

	Rive droite	Rive gauche
Acquisitions foncières (parcelles situées sur l'emprise de la digue projet et dans la zone délaissée)	1 781 000 €	1 661 000 €
Maîtrise d'œuvre des phases de conception et de réalisation des ouvrages	1 152 000 €	1 516 000 €
Assistance foncière à maîtrise d'ouvrage	165 000 €	145 000 €
Mission SPS	144 000 €	190 000 €
Complément dossiers réglementaires	50 000 €	50 000 €
Total HT	3 292 000 €	3 562 000 €
	6 854 000 €	

Le plan de financement est le suivant :

Financement	Taux	Rive droite	Rive gauche	Total HT
Etat	40%	1 316 800 €	1 424 800 €	2 741 600 €
Autofinancement	60%	1 975 200 €	2 137 200 €	4 112 400 €
Total HT	100%	3 292 000 €	3 562 000 €	6 854 000 €

L'autofinancement est réparti comme suit :

.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018- 36

Autofinancement	Taux	Montant HT	
		Rive droite	Rive gauche
Conseil Régional Occitanie	30%	987 600 €	-
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur		-	1 068 600 €
Conseil Départemental du Gard	25%	823 000 €	-
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône		-	890 500 €
EPCI	5%	164 600 €	178 100 €
Total HT		1 975 200 €	2 137 200 €
		4 112 400 €	

Le plan de financement pour les EPCI est réparti comme suit :

Financement EPCI	Taux	Montant HT	
		Rive droite	Rive gauche
Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)	5.00%	-	178 100 €
Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole (NM)	0.60%	19 752 €	-
Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC)	1.72%	56 622 €	-
Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA)	1.35%	44 442 €	-
Communauté de Communes de la Petite Camargue (CCPC)	1.33%	43 784 €	-
Total HT		164 600 €	178 100 €
		342 700 €	

.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2018- 36

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la demande de financement de la maîtrise d'œuvre, des acquisitions foncières, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la mission SPS sur les tronçons situés en rive droite du Petit Rhône du PK 284.5 au PK 292.5 et Du PK 299.75 au PK 307.5, relatives à l'opération de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône – 1^{ère} priorité et la réalisation des mesures environnementales associées, ainsi que le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** les partenaires financiers du SYMADREM pour l'octroi des participations et subventions conformément au tableau ci-dessous :

	Taux	Montant HT	
		Rive droite	Rive gauche
Etat	40%	1 316 800 €	1 424 800 €
Conseil Régional Occitanie	30%	987 600 €	-
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur		-	1 068 600 €
Conseil Départemental du Gard	25%	823 000 €	-
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône		-	890 500 €
EPCI	5%	164 600 €	178 100 €
Total HT		3 292 000 €	3 562 000 €
		6 854 000 €	

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président

Jean-Luc MASSON

SOUS-PREFECTURE
D'ARLES

- 6 AVR. 2018

ARRIVÉE

Extrait de registre des délibérations du Comité Syndical

MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-37

PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

*Travaux de confortement de la digue de la Montagnette, des Quais de
Tarascon*

Et des Murs du Château Royal de Provence

*Acquisitions foncières à l'amiable par acte administratif de vente pour les
terriers T39 – GESTER et T56 - NAVARRO*

Acquisition foncière par traité d'adhésion pour le terrier T17 - PREDON

L'an deux-mille-dix-huit, le 3 avril à 14h30, le Comité Syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant convocation du 29 mars 2018 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MASSON. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 29 mars 2018, le Comité Syndical dûment convoqué peut délibérer valablement sans condition de quorum.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (5) : Jean-Luc MASSON (Président) (11 voix), Guy CORREARD (11 voix), Gilles DUMAS (4 voix), Catherine EYSSERIC (11 voix), Laurent PELISSIER (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0) :

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0) :

Absent(s) excusé(s) (23) : Cyril JUGLARET, Philippe MAURIZOT, Pascale LICARI, François DE CANSON, Jean DENAT, Monique NOVARETTI, Mylène VESENTINI, Lucien LIMOUSIN, Corinne CHABAUD, Henri PONS, Marie-Pierre CALLET, Philippe PECOUT, Geneviève BLANC, Christian BASTID, Roland CHASSAIN, Martial ALVAREZ, Julien SANCHEZ, Juan MARTINEZ, Alain DUPONT, Marcel BOURRAT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL, Frédéric BRUNEL.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (1) : Léopold ROSSO à Laurent PELISSIER (11 voix).

PRESENTS : 5 TITULAIRES = 5 VOTANTS

TOTAL : 5 VOTANTS + 1 PROCURATION SOIT 60 VOIX

Monsieur Guy CORREARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire compte tenu

06 AVR. 2018

de la réception par le Sous-Préfet le :

de la publicité le :

11 AVR. 2018

PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)

*Travaux de confortement de la digue de la Montagnette, des Quais de
Tarascon
Et des Murs du Château Royal de Provence
Acquisitions foncières à l'amiable par acte administratif de vente pour les
terriers T39 – GESTER et T56 - NAVARRO
Acquisition foncière par traité d'adhésion pour le terrier T17 - PREDON*

1. OBJET

Les travaux de confortement de la digue de la Montagnette, des Quais de Tarascon et des Murs du Château Royal de Provence ont fait l'objet d'un porter à connaissance en date du 18 septembre 2012. Ce projet a également été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 10 avril 2015. Le renforcement de cet ouvrage nécessite des acquisitions foncières.

Le département France Domaine de la direction Générale des Finances Publiques de la Direction Générale des Bouches du Rhône a établi l'estimation immobilière pour chacun des terrains d'emprise de l'ouvrage.

Sur la base des estimations immobilières de France Domaine, le SYMADREM a notifié son offre à chaque propriétaire par l'intermédiaire de FIT CONSEIL, assistant à maîtrise d'ouvrage. Des propriétaires ont accepté l'offre du SYMADREM. Les documents d'arpentages relatifs à ces emprises ont été dressés par le cabinet de géomètres experts FIT Conseil.

2. ACQUISITIONS FONCIERES PAR ACTE ADMINISTRATIF DE VENTE

Les terriers n° 37 et 56 des propriétaires respectifs GESTER et NAVARRO ont fait l'objet d'une mise à jour de l'indemnisation à prévoir du fait de la prise en compte de coûts accessoires liées aux travaux de plantations de haies d'arbres et de remplacements de clôtures et de portails.

La délibération du comité syndical du SYMADREM n°2017-50 du 05 décembre 2017 mentionnait ces terriers. Il convient de corriger les indemnités qui avaient été annoncées. Par ailleurs, suite à la division parcellaire issue de l'enquête parcellaire, les références cadastrales ont été mises à jour.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-37

Tableau initialement présenté au Comité Syndical du 05 décembre 2017 :

Unité Foncière	Propriétaires	Parcelles		Superficie soumise à l'acquisition (m ²)	Indemnités
		Avant acquisition	A acquérir		
39	GESTER	A 7033	A 7033 P	27	794 €
		A 7032	A 7032 P	1	
56	NAVARRO	A 6968	A 6968	53	120 €
		A 6970	A 6970	13	

Par conséquent, le tableau est modifié comme suit :

Unité Foncière	Propriétaires	Parcelles		Superficie soumise à l'acquisition (m ²)	Indemnités
		Avant acquisition	A acquérir		
39	GESTER	A 6645	A 7033	27	8 391 €
			A 7032	1	
56	NAVARRO	A 6649	A 6968	53	5 000 €
		A 6651	A 6970	13	

Ces terriers étant compris dans l'enquête parcellaire complémentaire, l'ordonnance d'expropriation n'a pas encore été prise. Ainsi, en cas d'acceptation de ces offres, le SYMADREM procédera à la signature des actes de vente correspondants. Ces transactions ne présentant pas de difficulté juridique particulière, le recours à l'établissement d'un acte authentique en la forme administrative permet d'éviter d'engager les frais notariés correspondants.

En cas de désaccord sur les offres en cours ou en cas d'obstacle à la signature d'un accord, le SYMADREM est autorisé à débiter la procédure d'expropriation. Dans ce cas, les estimations détaillées établis par France Domaine seront proposées aux expropriés.

3. ACQUISITIONS FONCIERES PAR TRAITE D'ADHESION

Le terrier n° 17 de la propriétaire Mme PREDON a fait l'objet d'une mise à jour de l'indemnisation à prévoir du fait de la prise en compte de coûts accessoires liées aux travaux de plantations de haies d'arbres et de remplacements de clôtures.

La délibération du comité syndical du SYMADREM n°2017-24 du 24 mars 2017 mentionnait ce terrier, les indemnités étaient alors en cours d'estimation. Il convient d'annoncer le montant définitif. Par ailleurs, suite à la division parcellaire issue de l'enquête parcellaire, les références cadastrales ont été mises à jour.

.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-37

Tableau initialement présenté au Comité Syndical du 24 mars 2017 :

Unité Foncière	Propriétaires	Parcelles		Superficie soumise à l'acquisition (m ²)	Indemnités
		Avant acquisition	A acquérir		
17	Mme PREDON	A 606	A 606 P	62	En cours d'estimation
		A 607	A 607 P	87	
		A 608	A 608 P	796	
		A 611	A 611 P	1245	

Par conséquent, le tableau est modifié comme suit :

Unité Foncière	Propriétaires	Parcelles		Superficie soumise à l'acquisition (m ²)	Indemnités
		Avant acquisition	A acquérir		
17	Mme PREDON	A 606	A 7000	62	29 300,5 €
		A 607	A 7002	87	
		A 608	A 7004	796	
		A 611	A 7006	1245	

En cas d'acceptation de ces offres, l'ordonnance d'expropriation ayant été prise le 26 mai 2017, le SYMADREM procèdera à la signature des actes sous forme de traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation. Ces transactions ne présentant pas de difficulté juridique particulière, le recours à l'établissement d'un acte authentique sous la forme précédemment citée permet d'éviter d'engager les frais notariés correspondants.

L'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Les Maires, les Présidents des Conseils Généraux et les Présidents des Conseils Régionaux, les Présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les Présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1311-13,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L1111-1,
Vu l'estimation des Domaines des 14/12/2016, 03/01/2017, 23/01/2017,

.../...

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 2018-37

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **DECIDE** de réaliser les acquisitions foncières dans les conditions définies ci-dessus.
- **DEMANDE** à FIT CONSEIL, assistant à maîtrise d'ouvrage, de dresser les actes correspondants en forme administrative.
- **PRECISE** que les frais liés à ces acquisitions seront à la charge du SYMADREM.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget du SYMADREM.
- **DESIGNE** Monsieur Gilles DUMAS Vice-Président, aux fins de représenter le SYMADREM en qualité d'acquéreur lors de la signature de l'acte qui sera reçu et authentifié par Monsieur le Président du SYMADREM en la forme administrative.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jours, mois et an sus indiqués.

Le Président



Jean-Luc MASSON